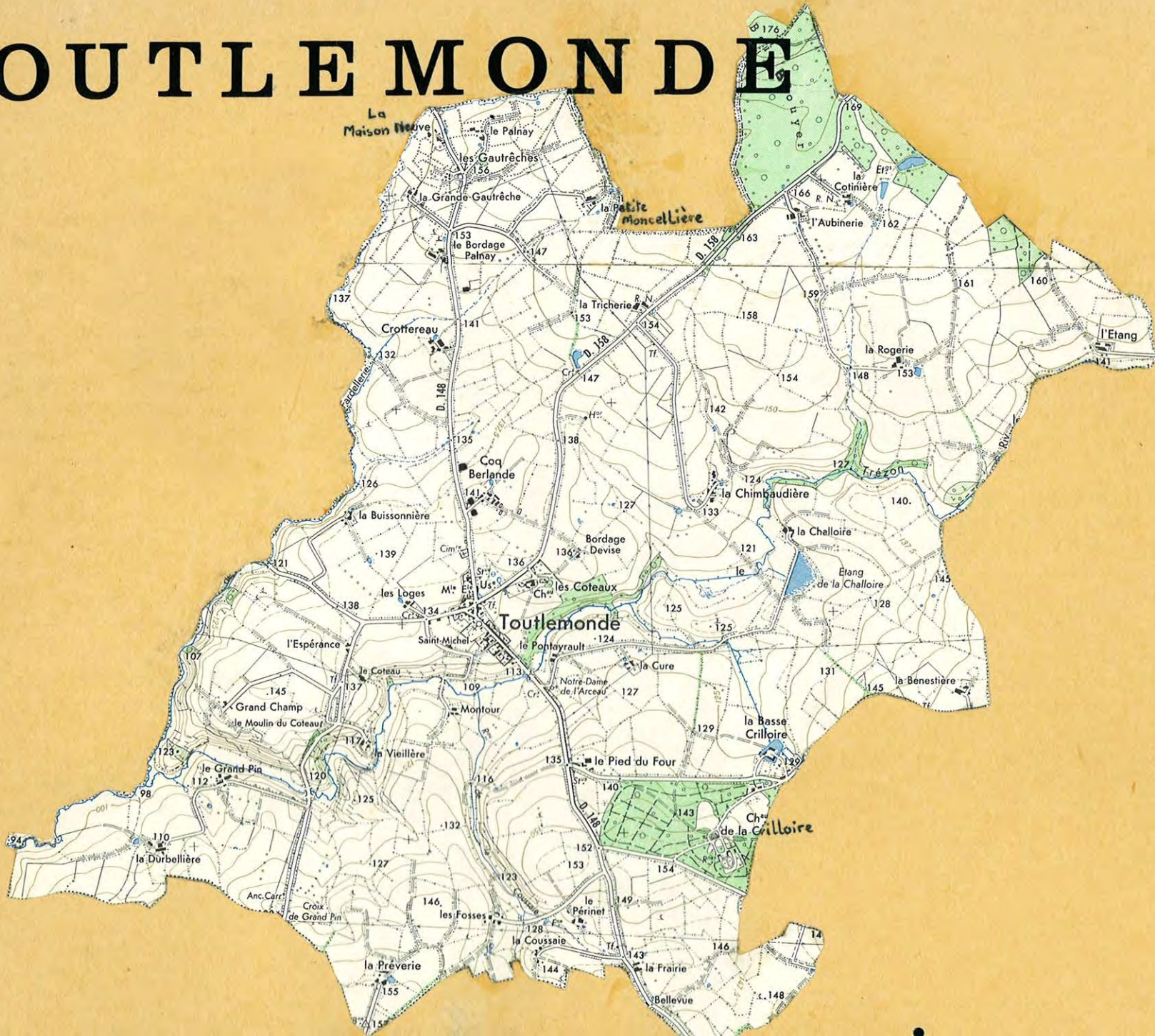


TOUTLEMONDE



AUJOURD'HUI ...

Sommaire

Chap. I Les Origines

I Les noms de lieux

- le nom des fermes
- le nom de gages parcelles cadastrales
- La dénomination des Rivières et localités voisines

II Les Souvenirs préhistoriques et Gallo Romains

- Les Souvenirs préhistoriques
- Les Vies Romaines
- Les origines chrétiennes de notre pays
- L'abbaye de S^t Jean de Marnes

Viaj II

La Féodalité : les Seigneurs de Maulévrier

- Les seigneurs de Maulévrier du XI^e au XV^e.
 - accord entre Renaud et Hugues
 - les Seigneurs de Maulévrier et les moines de S^t Man
 - Les montbray, Seigneurs de Maulévrier
 - La cure des quatriches et les montbray
- Les seigneurs de Maulévrier des XVI^e et XVII^e.
 - Les Gouffier
- Les Colbert aux XVII^e et XVIII^e s.
- La Terre Seigneuriale de Maulévrier
à l'époque de l'Ancien Régime
- quelques fêtes de nos ancêtres...
- Le château de Maulévrier
- le château de saint man

Chap. III

les Seigneurs de Montans et de la Fougère du XII^e au XVI^e

- Les Seigneurs de Montans
- Les guerres de religion dans le Haut-Bocage
- la Fougère
 - A - Les Bouvier
 - B - Jean Bouchet
 - C - les seigneurs de Maulévrier
 - D - la chapelle de la Fougère
 - E - les Pâtis. 1946

Chap. IV La Vallée avant la Révolution

I Le château et les Seigneurs

- de l'Ancien Château fort
 - Les Savary Seigneurs de la Vallée au XVI^e
 - Les Laurins - - - - - XVI
 - Histoire de Pierre Laurins
 - Les De la Porte de Vezins XVII^e
Charles de la Porte
 - les derniers Seigneurs de la Vallée au XVIII^e
- ### II Les Curés de la Vallée et leurs Contemporains
- R. Chastain, F. Malineau, S. Soucheau, P. Besnard, Verdun

— T O U T L E M O N D E . —

20 S I È C L E S ...

D ' H I S T O I R E .

G É R A R D

T O U Z É

aux habitants de Toutlemonde ...

Pourquoi aimons-nous notre pays ? Est-ce simplement parce qu'il fait bon vivre dans une cité champêtre ? Non, c'est aussi parce que nous sommes nés ici et que nous y avons nos familles. Mais avant nous, nos ancêtres y ont vécu, en y laissant quelque chose de leurs goûts et coutumes.

En faisant connaître son passé, il ne cherche qu'à faire mieux aimer notre petit pays tel qu'il est maintenant.

Pour écrire l'histoire de notre famille paroissiale j'ai beaucoup cherché ... dans les archives locales, diocésaines, départementales, nationales ... déchiffrant les vieux papiers et glanant ça et là, le moindre épi convenant à ma gerbe suivant le propos de Joachim Du Bellay :

"Comme on voit le glaneur.

Cheminent pas à pas recueillir les reliques

De ce qui va, tombant après le moissonneur"

Ma documentation vient en majeure partie des manuscrits et des imprimés de toutes sortes depuis le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jovin de Marnes et les mémoires de Saint-Simon jusqu'à l'Anjou Historique de M^l Ugeux, spécialement renseigné sur la période Révolutionnaire.

En toute loyauté, je vous dirai la vérité telle qu'elle m'est apparue, à la lumière de documents certains. J'exposerai les faits qui sont à la gloire des anciens et aussi ceux qui montrent leurs faiblesses en vous laissant d'ordinaire le soin d'en dégager les leçons...

À parler franchement l'histoire de Toutlemonde ne remonte pas très haut. Les plus anciens documents connus jusqu'ici qui signalent Toutlemonde ne dépassent pas le début du XVI^e siècle. Cependant les données certaines que nous avons sur les seigneurs de Maulévrier m'ont permis avec les découvertes préhistoriques du pays Choletais d'écrire les premiers chapitres sur nos Origines. Toutlemonde avant de conquérir péniblement son autonomie paroissiale, en 1843 et son autonomie communale en 1864 n'était qu'une dépendance de Maulévrier et d'Yvernay et surtout sous l'ancien régime de la paroisse de Saint-Hilaire des Echoubroges relevant spirituellement de l'abbaye de Saint-Jovin de Marnes (frs de Thouars) dans le Poitou.

La période la plus douloureuse - et sûrement la plus attachante - du passé de Toutlemonde est celle de la Grande Révolution où nos ancêtres périrent en grand nombre - plusieurs centaines - victimes de leur fidélité catholique. Le bourg y fut incendié, seule, survécut intacte l'ancienne église qui fut épargnée comme servant sans doute d'entrepôt militaire. Avec le château de la Frogerie, la petite chapelle de l'Orceau et les deux tourelles en ruines de l'ancien château-fort de la Cilloire, c'est tout ce qui nous reste de l'Ancien Toutlemonde.

Lisons donc l'histoire de notre pays et conservons les bonnes traditions que nous ont léguées nos aïeux, tout en jouissant des avantages de la civilisation actuelle et sans vouloir remonter le fleuve du temps et retourner à tous les usages d'autrefois, reconnaissons et conservons ce que le passé eût d'excellent. Car suivant une formule heureuse du célèbre géographe Vidal de la Blache "Le présent est trop étroitement lié au passé pour être expliqué sans lui."

Au début de cette histoire il faut avouer qu'on ne connaît encore aucun document mentionnant Toutlemonde avant le XVI^e siècle et que même bien rares sont les pièces de cette époque qui en parlent à propos de la seigneurie de la Cilluire. Faut-il donc nous résoudre à commencer là notre récit ?

Après notre avertissement loyal il nous semble pourtant permis de faire remonter notre histoire au XII^e siècle et même avant la période Gallo-Romaine qui comprend le I^e siècle avant Jésus-Christ et les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne.

A - 1) Quelques souvenirs préhistoriques et gallo-Romains.

Sans doute il est impossible de dire à quel moment furent les premiers habitants de notre petit territoire. Rares sont les communes qui peuvent prouver l'antiquité de leurs plus lointains habitants par leurs dolmens.

Mais dans le voisinage de Toutlemonde ne manquent pas les monuments mégalithiques et les souvenirs préhistoriques. Citons les menhirs de Parchambault à Trémentines, de la moinie (hauteur 3,50 m) à Maulévrier des Foucheries, aux Cerqueux et auprès de Bazières les deux pierres-levées de la Garde, dont l'une est restée en place et l'autre, haute de 3,50 m, a été transportée au Mail de Cholet.

D'après O. Desmazières il y aurait eu autrefois à Toutlemonde même, à Grand Champ dont le nom signifie "Grand Camp" un menhir en granite et un Cromlech ou enceinte circulaire de menhirs (1).

De plus parmi les objets préhistoriques on a trouvé 33 haches polies à Cholet, 1 à Mauillé 14 à Trémentines même au château de la Cilluire, on conserve une hache en pierre polie et 2 pointes de flèches en silex qui furent trouvées sur la terre de la Cilluire en 1916.

L'âge du bronze est représenté par quelques haches découvertes dans le Nord des Deux Sèvres. Il faut signaler enfin les monnaies gauloises ou celtiques telles que la pièce d'or représentant une tête d'Apollon, Bélénus et provenant de la Ferme des Forges de Saint Aubin de Bauligné. (collection G. Chabot) et les 2 pièces dont l'une en or trouvées à Jzernay et représentant une tête d'Apollon et au revers un cheval Androcéphale (au musée de Cholet). Ce musée possède encore 3 autres pièces gauloises en électrum (mélange d'or et d'argent) provenant une de Bazières et deux de Maulévrier. Une belle pièce celtique en or représentant Apollon fut trouvée en 1894 sous un chêne à la Séguinière (2). La numismatique nous montre donc que notre pays fut habité bien avant J.C.

- 1) Consulter le manuscrit sur la Préhistoire en Met L. à la Bibliothèque d'Angers. Le Menhir haut de 3 m 50 fut abattu par Mr. Gallard en 1902. Mr. Desmazières avait vu dans une haie un élément du
- 2) Cromlech. Bulletin des Sciences Lettres et Beaux Arts de Cholet 1908 (article de Gabillaud.)

14 A l'époque gallo-Romaine signalons d'un mot seulement les multiples objets qui rappellent les quatre ou cinq siècles de la présence et de l'influence des romains en Gaule. Le musée de Cholet possède quelques-unes de ces poteries, tuiles à rebord ou monnaies gallo-romaines découvertes à Cholet, Bazières et dans les environs.

2. La Toponymie ou les noms de lieux

Dans ce domaine il convient de rester très prudent car il nous faut bien s'avouer rien est absolument certain étant donné que les noms de lieux utilisés actuellement dans notre langage courant ont été fossilisés mais aussi très altérés au cours de l'histoire. Ils nous viennent d'époques aussi différentes que la période des grandes invasions et notre époque contemporaine.

Il semblerait que l'origine de la plupart des toponymes des Bauges - Metallica regio - (pays du métal) - remonte à la période : gallo-romaine - grandes invasions et qu'elle se manifeste dans le titre des paroisses les plus anciennes du secteur à savoir :

Bazières (près des ruines) ; Trémentines (lieu planté de trembles) ; Vezins (aurait pour origine soit le mot voisin, soit le mot latin vicus = bourg.)
Yzernay (ici le cerf naît.) les mots : Bazeries et Bazères (de ad maceiras = auprès des ruines)
Il est aussi quantité de noms qui sont indiscutablement plus récents : époque médiévale avec la grande période des défrichements du XII^e sous l'autorité des ermites et des monastères ainsi :

Chanteloup : désigne un nom de terrain inculte où chantait le loup ; Feuillé (aillé à nu)
Les nombreux noms de fermes terminés par "ière" et les fermes au nom de Vertu ex : l'Espérance sont aussi contemporains de cette période des défrichements médiévaux
Enfin des noms encore plus proches de nous :

La Tessoualle sous l'Ancien Régime désignait un lieu où les tissages étaient importants, on y "tissait la toile".

L'origine du mot "Tout le Monde" malgré son apparente clarté sur la période de sa fondation XVI^e - XVII^e nous semble beaucoup plus discutable sur sa véritable origine puisque les archives sont quelques peu contradictoires :

Dans le Compte-Rendu de la Visite Pastorale à St-Hilaire des Echaubrognes du 2 sept. 1706 Mgr. de Champflour interdit "Toute assemblée en aucun lieu ou maison particulière pour faire l'exercice de la religion prétendue réformée" particulièrement à Tout le Monde, la fillette (c'est à dire l'annexe ou la succursale) de Saint-Hilaire des Echaubrognes. A cette époque Tout le Monde n'était qu'un groupement de quelques maisons et fermes, mais où chaque année, le 1^{er} Dimanche de Septembre avait lieu une assemblée très importante réunissant les tisserands de Baulévrier, Yzernay, Loublande, Cholet... Assemblée où venait "Tout le Monde" c'est pourquoi dit-on, ce village s'appela ainsi... Mais les archives de 1622 signalent déjà "Tout le Monde" en Poite

Le réseau hydrographique lui aussi a été désigné vraisemblablement avant tous les lieux habités. Il est commandé par une artère centrale : le Trézon qui pourrait signifier en latin "tres undae" c'est à dire 3 rivières ; effectivement le Trézon est grossi par 3 affluents qui sont : le ruisseau de la Basse Crilloire, le ruisseau de la Coussaie, le ruisseau de la Fardellerie.

Le Trézon naît aux étangs de Cayenne (étang du porc) et de Péronne (en gallo-romain "fer omna" signifiant l'eau de la pierre) et conflue 16 km en aval après avoir traversé d'Est en Ouest toute notre commune.

Le Trézon se jette dans la Moine (Meduana = la moyenne ; celle qui partage) au lac de Ribou. (diminutif de Riboulean et signifie endroit planté de bouleaux.)

a) Les noms de ferme : quelques approches sur leur signification

- Le Aubinerie : de Aubin ou de Albin : un nom d'homme gallo-romain qui pourrait signifier homme (aux cheveux) blancs. ce pourrait être la même origine que pour Aubigné près de Vihiers
- La Benestière : pourrait signifier plusieurs choses : de benestier c'est à dire bénédict ; ou de benecist c'est à dire terre bénie ou encore de benesse qui signifie alors terre éloignée et négligée
- La Buissonnière : ou la Boissonnière viendrait du mot "buisson" ou peut être de bruis
- Bellevue : endroit élevé, le nom a été donné au début du XX^e siècle par le propriétaire Mr. Papin en raison du panorama
- Le Bordage : vient du mot "bordier". Le bordier était celui qui labourait, qui touchait les bœufs au Moyen-Age. Les "Bordage" sont donc des fermes en général de faible étendue en raison de leur dépendance de la ferme maîtresse, elles sont habitées par des bordiers.
- Le Bordage Lamy : le nom du bordier était Lamy
- Le Bordage Devise : le nom du bordier pouvait être Devise, mais le mot Devise peut signifier aussi limite, séparation (à la limite du bourg.)
- Le Bordage Palmay : à l'origine il s'agit d'une ferme travaillée par un bordier qui dépendait du Palmay.
- La Challoire : en vieux français "maison du bord de l'eau" Chalennes-sur-Loire aurait la même origine
- La Chimbaudière : pourrait signifier plusieurs choses : le champ du baudet c'est à dire de l'âne. en raison aussi de sa situation riveraine sur le Trézon, le mot Chimbaudière pourrait signifier Chenivière et viendrait alors du mot Chamme
- Crottereau : pourrait venir du mot latin crypta = grotte, souterrain, cave, creux mais on peut penser aussi que cette ferme pourrait tirer son nom de la nature des terrains arçueux d'où les gens sortaient crottés!

- Cotinière : du nom d'un homme gallo-Romain Cottinius
- Crilloire : loire signifie "près de l'eau"
 Il est possible que Challoire et Crilloire aient la même signification
- Cog Berlande : Berlan ou Breland signifiaient autrefois "maison où l'on jouait"
 au jeu de carte : le brelan, les soirs à la veillée.
 on peut penser que dans cette ferme on mettait comme lot un Cog.
- Grand Champ : ferme surplombant la confluence du Trézon et du ruisseau de la Fardellerie, c'est un site naturel défensif type choisi par les Romains
- La Coussaie : viendrait du mot Cossaye qui signifierait un sol arable peu profond de schiste tendre et qu'on appelle Cosse
 Le mot Cossé est fréquent en Anjou : Cossé d'Anjou, Cossé le Vivien...
- La Cure de la Crilloire : au XVII^e siècle les cures de la Crilloire vivaient et exploitaient la terre de ce presbytère.
- Les Côteaux : noms donnés en liaison avec la topographie, les deux fermes sont
- Le Côteau : situées au sommet du Côteau (rive droite du Trézon.)
- La Durbellière : pourrait signifier "béliet à la tête dure"
- Le Étang : nom donné en raison de la proximité de l'étang de Péronne et des nombreux petits étangs sur le Trézon.
- Le Espérance : nom de vertu qui nous semble typique de la période médiévale
- La Vieillère et S^t Michel sont aussi des noms vraisemblablement donnés au Moyen Âge.
- La Frairie : Le mot vient du fait que les propriétaires les Jeanneau de la Que de Maulévrier étaient plusieurs frères et beaux-frères.
 L'orthographe en a été faussée après coup, elle s'écrivait au début du XX^e siècle : Frérie
 en Anjou le mot Frairie ajoute au sens de confrérie, la jouissance et la fête publique.
- Les Fosses : nom d'origine topographique en raison des nombreuses vallées encaissées qui peuvent faire penser à des ravins, à des fosses.
- Les Gauthrèches : Il est possible que ce nom vienne du propriétaire Gauthier
- Le Grand Pin : Il y avait autrefois des pins au bord du Trézon et sur le Côteau de Grand Champ.
 Au XIX^e s. existait encore la ferme du Petit Pin située près de Grand Champ.
- La Maison Neuve : nom typique d'une maison édifiée au cours des derniers défrichements médiévaux sur la forêt ou les friches "maison récente"
- La Maison Bourgeoise : maison construite aussi au cours des défrichements, elle était peut être habitée par un riche bourgeois chasseur.

- La Boncellière : vient de l'ancien français Bons qui veut dire colline. Il y avait au Moyen Age et sous l'Ancien Régime une Abbaye à la Grande Boncellière. Il est probable que le mot signifie Cellier sur le Bons.
- Montour : pourrait venir du latin Mons Turris et nous ferait alors penser à une Tour primitive dominant le coteau.
- La Fardellerie : du mot fardel = fardeau transporté par un portefaix. La Fardellerie pourrait bien avoir été la ferme où l'on transportait les fardeaux pour traverser le ruisseau de la Fardellerie.
- La Hutte : dans l'ancien français ce mot désignait les loges, les cabanes couvertes de feuillages.
- Les Loges : comme pour la Hutte il devait y avoir à l'origine des Cabanes recouvertes de feuillage pour abriter des animaux et peut être des hommes.
- Le Pied du Four : ou Puy du Four ce toponyme viendrait du latin : podium fagi qui veut dire la colline du hêtre. le mot Puy désigne une hauteur comme l'évoquent dans notre région Saint Georges du Puy de la Garde ou le Puy St Bonnet.
- Le Périnet : plusieurs origines sont possible : ce mot peut signifier qu'autrefois cette maison était habitée par Pierre la signification "la pierre naït" est aussi probable en raison des terrains rocailloux sur le coteau qui surplombe le ruisseau de la coussais et d'où l'on extrait chaque année une quantité importante de pierres dans les champs.
- Le Barjalu : signifie "mauvais marais"
- Le Palnay : en raison de sa situation : à la source du ruisseau de la Fardellerie ce nom pourrait être l'abréviation de "palu naït" et signifierait le marécage naït.
- Le Pont Ayrault : il s'agit d'une "maison située près du pont". Le pont appartenait peut être à Ayrault.
- La Préverie : ce mot pourrait résulter de la contraction de l'expression "Prés verts ici" en raison de la richesse des prairies.
- La Rogerie : il est vraisemblable que le premier exploitant ou le défricheur - qui pouvait être dépendant de l'abbaye de la Boncellière - s'appelait Roger ou le Frère Roger.
- La Tricherie : ce mot vient d'un partage jugé injuste à l'intérieur de la famille Cesbron vers 1850. Un héritier lésé aurait fait bâtir la ferme "Tricherie" sur un terrain marécageux en souvenir de ce partage inéquitable.

B. Le nom des parcelles cadastrales

Si les fermes ont chacune leur nom qui nous l'avons vu était très souvent en rapport avec la topographie "Le Coteau, les Fosses ..." ou avec les hommes qui les ont défrichées ou cultivées "les Gauthrèches, l'Aubinerie, la Frairie, la Tricherie, la Rogerie" etc... Les parcelles et les champs ont un nom que nous pouvons qualifier de "terre à terre" en effet la plupart des champs et des prés portent le nom même de la nature de leur sol (marécage, pierreux ...) ou le nom de leurs cultures et clôtures...

Mais nous bornerons ici à donner la signification de quelques noms de parcelles :

- Lo'Aubépin : cette parcelle était vraisemblablement entourée d'une haie abondamment garnie d'aubépin.
- Lo'Aveneau : désigne vraisemblablement un champ que l'on ensemait d'avoine
- Les Baillères : parcelle exploitée autrefois à bail
- Les Bedaudières : désignent des terrains humides
- La Benesse : pourrait bien désigner péjorativement un champ éloigné et négligé
- Les Billiers : autrefois cette parcelle était occupée par la forêt elle fut défrichée et l'on y débita pendant longtemps de nombreuses billes de bois
- Les Bruelles : désignent des parcelles envahies par la bryère
- La Brosse : mot altéré qui dérive des Brousses.
- Le Brully : cette parcelle fut autrefois défrichée par le feu
- Le Butaneau : champ où l'on voyait autrefois l'oiseau Butor
- Les Caillandries : viendrait du mot écailles et signifierait champ caillouteux
- Les Cailles : désignent aussi un diminutif des écailles et signifie pierreux
- Le Carroil : pourrait venir du mot Carrière mais il est plus probable que ce mot désigne un terrain vague ou une vaine pâture dans laquelle on "Carrait les ouailles"!
- Le Chirron : le chirron dans les Mougues désigne un rocher émergeant de la surface du sol, ici les rochers ont donné leur nom à la parcelle
- Le Chirronet : parcelle vraisemblablement petite ou plus petite que le chirron et dans laquelle il n'y a que quelques rochers.
- La Colle : ce mot vient de colline et désigne une parcelle sur une hauteur
- Le Douérand : petite parcelle dans laquelle il y avait une petite doue (mare)
- Le Doridet : pourrait venir du mot doré et alors évoquer : le champ doré par les blés.
- Le Daquet : est un jeune cerf d'un an, dans cette parcelle on pouvait surprendre les jeunes cerfs.

- Le Ebeaupin : cette parcelle tire son nom de l'Aubépine qui constituait probablement la clôture qui l'entourait.
- Les Ecailles, l'écobu, les écobuages désignent des parcelles en friches ou en landes que l'on défrichait autrefois par le feu
- La fourche : la parcelle curieusement devait avoir la forme d'une fourche.
- Le Fromenta : il s'agit là d'un champ autrefois ensemencé en froment ou en blé
- Le Frèche : du mot friche désigne une parcelle autrefois occupée de broussailles de landes...
- Le Fougeraye : parcelle autrefois envahie de fougères (fougeraïlles)
- La Frenaye : doit son nom au frêne
- Le Grolleau : il s'agit probablement d'un champ où venaient les grolles (corbeaux)
- La Herse : champ à la forme triangulaire comme les anciennes herSES en bois
- Le grand Baillargeau : champ dans lequel on récoltait la baillorge ou l'orge.
- Le grand Charretti : champ dans lequel on faisait beaucoup de charrois
- La Garenne : parcelle ou prairie fertile dans laquelle on voyait les lapins
- La Genette : pré peu fertile dans lequel poussaient des genets.
- Le Loret : champ à la lisière à l'orée du bois
- Les Landes : parcelle de qualité médiocre avec souvent pour végétation naturelle des ajoncs et des genets.
- La moche ou la morosche : il s'agit d'une parcelle dans laquelle on trouve en permanence de la vieille herbe longue et desséchée
- Le moulinet : dans cette parcelle il pouvait y avoir autrefois un petit moulin ou peut être s'agit-il d'une parcelle dans laquelle la terre est molle
- La moue : prairie humide qui servait de pré de coupe
- La nouette : c'est une petite "moue" elle tirerait aussi son origine du mot gaulois "Nau"
- Les Ouleries : terre argileuse qui servait autrefois à un artisanat de poteries
- Le Ouche de la Garenne : terrain clos et fertile de peu d'étendue à proximité des maisons.
- Le Pâtis : signifie "terre à fâture" c'est donc une prairie
- Le Pâtis de la longuais : désigne une prairie tout en long
- La Plesse : champ enclos d'une haie taillée et reconstituée par des branches entrelacées.
- La Poirière : parcelle dont la haie contient de nombreux poiriers sauvages
- Le Pré de la Claire : désigne une prairie enclose d'une palissade mobile la barrière se nommait la Quiaie en patois local.
- Le Pré Dumiau : signifiait autrefois le pré de l'humeau c'est à dire le pré de l'ormeau
- Le Pré de la planche : en raison de la planche qui servait de passerelle sur le ruisseau
- Le Pré des Ragannes : il s'agit probablement d'une parcelle sur laquelle on peut faire une seconde coupe d'herbe que l'on appelle le Régain.

Le Pré de la Goure : est ainsi qualifié en raison de la mare peu profonde qui servait aussi de vivier et qui était alimentée par un petit ruisseau

Le Pré de la Virée en raison de son éloignement de la ferme, il nécessitait une longue promenade.

Les Pagannes : il s'agit d'une parcelle couverte de roseaux nommés des gannes et qui servaient aux tisserands pour en faire des tuyaux pour enrouler le fil

Les Rodarts ou l'Erondart : désigne une parcelle inculte rongée par les genêts

Le Pré Blin : pourrait bien signifier le pré du bétier (Blin = bétier)

Le Reulermé : désigne un terrain défriché, un terrain déboisé

Le Souriceau : pré dans lequel les mares, les sources sont nombreuses

Le sain sol nommé aussi le sain-sou désigne un champ au sol sain peu humide.

La Tremblaye : parcelle dont la haie contenait quelques trembles

La Troche : signifie "fruits amassés en grappes sur une branche" la haie de clôture en donnaient peut être quelques spécimens

Les Grandes Vannes : désigne un champ où le vent soufflait très fort en hiver

La Vannerie : parcelle où le vent soufflait fort

Les Varennes : terrains humides et marécageux près du Trégon.

De nombreuses parcelles aussi portent le nom "Champ" complété d'un qualificatif d'ordre pédologique, géologique et botanique en voici quelques exemples:

- Le Champ de la Prée : désigne une parcelle en partie labourée à l'intérieur.
- Le Champ de la Croix : champ auprès duquel il y avait une croix
- Le Champ du Douet : champ ou prairie qui renferme une mare assez importante un douet = une grande doue : abreuvoir pour le cheptel
- Le Champ du Moulin : champ situé près de l'ancien moulin de la Cilloire
- Le Champ du Cormier : champ où autrefois il y avait un cormier
- Le Champ du Beaufin : champ où autrefois il y avait un beau sapin
- Le Champ de la Boulais : autrefois il était près d'un endroit planté de bouleaux
- Le Champ du Mulon : champ ou pré où l'on faisait des mulons avant d'engranger
- Le Champ à Tertous : champ à personne où ne poussait que des mauvaises herbes
- Le Champ Blanc : le mot blanc vient des nombreux cailloux blancs de quartz rencontrés
- Le Champ du qué : on y arrivait autrefois par un passage à qué
- Le Champ du Mellier : la haie renfermait un mellier = arbre à melles ou méplier
- Le Champ du Boisy vient des boisiller c'est à dire foirier sauvage

1 Albert Dauzat : Les noms de lieux - P.U.F.

2 Auguste Longnon :

Sans insister davantage sur les étymologies hypothétiques du Trézon et d'une ferme aux noms altérés arrivons sur terrain plus solide, c'est le cas de le dire, sur une voie romaine que les archéologues font passer à Toutlemonde. Pour certains il s'agirait même de la grande voie reliant Poitiers et Nantes : Limonum à Gondivicum ou Portus Mammetum, en passant par Segora (La Ségourie ferme du Fief-Sauvin auprès de Beaupréau). Le cas serait d'autant plus intéressant pour Toutlemonde que la voie romaine de Nantes à Poitiers est une des rares voies angevines indiquées dans la fameuse carte ou Table de Peutinger datant du III^e siècle.

M^o Léon Faye qui après Bizeul et de la Fontenelle de Vandoré, étudia les voies romaines de l'Anjou, s'attacha particulièrement à Segora, où se rencontraient en venant de Nantes les bifurcations de Poitiers et d'Angers (1). D'après lui comme d'après M^o V. Godart-Faultrier l'antique voie de Segora - Limonum traversait La Chapelle du Genêt, Andrezé, Le May, Trémentines, où elle se bifurquait. Pendant qu'une branche la principale pour F. Liger se rendait dans le Poitou par Vezins, Chanteloup, la Plaine et Somloire, l'autre, la principale pour Faye et Godart passait par Mauillé, Toutlemonde la Cilloire, Yzernay, les Echaubrognes.

Pour d'autres comme Tristan Martin et G. Part notre voie romaine, au lieu d'aller du May à Trémentines, passait du May à l'est de Cholet, qu'en penser ? Il semble bien qu'il y eut plusieurs voies reliant Nantes à Poitiers. En admettant l'opinion de Faye et de Godart-Faultrier on peut croire que la voie romaine au lieu de suivre la route actuelle de Mauillé à Toutlemonde par le carrefour des 4 Seigneurs, suivait la route plus droite du vieux Chemin du Gui passant au grand Mayalu et débouchant sur la route de Toutlemonde au Sud de Crottereau. Nous avons de la peine à croire ensuite que les romains amis de la ligne droite aient passé par Yzernay pour se rendre aux Echaubrognes. Il est certain d'après Cassini seulement qu'une autre voie ancienne venait d'Yzernay à Toutlemonde, et qu'une autre venant de Chanteloup traversait les prairies de la Tricherie et de Cogberlande pour aboutir en ligne droite à la route actuelle de Toutlemonde à Cholet entre les fermes des Loges et de l'Espérance.

L'opinion de T. Martin et de G. Part, sur le parcours de la Voie Romaine dans notre région mérite attention à cause des découvertes qui l'appuient. Tous les deux au lieu de faire passer la voie par Trémentines, l'inclinent après les Brosses, du May vers Cholet, qu'elle aurait contourner à l'est jusqu'au Bois-Grolleau. De là, suivant Part, elle prenait la direction de Mazières, passait à l'est des sulficières et de la Garde, à l'ouest du bourg de Mazières et de la Léandrière, pour se rendre par les Jahandières au bourg de Maulévrier.

D'après Tristan Martin, en quittant le Bois Grolleau la voie romaine suivait la route de Toutlemonde jusqu'au chemin de la Joubertière. De là elle coïncidait avec l'ancien chemin de Maulévrier et traversait la vallée du Grand Pin et le plateau de la Préverie sur le territoire de Toutlemonde, avant d'atteindre le bourg de Maulévrier.

(1) - Bizeul : dans Congrès archéologique français 1841 ; De la Fontenelle dans Bulletin Société des Antiquaires de l'Ouest 1841-1843

Faye : Mémoires 1852 ; V. Godart-Faultrier : Répertoire archéologique de l'Anjou 1878

Marty de Latour : Emplacement de la station de Segora Poitiers 1878 ; Adelle : Villes et Voies Romaines de l'Anjou

La plupart des archéologues s'accordent pour diriger ensuite notre voie antique vers Les Aubiers ou Voultegeon et surtout à Pierrefitte. Cette voie qui n'effleurait que le Sud de notre territoire est surtout connue dans le tronçon qui se trouve sur les fermes de la Préverie, de la Papinière et de la Yominière à 3 km au N-E de Cholet (n 387-388 section A). La découverte en fut faite pendant la construction de la ligne de chemin de fer d'Angers à Miert. A la confluence de la ligne, sur la Préverie, la chaussée empierrée mesurait près de 6 mètres de largeur. Elle pénétrait à 60 cm dans le sol et le dépassait de 30 cm.

Cette chaussée reposant sur un chape très argileux se compose :

- dans sa partie la plus profonde d'une couche de 0,35 m de grosses pierres
- d'une seconde couche de 0,15 m de macadam cassé très menu
- d'un 3^e couche de 0,25 m de chape sec, dur, fortement foulé.
- d'une autre couche de 0,20 m de macadam gros comme celui de nos routes (1)

Les fermiers du voisinage ont connu de tout temps cette voie antique qu'ils ont appelée le chemin des Fées, le chemin du diable et au May, le chemin des Romains. En labourant ils savaient l'éviter pour ne pas briser leurs charrues. Au milieu du XIX^es les fermiers de la Préverie en ont extrait 400 mètres de pierre pour construire des bâtiments ou réparer leurs nouveaux chemins.

B. Les Origines chrétiennes de notre pays Anjou - Poitou

Nos longues remarques sur la voie romaine trouvent leur excuse dans l'observation importante qu'elles suggèrent. Si de bonne heure notre territoire fut traversé par une grande voie on peut conjecturer que nos lointains ancêtres profitèrent plus tôt que d'autres des bienfaits de la foi et abandonnèrent plus vite les rites druidiques qu'évoque peut être notre chemin du qui. Les premiers missionnaires suivaient naturellement les chemins et les fleuves au bord desquels se groupaient les habitants.

En réalité il nous est impossible de savoir à quelle époque la foi chrétienne pénétra sur notre sol. Mais ce que l'on peut dire c'est qu'elle vint du Poitou et que l'influence monastique fut capitale dans nos origines chrétiennes. Il est certain que jusqu'au début du XIX^e siècle Fontlemonde fut une succursale de la paroisse poitevine de Saint Hilaire des Echaubrognes qui dépendait elle-même de l'abbaye de Saint Jouin de Marnes.

Il nous faut donc aux premières pages de notre histoire évoquer d'abord la grande figure du docteur de l'Eglise Saint Hilaire, évêque de Poitiers, mort en 367. Il eut un zèle comparable à celui qui son ami Saint Martin évêque de Tours continuera encore 30 ans après lui. Ce sont les disciples de Saint Hilaire qui étendirent le règne du Christ dans le Poitou et dans le sud de l'Anjou.

1- Répertoire archéologique de l'Anjou 1866

si 65 paroisses dans le diocèse de Poitiers ont Saint Hilaire pour patron, il n'y en a que 11 dans le diocèse d'Angers. Mais sur ces 11 paroisses angevines 7 sont sur les confins du Poitou: St Hilaire du Bois, St Hilaire de Vihiers (1) Concourson, La Fosse de Tigné, Montilliers, Mueil sous Passavant et Yzema.

si l'on ne peut dater même approximativement l'origine des premières relations avec le Poitou, avec les Echaubrognes et avec l'abbaye de saint Jouin de Marnes, on devine combien elles furent facilitées par la grande voie romaine qui reliait Toutlemonde à Saint Jouin et qui porta longtemps, dans la plaine de Noizé le nom de chemin de Saint Hilaire. A Saint Jouin qui portait primitivement le nom d'Ension, la voie de Nantes à Poitiers se rencontrait avec l'autre grande voie romaine qui reliait Angers à Poitiers.

Il nous est facile de nous représenter les anciens moines partant avec la bénédiction de leur abbé, pour pousser peu à peu les conquêtes de la foi sur les bords de cette voie qu'avaient suivie d'abord les légionnaires romains. En même temps, à la suite des Romains, ces premiers missionnaires monastiques développaient chez les habitants le goût de la culture qu'ils avaient déjà et ils les amenaient peu à peu à défricher les immenses forêts qui couvraient une partie de leur pays. Faisons donc plus ample connaissance avec la célèbre abbaye de saint Jouin de Marnes.

L'abbaye de saint Jouin de Marnes

Les deux ouvrages de fond sur l'abbaye de saint Jouin de Marnes sont: Le cartulaire latin publié par Ch. L. Grandmaison dans les Mémoires de la Société de Statistique des Deux Sèvres, Chartularium sancti Jovini tome XVII 2^e partie 1854 et l'abbaye d'Ension ou de saint Jouin de Marnes par le chanoine Lerosey dans les Mémoires de la Société historique des Deux Sèvres années 1915, 1917, 1918 tome 11 et 13. L'étude de M. de Grandmaison archiviste d'Indre et Loire in 8^o de 135 pages avec introduction de XVI p. est d'une importance capitale; elle est complétée par celle de Lerosey qui compte 517 pages in 8^o. C'est de ces deux auteurs que nous nous inspirons principalement (2) dans ce chapitre concernant l'abbaye qui était la patronne de l'ancienne paroisse de Toutlemonde.

- 2) Entre bien d'autres on peut citer encore: Chanoine Aubert, Histoire de saint Martin de Vertou et de St Jouin Nantes, Grimaud 1863; Ledain Notice sur saint Jouin de Marnes Poitiers, Tolmer 1885. Dom Chamard Histoire ecclésiastique du Poitou t II p. 77-100.
- 1) En 1791 elle disparut ainsi que St Hilaire des Grottes (à St Hilaire - St Florent.) St Hilaire de Rillé (au Vandelnay) et St Hilaire le Doyen (à Montreuil Bellay) on s'accorde à considérer les paroisses dédiées à Saint Pierre comme étant les plus anciennes, il y en a 78 dans le diocèse de Poitiers. Presque aussi nombreuses y sont celles que la pitié des fondateurs a dédiées à saint Hilaire.

L'abbaye de Saint Jouin de Marnes dont il ne reste plus quère que la belle église romane qui est aujourd'hui celle de la paroisse de ce nom, est une des plus anciennes de France. Elle porta d'abord le nom d'Enson, puis de Saint Jouin auquel on ajouta celui de Marnes tiré d'un village voisin. Ce lieu est situé dans le diocèse de Poitiers entre Thouars, Boncontour et Airvault:

"L'origine de cette abbaye écrit M^r de Grandmaison se perd bien réellement dans la nuit des temps, on en attribue la fondation à saint Jouin fuyant le siècle pour se consacrer à Dieu. L'époque précise est inconnue, mais elle pourrait remonter au commencement du V^e siècle, alors que Saint Martin de Tours venait de fonder Ligugé et que le monachisme déjà répandu dans tout l'Orient commençait à pénétrer en Occident."

Telle est l'opinion partagée par un bon nombre d'auteurs. D'autres comme Auber et Lerouey vieilliraient d'un demi-siècle la fondation de l'abbaye et en feraient la première peut être des Gaules. C'est possible si vraiment Saint Jouin était le frère de Saint Maximin évêques de Trèves et de Saint Mabaient évêque de Poitiers jusqu'à 360, où lui succéda Saint Hilaire qui mourut en 368. Toujours est-il que c'est saint Martin abbé de Vertou qui deux siècles plus tard introduisit à Saint Jouin d'Enson la règle de Saint Benoît dont les moines ne s'écarteront plus.

"Nous ne possédons sur les commencements de l'abbaye de Saint Jouin que des données obscures, écrit de Grandmaison, aucune pièce de ces temps reculés n'étant venue jusqu'à nous. La plus ancienne charte de notre cartulaire est de 876."

Comme celles des deux siècles suivants elle ne concerne qu'une donation. Ces documents ne nous renseignent point sur l'histoire des moines, sur la rigueur des temps, les guerres nombreuses, l'invasion des Sarrasins et des Normands dont ils souffrirent. A partir du XI^e siècle les chartes nous font connaître les différends de l'abbaye avec les seigneurs voisins et c'est ainsi que nous y apprenons d'intéressants détails sur Maulévrier et Vihiers. L'histoire de Toutlemonde les recueille, puis que cette paroisse au point de vue spirituel dépendait du doyenné de Vihiers, et au point de vue féodal était mouvante de la seigneurie de Maulévrier pour une partie de ses habitants.

Après avoir été dans les domaines du comte de Poitiers, l'abbaye de Saint Jouin était dès le début du XI^e siècle sous la protection des puissants Comtes d'Anjou. Vers 1016 Foulques Nerra à la prière de l'abbé Girard ou Giraud fonde et dote largement le prieuré de Vihiers ainsi que nous l'apprend la charte suivante (1) que nous traduisons sur le texte latin.

"Au nom de Dieu, moi Foulques, comte d'Anjou, notifié à tous présent et à venir que l'abbé Girard, du couvent des saints confesseurs du Christ Martin et Jouin d'Enson, faisant appel à ma mansuétude, m'a demandé, par charité et pour le salut de mon âme la permission de construire une église dans mon château de Vihiers, à l'endroit qu'il voudrait. Ce que je lui ai accordé. Cet abbé a

1) Cartularium Sancti Jovini p. 19 et 20

donc bâti là avec ses moines deux églises, l'une en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jouin, l'autre en l'honneur de saint Hilaire. J'ai concédé de plus droit de sépulture dans cette enceinte ainsi que les autres offrandes faites à l'occasion d'un office religieux, comme à la fête de saint Jouin, aux calendes de juin. J'ai donné enfin ma coutume, à savoir, la foire et le marché, soit le droit de vignier, trois jours avant et après la fête.

J'ai fait cette donation avec l'agrément de mon épouse la Comtesse Hildegarde, et de mon fils Geoffroy enfant, suivant le conseil de mes hommes habitant dans mon château, à savoir: Sigelbrand, Oger - Aimeri fils d'Albon, Amelin, Giraudriguier et beaucoup d'autres. En présence de tous j'ai fait dresser un écrit que je veux rendre stable et perpétuel, à cette condition que l'abbé Girard et ses moines du couvent de saint Jouin occupent ce lieu en toute propriété et y bâtissent, ainsi qu'il a été dit pour mon aumône à perpétuité, sans aucune contradiction. Mais si quelqu'un s'oppose à cette donation qu'il encoure la colère du Dieu Tout Puissant et de ses Anges, et la malédiction de saint Martin, de saint Jouin et de tous les saints et qu'il soit damné avec le traître Judas.

Cette donation est confirmée par mes hommes de foi. Comtes Foulques Geoffroy, mon fils, la comtesse Hildegarde, Thibaud, Roger, Sigelbrand Oger, Aymeri, Giraudriguier, Girard, Raynaud.

Pour bien comprendre l'importance de cette chartre à laquelle l'abbé Girard a attaché son nom il faut savoir que depuis le commencement du X^e siècle, après l'invasion des Normands qui avait obligé les moines de Vertou à se réfugier à Enson, les deux couvents de Vertou et de saint Jouin étaient réunis sous la même autorité. L'abbé de saint Jouin devait s'arrêter souvent à Vihiers dont la situation entre Vertou et Enson était à l'embranchement de la voie romaine allant du sud au nord, et d'une autre reliant Doué à Mantes. A cette époque le comte d'Anjou avait fait de Vihiers une forte position militaire pour défendre son territoire souvent attaqué par les Bretons ou les Poitevins.

Un château entouré d'eau protégeait la ville ceinte elle-même de remparts. Un vignier y résidait, avec la charge de rendre la justice et d'administrer le pays au nom du comte. Foulques Nerra qui avait reçu à foi et hommage le Loudunais du comte de Poitiers Guillaume V, avait pris volontiers sous sa protection l'abbaye de saint Jouin et lui avait permis d'avoir un établissement à Vihiers.

Mais avant de le réaliser les moines furent troublés par la bataille de Mont Colover (près de saint Jouin de Marnes, qui mit aux prises le comte d'Anjou, Geoffroy Martel et le duc d'Aquitaine Guillaume VI. Elle intéresse l'histoire de notre pays, par sa portée politique et parce que sans doute des habitants de Toutlemonde étant placés sur les marches de l'Anjou et du Poitou furent obligés de suivre leurs seigneurs sur le champ de bataille.

1) D'après l'histoire des Comtes d'Anjou (De gestis Comitum Andegavensium.)

16 Le comte d'Anjou avait dans son parti le vicomte de Thouars, Geoffroy II et le sire de Parthenay, Guillaume II. Le choc fut très violent le 20 septembre 1034 entre les soldats de l'Anjou et ceux de l'Aquitaine : les morts et les blessés tombent en grand nombre de part et d'autre. Le comte d'Anjou et le duc d'Aquitaine se sont jetés bravement dans la mêlée au milieu de leurs chevaliers. Enfin le duc au milieu des cadavres des siens voit la bannière disparaître entre les mains des Angevins.

C'est le commencement de la déroute. Le duc blessé est fait prisonnier. Au dire de l'historien des Comtes d'Anjou le nombre des morts fut si grand que "les vainqueurs revenus dans leur camp se firent un mur des cadavres contre le vent du nord qui souffla avec violence pendant la nuit suivante". Comme conséquence le Poitou perdit définitivement la rive gauche de la Loire qui avait été d'abord sa limite naturelle, jusqu'au Thouarsais et au Loudunais qui passèrent sous l'autorité féodale du comte d'Anjou tout en restant soumis à l'autorité spirituelle de l'évêque de Poitiers.

Contrairement à la promesse que suivant la volonté de son père il avait faite à dix ans, le comte d'Anjou Geoffroy Martel opprima les moines et ne s'en repêta qu'à la fin de sa vie. Mais son neveu Foulques IV par ses lettres du 19 juin 1069 (1) rétablit l'abbaye dans toutes les libertés qu'elle avait du temps de son grand père Foulques III. De plus en 1070, son vassal, Gausbert de la Ferté qui possède la moitié de la paroisse de saint Nilaire, sur laquelle Foulques III a fondé le prieuré de Vihiers, et qui jusque là s'est opposé à la construction des trois églises autorisées par la charte de 1016, se désiste de son opposition et laisse la moitié de ses droits aux religieux (2).

Un demi-siècle plus tard en 1121 et 1125, le comte Foulques V se range à son tour au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye. Au moment où il "augmente" son château de Vihiers pour fonder dans le voisinage du château, les églises de saint Jean Baptiste et de saint Nicolas. Il donne même aux moines de saint Jouin le tiers des produits de la foire de la Décollation de saint Jean Baptiste qu'il a fixée à l'anniversaire du jour où Pierre II évêque de Poitiers a fait la dédicace de l'église de saint Jean de Vihiers. Mais le fondateur spécifie que les deux nouvelles églises dépendront de l'église mère dédiée à la Sainte Vierge et à saint Jouin et qu'on y fera ni baptêmes, ni mariages, ni sépultures (3).

C'est en ce début du XII^e siècle qui fut l'une des époques les plus florissantes de sa vie monastique que saint Jouin fit construire sa magnifique église abbatiale, qu'on admire encore comme l'un des modèles les plus riches et les plus complets de l'architecture romane poitevine. Cette église à trois nefs, mesurant 71 m x 14 m avec 15 m de hauteur sous les voûtes, reste après diverses restaurations, en parfait état. On s'accorde à reconnaître qu'elle fut bâtie entre 1095 et 1130, car l'autel principal fut consacré en 1130. L'architecte en fut le moine Raoul le même semble-t-il qui sera abbé de saint Jouin de 1113 à 1139.

1) Cartularium S. Jovini f. 20

2) et 3) Cartularium S. Jovini f. 22, 31 et 32 voir aux pièces justificatives la traduction de ces chartes.

Pendant les travaux que les moines exécutèrent alors auprès du tombeau de leur saint patron, ils eurent la joie de découvrir aussi les reliques des saints Martin de Vertou, Judicaël, Lumine, Rufin, Mérault et Mandé, qui avaient été transportés là au cours du IX^e siècle pour échapper aux profanations des Normands.

Ces quatre églises avaient accru l'importance de Vihiers. Il était utile de parler de cette ville qui donnait son nom au doyenné dont la circonscription rattachait les paroisses des Echaubrognes et de Boutlemonde à l'évêché de Poitiers. Le doyen rural de Vihiers remplaçant l'évêque, devait en principe faire chaque année la visite des paroisses de son ressort. C'est au XI^e siècle que le titre de doyenné paraît avoir été transféré à Vihiers. Mais le siège en était à Yzernay puis à partir de 1317, à la création du diocèse de Maillezais à St Hilaire du Bois, dont les curés furent jusqu'à la Révolution les doyens de Vihiers. A St Hilaire du Bois, l'hôtel appelé le Doyenné joignait l'église et le cimetière d'une part et le grand chemin de la Salle de Vihiers d'autre part. Et c'est de là que partit souvent le curé de Saint Hilaire pour ses tournées décanales dans les 30 paroisses de son district et les fillettes telles que Boutlemonde, la Cillioire, Bégrolles, Saint Léger. Les paroisses étaient :

Saint Hilaire des Echaubrognes, St Pierre des Echaubrognes, et Genneton qui sont aujourd'hui seules du diocèse de Poitiers et les suivantes qui sont maintenant dans le diocèse d'Angers : Saint Hilaire du Bois, St Paul du Bois, la Plaine, Chantelouf, Yzernay, Maulévrier, Moazières, Nuillé, Trémentines, Cholet (3 paroisses). Le May, St Georges du Fuy de la Garde, la Tourlandry, Vezins, Coron, Cernusson, les Cerqueux sous Passavant, Cossé, Faveraie, Montilliers, la Fosse de Tigné, Trémont, Tancoigné, Le Voide. Il faut y ajouter les 4 églises de Vihiers et au XVII^e siècle : Somloire.

La Bulle du Pape Alexandre III confirmant les liens de Saint Jouin 1179. Sept de ces paroisses appartenaient en même temps à l'abbaye de Saint Jouin qui en nommait les titulaires. Ce sont : Vihiers, Saint Hilaire du Bois, Chantelouf, Cossé, Maulévrier, Saint Pierre des Echaubrognes. Il en fut ainsi dès avant le XII^e siècle. Toujours est-il que Nicolas, abbé de Saint Jouin obtenait du pape Alexandre III la bulle solennelle de 1179 qui confirmait à l'abbaye toutes ses possessions et menaçait de la colère divine et de la perte de leurs dignités tous ceux qui oseraient y porter atteinte (1)

Rien de plus précieux pour Saint Jouin que la protection pontificale en un temps où la force des princes et des seigneurs primait trop souvent les droits des religieux. Dans la Bulle de 1179 le Pape énumère la longue liste des paroisses dépendant déjà de l'antique abbaye et s'étendant sur les 4 diocèses actuels d'Angers, de Poitiers de Luçon, de Nantes, de Rennes, de Laval et du Mans.

On y compte déjà 122 églises paroissiales et 4 chapelles dont on connaît les origines certaines pour un petit nombre seulement, telles les églises de Vihiers. Suppléant à l'absence des chartes de fondation, le précieux document pontifical permet de reculer de sept ou huit siècles au moins, l'origine de ces paroisses dont la naissance en réalité est

18
beaucoup plus ancienne et peut dater même pour plusieurs du V^e siècle ou VI^e siècle (1)
C'est dans la Bulle de 1179 que nous voyons paraître pour la première fois le nom des Echaubrognes : "Sancti Petri, Sancti Hilarii de ~~Sotto~~ Salbronia ecclesias" désignant les deux églises paroissiales de saint Pierre et de saint Hilaire des Echaubrognes.

Ces mots sont immédiatement précédés dans la Bulle de ceux-ci :

"Ecclesiam sancti Johannis de Malebrario, ecclesiam sanctae Mariae de Castro" désignant l'église paroissiale saint Jean de Maulévrier et l'église Notre Dame élevée dans le château de cette ville. Remarquons aussi en passant la mention de saint Michel de Chanteloup : Sancti Michaelis de Cantelu, et celle de l'église des Cerqueux de Maulévrier : "ecclesiam de Sarcas"

En même temps que la Bulle Pontificale confirme les liens de l'Abbaye, elle lui accorde ou renouvelle d'importants privilèges : tels que le choix des curés dans ces églises. Aux sujets nommés par l'abbé les évêques ne peuvent que conférer les pouvoirs spirituels. Le Pape permet encore à l'abbaye de saint Jouin de "Recevoir tous candidats à la vie monastique, soit clercs, soit séculiers, et défend à ceux qui auront fait leurs vœux d'en sortir, même pour entrer dans un ordre plus rigoureux sans la permission écrite de l'abbé. Il ajoute à cette faveur celle de célébrer les saints mystères et d'ensevelir les morts, alors même que le pays serait sous le coup d'un interdit général" Enfin l'Exemption de la Dîme était accordée sur les terres que cultivaient les moines ou qu'ils faisaient cultiver à leurs frais.

Profitant de cette haute protection l'abbaye de saint Jouin va grandir en paix, d'autant mieux que s'y ajouteront aux siècles suivants les faveurs du Roi garantissant les moines contre les tracasseries des seigneurs. "Parmi ceux-ci dit de Grandmaison (2) les seigneurs de Maulévrier ne semblent pas avoir été les moins entreprenants."

1) Imbart de la Tour : L'origine des paroisses rurales 1901
2) Introduction p. VIII

Chap. II Les Seigneurs de Maulévrier

Au point de vue ecclésiastique la paroisse de saint Hilaire des Echaubroques avec sa fillette de Toutlemonde dépendait de l'abbaye de saint Jouin de Marnes en même temps que du diocèse de Poitiers, jusqu'au début du XIV^e siècle, puis du diocèse de Maillezais jusqu'au XVII^e siècle, et enfin du diocèse de la Rochelle jusqu'à la Révolution. Au point de vue féodal elle relevait de la seigneurie de Maulévrier. En raison de l'importance politique et sociale de la féodalité sous l'Ancien Régime, l'histoire du pays doit consacrer un chapitre aux seigneurs de Maulévrier. (1)

1 Les de Maulévrier du XI^e au XIV^e siècle

Le premier château-fort de Maulévrier fut construit au XI^e siècle, par le comte d'Anjou Foulques Nerra ou son fils Geoffroy Martel. Il faisait partie de la ~~fort~~ ceinture de forteresses qui depuis celles de Montreuil-Bellay, Doué, et Vihiers devaient protéger l'Anjou contre les retours offensifs des comtes de Poitiers. Il s'élevait aux confins de l'Anjou et du Poitou, dans l'angle formé, au passage de la Loire par les deux grandes voies de Nantes à Poitiers et d'Angers à Fontenay-le-Comte.

Les premiers seigneurs de ce nom nous sont connus par le Livre Noir de Saint Florent de Saumur (2) et le Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers (3)

Entre 1040 et 1055, Aimeri, châtelain de Maulévrier, accorde à un chevalier de Coron l'autorisation, ratifiée par le comte Geoffroy, de donner une annone à l'abbé de St Florent, Frédéric et à ses moines tout ce qu'il tenait de lui en bénéfice à Montilliers, c'est à dire la Tiercerie du domaine de cette église - *terceriam ipsius curtis ecclesiae Sancti Hilarii* - L'acte est souscrit par Aimeri, sa femme Bilsende ses fils Renaud et Aimeri et Eude de Coron (Livre noir de Saint Florent, fol. 81) (4)

Le cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers nous parle aussi du même seigneur ou de son fils. Parmi les témoins de la Charte 121 entre 1084 et 1086 paraît le seigneur Aimeri de Maulévrier - *Aimericus de Malolefario* -

1) on sait que le régime féodal est né de l'anarchie politique : "Le faible éprouant le besoin de se rejeter vers un plus puissant que lui. Le puissant à son tour ne pouvait maintenir son prestige ou sa fortune, assurer sa sécurité qu'en se procurant l'appui d'inférieurs obligés à l'aider"
Marc Bloch La société féodale Paris A. Michel 1939

2) Archives de Maine et Loire H 3712

3) Publié par Ch. Urseau chez Grassin, Angers 1908

4) on cite encore Pierre, fils de David de Maulévrier comme fondateur de Maillevire et de l'église de Treize-Vents qu'il donne à l'abbaye de Marmoutier 1065 : Cartulaires du Poitou par P. Marchegay p. 216

Ensuite sous l'évêque Ulger de 1125 à 1148 figure plusieurs fois comme témoin Pierre de Maulévrier, qui était chanoine de la cathédrale et parent du seigneur de Maulévrier (1) De la même famille sans doute était cet autre chanoine de saint Maurice, Geoffroy de Maulévrier - Gaufridus de Malevario, qui était auprès de l'évêque d'Angers : Matthieu de Loudun, le jour où le 8 janvier 1160 ou 1161, il fixait les limites des paroisses de saint Maurice et de saint Pierre (Ch. 132)

Au siècle suivant, les seigneurs de Maulévrier sont les frères Renaud et Robert de Maulévrier qui eurent de longs démêlés avec l'Hôpital St Jean d'Angers et avec l'abbaye de saint Jouin de Marnes. Robert avait été obligé de subir l'arbitrage de l'archidiaque d'outre-Loire, au sujet du revenu annuel de deux muids de vin et d'une amende de 50 livres, à prendre pour l'Hôpital Saint Jean dans les biens de la famille de Ramefort. Robert de Maulévrier était tuteur de Julienne de Ramefort, petite fille de Etienne de Ramefort, sénéchal d'Angers, qui avait été en 1175, un des fondateurs de l'Hôpital (2)

A son tour, en 1253, Julienne de Ramefort, veuve de Guillaume de Maulévrier, chevalier, assurait à perpétuité, pour le soulagement des pauvres de l'Hôpital, une rente de 10 sols, et y consacrait les revenus de ses fiefs de Baudrière à Angers (Ch. 143) Renaud de Maulévrier était dans la ligue anglaise, quand après la mort de Richard Cœur de Lion, Jean sans Terre disputa l'Anjou à Arthur de Bretagne en 1203 (3) Et Baudouin de Maulévrier fut parmi les 12 seigneurs laissés en otage pendant la trêve de deux ans conclue pendant cette guerre. La tradition rapporte que les anglais après avoir débarqué à la Rochelle en 1214 et pénétré jusqu'au cœur du Poitou, avaient saccagé notre pays et pris le château de Maulévrier dont le seigneur même aurait été tué. Le sire de la Cilloire aurait fini par bouter les anglais hors de leur camp retranché des Ouleries dont le lieu porte encore le nom de "Fort des anglais" sur la carte d'Etat-Major.

2. Accord entre Renaud, seigneur de Maulévrier et Hugues, abbé de St Jouin : 1233

En Décembre 1233, l'abbé Hugues terminait un litige qui durait depuis longtemps entre le prieuré de saint Jean-de-Maulévrier appartenant à l'abbaye de St Jouin, et le seigneur Renaud de Maulévrier, au sujet du droit de Haute Justice, de district et de voirie sur les sujets du prieuré et de l'abbaye mère.

- 1) Chartes 203, 161, 179, 180, 192, 224. Le supérieur ecclésiastique du pays de Toutlemonde était alors Giroire, doyen de Vihiers et curé d'Yzernay, Gerorius decanus Vierenis.
- 2) Port, Cartulaire de Saint Jean : Chartes 97 et 98 des années 1229 et 1230
- 3) Renaud de Maulévrier portait : "d'or au chef de queues" armoiries qui étaient représentées dans un vitrail du chœur de l'ancienne église de Maulévrier.

La transaction que l'abbé conclut avec Renaud de Maulévrier et son frère Robert de Maulévrier attribuait au prieur de Maulévrier la juridiction sur les hommes du prieuré avec quelques restrictions. Ainsi les cas de flagrant délit bien constatés de vol ou d'autre méfait méritant la mort ou la mutilation, demeuraient de la compétence du bailli seigneurial. Les malfaiteurs accusés de crimes punissables de mort suivant les coutumes d'Anjou devaient être emprisonnés par le vigquier du prieur, mais livrés à la justice du seigneur pour la condamnation et l'exécution, un jour et une nuit après l'arrestation. Si le prisonnier s'évadait le vigquier du prieur était responsable envers le seigneur et emprisonné à son tour, à moins de jurer qu'il n'y avait pas de sa faute. Toutefois dans ces cas graves, le vigquier n'échappait pas à la justice du seigneur par son seul serment, si deux ou trois témoins assermentés attribuaient l'évasion à la négligence du vigquier.

De même si il s'agit d'un délit commis par un sujet de Saint Jouin le seigneur s'engage à ne pas se saisir des biens du malfaiteur relevant de l'abbé, si ce n'est à titre de gage. Le seigneur de plus abandonne définitivement les offrandes des fêtes qu'il peut exiger des sujets de Saint Jouin.

La transaction règle aussi le service militaire dû au seigneur et à son suzerain le comte d'Anjou. En cas de guerre obligeant les autres hommes du château de Maulévrier à monter la garde, les sujets de Saint Jouin eux aussi monteront la garde suivant l'usage: les boulangers avec les boulangers, les pelletiers avec les pelletiers, et les autres artisans de même. Et chacun se tiendra dans le château et non dans le petit château. Ils n'entreront dans ce châtelet pour le défendre, qu'en présence d'un danger extrême, sous la poussée ~~active~~ violente de l'ennemi, quand les hommes de Maulévrier seront obligés eux mêmes d'y pénétrer.

Si le comte d'Anjou conduit à l'armée les hommes de la Commune de Maulévrier "homines communiae" les sujets de Saint Jouin, cités par le prieur, s'y rendront aussi avec leurs armes. Ils prendront les armes choisis par quatre sujets assermentés dont deux sont les hommes du seigneur de Maulévrier et deux ceux de l'abbé de Saint Jouin. Ils ne devront pas ce service militaire en dehors de la Châtellenie et du territoire de Maulévrier qu'ils ont seulement le devoir de défendre. — "Des sujets de Saint Jouin je ne pourrai exiger la montre de leurs armes que par la voie du Prieur et une fois par an... Celui qui à la fin de la montre n'aurait pas les armes convenues ne devrait sept sous dont la moitié en gage".

Le seigneur s'engage à observer fidèlement les chartes de son père et les siennes qui sont entre les mains de l'abbé et de ses moines, et à laisser libre passage aux sujets de l'abbaye partout où en jouissent ses propres sujets.

Les décrets suivants concernent le péage et les fausses mesures. Si le bailli et un autre témoin de bonne réputation jurent sur l'Évangile qu'un sujet de l'abbé de Saint Jouin a fraudé sur le péage, le délinquant paraîtra devant le seigneur mais il sera acquitté si à son tour il jure qu'il n'est pas coupable.

221 De même si le bailli du seigneur et un autre témoin sérieux jurent avoir vu un sujet de saint Jean se servir de fausse ~~mesure~~ mesure, l'accusé comparaitra devant le seigneur pour se défendre et se faire acquitter s'il jure de son côté qu'il n'est pas coupable.

"Tous ces serments et témoignages auront lieu devant la porte de saint Jean de Maulévrier, en présence du prieur, du représentant du seigneur et de l'accusé qui pourra se défendre devant le seigneur suivant les coutumes d'Anjou. Mais aucun sujet de l'abbaye ne sera tenu de répondre devant moi, sans la présence du prieur, ou de l'abbé, ou d'un délégué de l'abbé sur la terre de Maulévrier."

Le seigneur rappelle ensuite son droit d'avoir une mesure modèle sur laquelle devront se régler les autres.

La charte parle même de la lampe à huile qui brûle devant l'autel de saint Jean de Maulévrier. quand le seigneur se plaindra de la trouver éteinte, le sacriste de cette église affirmera qu'il n'y a pas de sa faute. Sinon il devra dire une messe pour les défunts: le seigneur n'exigera rien de plus ni du sacriste, ni du prieur, ni du prieuré.

Le seigneur déclare qu'il n'a aucun droit d'institution, d'éloignement ou de juridiction sur le prieur, qui sera nommé et éloigné par l'abbé de saint Jean. Mais dans le mois qui suivra son institution, le prieur fera publier dans l'église de Maulévrier le jour qu'il voudra prêter serment. "Et ce jour-là à l'église devant le peuple, il jurera de faire observer la justice qui m'est due ainsi qu'à mes sujets par les siens."

Et pour cet accord passé à perpétuité, le seigneur et ses successeurs percevront dans le prieuré un cens annuel de 10 livres de monnaie courante, soit 100 sous à Noël et 100 sous à la naissance de St Jean Baptiste.

Scellé et signé par Renaud et Robert de Maulévrier et Hugues décembre 1233. L'abbaye de saint Serge d'Angers fut ainsi l'objet des faveurs du Chevalier Robert de Maulévrier. En 1239, ce seigneur lui abandonnait tous ses droits, coutumes et redevances du fief de Simon Moite ou fief de Charruan, proche du bourg de saint Oelaine (1).

Quarante ans plus tard un Renaud était encore seigneur de Maulévrier. En 1281 il donnait à Cunard son segréage et tous ses droits d'usage et ses coutumes dans le bois d'orfeuille, situé sur Grésillé et Louverré (2). Le segréage était la possession par individus d'un bois avec le droit de l'exploiter. Cette même année, Renaud, en sa qualité de patron du prieuré de Trémentines donnait aussi "en perpétuelle aumône à Dieu, à sa glorieuse Mère, au couvent de saint Florent de Saumur et au prieur de Trémentines. Toute sa garenne de Comins, de Lières, perdrix et autres bêtes et oiseaux se trouvant autour du prieuré." (3)

1) Archives de MetL H. 330 Livre-journal du sacriste de l'abbaye de saint Serge fol. 49

2) Archives de MetL G. 842 Séminaire Saint Charles d'Angers fol. 64

3) Archives de MetL H. 3593

En 1270 on trouve le nom de François de Maulévrier parmi ceux qui suivirent Saint Louis à la dernière croisade.

En 1270 et 1284 la veuve de Robert de Maulévrier rend hommage à l'abbé de Saint Serge, pour le "Mortier" (sis) à Juigné sur Loire.

En 1293 un hommage semblable est rendu par Robin de Maulévrier, fils sans doute de Robert.

Au milieu du XIV^e siècle, le seigneur de Maulévrier est Renaud II qui, en 1368, ratifie la transaction passée en 1233 par son ancêtre avec l'abbé de Saint Jouin.

3- Les seigneurs de Maulévrier et les moines de Saint Maur.

Par son mariage avec Béatrice de Craon, Regnault II de Maulévrier devint seigneur de Richelbourg et du Tourel dont il fit reconstruire la forteresse en 1372 après le départ des anglais de saint Maur. Or le cartulaire de saint Maur (1) nous fait connaître les droits spéciaux que les seigneurs de Maulévrier avaient hérités des comtes d'Anjou sur le pays de saint Maur. Il renferme d'abord la charte 63 de Geoffroy III comte d'Anjou, datée de 1066, relative à un procès entre lui et l'abbé Pierre, au sujet de la voirie de saint Maur de Glanfeuil et de plusieurs autres possessions. "Après de longs débats, la cause fut enfin portée devant la grand chambre du comte, à Angers, où elle fut jugée ainsi qu'il suit. Le sergent ou chevalier qui tiendra en fief du comte les voies péagères à Richelbourg, près du Tourel, aura le droit de voirie s'il arrête le premier sur la voie péagère, celui qui aura commis un crime. Si cette arrestation est faite par l'abbé ou par ses agents, le droit appartiendra au monastère.

Les mesures auxquelles les hommes coutumiers de saint Maur devront vendre et acheter leurs blés et leurs vins, seront données par le voyer. Quand l'abbé aura trouvé qu'une de ces mesures est fautive, il jugera l'affaire en sa cour, sans le voyer, et percevra à lui seul tout le droit de justice. Ce droit appartiendra au voyer quand la mesure fautive aura été trouvée par lui. L'abbé pourra établir pour ses moines, serviteurs et vassaux, des mesures sur lesquelles le voyer n'aura aucune juridiction. Le seul droit de voirie que ce dernier ait sur les hommes coutumiers de saint Maur, est la fautive mesure et le crime commis sur la voie péagère. Lorsque l'abbé saisira un criminel et le délivrera sous caution au voyer, celui-ci le ramènera, au jour indiqué, en la cour de l'abbé qui aura le droit judiciaire; mais le voyer fera exécuter le jugement. Quand le duel aura été admis en la cour de l'abbé, entre des hommes coutumiers, ce dernier aura quinze jours pour réconcilier les parties, et s'il y parvient il percevra le droit.

1) Archives de M. et L. En 1378, un Maulévrier guerroyait contre Du Guesclin à la Roche sur Yon.

24
A défaut de réconciliation, le voyer francha des cautions pour le diel qui aura lieu sous sa surveillance devant la porte de l'abbaye. Le Larron pris sur la terre coutumière ou sur la voie péagère sera délivré à l'abbé qui le gardera une nuit et un jour, le dépouillera et le jettera à la porte de l'abbaye, où il sera saisi par le voyer, qui en fera justice. Il en sera de même de l'homicide dont les biens appartiendront à l'abbé comme au juge séculier.

Les hommes coutumiers de Saint Maour, trouvés en délit par le voyer, seront assignés en la cour de l'abbaye et non ailleurs. Quand le comte voudra assembler son armée, il écrira à l'abbaye et à l'abbé pour qu'il fasse armer comme il le doit, les hommes coutumiers et qu'il les fasse conduire au lieu où l'armée se réunit. Enfin le comte donne à l'abbaye toute la portion de la Loire, d'un bord à l'autre qui baigne les terres de l'abbaye, avec tous les droits de voirie et de fief." (1)

La charte 64, datée de Saint Maour 25 Avril 1090 concerne le même objet. Foulques Réchin, comte d'Anjou se trouvant à Saint Maour, avec son fils Geoffroy et ayant reçu les plaintes des moines contre les actes de violence, commis par les baillis à propos du droit de voiries de la terre de saint Maour, rétablit les choses dans l'état où elles avaient été mises par la charte du comte Geoffroy et confirme aussi aux moines la possession de la Loire, dans la partie où elle baigne leurs domaines. De cette longue charte latine une traduction française datant de 1386 environ et dont le sceau en cire verte représente un cavalier fut apposé par l'héritière des comtes d'Anjou Béatrice de Craon, veuve "Dame de Maulévrier du Tourcil et de Richelbourg."

De son mariage avec Béatrice de Craon Regnault II de Maulévrier eut quatre enfants : Marie, Béatrice épouse de Péan de Souches, Marguerite épouse de Charles de Coesmes et Jean. Ce dernier étant mort sans descendance vers 1390, Marie hérita la terre de Maulévrier qu'elle porta ainsi que celle d'Avoir, en Longué, à son mari Jacques de Montbron.

4. Les Montbron, seigneurs de Maulévrier au XV^e siècle

La terre de Maulévrier restera aux Montbron pendant tout le XV^e siècle. Cette famille (2) tire son nom de la ville de Montbron ou Montberon dans la Charente. Le premier seigneur connu en est Robert, seigneur de Montbron en 1140 Jacques le mari de Marie de Maulévrier en descendait à la septième génération.

2) Elle portait : "écartelée et fascé aux 1 et 4 d'argent, aux 2 et 3 de gueules"

M^{re} le Comte François du Pavillon, châtelain de la Trogerie, descend à la 19^e génération de François Bouchard, chevalier, seigneur d'Aubeterre, fils de Savary Bouchard et de Marguerite de Montbron et de Marie de Maulévrier, celle-ci héritière de Raoul de Maulévrier et de Béatrice de Craon.

1) P. Marchegay Les Archives d'Anjou 1843 p. 331, 337, 406

Fils de Robert VI de Montbron et de Yolande de Moatha, il était né vers 1350. Chambellan du Roi il fit les guerres de Gascogne et devint sénéchal d'Angoulême en 1386. Lieutenant-général du Roi en Touraine, Maine et Anjou en 1413, il fut maréchal de France à la fin de sa vie et mourut en 1422. Il laissait quatre enfants : François, Jacques, Marguerite et Catherine épouse de Jean de Malestroit, seigneur d'Oudon.

Dès la mort de Marie de Maulévrier, son fils mineur, François de Montbron avait reçu la terre de Maulévrier "qui restait au bail de son père" Baron de Maulévrier et d'Avoir comme son père, François de Montbron, eut onze enfants de Louise de Clermont qu'il avait épousée en 1403. Parmi eux on peut citer : François II qui suit, Guichard, baron d'Avoir, Louis, seigneur de Fontaine-Chalandray, et Savari, chanoine de Saintes. François de Montbron ayant été en désaccord avec Beaudouin de Tucé et François de Coesmes, petit-fils comme lui de Renaud de Maulévrier, et de Béatrice de Craon, fut obligé d'abandonner au premier le château, la terre et la seigneurie du Toureil. (1) Il eut aussi comme ses ancêtres des débats avec le prieur de Maulévrier qui était alors Louis Payneau. L'affaire fut portée devant le parlement de Paris, puis en 1416 devant le roi Charles VI par les religieux de l'abbaye de Saint Jouin de Marnes. (2)

Les religieux rappelaient au roi que dès 1383, avec Philippe Rousseau alors prieur de Maulévrier, ils avaient fait appel au Parlement "de certains griefs, faits sur les moines et leurs sujets par feu Regnault, seigneur de Maulévrier et par ses gens et officiers. A chacune des mutations que subit ensuite la terre de Maulévrier, après la mort de Regnault, de Béatrice de Craon, de Jean de Maulévrier leur fils, de Marie de Maulévrier épouse de Jacques de Montbron avant d'être enfin au fils mineur de ces derniers, François de Montbron, sous la tutelle de son père, l'abbaye de St Jouin et le prieur de Maulévrier ont maintenu leurs protestations.

En ce moment "les parties pour bien de paix et esquiver frais, mises et dépenses s'accorderaient volontiers ensemble sur les causes d'appel et d'attentats." En fin de cause, Charles VI touché par l'humble supplication des bien aimés religieux, abbé et convent de St Jouin, à cause du prieuré de St Jean de Maulévrier "donne aux deux parties licence de s'accorder et d'abandonner le recours au Parlement franchement et sans amende." Par cette lettre du 2 Juin 1416, le Roi rappelle les accords précédents passés entre l'abbaye et les seigneurs de Maulévrier, en décembre 1233 et le 4 Mars 1368 ainsi que la signature récente de François de Montbron, chevalier seigneur de Maulévrier "consentant que les religieux jouissent des privilèges accordés par ses prédécesseurs" Le Roi termine le différent entre l'abbaye et représentée par Maurice Hubert et le seigneur de Maulévrier, représenté par Hébert Simas.

1) Archives de Met L. E. 782

2) Cartulaire de Saint Jouin par Ch. Grandmaison p. 72.

La terre des Gauthresches et l'hôpital Saint Julien de Cholet (1406)

C'est dans les archives de l'hôtel-Dieu de Cholet que se trouve le plus ancien document citant des terres de Toutlemonde. Il concerne la fondation de l'hôpital Saint Julien à Cholet par Thibaut Carté curé de St Pierre de Cholet. Après y avoir fait bâtir une chapelle Messire Carté ajoute le 2 novembre 1406 une dotation en faveur du chapelain chargé de tenir l'hôpital en bon état et de dire deux messes par semaine pour le repos des âmes du fondateur, de ses parents et de ses amis. Pour l'entretien de ce chapelain il donne entre autre chose "La moitié de la pièce du Puy Ragueneau à Magières valant annuellement 4 septiers de seigle mesure de Cholet 40 sols de rente que j'ai sur la terre de la "Coquebelandière, que tient le métayer de la Buissonnière en la paroisse de St Hilaire des Echabrognes". 4 livres 6 septiers de seigle et un septier d'avoine mesure de Maulévrier de Rente annuelle et perpétuelle à moi due sur la terre de la Gauthresche, en la dite paroisse de Saint Hilaire" (1)

Cette terre de la Gauthresche est bien de Toutlemonde, celles qui la précèdent semblent désigner aussi les terres toutlemondaises de Coqueberlande et de la Buissonnière.

Un autre document du XV^e s. nomme aussi les Gauthresches. Il s'agit d'une transaction relative aux droits de chasse et de pâturage des bois des Gauthresches qui eut lieu le 11 Août 1435, par devant J. Baillet notaire de la Cour de Coron entre M^r Hardi le Roux chevalier, seigneur de la Roche des Aubiers et Jean de la Que écuyer, sieur de la Que, Jean de l'Espéronnière écuyer seigneur de la Roche Bardoul, figure comme témoin de l'acte avec Jean de la Que et Jean des Hommes (2)

François de Montbron mourut très âgé vers 1470. Après lui le baron de Maulévrier fut son fils François II. Celui-ci avait épousé vers 1440 Jeanne de Vendôme, seigneur de Segré qui lui apporta la terre et le château de Segré ruinés par les Anglais, et que dès 1461 il revendit. C'est cette année même que commençait à régner sous le nom de Louis XI le dauphin dont il était chambellan en 1443 et qu'il accompagna en Anjou (3)

François II de Montbron étant mort en 1476, la baronnie de Maulévrier échut à Eustache, l'aîné des 9 enfants qu'il avait eus de son mariage avec Marguerite d'Estuer. En 1497 ce seigneur de Maulévrier chevalier concéda au profit du seigneur de Daillon droit de sépulture, bannet et écusson dans l'église des Cerqueux de Maulévrier. (Archives de Met L. E 1304)

Parmi les frères d'Eustache de Montbron distinguons en passant Christophe l'aîné puis Placide et Claude protonotaires du Saint Siège. Artus l'un des Centa gentilshommes de

- 1) Carté avait acquis ces 4 livres, les 7 septiers et les 40 sols de Rente du seigneur de la Tigessire sur la terre de la Coquebelandière.
- 2) Archives de la Saulaye, parchemin original
- 3) En 1448 sa sœur Jeanne était Dame d'honneur de la Reine.

la maison du Roi et Adrien seigneur de Villefort qui fut un des confidentes de Charles VII. Adrien de Montbron suivit le roi à la conquête de Naples et il fut blessé auprès de lui à la bataille de Fornoue. Un autre Louis de Montbron s'était présenté à la mort de la noblesse d'Anjou, passée à Chemille le 18 décembre 1470 "Tant pour lui que pour le seigneur de Maulévrier, son père homme d'armes : 4 archers et 8 chevaux."

La terre de Maulévrier qui avait déjà été saisie vers 1475 sortit définitivement de la famille de Montbron et de ses premiers seigneurs après la mort de Christophe de Montbron.

En 1505 tous les biens de sa succession furent saisis par ses créanciers et adjugés à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, qui onze ans plus tôt avait donné naissance au Château de Cognac au futur Roi de France François I^{er} et qui résida quelques temps au château de Maulévrier.

5. Les Gouffier, seigneurs de Maulévrier aux XVI^{es} et XVII^{es} siècles

En 1513 la seigneurie de Maulévrier appartenait à Artus Gouffier qui l'avait reçue pour ses services de la famille royale. Sa famille originaire du pays de Chatellerault fut féconde en personnages illustres (2). Premier de son nom à posséder paisiblement la terre de Maulévrier (3) Artus Gouffier fut comblé d'honneurs et de biens par Louis XII et François I^{er} comme son père, Guillaume, chevalier premier Chambellan du roi, gouverneur du Languedoc et de la Touraine, l'avait été par Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Artus Gouffier fut élevé auprès de ce dernier dont son père était gouverneur et il l'avait suivi en 1495 à la conquête de Naples (4).

Comme sous le nom de seigneur de Boisay Artus Gouffier fut lui-même choisi en 1506 comme gouverneur du jeune François d'Angoulême qui dès son avènement au trône en 1515 lui donna la charge de grand maître et en 1516 le gouvernement du Dauphiné. Tout puissant à la cour c'est lui qui cette même année concluait le traité de Noyon entre le roi de France et le roi d'Espagne. Né en 1473 Artus avait 12 frères et sœurs et il était l'aîné des 9 enfants de Guillaume Gouffier mort à Amboise en 1495 et de sa seconde femme. Philippe de Montmorency parmi ses frères germains l'un Guillaume fut le célèbre amiral de Bonnivet, favori de François I^{er} gouverneur de la Guyenne et des enfants de France, ennemi personnel du connétable de Bourbon et tué en 1525 à la bataille de Pavie. Les quatre autres furent d'église.

- 4) Godefroy Histoire de Charles VIII Paris 1684
- 3) Son père semble bien avoir déjà été seigneur de Maulévrier dès 1475 puis avoir été privé un moment par Louis XI de cette terre contestée. Et c'est de ce roi qu'il y aurait obtenu droit de Haute justice
- 1) Cette famille subsista quelque temps dans le pays. En 1539 François de Montbron frère chanoine de la cathédrale de saintes seigneur de Féolles à Somloire et de la Guyonnière à Maulévrier rendait foi et hommage au seigneur de Maulévrier. (Archives de M et L E 3412)
- 2) Archives de M et L E 2675 à 2678 Gouffier "En voyait ces armes jusqu'en 1885 sur le clocher de Maulévrier armes d'or à trois jumelles de sable"

28
Louis abbé de St Maixent, Adrien, abbé de Bourguil, évêque de Coutances, puis d'Albi et en même temps abbé de Saint Jean de Marnes, enfin cardinal en 1515, grâce au crédit de ses frères Pierre, religieux de Cluny et abbé de Saint Denis et Oinar évêque de Coutances puis d'Albi après le cardinal.

Leur sœur Charlotte mérite aussi une mention, à cause de ses qualités personnelles et de son mariage avec René de Cosé (1460 - 1540) qui allait encore augmenter la grandeur de leur maison. Charlotte devint gouvernante des enfants de François I^{er} et son mari grand fauconnier de France. Ils eurent 3 filles et 3 fils dont le second Philippe fut évêque de Coutances et dont les autres furent maréchaux de France :

Charles 1507 - 1564 le célèbre gouverneur du Piémont appelé le maréchal de Brissac ou le beau Brissac et Artus 1512 - 1582 dit le maréchal de Gonnord, mort au château de Gonnord, René de Cosé et sa femme Charlotte Gouffier furent inhumés dans l'église de Brissac où ils sont figurés dans le beau vitrail du chœur.

Artus Gouffier chevalier de l'ordre du Roi, grand maître de France et baron de Maulévrier mourut encore jeune en 1519 laissant de son mariage avec Hélène de Hangest trois enfants :

Hélène épouse Louis de Vendôme, Anne religieuse à Fontevault et Claude qui héritera de sa mère la seigneurie de Maulévrier. Devenue veuve la baronne de Maulévrier eut à faire valoir ses droits seigneuriaux sur les Cerqueux de Maulévrier. On possède l'accord du 6 janvier 1522 où René du Puy du Fou, seigneur de la Sèrvie reconnaissait Hélène de Hangest comme fondatrice de la cure et de l'église des Cerqueux, à la condition qu'il lui serait permis d'avoir dans le chœur ses titres et armes et de s'y faire enterrer mais sans prétendre y avoir droit en s'engageant à mentionner cette tolérance dans ses aveux futurs.

Hélène de Hangest dame d'une intelligence remarquable qui avait été gouvernante du futur Henri II aimait et pratiquait les arts avec succès. Elle mourut en 1537 et rejoignit le corps de son mari dans l'église collégiale d'Oiron qu'ils avaient fait bâtir. Cette église possède encore en grand nombre les monuments funéraires des Gouffier qui sont parmi les plus remarquables de l'Ouest de la France.

Claude Gouffier eut comme son père et son grand père de hautes fonctions à la cour : grand écuyer de France et premier gentilhomme de la chambre du Roi, il était capitaine des cent gentilshommes de sa maison. Il était si bien en cour que ce fut en sa faveur que la terre de Maulévrier fut érigée en comté en 1542, celle de Beisy en marquisat en 1564 et celle de Roannez en duché en 1566.

Il fut chargé de défendre la Champagne contre les Impériaux. Pendant que Claude Gouffier guerroyait au loin, le pays de Maulévrier connut un régime de terreur. Un débauché, le garde-chasse La Verdure en compagnie de mauvais sujets commettait toutes sortes de violences qui troublaient d'honnêtes familles. Les tenanciers du seigneur étaient pressurés par lui. Et s'ils voulaient aller à Oiron se plaindre à la châtelaine ils risquaient leur vie. Prévenue des méfaits de son garde le

seigneur le fit arrêter et exposer toute une journée sur la place. Dirigé le soir la corde au cou au lieu des justices La Verdure y fut enfin pendu au gibet.
Quand il n'était pas à la Cour Claude Gouffier habitait le beau château d'Oiron entre Thouars et Loudun, commencé par son père et qu'il acheva de bâtir et d'orne¹⁾. Il fut marié 3 fois et eut 12 enfants parmi lesquels Artus fut baptisé le 24 décembre 1550 dans la chapelle de Maulévrier. Deux autres François né à Oiron en 1560 et Charles né en 1562 furent reçus chevaliers de Malte en 1580 et 1581: leur titre n'avait-il point quelque rapport avec les 2 croix de Malte qu'on remarque sur la corniche de l'ancienne église de Toutlemonde?

De Françoise de Bretagne il eut Gilbert qui fut lui aussi duc de Roannez, marquis de Boisj et comte de Maulévrier. Après la mort de Claude Gouffier en 1572 ses meubles furent vendus en l'hôtel de Boisj à Paris, à cause des intérêts complexes de ses enfants et des familles de ses cinq épouses. On possède l'intéressant et minutieux procès-verbal de cette vente qui renseigne sur les prix du temps (2) Mais on ignore ce qu'est devenue "la faire d'heures en parchemin" (bréviaire) écrites à la main enluminées couvertes de velours noir, enrichies par les coins et le fermoir de pièces d'or pendant à une chaîne d'or qui après plusieurs crises furent délinées à Claude Doublet, marchand joaillier à Paris sur le Pont au Change, pour la somme de 155 livres tournois.

De Gilbert Gouffier (1554-1582) qui mourut au château d'Oiron à 28 ans après avoir été 12 ans seigneur de Maulévrier, on connaît surtout son mariage avec Jeanne de Cossé-Briessac sa cousine, la fille du maréchal de Gonnard Artus de Cossé.

Louis Gouffier (1575-1642) Après Gilbert Gouffier la terre de Maulévrier passe à son fils unique très haut et très puissant seigneur Louis Gouffier, duc de Roannez, marquis de Boisj, comte de Maulévrier baron de La Frogerie chevalier de l'ordre du roi, gouverneur et lieutenant général pour "sa majesté en la ville de Poitiers". Ce sont les titres qu'il porte le 16 novembre 1604 (3) dans un acte passé devant M^r Jean Bauldry, notaire à Angers. Ce jour-là messire Louis Gouffier, demeurant au château de Maulévrier, d'une part, et Messire Claude Gouffier, chevalier de l'ordre du roi, comte de Caravas demeurant au château de Passavant, d'autre part, ratifiaient l'accord passé le 9 juillet précédent entre le comte de Caravas et la comtesse de

- 1) Un jour il y fut enlevé par les Huguenots et dut hypothéquer tout ses biens pour payer sa rançon. Un siècle plus tard le château d'Oiron était restauré par le maréchal duc de La Feuillade époux de Charlotte Gouffier, puis vendu en 1700 à M^{me} de Montespan qui y mourut en 1707 (voir Ch. Bosseloup). Le château d'Oiron chez Pascal à Royan.
- 2) Archives de M. et L. E 2.677 D'après F. Billon Claude Gouffier est le fameux marquis de Caravas des Contes de Perrault. Ne serait-ce pas plutôt son petit-fils Claude Gouffier comte de Caravas qui au XVIII^e siècle demeurait au château de Passavant.
- 3) Plus tard il sera pair de France

la Rochefort tant pour elle que pour son fils le duc de Roannez Louis Gouffier (1)
 Cet accord était réglé en présence et par l'avis des Duchesses de Montignac et de Mercœur
 des évêques d'Angers et de Paris, du maréchal de Brissac Charles II de Cossé (1562-1621)
 et des Comtes de La Rochefort et de Montsoreau. Et ils terminaient entre les parties tous les
 différends provenant de la succession de Claude Gouffier, mort en 1572 "père et aïeul
 des dits seigneurs" et aussi des successions de défunte Françoise de Bretagne et de tous
 les autres enfants du dit défunt grand écuyer qui avait été marié 5 fois.

Louis Gouffier, après avoir fait la guerre en Savoie au nom d'Henri IV se battit
 en Hollande contre l'Espagne. De caractère inconstant et inquiet, il fut ensuite mêlé
 à toutes les intrigues, d'abord contre Henri IV à la fin de son règne, puis tantôt pour
 ou contre Marie de Médicis, tantôt pour ou contre Louis XIII.

Accusé enfin de lèse-majesté, il fut condamné à avoir la tête tranchée et à la
 confiscation de ses biens. Grâce il passa le reste de sa vie au château d'Oron. Sa
 femme Claude de Lorraine avait fondé en 1637 un monastère de religieuses franciscaines
 à Sainte Claire d'Oron.

Henry Gouffier (1603-1639) fils aîné de Louis Gouffier en reçut les seigneuries de
 Boisy et de Maulévrier pour son mariage semble-t-il. Le 10 Octobre 1630 le duc
 de Roannez demeurant au château de Gonnord portait encore le titre de marquis de
 Boisy et de Comte de Maulévrier mais on sait que en 1631 "Monsieur Henri Gouffier
 marquis de Boisy fils aîné de m^{gr} le duc de Roannez, duc et pair de France" posait
 la 1^{ère} pierre du maître autel de l'église de Maulévrier (2)

Henry Gouffier mourut avant son père : il fut tué au combat de Saint-Herquerque
 le 24 août 1639. De sa femme Marie Hennequin il laissait 4 enfants : Artus deux filles
 qui devinrent religieuses et Charlotte qui épousa en 1667 le duc de la Feuillade
 maréchal de France.

Artus II Gouffier (†1698) en présentant les titulaires des chapelles de Gonnord en 1648
 1650 et 1653 était titre duc de Roannez, pair de France, M^{rs} de Boisy Comte de
 Maulévrier baron de Gonnord et de la Frogerie, seigneur d'Oron etc...

Lieutenant-général pour le Roi il fut gouverneur du Haut et Bas Poitou. Mais dans
 son rapport au Roi fait en 1664 Charles Colbert est assez sévère pour lui :

"Le duc de Roannez dit-il quoique de grand nom et grand seigneur et qui ne man-
 que pas d'esprit et d'habileté." est peu autorisé et accredité dans la province
 parce qu'il ne s'y est point appliqué, il n'est guère souvent dans la province

Grand ami de Pascal et de Port Royal (et entraîné dans la disgrâce de Fouquet)

1) En 1592 la veuve de Gilbert Gouffier avait épousé Antoine de Billy, comte de La Rochefort, dont
 la fille Françoise épousait le même jour Louis Gouffier duc de Roannez. ce dernier épousa Eléonore de Lorraine
 2) suivant l'inscription trouvée en 1874, pendant la démolition de l'ancien chœur.

Artus Gouffier quitta le monde pour passer les trente dernières années de sa vie dans la retraite et les exercices de piété. Il embrassa l'état ecclésiastique mais sans entrer dans les ordres. En 1667 pour la somme de 300.000 livres il avait abandonné à sa sœur Charlotte, qui allait se marier son duché de Roannez et ses autres seigneuries telles que le "Comté de Maulévrier et la baronnie de la Forgerie" (sic) ainsi que la majeure partie de sa fortune. (1) Comme ses sœurs Marguerite et Marie, Charlotte Gouffier dont on possède l'intéressante correspondance avec Pascal sur ce sujet avait longtemps rêvé la vie religieuse. Même après son mariage elle eût beaucoup d'amitié pour Port-Royal où elle avait voulu entrer. Elle mourut à Paris en 1683 âgée de 50 ans et laissant un fils Louis d'Aubusson de la Feuillade. En réalité malgré la donation de son frère elle ne paraît pas avoir porté le titre seigneurial de Maulévrier.

C'est Charles Gouffier, oncle d'Artus qui eut jusqu'à sa mort en 1671, le titre de comte de Gonnard et de Maulévrier. Et le fils de Charles, Louis Gouffier avait encore le titre de comte de Maulévrier en 1684, en passant un accord avec le prieur de Trémentines Jean Lemétayer (2) Ce n'est donc pas en 1664 que Edouard Colbert devint seigneur de Maulévrier. S'il acheta la terre cette année-là, la prise de possession de la seigneurie et du titre subit quelque délai.

6. Le duc de Roannez et les châtelains des Cerqueux

Avant de quitter le monde Artus Gouffier avait su faire valoir ses droits féodaux auprès des seigneurs du voisinage. Ses prédécesseurs dans la terre de Maulévrier s'étaient contentés de la reconnaissance tacite de leur supériorité dans la paroisse des Cerqueux de Maulévrier et ils n'y faisaient pas valoir publiquement leur suzeraineté. Insensiblement, oubliant l'accord passé un siècle plus tôt par son Eusèbe du Puy du Fou, seigneur de la Sévrie. Les du Puy du Fou s'habituaient à ne pas tenir compte des privilèges dont les seigneurs de Maulévrier ne faisaient pas usage et à se considérer comme seigneurs patrons des Cerqueux. Pour couper court à cet empiètement le duc de Roannez Artus Gouffier fit planter devant la porte de l'église des Cerqueux des poteaux avec carcans sur lesquels il fit apposer ses armes, privilège réservé aux seigneurs fondateurs. (3)

C'est en 1651 qu'il accomplit cet acte de suzeraineté, à la suite d'une entreprise de Françoise Tiraqueau, veuve d'Eusèbe du Puy du Fou et de sa fille Françoise épouse du marquis Hilaire de Laval. Dans l'église des Cerqueux elles avaient fait repeindre les armes de leur famille et replacer les corps d'Eusèbe du Puy du Fou et de ses ancêtres dans un caveau plus riche sous le grand autel. Mais le seigneur de Maulévrier avait aussitôt fait enlever ces corps.

- 1) Registre des insinuations au Châtelet de Paris : Archives Nationales Y 211 n° 1198 f. 430
- 2) Archives de M et L H 3609
- 3) Archives de M et L E 1303

32) Indignée de cette violation de sépulture, la marquise de Laval fit emprisonner Odet Cheveau, intendant d'Artois Gouffier qui en appela au Parlement de Paris en 1652. L'affaire fit d'autant plus de bruit que le Roi en 1653 érigeait la terre de la Séverie en baronnie, en faveur du marquis Hilaire de Laval, avec droit de Haute, Moyenne et Basse justice et de foires et marchés que le seigneur de Maulévrier ne voulut pas reconnaître.

Le procès fut long et mouvementé. En 1659 le Parlement tout en reconnaissant le seigneur de Maulévrier comme suzerain des Cerqueux, blâma sa conduite dans la violation des sépultures et en 1663 il condamna Odet Cheveau à une amende de 800 livres destinées à former la rente de 2 services annuels pour les défunts de la famille Puy du Fou.

Lorsque la seigneurie de Maulévrier eut passé des Gouffier aux Colbert, la marquise de Laval fit valoir encore ses prétentions. Malgré les défenses qui lui avaient été faites en justice, elle tenta de nouveau après la mort de son mari survenue en 1670, d'imposer sa volonté d'être baronne des Cerqueux.

A la voûte de l'église au lieu où se trouvait l'écusson des armes des Gouffier elle fit peindre celui de sa famille et elle commença la construction d'une chapelle funéraire près du chœur de l'église et des Halles pour foires et marchés. Mais en 1674 Édouard Colbert protesta contre cette entreprise et si elle continue il se pourvoira contre elle pour faire rétablir chaque chose en l'état précédent.

Jusqu'à la Révolution, les seigneurs de Maulévrier revendiquèrent leurs droits seigneuriaux sur les Cerqueux de Maulévrier et ils les manifesteront par la plantation de poteaux de sauvegarde avec leurs armes en particulier devant la porte principale de l'église des Cerqueux. Mais les barons de la Séverie entre autres en 1755 Philippe de la Haye Montbault ne cessèrent de protester contre ces plantations.

Les Colbert seigneurs de Maulévrier XVII^e et XVIII^e s.

C'est entre 1667 et 1674 que les Gouffier vendirent la seigneurie de Maulévrier à Édouard Colbert, troisième frère du grand ministre de Louis XIV. Le nouveau Comte de Maulévrier 1653 - 1693 était d'une famille de petite noblesse qui égalait les plus illustres par la qualité des alliances et la valeur des services (1). Lui-même apporta sa part à la gloire de cette famille vigoureuse et féconde qui servit avec éclat l'Eglise et l'Etat. Trois de ses quatre sœurs furent religieuses : Claire abbesse de Sainte Claire de Reims Antoinette et Anne abbesse du Lys. son frère Nicolas fut évêque de Luçon en 1661 puis d'Auxerre. Ses deux autres frères furent ministres : Jean Baptiste (1619 - 1683) et Charles (1625 - 1696) marquis de Croissy qui eurent des enfants nombreux et distingués. Parmi ses 9 enfants le grand Colbert eut des officiers de valeur et surtout un ministre comme lui, son aîné Jean Baptiste, marquis de Seignelay (1651 - 1690) et Jacques Nicolas archevêque de Reims (1655 - 1707).

Charles Colbert parmi ses 7 enfants eut aussi un ministre : Jean Baptiste marquis de Torcy (1665 - 1746) et un évêque, Charles (1667 - 1738) qui dirigea le diocèse de Montpellier. Charles Colbert de Croissy mérite ici une mention, car il fut mêlé quelque temps à l'histoire de notre pays. Quand son frère fut arrivé au pouvoir, le marquis de Croissy fut chargé par lui d'inspecter la Généralité de Tours qui comprenait les provinces de Touraine, du Maine et de l'Anjou pour étudier l'état des affaires et le moyen de les faire prospérer. Le rapport de Charles Colbert (2) nous prouve avec quel soin il s'acquitta de sa mission en 1664 et 1665, où il visita les 5 chefs-lieux d'élection de l'Anjou : Angers, Baugé, Saumur, La Flèche et Château-Gontier et de plus Montreuil Bellay dont l'élection était partie en Anjou et partie en Poitou.

Or c'est de l'élection de Montreuil que dépendaient Maulévrier, les Echaubrognes, et Toutlemonde, voici ce qu'en dit le rapport :

" Cette élection en fort bon fond des terres labourables à froment, a été successivement surchargée en sorte que nonobstant les diminutions des années précédentes elle paie par feu 30, 40 et jusqu'à 50 livres. Cependant par la soumission, le travail et la bonne volonté des feux, elle a toujours payé ses impositions sans non valeurs ; ce qui a fait qu'elle mérite d'être considérée et soulagée."

Plus mieux apprécié cet éloge il faut comparer l'élection de Montreuil-Bellay aux autres élections où chaque famille payait de : 15 à 20 livres dans celle d'Angers, de 6 à 10 dans celle de Baugé, de 15 à 30 dans celle de Château Gontier, de 8 à 20 dans celle de La Flèche, et de 5 à 6 seulement dans celle de Saumur.

1) Les Colbert avaient des armes parlantes : "d'or à la couleur (coluber) d'azur posée en pal"
 2) publiée en 1843 par P. Marsegay dans les "Archives d'Anjou"

Les impôts excessifs payés dans notre pays pouvaient la prospérité relative de nos ancêtres. Après cette remarque nous est-il permis d'en faire une autre et de supposer que, dans sa longue tournée d'inspection, Charles Colbert rendit visite à son frère Nicolas, évêque de Luçon et que l'un et l'autre firent connaître la riche terre de Maulévrier à leur frère Edouard-François, le capitaine des gardes qui cherchait un titre digne de sa famille. Le château de Maulévrier, ravagé depuis longtemps par les guerres civiles tombait en ruines mais sa mouvance seigneuriale était considérable. Toujours est-il que c'est à cette époque que la terre entra dans la famille de Colbert.

Edouard Colbert qui avait pris le parti des armes fut un des grands capitaines de Louis XIV. Entré aux mousquetaires à 15 ans, il était capitaine de leur 2^e compagnie en 1665. En 1667 il fit la campagne de Flandre se distingua à l'assaut de Lille maréchal de camp en 1669 il se rendit au secours de Candie où il fut blessé. Revenu en France, il se battit en Hollande 1672, puis fut nommé par le roi lieutenant-général en 1676, gouverneur de Tournai en 1682 et chevalier des Ordres du Roi en 1688. En 1690 et 1691 il guerroyait de nouveau en Hollande et le 31 Mai 1693 à la suite d'une longue maladie il mourait à Paris où il était né (1)

Edouard Colbert, qui vivait plus souvent aux armées qu'à la Cour que dans son domaine avait fait pourtant reconstruire sur les ruines de l'ancien château féodal de Maulévrier une grandiose habitation, qui ne fut terminée qu'en 1700. De son mariage célébré en 1668 avec Marie Madeleine Boutin Serrant (2) "Femme d'une grande vertu et d'un grand mérite" au dire du duc de Saint Simon, Edouard Colbert laissait 8 enfants : 4 fils et 4 filles dont 2 religieuses. Le plus jeune fils dit : "l'abbé de Maulévrier" qui possédait le prieuré de Maulévrier en 1698 et en 1723, il se maria en 1725 et mourut en 1726 à 40 ans. Marie Thérèse épousa Jacques de Rouxel comte de Médavy, lieutenant général qui devint maréchal de France. Comme leur père, les trois aînés servirent avec honneur dans l'armée. Jean Baptiste lui succéda dans la seigneurie de Maulévrier, mais pour peu de temps car le 18 juillet 1695 comme colonel du régiment de Navarre il était tué au siège de Famur. Le troisième, Henri, chevalier de Malte, inspecteur général de l'infanterie en Italie puis lieutenant général des armées du Roi en 1710 mourut en 1711 à 34 ans.

Le second fils d'Edouard Colbert, François-Edouard, touche de plus près à l'histoire de notre pays. Comte de Maulévrier et baron de la Tragerie à la mort de son frère aîné, il acquit aussi en 1703 le marquisat de Cholet et le Comté de Chemillé. Colonel à son tour du Régiment de Navarre puis brigadier des armées du Roi en 1704 il servit à l'armée d'Allemagne en 1702 et se trouva en 1703 à la bataille de Spire

- 1) Cette mauvaise langue de St Simon dit qu'il mourut de douleur de n'avoir pas été maréchal de France.
- 2) Fille de Guillaume III Boutin, comte de Serrant, qui bâtit le beau château de ce nom et fut donner 800.000 livres de dot à ses deux filles, la marquise de Vaulrum, et la comtesse de Maulévrier.

en 1704 à celle de Hochstaedt et à l'armée du Rhin en 1705. Il se tua à Paris dans une crise d'exaltation, en se jetant par sa fenêtre, le Vendredi Saint, le 2 Avril 1706 : il n'avait que 36 ans (1)

En 1698 il avait épousé Henriette Barthe de Froullay, fille du Comte de Tessa maréchal de France. Il en eut 3 enfants dont l'aîné fut Louis René Edouart. Ce haut et puissant seigneur fut marquis de Cholet, Comte de Maulévrier, comte de Chemillé, seigneur d'Aviré, baron de La Frogerie etc... de 1706 jusqu'à sa mort en 1750 Lieutenant Général des armées du Roi il fut ministre plénipotentiaire près du duc de Parme. Comme il ne laissait pas d'enfants de son mariage avec Marie d'Estaing mais beaucoup de dettes, son frère René Edouart né en 1706 mari de Jacqueline de Mannerville (3) racheta la terre de Maulévrier aux créanciers pour la somme de 428.250 livres, mais il abandonna le marquisat de Cholet et le Comté de Chemillé. Le Comte René de Colbert fut gouverneur de l'Anjou et du Saumurois. Il fit rebâtir le château de Maulévrier en 1760 et mourut en 1771 laissant deux fils qui parvinrent à de hauts grades dans l'Armée : Edouard - Victorien, Charles René (1754 - 1839) et Edouard Charles - Victorien (1758 - 1820) né et mort à Paris. Le dernier entra dans la marine fit la guerre d'Amérique et devint Capitaine de vaisseau en 1791. Il émigra en 1792, échappa au désastre de Quiberon, se rendit en mission auprès de Stofflet puis retourna en Amérique. A la Restauration il reprit du service reçut le grade de contre-Amiral et siégea à la Chambre des Députés en 1815.

Son frère aîné fut le dernier seigneur féodal de Maulévrier. Destiné à l'Armée comme tout des siens il était déjà maître de camp en 1781 et en 1784 ministre plénipotentiaire près de l'Electeur de Cologne. Chevalier de St Louis en 1789 il part avec les émigrés la campagne en 1792 comme aide de camp du maréchal de Castries. Rentré en France il rachète une partie de ses biens vendus nationalement, rebâtit son château incendié, se remarie en 1812 (4) avec Pauline Leclerc de Juigné et prend sa retraite en 1817 avec le grade de maréchal de camp. Nommé en 1821 membre du Conseil Général il reçoit le 8 juillet 1828 la Duchesse de Berry qui séjourne au château. Né à Paris il meurt à Maulévrier le 6 Août 1839.

1) Dans ses "Mémoires", le duc de Saint Simon a consacré plusieurs pages piquantes à sa folle passion pour la duchesse de Bourgogne et à ses extravagances :
" Il n'était pas beau, avait de l'esprit, et un esprit fertile en intrigues sordides ; une ambition démesurée et rien qui fût la retenir."

2) Le 4 Avril 1726 à Aviré il était parrain d'une cloche nommée Louise - Marie.

3) Elle sera guillotinée à Paris le 26 juillet 1794

4) Il fut maire de Maulévrier de 1814 à 1830. De son premier mariage avec Anne de Quengo de Crenelle il 4 enfants : Edouard (1787-1817) colonel mort à la Martinique, Charles Victorien 1793-1859 marquis de Maulévrier dont le fils Paul mourut d'un accident de chasse à 15 ans en 1847

Elisabeth comtesse d'Amay (1783-1835) et Juliette (1785-1833) marquise de Barolo morte à Turin. Son fils du 2^e lit René de Colbert marquis de Maulévrier 1813-1891 eut de son mariage avec Eleonore Dufort deux filles : La vicomtesse de Chabot (1839-1906) et Marie

Depuis 1864 il repose avec sa veuve morte en 1864 dans la Chapelle du Cimetière des Martyrs bâtie par son fils, le comte René de Colbert, en pleine forêt d'Yzernay, à l'endroit où lui-même en 1822 avait fait rassembler les ossements des victimes de la Révolution et planter une Croix (1)

Tout jeune encore, lit-on dans les "Affiches d'Angers" du 8 Janvier 1779, le Comte de Maulévrier avait fondé avec sa mère, un prix annuel de 200 livres pour le père et la mère qui s'appliqueraient le mieux "à donner de l'éducation à leurs enfants et à leur apprendre la religion." Après le choix décidé par les notables de la paroisse la distribution se faisait le premier dimanche après la Toussaint.

La terre seigneuriale de Maulévrier a la fin de l'Ancien Régime. Le Comte de Maulévrier était un puissant seigneur avec une mouvance fort étendue. Et il avait le patronage des 8 paroisses suivantes : Maulévrier, St Hilaire des Echaubrognes avec sa fillette de Toutlemonde, St Pierre des Echaubrognes, Souloire, les Berquere de Maulévrier Yzernay Notre Dame de Cholet Le May et Trémentines. Il présentait de plus les titulaires de plusieurs chapelles telles que : Ste Catherine de Maulévrier (600 livres de revenu) l'aumônerie de Maulévrier, la chapelle de Toutes Aides, Saint Nicolas de la Frogerie (80 l.) Saint Symphorien du Placy au Bois de Saint Louis, Saint Pierre de la Forestrie à Trémentines (150 l.)

Le Sommier général établi en 1790 nous fait connaître l'étendue des terres du Comte de Maulévrier (2) Elles comprenaient les aménages de Maulévrier, de la Frogerie de la Chartebouchère et de Trémentines soit 31 fermes, 10 bordages, 6 maisons et les fours barreaux de Maulévrier, les moulins barreaux de la Forestrie, le moulin de Talu. Les baux à ferme d'une durée de 9 ans allaient expirer en 1792, où ils furent renouvelés avec une augmentation moyenne d'un quart. Le registre qui s'arrête là ne dit point comment fut réglés les comptes pendant la Révolution

D'après le Sommier (3) les fermes rapportaient en 1790 21.412 livres sans les jets de vin qui formaient un total de 6728 livres. Le Comte de Maulévrier avait encore d'autres revenus provenant par exemple de son grade militaire. Pour l'année 1788 les comptes de son régisseur, M. Rollet donnent un total de 50.613 livres pour les dépenses et signalent l'encaisse de 2912 livres au 1^{er} Janvier 1789 (4)

En plus des revenus en argent, la terre de Maulévrier rapportait en nature des redevances considérables et de tous genres.

- 1) Après lui le château de Maulévrier fut à son fils, Charles-Victorien (1793-1859) puis à son plus jeune fils René (1813-1891) qui en 1871, le vendit à sa seconde fille M^{me} Query de Beauregard. Aujourd'hui il est la propriété de la famille Bergère
- 2) Archives de M. et L. E. 783
- 3) Archives de M. et L. E. 783
- 4) Archives de M. et L. E. 2055

Par exemple : le fermier de la Mousserie a Yzernay devait en plus de son fermage une charretée de paille 6 livres de beurre et 8 poulets ; Bathurin Frémondière, fermier de la Préverie a Toutlemonde devait en plus de son fermage de 750 livres et de ses 300 livres de pots de vin : 3 charges de blé seigle au château de la Frogerie et un gros de dîme de 12 boisseaux a la cure de saint Hilaire des Échaubroques. Le menuisier de Talu devait a la Pentecôte le gâteau de la bachelette, 2 livres de poufée de lin fin, et 2 poulets a la mi-août. Au moment de la pêche le fermier de l'étang de Crouée a Yzernay réservait pour le seigneur les deux plus belles pièces de poisson, et le fermier de l'étang de la Chartebouchère 40 livres du plus gros poisson. Le fermier de la Girauderie portait au curé de Trémentines 4 boisseaux de seigle, un agneau et une toison noire.

Les registres qui nous font connaître ces importants revenus nous donnent aussi un aperçu des prix en 1788. Une barrique de chaux valait 4 livres, une charretée de paille : 12 livres, un poulet ou chapon : 1 livre ; une livre de bougie : 3 livres le boisseau d'avoine 16 sols, le boisseau de sel : 3 l. 12 sols, une barrique de vin rouge : 72 l. un porc 84 l., un autre : 116 l. et un chaudron de cuivre pour les faire cuire : 12 livres.

Par jour un jardinier ou un journalier gagnait 15 sols. L'été, les bons journaliers a Maulévrier et a Toutlemonde, les faneurs, les métiviers et les batteurs gagnaient jusqu'a 18 sols. Voici de plus quels étaient les honoraires et les gages du personnel travaillant pour le comte de Maulévrier. Avant de devenir général vendéen Nicolas Stofflet, avait, comme premier des gardes, un traitement annuel de 250 livres, et il était logé et chauffé.

Les autres gardes, Langevin, La Pierre, Joseph et Gibouin recevaient chacun 200 livres. Ils étaient de plus logés et chauffés et recevaient un supplément pour les bêtes fauves et les oiseaux de proie qu'ils prenaient. Le garde Gibouin, ayant été tué a la chasse, fut remplacé en juin 1790 par René Tonnellet qui devint comme Stofflet un général vendéen.

Le chapelain de Toutes Aides recevait 150 livres par an. M. François Saint Rémy ancien régisseur avait une rente viagère de 800 livres servie par les Colbert. Son successeur, M. Matthieu Rollet entra au service du comte de Colbert, le 3 décembre 1789 avait des honoraires de 1000 livres par an. Les honoraires de M. Esnault avocat a Saumur chargé du contentieux du comte de Maulévrier furent fixés le 1^{er} Mars 1790 a 1800 livres. Ceux de M. Nicolas Bazin (1) feudiste entré le 20 Février 1790 au service du seigneur étaient de 900 livres.

En 1790 Germain Van, maître-jardinier gagnait 300 livres par an, et son gendre Jean Latable 180 : de plus l'un et l'autre avaient 2 sols par livre sur la vente des légumes et le second jardinier était nourri a la maison.

1) Grand-père de René Bazin de l'Académie Française.

Jean Moineau, père, maître-valet, chargé de veiller aux terres et au bétail de suivre les marchés recevait 250 livres par an et 5 charges de blé : ses fils, Baptiste et Jean "le toucheur de bœufs" gagnaient 90 et 36 livres. Joseph Onillon valet de bras pour panser le bétail et faire tout travail recevait 100 livres. Joseph garçon d'écurie avait 42 livres et l'habillement. François Guérin, valet de bras, frotteur et fendeur de bois, 84 livres. Enfin Jeanne Guérin la cuisinière gagnait 84 livres et 6 livres de denier et Jeanette Rau, fille de basse-cour 45 l. et 6 livres de denier.

La Bachelierie. Terminons ce chapitre sur les seigneurs de Maulévrier en faisant connaître les réjouissances qui chaque année réunissaient leurs tenanciers au château "jusqu'à la Révolution, on y fêtait le jour de la Pentecôte la fameuse bachelierie, parmi lesquels le sénéchal choisissait le roi du lendemain pour aller avec lui à la ferme des Granges, présider à la course de la pelote et aux chansons des nouvelles mariées. Le dimanche suivant, le roi avec sa reine élue, se rendait après les offices solennels, collationner au carrefour de la Touche-Manoir, puis prélever aux Échaubrognes un tribut de vin sur tous les aubergistes. Le lendemain la reine à son tour conduisait son monde à la Roulière, dont le fermier devait une collation de caillebottes et l'on trouvait au retour des fouasses de vin, et les ménestriers dans la cuisine du château (1)

Droit des seigneurs de Maulévrier

C'est le lundi de la Pentecôte que la fête de la bachelierie ou de la jeunesse réunissait aux Granges en présence du seigneur, ceux qui s'étaient mariés dans l'année. Le garde-chasse placé à 100 pas jetait trois fois à chacun des mariés une pelotte qu'il lui fallait recevoir au moins une fois sur une palette en bois. Cela s'appelait "toquer la pelotte". Quant aux jeunes mariées elles allaient après le jeu de la faulx, se présenter devant le seigneur qui les attendait assis dans un fauteuil. Chacune lui chantait un couplet, et il les remerciait par un baiser plus ou moins accentué "suivant le mérite de la chanson et la fraîcheur de la chanteuse".

Quant aux bacheliers ou jeunes gens à marier, ils devaient se réunir à cheval, le matin même de la Pentecôte, au Carroil ou carrefour des Granges, de Loumois et de la Touche-Manoir, où se trouvait à côté d'un fossé large et profond une meule de moulin. Là, sous les yeux du seigneur, les cavaliers s'élançaient vers le fossé, une pièce d'argent à la main et devaient en le franchissant, essayer de jeter leur pièce dans le trou percé au centre de la meule.

Ces exercices ressemblaient un peu aux quintaines où des cavaliers s'élançaient, la lance à la main contre un poteau et un mannequin.

1) G. Port Dictionnaire de M. et L. II p. 622 Divers documents donnent de plus amples détails sur ces fêtes.

A Trémentines, où les seigneurs de Maulévrier étaient aussi seigneurs et patrons du lieu comme maîtres des fiefs de la Cour et de la Forestrie, ils exerçaient le droit de quintaine de deux manières. Si les jeunes mariées possédaient des propres et héritages, leurs maris se présentaient avec une lance et montaient à cheval pour rompre cette lance contre le poteau portant les armes du seigneur. S'ils n'y parvenaient pas dans 3 courses consécutives, ils payaient une amende.

Mais s'ils étaient pauvres, les jeunes maris étaient obligés comme à Maulévrier de recevoir sur une raquette en bois trois pelottes jetées successivement à chacun d'eux par le notaire de la seigneurie, à une distance de 15 pas, et s'ils n'étaient pas assez adroits pour les recevoir, ils payaient une amende. Les jeunes mariées de leur côté devaient au seigneur le baiser de fidélité et une chanson.

On possède sur ce droit de quintaine trois procès-verbaux de Pierre Richard notaire sergent-baillager du Comte de Maulévrier à sa résidence de Trémentines. Le 7 juin 1756, le lundi de la Pentecôte, à l'issue de la Grand' Messe à la porte de l'église il fit appel aux mariés de l'année. Suivi d'une foule nombreuse, il se rendit avec eux dans une avenue du Puy-Guilbaudt, dite de la Quintaine, où se trouvait un poteau portant les armes du comte de Colbert. Les 4 maris qui étaient tenus de toquer les pelottes, manquèrent leur coup. Mais le notaire leur fit remise des amendes, sous le bon plaisir du seigneur "sans tirer à conséquence pour l'avenir". Restaient ceux qui devaient monter à cheval et rompre une lance. Ils s'en excusèrent sur le prétexte que le métayer du Puy-Guilbaudt avait labouré l'avenue de la Quintaine et qu'il y aurait danger pour eux de se rompre le cou.

Le 15 Mai 1758, Jacques Duval, chirurgien et Charlotte Château, sa femme, furent dispensés du devoir de quintaine, sous le bon plaisir du seigneur. Les autres comparants, avant de se rendre à la quintaine, reconnurent à haute voix, devoir honneur et respect au seigneur de la Cour de Trémentines et les nouvelles mariées le baiser de fidélité et une chanson "duquel baiser, dit le notaire, les nouvelles mariées se sont acquittées à nous pour mon dit seigneur, et les avons toujours le bon plaisir du seigneur, dispensées de la chanson."

Mais procès-verbaux de défaut furent dressés contre deux jeunes ménages qui ne s'étaient pas présentés.

Enfin, le 26 Mai 1760, Mr Richard constate pour la forme qu'aucun des mariés de l'année ne s'est présenté pour la quintaine. Ce qui montre qu'on osait déjà se soustraire à ces obligations féodales (1)

1) Pour plus de développements : Revue de l'Anjou 1854 T. I p. 233 article de Lomarchand D: L. Pissot dans Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux Arts de Cholet 1883

Chap. III Les seigneurs de Montours et de la Frogerie

XII^e - XVII^e siècles

Auprès des grands seigneurs de Maulévrier patrons du pays, mince figure faisaient les autres seigneurs de Toutlemonde : ceux de Montours, de la Frogerie et de la Cilloire. Comme ces derniers auront assez de crédit pour fonder une petite paroisse autour de leur château, un chapitre important leur sera réservé : consacrons celui-ci aux premiers

I Montours (1)

Les seigneurs ou plus exactement les sires de Montours tiraient leur nom du lieu de Montours aujourd'hui ferme de Toutlemonde au bord du Trézon à distance d'un kilomètre de l'église. Montours avait un moulin à eau et un moulin à vent qui fut en activité jusqu'en 1904 et fort bien situé sur une hauteur, au bord du chemin vicinal qui va de l'Espérance à la Frogerie (2)

L'étymologie de Montours : Mons Turris, fait penser à une tour primitive dominant le Côteau.

On trouve le nom des seigneurs de Montours dès le début du XII^e siècle. Araldus de Montours est témoin dans un acte de 1110, charte 18 du Cartulaire de Chemillé. Ce nom ne reparait ensuite qu'avec Guillaume de Montours. En épousant en 1240 Marguerite de Vaucouleurs, il hérite de la seigneurie de Saint Clémentin, qui restera plus de 3 siècles dans sa famille. Parmi ses descendants on connaît les noms de : Payen de Montours 1270, Foulques de Montours 1274, Michel de Montours 1351, Jean de Montours 1383 époux de Jeanne Florie, puis trois frères, Amery 1402, Clément 1416, et Bathé.

- 1) Archives de M et L, E 3426 et G 106 f. 22
Cartulaire de Chemillé et archives des Châteaux de Saint Clémentin et de la Durbellière, que nous a fait connaître le chanoine Moichaud, l'érudite curé de St Maurice la Fougerouse
- 2) La famille de Montours, seigneurs de Montours (Toutlemonde) la Guymonière (Roche-fort sur Loire) Saint Clémentin (Deux Sèvres) portait : " d'or au chef de queues chargé d'une croix pattée au pied fiché d'argent, placée dans le premier canton du chef. "

Le 11 Mai 1408 Aimery de Montours, écuyer seigneur de Saint Clémentin était avec Bathé témoin du bail d'une maison à St Clémentin, fait par frère Jacques de la Goubretière, prieur de St Clémentin. Le 25 Janvier 1412, en la cour de Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire, Aimery de Montours vendait au même prieur pour 14 écus d'or deux pièces de terre sises près de l'église de Notre Dame des Rosiers (1)

En 1450 son frère Bathé dit Brosselot, portait le titre de sire de Montours. De son mariage avec Guillemette Pacaud il avait trois enfants :

Guionne épouse de Jean III de Saint Offange qui sera le trisaïeul des trois Saint Offange des guerres de religion au XVI^e siècle :

- Catherine épouse de J. de Bugnon, seigneur de la Gascherie et de la Toucherie et Jehan de Montours.

Ce dernier paraît encore en 1456 : il avait épousé Jeanne du Puy - Yourdain. Notons encore les noms de François de Montours 1468 Hardy de Montours 1471 Jean de Montours 1485. 1503 et Robert de Montours 1521. 1532 et Anne de Montours 1533 veuve de Robert des Herbiers.

Le 1^{er} Avril 1540 (2) Robert de Montours, écuyer, fait la déclaration "De sa terre et seigneurie de Montours, sise en la paroisse de Maulévrier, tenue à foi et hommage lige du seigneur de Maulévrier".

Avec 5 sols de devoir. Il déclare en même temps que sa terre de Montours est chargée de 40 sols de Rente envers l'Aumônerie de Cholet - de 4 chapons envers le baron des Marchés Regnault - de 4 boisseaux de froment et 20 deniers de rente envers la Chapelle de Toutlemonde - et de 4 boisseaux de seigle envers la fabrique de Maulévrier.

Défalcation faite de toutes les charges auxquelles elle était sujet, la terre de Montours était évaluée à 50 livres de revenu annuel. Rectifions en passant que la terre de Montours sera dite plus tard en la paroisse de Saint Hilaire des Échaubroignes, sur le territoire de la succursale de Toutlemonde.

Robert de Montours avait une sœur, Anne épouse de Jean Barbot, écuyer, seigneur de la Tremblaye et un frère Jacques, seigneur de Saint Clémentin époux de Simonne Legay qui le 22 et le 23 Mars 1539 avaient fait la déclaration "des choses héritaires qu'ils possédaient en la sénéchaussée d'Anjou" en particulier la Rabatière à Rablay et la Guimonière à Rochefort/Loire.

De son mariage avec M. de l'Espéronnière, Robert de Montours eut Joachim qui épousa Renée de Gabory et mourut avant 1573 laissant deux enfants mineurs : Philippe et Anne. Par accord avec M. H. Jean de Torchard, sieur de la Giraudière, curateur des mineurs, Renée Gabory obtenait en 1573 :

- 1) Archives de M. et L. H 3584
- 2) Archives de M et L. G. 106 feuillet 22

42

"Pour son droit de douaire, la maison noble, terre, fief et seigneurie de la la Guimonière" où elle demeurait.

En 1575 Anne de Montours épousa Artus de Saint Offange, qui ardent ligueur comme ses deux frères, François et Ainaury fut tué le 15 Mai 1590 par les soldats royaux. A son tour, quatre ans plus tard, son frère Philippe se mariait avec Jacqueline Bouvoisin, fille d'un conseiller juge de la prévôté d'Angers. Au contrat de mariage qu'il passait avec elle, le 20 Mars 1579 devant M^r Mathurin Grudé, notaire royal à Angers, M. H. Philippe de Montours est dit seigneur de Montours et de Saint Clémentin, fils aîné et principal héritier de défunt Joachim. Sa mère s'étant remariée il habitait à la Giraudière, paroisse de la Jubaudière chez son curateur. Comme son père l'avait été, il fut Capitaine de Rochefort et de la Possomière.

Peu de temps après son mariage Philippe de Montours perdit la seigneurie de Saint Clémentin qui fut saisie à la requête de François de Champlais et à lui adjudgée en 1581. Il eut 3 enfants: Claude, Jacqueline et Roberde, baptisés à Saint Pierre d'Angers la première le 19 Juin 1580, la seconde le 1^{er} Octobre 1581 avec Jacques de Saint Offange, aumônier de l'abbaye Saint Aubin d'Angers pour parrain. Celui-ci avait déjà été témoin au mariage de leur père en même temps que René de Saint Offanges, sieur de la Frapinière (1)

Très étroites étaient les relations entre les "de Montours" et les "de Saint Offanges" si bien que ces derniers auraient fait du château-fort un rendez-vous pour les conspirateurs de la Réforme. Accroché comme un nid d'aigle au flanc du coteau qui surplombe le Trézon, ce château eut son heure de célébrité pendant les guerres de religion, c'est alors qu'il fut détruit et que se forma sans doute la légende du trésor caché à Montours.

Les guerres de Religion dans le pays de Cholet et de Maulévrier

En 1562 les protestants avaient pris Châtillon/Sèvre, Maulévrier et Tous les Bourgs situés entre ces villes et Cholet.

Après avoir pillé et incendié les châteaux, les églises et les couvents des campagnes, ils saccagèrent la ville de Cholet et mirent le feu aux églises de Saint Pierre de Notre Dame et de St Georges. En 1568 après les édits de Charles IX et de Catherine de Médicis contre eux, les Huguenots reprennent de nouveau Châtillon/Sèvre et Maulévrier aux Catholiques, pillent les Échaubrognes, la Tessoualle, Mazières etc...

- 1) Jacqueline épousa René de Mergot, sieur de Montergon. Roberde épousa d'abord en 1603 Jean Hector écuyer, sieur de Tirepoil, puis Charles de la Grésillé qui fût assassiné et dont elle eut Charles et Charlotte.

profanent les églises, commettent toutes sortes d'atrocités et arrivent le 31 Août à Cholet qu'ils pillent et brûlent comme en 1562. En janvier 1569 ils prennent le bourg de Trémentines et le château de la Forêt qui appartenait au seigneur de Maulévrier, Claude de Gouffier et dont les ruines existent encore sous le nom de Vieux château. "maîtres de la place, ils passèrent au dire populaire, la garnison entière au fil de l'épée dans la prairie située au pied des remparts, d'où le nom de pré sanglant qui a conservé cette prairie"

A la suite de leur défaite de Moncontour en 1570, les protestants firent la paix avec le Roi. Mais après le massacre de la Saint-Barthélemy en 1572 ils recommencent leur pillage et incendient l'église de Gallais. Pendant 20 ans encore les Mauges seront plus ou moins à la merci des gens de guerre : Royalistes Liguers et Huguenots. En 1585 les protestants sont à Chemillé où ils pillent les églises et jettent le saint sacrement dans le feu, pendant que Henri de Navarre le futur Henri IV fait le siège de Fontenay-le-Comte. Au début de 1589, celui-ci s'empare du château de Vezins qui sera gardé par le capitaine La Ferrière jusqu'en 1622 comme place de sûreté des protestants.

On devine les inquiétudes continuelles des habitants pillés, rançonnés, mal-traités par les soldats de tous les partis qui campaient à tour de rôle dans nos contrées (1). Une enquête de 1591 nous apprend qu'en quatre ans la ville de Chatillon/Sevre fut prise et reprise bien des fois par les protestants, c'est alors que le château de Montours fut ruiné avant d'être vendu au XVIII^{es} aux "de la Porte" de Vezins seigneurs de la Crilloire.

Claude de Montours fut le dernier seigneur de ce nom (2) Il était en même temps seigneur de Doua, du Pineau-Gabory et de la Rabatière. Un acte lui donne le titre de chevalier. Il mourut avant 1648, laissant de son mariage avec Marguerite Chemu, Urbaine qui épousera René du Grandmesnil.

- 1) Peut être alors les habitants de Boutlemonde se réfugièrent-ils dans le souterrain de Grand-Pin, long d'une centaine de mètres et toujours présent. Sa destination reste encore inconnue.
- 2) On retrouve ce nom dans le diocèse du Mans avec Jean Godefroy de Montours étudiant à Angers en 1768 et 1780.

II La Frogerie

Le château et les terres de la Frogerie sont aujourd'hui de la Commune de Maulévrier. Mais sous l'Ancien Régime ils faisaient partie de la succursale de Toutlemonde. La Frogerie mérite donc une place dans notre histoire. D'autant plus que les habitants du château et des fermes n'ont jamais cessé de recourir aux artisans de Toutlemonde et d'être en fait les paroissiens de Toutlemonde, sauf pour les baptêmes et les sépultures. Plus fortes que les arbitraires décisions officielles qui les ont rattachés à Maulévrier leurs habitudes ancestrales les ramènent sans cesse à notre bourg qui n'est qu'à 2 km de la Frogerie.

Pendant que disparaissait le château de Montours, le manoir de la Frogerie restait debout au sommet de sa colline. Bâti au XV^e siècle, semble-t-il, le château de la Frogerie conserve sa jolie porte d'entrée en accolade et aux quatre angles de ses quatre tours à toit pointu. Mais il n'a plus son ancienne chapelle.

La terre de la Frogerie avait le titre de baronnie (1) et appartenait à l'origine à une famille du même nom, d'après ce que rapporte Mgr Coussean dans son "Histoire de Châtillon". Nous puissions dans cet ouvrage resté manuscrit et inachevé quelques indications concernant les XII^e et XIII^e siècles :

"1176 (?) - Aenordis foreta dot Rainaldo, priori S. Salvatoris de Cordis et fratribus suis, terram de Frogeria (D. Mazet)." Ainsi Aliénor Forêt donne à Rainaud, prieur de saint Sauveur de Cordes et à ses religieux la terre de la Frogerie.

"1224 Guillaume (Wilhelmus) filius Alfredi dot Otadium in terra Frogeria de Riallum" ainsi en 1224 Guillaume fils d'Alfred donne Riallan en otage sur la terre de la Frogerie.

"1234 don d'un terrage par Thibault, fils d'Aspin, chevalier seigneur des Frogeries" Theobaldus Aspini miles dominus de Frogeris (2)

① Les Bouer, seigneurs de la Frogerie

En 1420, le seigneur de la Frogerie et de Liniers est Geoffroy Bouer (3)

- 1) Les lieux-dits de la Grande et de la Petite Justice, à l'extrémité de la terre de la Frogerie vers Maulévrier, rappellent les gibets du temps de la féodalité.
- 2) En réalité le texte publié en 1872 dans les Archives Historiques du Poitou (I p. 103) d'après Fonteneau montre que la mention de 1234 pourrait concerner Frogères, commune de Bazoges-en-Pareds (Vendée).
- 3) Les Bouer portaient : "jolé d'or et de sinople à 6 pièces."

115
qui, le 7 janvier donne quittance à Jean Présac, métayer de la Sauzoye - Raquit, Borderie hébergée, aux Aubiers, pour 4 livres "à titre de rachat, après la mort de Hugues de Beaumont chevalier, à cause du dit lieu." (1)

Le premier Geoffroy Bouer ne paraît pas dans le Dictionnaire des familles du Poitou de Beauchet - Filleau, qui cite d'abord Aimery Bouer, écuyer, seigneur de la Frogerie marié à Louise de Mathefelon fille d'Amouras de Mathefelon et d'Isabeau de la Jaille. Celle-ci était d'une illustre famille dont les aînés avaient le titre de: "Premier baron de l'Anjou." et qui donna un évêque d'Angers, Foulques de Mathefelon (1324 - 1355).

Après (Aimery Bouer, le seigneur de la Frogerie fut son fils Geoffroy, chevalier qui rendait aveu le 2 Octobre 1466 au seigneur de Dailon pour sa terre de la "Lobélie" "dise près le lieu de la Frogerie en Saint Hilaire des Echaubrognes" Le 2 Octobre 1489 il était témoin à Mauléon, par devant Richoudeau, notaire de la cour de Maulévrier, d'un accord entre François de l'Espéronnière, seigneur de la serinière et son père Jehan seigneur de la Roche Bardoul (2)

Geoffroy II Bouer avait épousé Guillemine Turpin, fille d'Antoine Turpin, chevalier seigneur de Crissé et de Villiers, Chambellan de Charles VI et de Charles VII et d'Anne de la Grésille. Il en eut Antoinette, Anne et Jeanne. Antoinette épousa Christophe Chabot, sieur de la Gandraie à Bazouges. Anne Bouer épousa d'abord Jean de Chabanais chevalier, puis vers 1494 François I^{er} du Puy du Fou, chambellan de Louis XII et lui donna 8 enfants dont l'aîné, François, époux de Catherine de Laval fut gouverneur de Mantès en 1544 et eut nombreuse postérité (3)

② Jean du Bouchet et Jeanne Bouer, seigneur et Dame de la Frogerie.

Jeanne Bouer "de la maison de la Frogerie en Anjou" épousa en 1480 Jean du Bouchet chevalier seigneur de Puy Greffier de St Gemme, de Puy-Ogier, de Saint Cyr de la Chassée de Villiers - Charlemagne auquel elle apporta la terre de la Frogerie après la mort de Geoffroy Bouer son père. Jean du Bouchet était fils de François du Bouchet et d'Isabeau du Puy du Fou, sœur de François I^{er} du Puy du Fou.

1) Hugues de Beaumont, chevalier, seigneur du Bois-Charneau était en procès en 1399 contre Jean de Vivonne, veuf de Marie de Beaumont. Mort sans postérité avant 1419, il eut pour héritier son neveu Jean de la Haye, seigneur de Passavant (Beauchet Filleau.)

2) Courtaux, Histoire généalogique de la maison de l'Espéronnière Paris 1889
D'Hozier cite encore Guillaume Bouer, vicomte de Villeneuve, seigneur d'Augy et de Coqueberland, époux de Marie de l'Hospital, dont la fille Macée épousait en 1518 Robert Bigot qui devint maire de Bourges en 1540.

François Bouer et Guillaume Bouer tinrent garnison à Niort en 1489

3) Dom Fonteneau t. 86 folio 272

Jacques et Louis du Puy du Fou fils de Anne Bouer furent chevaliers de Malte.

En 1488 Jean du Bouchet servit pour son père a l'arrière-ban du Poitou (1)
 En 1489 accompagné de deux archers il était homme d'arme pour son frère François et il fut désigné avec 200 autres nobles du Poitou pour tenir garnison "durant l'esmynent féreil" a Clisson, a la frontière de Bretagne (2)
 Il suivit ensuite Louis XII en Italie, et revint dans ses terres avec un poignet de moins, il mourut vers 1526.

Jeanne Bouer, sa veuve vivait encore en 1540, où elle habitait "son hostel du lieu de la Frogerie, sis en St Hilaire des Echaubrognes tenu par hommage lige et simple de Maulévrier." De son mariage avec Jean du Bouchet elle avait eu plusieurs enfants dont la liste - donnée par Beauchet-Filleau - nous paraît incertaine. Cet auteur cite leurs 3 fils : Charles, Joachim et Tannequy du Bouchet. Ils furent plutôt les petits-fils de Jeanne Bouer.

En 1540 Joachim du Bouchet faisait au Roi déclaration des terres de Villiers-Charlemagne. Son fils, Joachim servit dans l'Armée protestante du roi de Navarre quand il dut capituler a l'approche du comte de Nevers qui venait l'assiéger dans Châtillon-sur-Seine en 1588.

Tannequy, seigneur du Puy-Greffier, baron d'Étampes et de Saint Cyr fut un chef protestant influent : il joua un rôle important dans la Conspiration d'Amboise et fut tué a la bataille de Moncontour 1569.

Il n'était-il point fils de Jean du Bouchet ce René du Bouchet qui le 10 Décembre 1534 avec le titre d'écuyer, seigneur de Puy-Greffier, Puy Ogier, La Frogerie et la Chaussée, rendait aveu par l'intermédiaire de son cousin germain Charles du Bouchet a Gilles de Liniers (3) seigneur d'Airvan, pour sa terre du Puy Ogier.

Toujours est-il que vers 1535 Charles du Bouchet possédait les mêmes seigneuries. marié 3 fois il eut 7 enfants. Il épousa d'abord vers 1529 Jeanne du Bellay fille de René du Bellay, chevalier et de Marguerite de Laval, veuve de Tristan de Chastillon chevalier. De ce mariage il eut Françoise qui épousa Artus de Cossé Brissac 1512-1582 maréchal de France seigneur de Gonnord, dont 3 filles parmi lesquelles Jeanne de Cossé épousa en 1572 Gilbert Gouffier comte de Roannez et de Maulévrier. De sa troisième femme, Madeleine de Fousègues, il eut le fameux Lancelot ou seigneur de Sainte Gemme, un des plus farouches capitaines protestants des guerres de religion : après avoir commandé a Metz sous les ordres de son beau-frère Artus de Cossé il fut gouverneur huguenot de Poitiers.

- 1) Les du Bouchet portaient : "semé d'hermines et des croissants de queues."
- 2) Les rôles de ces deux bans ont été publiés en 1876 par la Société des Antiquaires de l'Ouest. Le ban de 1488 semble avoir été rassemblé pour la campagne de Bretagne où l'armée du Roi Charles VIII commandée par Louis de Trémouille, remporta la victoire de St Aubin du Cormier sur le duc de Bretagne.
- 3) Dans ses noms isolés Beauchet-Filleau cite un Jean du Bouchet seigneur du Puy Greffier, époux de Françoise de la Chaussée dont une fille Marie épousa Guyard de Liniers dont elle était veuve en 1514.

Nous ne pouvons dire encore quel était le seigneur de la Frogerie pendant les guerres de religion. Il semble bien que c'est par héritage des du Bouchet que les Gouffier, seigneurs de Maulévrier furent aussi barons de la Frogerie au début du XVII^e siècle. Ils le devinrent peut-être dès 1572 par le mariage de Gilbert Gouffier avec la petite fille de Jean du Bouchet et de Jeanne Bouer.

Pendant deux siècles la Frogerie restera aux Gouffier, puis aux Colbert, comtes de Maulévrier, sauf pendant la Révolution, où achetée comme bien national elle sera revendue au Comte de Colbert par le général Beaufort.

Parmi les vassaux de la Frogerie, on connaît Pierre de Cornerblaud seigneur de la Coudraye - Moyers à S^t Pierre des Échaubrognes qui avoue le 8 Août 1646 être redevable au seigneur de la Frogerie de 4 seizièmes de grosse avoine pour la Perrinière à S^t Pierre des Échaubrognes, au terme de Notre Dame Angerine et mesure de Maulévrier (1)

Au siècle suivant M^{lle} Colbert de la Frogerie fut longtemps en procès au sujet de redevances sur le village de la Plaine, avec les seigneurs de la Coudraye - Moyers qui étaient alors des bourgeois d'Angers, François Gyéroult (+ 1741) et sa sœur Lucrèce (+ 1755). Avant de mourir François Gyéroult d'accord avec Pierre Rochard écuyer sieur de la Landebergère avait poursuivi un autre procès contre le propriétaire de la Gauthresche. Nous en ignorons l'objet, mais nous savons les avantages retirés par le fisc qui préleva les épices de 100 livres plus 60 autres livres pour prix du parchemin (10 feuilles de vélin in 4^e, couvertes de l'écriture la plus fine et la plus serrée). N'est-ce pas aux gens de loi que les procès furent en tout temps le plus profitables?

En 1718 le procès durait encore au sujet de la Rente des Gauthresches, laquelle consistait en 7 septiers de seigle, le charroi d'une Tonne de vin, pris à Fontenay de Mauzé et rendable à la grande métairie de Boissière, plus 2 moutons de 2 ans avec leur laine, 2 oies et 2 chapons. M^{re} Alexandre Cousseau de la Richardière, sénéchal de Mauléon leur donna gain de cause, et réclama en même temps aux propriétaires de la Gauthresche 2 septiers de blé, 5 sols, une geline et une trosse de paille de Rente féodale qu'ils devaient payer aux sires de Mauléon (2)

Au XVIII^e siècle la Frogerie n'était habitée que par les deux ou trois fermiers qui cultivaient les terres du voisinage. D'après la tradition confirmée par sa toiture moderne le château fut incendié pendant la Révolution, ainsi que la ferme de la Brarderie où les poutres portent les traces du feu. On rapporte aussi que plusieurs personnes tuées par les Bleus à la Brarderie, furent inhumées dans le jardin de la ferme, et que parmi les victimes se trouvaient les membres de la famille Grégoire de Toutlemonde. Il est probable que ces incendies furent causés par les colonnes infernales à la fin de Janvier 1794.

C'est à cette époque aussi que fut détruit le moulin à vent de la Brarderie qui pouvait servir de signal aux Vendéens sur son haut plateau d'où il était visible du Puy S^t Bonnet et de la Verrie.

1) Le 14 Juillet 1688 Louis Gabriel de Rorthays épouse Anna Robert de la Frogerie (Beauchet-Filleau).
2) Abbé Grégoire Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Cholet 1909 p. 38

③ La Chapelle de la Frogerie

Au XVIII^e siècle la chapelle de la Frogerie était desservie par un chapelain à demeure Nicolas Ayrault, prêtre 1666-1669, J. Froger 1692.

En 1679 on y célébrait des mariages. La terre de la Frogerie était alors chargée de 12 boisseaux de seigle envers le curé de Maulévrier et de 24 boisseaux envers la chapelle du château de Maulévrier (1)

En 1728 la chapelle de la Frogerie était desservie par Messire Brosseau qui était responsable en même temps de la chapelle vicariale de Toutlemonde auprès de laquelle il habitait. Les Archives de la Rochelle nous ont conservé ce document écrit de sa main:

" 1728 - Déclaration que donne à M.M. de l'Assemblée Générale du clergé de France qui sera tenue en 1730 et à M.M. du bureau du diocèse de la Rochelle, Pierre Brosseau, prêtre demeurant à Toutlemonde, paroisse de Saint Hilaire des Échaubrognes, son annexe, de la chapelle de Notre Dame de Pitié de la Frogerie (2) laquelle a pour patron et collateur M. de Maulévrier, des biens et revenus de la dite chapelle pour satisfaire à la déclaration de l'Assemblée Générale du clergé de France du 2 décembre 1726

Ces biens et revenus consistent en une petite métairie, située en la paroisse de Bazières appelée la Vaugarnie, relevant de la Seigneurie de Bazières, consistant, en terre labourable, paty, aire, aireaux, pré, maison à toits couverts à tuiles, plus les dixmes, ~~le tout~~ vulgairement appelées les dixmes de la Frogerie, grosses, menues et vertes dixmes le tout affermé par chaque année savoir: la métairie de la Vaugarnie: 60 livres par an, plus la nourriture d'un cheval et un charroi de vin en Anjou, par acte du 4 avril 1727 à Jean Triest et Françoise Charrié, son épouse, rapporté devant Bernard Paillois notaire royal, payable à la Saint Georges... La nourriture d'un cheval et le charroi de vin en Anjou estimé 20 livres, plus les dixmes de la Frogerie desquelles je jouis par moi-même, ont été affermées à la somme de 18 livres par an comme il appert par acte passé le 29 décembre 1691, rapporté par Bouchet, notaire de la Comté de Maulévrier, ci-joint.

Je n'ai point d'autres titres de revenus de la Frogerie, ce qui fait que j'ai été longtemps à faire la présente déclaration. Le total du revenu de la Frogerie est par an de 98 livres, sur laquelle somme de la Frogerie doit être déduit:

- 1^o au prêtre qui sert la dite chapelle à raison de 2 messes par chaque semaine 80 livres par an.
 - 2^o pour les décimes: 8 livres 6 sous 3 deniers
 - 3^o il est dû à la seigneurie de Bazières 12 boisseaux de blé seigle, mesure de Cholet évalués à 11 livres la charge de grosses dixmes à raison de 16 boisseaux par charge fait 7 livres 14 sous 8 deniers"
- Brosseau prêtre.

1) Archives de MetL. C 106 f^o 318; E 782, E 1431, E 2055, G 2815
 2) Elle était dédiée à St Nicolas d'après la Pouillé général concernant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux Paris G. Alliot 1648 in 4^e

4) La Frogerie et la famille Peltier 1846

C'est le 22 Mars 1846 par devant M^r Chesnel notaire à Cholet que M^{me} Sauveur Peltier acheta du marquis de Colbert la terre et le château de la Frogerie. L'ensemble de la terre, d'une superficie de 250 hectares, comprenait les fermes de la Frogerie, du Bordage-Frogerie de la Rufferie, de la Brarderie et l'étang de la Haye-Drezé.

La nouvelle propriétaire de la Frogerie, veuve depuis sept ans habitait Paris avec son fils unique Victor, alors âgé de 22 ans. M^r Sauveur Peltier, armateur, fils d'armateur avait acquis une fortune importante (1)

M^{me} Peltier, Olympe Tharreau de la ~~Brosse~~ Brosse était née à Cholet en 1800 d'Amable Tharreau et de Victoire Réveillère. M^r Tharreau qui s'appelait Tharreau-La Brosse, pour se distinguer de ses nombreux frères appartenait à une honorable famille du May et ou était sorti Guy Tharreau, curé de Maulévrier de 1756 à 1790. Parmi ses frères, François-Charles (1751-1829) fut maire de Cholet et député au Corps Législatif en 1808. Le plus célèbre, Jean-Victor (1767-1812), général de division des armées de la République et de l'Empire, fut tué à la bataille de la Moskova.

M^{me} Sauveur Peltier était la petite fille de M^{me} Réveillère, née Victorine Baudusseau, fuillée au Champ des Martyrs le 1^{er} Février 1794.

Elle habitait peu la Frogerie qui depuis très longtemps était occupée par des fermiers. Mais elle fit planter à l'Est du château un bois de 3 hectares et demi. En 1852 elle fit rétablir auprès du château la vieille croix de granite que bénefit M. Pinçon curé de Tautlemonde et qui fut transportée 20 ans plus tard à son emplacement actuel dans la futaie. M^{me} Sauveur Peltier mourut à Angers le 23 Janvier 1871.

Son fils Victor né à Nantes en 1825 épousa Azeline Châtel et fut magistrat à Angers. Devenu propriétaire de la Frogerie il y fit des travaux importants. Dès 1873 il commençait à faire construire la Frogerie, la Brosse et la Gagnerie pour remplacer les trois fermes qui étaient dans la cour du château et qu'il fit démolir.

En 1876 après la construction des serinitudes il fit planter les ormeaux du mail et créa l'avenue bordée de cèdres du Liban et de chênes d'Amérique. En 1879 il comblait les anciennes douves qui étaient sous les murs du château et en fit creuser de nouvelles plus loin. En 1885 il commençait à l'intérieur du château d'importantes restaurations et projetait un agrandissement quand il mourut à Angers le 6 Mai 1887.

Il laissait deux filles : Marie et Marthe. Marie épousa le baron Lemot, et fut la mère du baron Maurice Lemot et de M^{me} Georges Bordeaux-Montrieur.

- 1) Il avait trois frères : Félix, marié à M^{lle} de Sèze, dont M^{mes} Bineau et Ernest Richard Emmanuel, aïeul de Patrick Peltier, général de division, grand'croix de la Légion d'honneur, mort en 1936 ; Lucien né en 1802, grand-père de la Comtesse de Souanée.

30

Marthe Peltier, née à Angers en 1866 épousa en 1890 Alfred Panon Desbassoyes vicomte de Richemont (1857-1911) (1) Celui-ci peintre de grand talent, fut longtemps membre du jury du salon de la société des artistes français. Parmi ses nombreux tableaux, citons les suivants qui furent exposés au salon :

- "Le vieux vagabond" 1882 (Musée de Cholet.)
- "Enrôlements volontaires en 1870" 1880 (Musée de Tunis.)
- "Légende de Sainte Marie de Brabant" 1886 (Musée d'Angers.)
- "Sainte Cécile" 1888 (Musée d'Orléans)
- "Le Rêve" salon de 1890 1^{ère} médaille, acquis par l'État (Musée du Luxembourg)
- "Sacrifice" 1892 (Musée de Pau)
- "Les moines servis par les anges" 1894 acquis par l'État (Musée d'Amiens.)
- "Autour du berceau" 1897 (Musée de Cholet.)
- "Te Deum" 1899 (Château du Puy-Mesnil.)
- "La charité de Saint Yves" salon de 1900 médaille d'or Exposition Universelle de 1900 (Musée de Saint Louis - U.S.A)
- "Les crêpes" 1901 (Musée de Lille)
- "Procession en Bretagne" 1908 (Musée de Nantes.)
- "Sœur Rosalie à Paris en 1832" 1909 acquis par la Ville de Paris.
- "L'encens" 1901 "Maries Stella" 1906 et "Prisonniers Arabes" 1907 (collect. de la Frogerie)

Le vicomte de Richemont mourut à Paris le 25 janvier 1911, laissant deux enfants : Jean (1891-1928.) et Madeleine-Agnès née en 1897. Suivant de près son gendre, M^{me} Victor Peltier mourut à son tour à Paris, le 6 février 1911.

La vicomtesse de Richemont entreprit alors quelques transformations à l'intérieur du château de la Frogerie. Et son fils en 1919 commençait à reconstruire l'ancien vignoble de la Frogerie qui en 1840 n'avait pas moins de 12 hectares. Mais il mourut au château de la Frogerie le 16 juillet 1928

En 1929 Madeleine de Richemont épousait le comte François du Cheyron du Pavillon, né en 1896 et appartenant à une ancienne famille du Périgord (2) De ce mariage sont nés : Agnès en 1931, Geneviève en 1933 et Jean François en 1936. Le comte du Pavillon a complété la plantation du vignoble de la Frogerie qui comprend aujourd'hui 10 hectares et y a fait construire un chai en 1933

- 1) Armes : "d'or, à la fasce d'azur, chargée de 2 pailles en queue d'argent, allant de dextre à senestre, surmontée d'une dextre de carnation apaumée."
- 2) Armes : "d'azur à trois rocs d'échiquier d'or."
Devise : "Cœlum non solum ; le ciel et non la terre !"

chap. IV La paroisse de Toutlemonde aux XVII^e et XVIII^e siècles

I Situation administrative

Perdu au centre des vastes forêts qui l'isolaient, au Nord et à l'Est des bourgs de Ruillé, de Verins, de Chanteloup et d'Yzernay, le pays de Toutlemonde dit Pert dans la page qu'il lui consacre "formait jusqu'à la Révolution et depuis une date inconnue, tout au moins dès le XV^e siècle, une fillette ou succursale, avec simple chapelle, desservie par un vicaire, dans l'immense paroisse de Saint Hilaire des Échaubrognes, dont la séparait la paroisse très restreinte et la ville de Maulévrier."

Après ce que nous avons dit des origines monastiques de la paroisse de Saint Hilaire et des seigneurs féodaux, nous n'avons encore rien à ajouter à l'histoire de Toutlemonde avant le XVII^e siècle sauf ce qui concernera la seigneurie de la Criboire.

La ancienne chapelle vicariale avec portail ogival orné d'un tore sans clocher, subsiste toujours au haut du bourg (1)

Si l'on ne distingue plus sous le badigeon les fresques des murs intérieurs, on aperçoit encore les sculptures grossières des tirants des charpentes représentant des étoiles et des têtes des XV^e et XVI^e siècles avec quelques inscriptions.

M^r Spal avait remarqué dans les fresques "un cavalier montant un animal fantastique à queue fourchue, le tout rappelant les peintures aujourd'hui badigeonnées de l'ancienne église de Notre Dame de Chemillé"

Les deux croix de Malte sculptées sur les consoles en granite de la façade fait penser que le fondateur de cette chapelle fut peut être un chevalier de Malte. Or au XVI^e siècle plusieurs personnages de la région furent reçus Chevaliers de Malte.

D'abord Jacques et Louis du Puy-du-Fou, nés vers 1500 de François et de Anne Bouer puis en 1577 René et Claude de Liniers de la famille des seigneurs de la Frogerie et en 1580 et 1581 François et Charles Gouffier, frères de Gilbert Gouffier seigneur de Maulévrier.

1) Cette chapelle appelée aussi "la vieille église" mesurant environ 15 m x 7 m est propriété du conseil paroissial, elle sert aujourd'hui de salle paroissiale et de salle de jeunes. Elle a été restaurée en 1965.

Après avoir fait d'abord partie avec les Echaubrognes du diocèse de Poitiers, Toutlemonde dépendait au début du XVII^e siècle, du diocèse de Mailleçais, créé le 13 août 1317 par le pape Jean XXII et comprenant en plus de l'archiprêtre d'Ardin les doyennés de Bressuire, Fontenay-le-Comte, St Laurent sur Sèvre et Vihiers, soit 249 paroisses. Les Echaubrognes appartenaient au doyenné de Vihiers, afférent à la cure de Saint Hilaire du Bois. Mais du milieu du XVII^e siècle à 1802 les Echaubrognes seront du diocèse de La Rochelle, érigé le 4 Mai 1648 par le Pape Innocent X et comprenant tout l'Ancien diocèse de Mailleçais avec en plus le pays d'Aunis et de l'Île de Ré.

Sous l'Ancien Régime Toutlemonde était donc rattaché au point de vue ecclésiastique à la Province du Poitou (1) mais il dépendait de l'Anjou au point de vue civil, judiciaire et fiscal.

Cinq divisions judiciaires ou sénéchaussées se partageaient l'Anjou : Angers, Baugé, Beaufort, La Flèche et Château-Gontier. Les Echaubrognes dépendaient du Fréridial et de la sénéchaussée d'Angers. Au point de vue fiscal, l'Anjou qui avec le Maine et la Touraine relevait de la généralité ou intendance de Tours, comprenait six élections : Angers, Baugé, La Flèche, Château-Gontier, Saumur et Montreuil-Bellay. Saint Hilaire des Echaubrognes était parmi les 57 paroisses de l'élection de Montreuil.

Saint Hilaire dépendait aussi du grenier à sel de Cholet - établi à l'origine dans la rue des Vieux greniers - Elle était à ce point de vue beaucoup moins privilégiée que la paroisse voisine de Saint Pierre des Echaubrognes, dont le bourg n'était séparé du sien que par le petit ruisseau de Salbauf, à sec une partie de l'année. Le ruisseau séparait aussi deux provinces. "Or, suivant la province, écrit l'abbé Grégoire, usages, coutumes et redevances, tout était différent. Ainsi la paroisse de St Pierre faisant partie du Poitou était comme telle exempte de l'impôt sur le sel, et n'en payait la livre que deux liards tandis que la paroisse de St Hilaire, sa voisine, étant de l'Anjou payait cette même livre de sel jusqu'à 13 et 14 sous. Aussi la maison qui était bâtie à cette époque, comme maintenant à cheval sur le ruisseau et où se tenait le dépôt, paraît-il, était journellement le siège de la contrebande la plus effrénée, malgré la poursuite à outrance que faisait la maréchaussée contre les fraudeurs ; les gabelous n'étaient pas toujours là pour saisir les délinquants la main dans le sac.

1) Victor Grégoire : Les Echaubrognes Vannes Lafolye 1900.
L'abbé Grégoire (1827-1895) né aux Echaubrognes, ordonné prêtre à Poitiers en 1851 fut plus de 20 ans directeur de l'école secondaire ecclésiastique de Bressuire.

53

La Gabelle était le plus cruel des impôts. Le sel qui au bord de la mer valait 10 livres le muids de 268 litres était payé en Anjou 2000 livres. Chaque contribuable était contraint d'en acheter une quantité déterminée, qui suivant les paroisses pouvait être de 7 à 12 livres par personne chaque année. Et il ne devait acheter ce sel qu'aux greniers royaux, tels que ceux qui étaient à Cholet dans la rue des Vieux Greniers. La fraude sur la vente du sel était si sévèrement réprimée que les archers des gabelles tuaient les faux-sauniers aussi impunément qu'ils tuaient les loups et les renards.

La carte Primitive de Toutlemonde

A quelque point de vue qu'on considère Saint-Hilaire et Toutlemonde, la paroisse-mère et sa fillette, leur territoire respectif était bien délimité (1)

De forme oblongue et très irrégulière, la paroisse de Saint-Hilaire, poussant une longue pointe au Nord entre les paroisses de Mazières et d'Yzernay, avait l'inconvénient d'avoir son chef-lieu et son église à l'extrémité Sud. La métairie la plus éloignée, le Palnay, en était séparée par onze kilomètres de mauvais chemins. De plus la paroisse de Saint-Hilaire enclavait presque entièrement celle de Maulévrier qui elle-même (2) avait deux enclaves, l'une entre les paroisses de St-Hilaire, de St-Pierre des Echaubrognes, de Mazières, de la Tessoualle et du Petit-Cholet, et une autre ne comprenant que la métairie du Pied du Four.

Au début du XVII^e siècle, quatre voies principales traversaient le territoire de Toutlemonde. Elles sont signalées par divers documents et marquées sur les cartes anciennes. D'abord le grand chemin de Châtillon à Trémentines passait par les Echaubrognes - Maulévrier, le bourg de Toutlemonde, les Gauthrèches, la forêt du Breil - Lambert en ligne droite la Couisière et Trémentines. Il desservait la paroisse de St-Hilaire des Echaubrognes du Sud au Nord, de l'église au Palnay. En 1630 on en désignait une portion sous le nom de chemin de Montour à Maulévrier (3) un autre chemin, de Cholet à Vezins passait au Nord des Loges, filait en ligne droite par les prairies qui sont au Nord de Coq Berlande, jusqu'à la maison Bourgeoise et Vezins.

un troisième chemin carrossable reliait le château de la Frogerie et le village de Toutlemonde; il coupait l'ancien chemin de Mazières au Bois St-Louis au carrefour qui a laissé son nom à une pièce de terre près de la Croix Grimault. Plus droit que la route actuelle, après avoir franchi le Trézon, il passait au pied de l'ancien moulin à vent avant de déboucher à l'Espérance sur le chemin de Cholet à Vezins.

- 1) Elle s'appuie sur un document de la période révolutionnaire (archives de Met. L. 443.) Un croquis établi en 1807 (Archives des 2 Sèvres M.) un calque du cadastre tiré en 1814 (archives de Met. L. Cadastre) et par le rôle des tailles pour 1773
- 2) Il semble bien que la paroisse de Maulévrier soit d'origine féodale et plus récente et que son territoire fut pris sur celui de St-Hilaire
- 3) Archives de Met. L. E 995

Enfin le vieux chemin, tendant de Maulévrier au May en 1609 peut être ancienne Voie Romaine de Nantes à Poitiers par la Ségourie, passant à l'angle sud-ouest du territoire de Toutlemonde entre Grand Pin et la Durbellière, puis longeait la Préverie et la Ménardière. Sauf ce dernier chemin tous les anciens chemins de Toutlemonde sont portés sur la Carte de Cassini établie à la fin du XVIII^e siècle.

Le territoire proprement dit de Toutlemonde ne comprenait ni la Crilloire qui formait une paroisse minuscule, ni les fermes suivantes appartenant à Yzernay : le Pont Ayrault, la Challouère, les Chimbandières, la Rogerie, l'Aubinerie, la Cotinière, le Bois Bouillé, la Benestière et l'Étang. Mais il avait les Ménardières, la Frogerie le Bordage - Frogerie et la Branderie qui n'appartiennent plus à la commune actuelle. On comprend le motif qui avait porté les habitants des fermes éloignées de leur église de Saint Hilaire et de toutes les églises des environs à construire la chapelle vicariale à laquelle le seigneur de Montour devait des redevances en 1540 et qui fut vraiment le refuge de tous les fidèles du voisinage, la chapelle de tout le monde. Et sans doute ne faut-il pas chercher d'autre origine au nom bizarre de cette paroisse.

Propriétés et Propriétaires de Toutlemonde au XVII^e siècle

On connaît encore assez peu l'histoire de la propriété du sol de Toutlemonde au XVII^e siècle. La famille seigneuriale la plus puissante du pays, les Gouffier qui les Colbert possédaient le château et les terres de la Frogerie. Mais par l'étendue des fermes c'est le seigneur de la Crilloire qui était le principal propriétaire de notre sol. A la fin du XVII^e siècle la dame de la Crilloire, veuve du marquis : Charles de la Porte de Vézins, possédait avec le château et les deux closiers de la Crilloire la terre de Montours, relevant de la seigneurie de Maulévrier, cinq métairies faisant alors partie de la paroisse d'Yzernay à savoir :

l'Aubinerie, la Benestière, la Challouère, la Chimbandière et la Rogerie et quatre autres de la paroisse de Saint Hilaire des Echaubrognes, dans la succursale de Toutlemonde à savoir : la Coussais, les Fosses, les Loges et le Périnet.

A l'aide des Archives plusieurs nous sont un peu plus connues

La Chimbandière paraît en 1480. Le curé d'Yzernay y levait 40 boisseaux de seigle pour toutes dîmes, en payant à la prieuré de la Fougeraie 40 livres par an, en vertu d'une transaction après un long procès dont le curé paie tous les frais (1)

Les Fosses en St Hilaire des Echaubrognes étaient en 1378 une "Gaignerie" de Jean de Riédouault - en 1520 ce bordage avec ses appartenances était à Pierre Chemu seigneur de la Bernardière et relevait à hommage simple de Parigné, seigneurie du Voide - en 1630 à Simon de la Porte, châtelain de la Crilloire puis à ses successeurs (2)

1) Archives de MetL. E 934, G 2825

2) Archives de MetL. E 929, 995, 3593

Grand Champ en est sieur en 1667 Etienne Gasteau, président du grenier à sel de Cholet

La Ménardière En 1642 le sieur en est Simon Cheminée, écuyer, époux de Marguerite de Romagny

La Préverie En 1616 est à Henri de Hillerin, écuyer, sieur de Saint Martin, prévôt provincial d'Anjou et relève à foi et hommage simple de Maulévrier (1)

Grand Pin : cette ferme ainsi que celle du Petit Pin qui est aujourd'hui disparue se trouve sur la rive gauche du Trézon, en face de Grand Champ. On y a découvert en 1890, sur le bord du ruisseau, à flanc de coteau, un tronçon de souterrain long de 100 mètres qui indiquerait une habitation ancienne.

La Durbellière : En est sieur en 1696 Nicolas Avril, vice-maire d'Angers.

Les Gautreches En 1540 la métairie de la Petite Gautreche était à Artus Thievenin, écuyer, sieur de la Roche-Brisart, par sa femme Marguerite Du Val. En 1653 le bordage des Gautreches appartenait à Claude Charrier pour lequel sa femme fonde un service le jour des Rameaux dans l'église de Bazières, et lègue 33 sols de rente sur deux boisselées de jardin de ce bordage (2)

La Chapelle de Notre Dame de l'Arceau

A 500 mètres de la chapelle vicariale, après avoir descendu le bourg et franchi le Trézon, on rencontre non loin de la route de Maulévrier, la petite Chapelle de l'Arceau, mesurant au-dehors 2^m10 x 1^m90. Au-dessous d'une croix en granite on lit le nom du fondateur et la date de l'érection : J. Lepage 1626 et au-dessus de la porte les restes d'une inscription " I H S - M A In te Domine speravi "

On sait que Jean Lepage appartenait à une famille notable de Cholet, alliée aux Lebreton et aux de Crolle, riches industriels et anciens gardes du Corps. Ils tentèrent l'exportation des toiles de Cholet aux Indes et armèrent plusieurs navires au port de Paimboeuf. Il est possible que J. Lepage ait rebâti une ancienne chapelle du même nom. Car un Pouillé datant de 1626 donne déjà cette indication " Beatae Mariae fundata per Ricard in ecclesia de Maulévrier. "

Les premiers desservants de la Chapelle de Toutlemonde depuis 1641

On ne connaît pas les fondateurs de la Chapelle de Toutlemonde ni ses premiers chapelains. On ignore même les noms des curés de St-Hilaire des Échaubrognes jusqu'au XVIII^e siècle sauf Guillaume Tiffamelli 1342 et André Logeais 1573 (3). Le premier chapelain connu de Toutlemonde est Jacques Davion, qui demeurait au village de Toutlemonde en 1641.

1) Archives de M. et L. G 106 f° 146

2) Archives du Lavoisier

3) Le 1^{er} registre de Saint-Hilaire des Échaubrognes est de 1750

Il avait dû cesser ses fonctions parce qu'il était aveugle. Retiré à Mazères en 1653 il y vivait encore fort âgé en 1663.

Paraît ensuite en 1667 François Marchand, qui le 15 juillet 1677 baptise Jean Bonami dans la chapelle de la Crilloire. En 1671 le sieur de Sainte Catherine était prêtre habitué à Toutlemonde. Les chapelains suivants furent Noël Lefebvre 1681 y. David 1690, y. Poupard. Au milieu ~~des cimetières~~ est encore la pierre tombale de ce dernier sculptée d'un calice et d'une croix avec cette inscription: Ci-gist Vénérable et discret Messire Poupard prêtre † le 17 Mai 1699 Il avait 33 ans. Son successeur Gilbert nous est connu par les registres de la Crilloire 1705 et par les procès-verbaux des visites pastorales de l'évêque de la Rochelle (1) Mgr de Chamffleur de la compagnie de Saint Sulpice, un des plus saints évêques de son siècle Il dirigea le diocèse de la Rochelle de 1703 à 1724 et visita les paroisses angevines de son diocèse en 1706, 1707, 1716 et 1723.

Le 8 septembre 1706 il avait passé la journée à Yzernay, paroisse de 1200 communicants où il avait donné la confirmation à un grand nombre d'enfants.

Le 10 septembre Mgr de Chamffleur fit une conférence à 20 curés et vicaires dans l'église de Maulévrier. Le 12 septembre 1706 il visitait la chapelle de la Crilloire un an avant sa mort Mgr de Chamffleur revenait pour la dernière fois le 22 septembre 1723 à Toutlemonde, il fut accueilli par Pierre Brosseau chapelain de la Frogerie.

Pierre Brosseau reçut en Août 1728 la visite de Mgr Brancas évêque de La Rochelle 1725-1729. qui deviendra ensuite archevêque d'Aix.

Pierre Brosseau mourut le 12 janvier 1731 et fut inhumé dans la chapelle vicariale qui conserve encore sa pierre tombale. Sa sépulture fut présidée par Jean Louis Guynoiseau qui était depuis 1715 curé de St Hilaire des Echaubrognes, avec la présence de Urbain Gruget curé de Maulévrier et de Sébastien Souchereau, curé de la Crilloire.

Les calamités de 1707 et 1709

Les anciens registres des Echaubrognes ayant disparu il est impossible de savoir dans quelle mesure nos ancêtres furent éprouvés par la terrible épidémie de dysenterie qui pendant l'été 1707 ravagea une grande partie de la France, tout l'Anjou et surtout le Segréen. Les détails les plus précis et les plus navrants nous sont donnés par Pierre MauSSION curé de Challain-la-Potherie (2) et par René Lehoreau chapelain de la cathédrale d'Angers (3)

- 1) Archives de l'évêché de La Rochelle
- 2) Archives de la mairie de Challain
- 3) Cérémoniel de l'église d'Angers, manuscrit qui est aux Archives de M. et L.

27

"On peut dire, écrit Lehoreau, que l'Anjou n'a jamais été plus affligé qu'en l'année 1707. La dysenterie y régna tellement, qu'en moins de six mois, il est mort en Anjou plus de 15.000 personnes ... On ne savait où se réfugier ... On fuyait les malades qui d'abord qu'ils étaient atteints de cette maladie pestilentielle ne duraient que deux ou trois jours et faisaient d'horribles cris par les maux qu'ils souffraient ... On peut dire que tout l'Anjou était en deuil ... Il est impossible de raconter la misère à laquelle ces maladies ont réduit l'Anjou ... On voyait les bestiaux errer dans les campagnes de tous côtés, sans guide ... parce que la mort enlevait des familles entières et les maisons étaient désertées."

Le curé Maussion, qui fut lui-même gravement malade et vit un de ses vicaires mourir du fléau, décrit les horreurs. "Tout le monde se fuyait tant le mal était dangereux. On s'entredisait adieu comme si on ne devait plus se revoir ... Presque tous les ménages furent rompus. On enterra des familles entières l'homme et la femme dans la même fosse. La désolation était si grande qu'on se jetait aux pieds des prêtres pour avoir leur bénédiction."

Quelques chiffres, parmi ceux que nous avons recueillis dans nos multiples recherches, nous font connaître l'étendue des ravages causés par le fléau. Sur 500 habitants La Ferrière d'Anjou en perdit 91 en 1707 l'année la plus funèbre de son histoire.

Il y eut 222 décès à St^e Gemmes d'Andigné, 229 à Noellet, 247 au bourg d'Iré, 390 à Combrée, 710 à Challain qui perdit le tiers de ses habitants et 206 dans les seuls mois d'Août et Septembre.

Le pays Choletais quoique moins atteint, ne fut pas épargné, puis Yallais eut 164 décès, Melay 209 La Tessonalle 65, Maulévrier 97, Yzernay 73.

Le curé de Challain au début du XVIII^e siècle écrivait qu'aucun de ses malades "par la grâce de Dieu ne mourut sans sacramento."

L'année 1709 fut aussi une année désastreuse qui causa la famine et bien des misères, suivant le témoignage encore du curé Maussion, du chapelain Lehoreau pour l'Anjou et du curé Lemoye pour le Nord du Poitou.

"En 1709 écrit M^{re} Maussion, il y eut une grande disette de blé, causée par un froid extraordinaire, qui commença le 6 janvier et dura 17 jours, après lesquels, il fit un dégel qui fut suivi de verglas qui gâta tous les blés. Tous les noyers moururent du froid, les chênes se fendirent et les pommiers périrent pour la plupart."

De son côté Lemoye curé de Monterre-Silly, près de Loudun a laissé de curieux détails sur cet hiver rigoureux qui désola la France et força le Roi à remettre au peuple neuf millions sur les impôts, malgré la pénurie du trésor:

" De temps immémorial, dit-il on a vu un froid si extraordinaire... les ruisseaux furent gelés à porter les chevaux... Jusqu'au 23 janvier le froid fut si épu-
vantable que le vin gela dans les celliers et même dans plusieurs caves de Loudun.
Le pain gelait attaché dans la cheminée : il dégelait du côté du feu et gelait
de l'autre. Il fallait avoir des fers chauds pour tirer du vin et il gelait au sortir
du bussard. On trouvait les oiseaux morts dans les chemins... Le bois des vignes gela
entièrement... Les deux tiers des arbres sont morts. Les froments dans les hauts lieux...
ont entièrement gelé, parce que la neige avait été poussée par les vents dans les fosses."

Il raconte ensuite qu'après un bon dégel d'une semaine le froid reprit jusqu'à
la mi-février et acheva de geler la racine des blés qui avaient résisté au premier
froid. Aussi la récolte de froment fut presque nulle.

Le curé de Coron René Roulleau note aussi que le froid de 1709 fit périr
tous les seigles et froments, toutes les vignes et tous les arbres fruitiers et en sorte
que sans le secours des orges qu'on a cueillis abondamment dans les plaines de
l'Anjou et du Poitou on serait mort de faim en ce pays. Et il ajoute :

" que Dieu nous préserve à l'avenir d'une semblable disette! "

Lehoreau nous renseigne davantage sur la famine et les séditions qui s'en
suivirent dans l'Anjou. Dès le printemps le blé devint rare au point que les habi-
tants des Ponts de Cé et d'Angers se soulevèrent et arrêtèrent les bateaux de blé qui
devaient sortir de l'Anjou. Une troisième révolte eut lieu le 16 juillet à Montjean.
Beaucoup d'habitants des paroisses voisines s'y rassemblèrent " avec des bâtons et des
pierres pour empêcher la levée de 500 setiers de blé que le fermier de Montjean appar-
tenant au maréchal de Villaroy y avait mis " Le fermier ayant vendu une partie de ce
blé au Présidial et à la Mairie d'Angers, M^r Thomas de la Rousselière conseiller au Prési-
dial et Avril de la Durbellière, au nom de la Mairie d'Angers avaient été députés à
Montjean pour lever les grains. Mais il leur fut impossible de faire charger leurs bateaux.

Le sieur de la Rousselière reçut des coups de pierre et M^r Avril fut tué d'un coup
de Mousquet dans le château de Montjean. L'affaire fut si grave que le Roi
donna ordre à ses troupes d'arrêter les séditeurs et d'enlever les blés. En fin de
compte il y eut composition et une partie du blé de Montjean fut laissée pour le
peuple Angevin dans le château. Toujours est-il que la famine s'étant accrue dans
l'Anjou, " MM^{rs} du clergé et les principaux chefs d'Angers " achetèrent au loin des provi-
sions de blé pour leur ville et pour la campagne d'Anjou qui en manquait.

C'est toute la France qui connut la famine en 1709 où les laquais eux-mêmes
de Louis XIV mendiaient aux portes du Palais et où le Roi envoya sa vaisselle à
la Monnaie pour donner du pain aux malheureux. La continuité des guerres, la
mauvaise répartition des impôts, les épidémies meurtrières et l'insuffisance des cultures
étaient les causes principales de ces misères du début du XVIII^e siècle qui furent déclen-
chées par le froid hivernal c'est ce que nous révèlent les Rapports des intendants et
les annalistes du temps.

II Situation Religieuse Le Temporel du Vicariat de Toutlemonde

Le temporel du vicaire ne nous est connu qu'imparfaitement par le rapport de Brosseau Chapelain de la Frogerie, et par le tableau suivant écrit vers 1728 et donnant le revenu du bénéfice de Saint Hilaire des Echaubrognes.

M^o: Louis Guynoiseau titulaire

Patron : l'abbé de Saint Jouin de Marnes

Revenu du bénéfice de la cure de Saint Hilaire des Echaubrognes -

Revenu affermé (1) N.

Revenu non affermé, 44 charges de seigle, tant de dîmes que de Rente, qui fait tout le revenu de la dite cure,

a. 10 livres la charge = 440 livres

Casuel = 5 livres

Total = 445 livres

Charges du bénéfice de cette cure :

- Vicaire : 7 charges de blé pour les gages du vicaire a 10 livres de charge = 70 livres

- Obligations : une grande messe toutes les fêtes de la Sainte Vierge, que le curé est obligé de faire chanter, ce qui lui coûte 16 livres.

- Réparations de la maison presbytérale année commune 20 livres

- Rentes en blé : 10 charges a M^o l'abbé de Mauléon, a 10 l. de charge (2) 100 l

Total des charges : 70 l + 16 l + 20 l + 100 l = 206 livres

Total du Revenu : 445 livres

Revenu net : 236 livres

Vu par nous députés au bureau diocésain de La Rochelle :

Redon, député général Roulleau député général.

1) Vers 1780 la cure de St Hilaire possédait deux borderies et avait un revenu de 900 livres y compris les dîmes portant sur la treizième gerbe de blé et la treizième poignée de lin.

2) En 1712, la charge de Mauléon - Châtillon, est de 18 boisseaux.

En 1712 la charge de Maulévrier est de 16 boisseaux.

60
En 1740 Toutlemonde reçoit la visite pastorale de Mgr de Menou.

Le successeur de Mgr de Brancas, Mgr de Menou de Charnisay fut évêque de la Rochelle pendant 38 ans de 1729 à 1767. Il mourut à la Rochelle âgé de 86 ans sans avoir quitté une seule fois son diocèse. Il visita lui aussi les paroisses les plus éloignées de la Rochelle, celles qui au temporel dépendaient de l'Anjou.

Voici l'intéressant compte-rendu du passage de Mgr de Menou à Toutlemonde (1) le 24 septembre 1740.

"La paroisse de Toutlemonde, annexe de Saint-Hilaire des Echaubrognes. Le sieur François Chabirand, curé de Saint-Hilaire, accompagné du sieur François Roucher, desservant l'annexe, nous ont conduit processionnellement à la chapelle et reçu avec les cérémonies ordinaires. Après quoi nous avons fait notre visite dans la chapelle. Il y a un confessionnal dans la nef, qui est bien en règle. Il y a deux petits autels à côté du chœur, le premier sous l'invocation de la Sainte Vierge et le second sous celle de Saint Sébastien : ils sont l'un et l'autre assez pauvrement ornés mais cependant en règle. Nous sommes ensuite entré dans le chœur : nous y avons trouvé des livres de chant bien tenus. Nous sommes ensuite allé à la sacristie : nous y avons trouvé des ornements de toutes les couleurs, simples mais bons, beaucoup de linge et bon, un calice d'argent avec sa patène, bien dorée en dedans une custode aussi d'argent bien dorée en dedans. Nous sommes ensuite rentré dans le sanctuaire, avons donné la bénédiction du Saint Sacrement et visité le tabernacle : nous y avons trouvé un ciboire d'argent bien doré en dedans. Nous avons ordonné de changer la pierre sacrée qui est sur le grand autel, ne l'ayant pas trouvée en règle.

Sur ce qui nous a été représenté que l'annexe était éloignée de la paroisse de Saint-Hilaire d'où elle relève, d'une grande lieue, et que les chemins étaient très mauvais surtout en hiver, vu les inconvénients qui peuvent arriver en transportant les enfants de l'annexe à Saint-Hilaire pour les baptiser (2) et l'indécence de transporter si loin les corps morts, nous avons ordonné, vu le grand nombre de personnes auxquelles le desservant administre les sacrements qui est près de 200 personnes, qu'il y aurait des fonts baptismaux dans l'annexe, qu'il serait acheté incessamment un terrain plus près que faire se pourrait de la chapelle, pour être employé à faire un cimetière où seront enterrés les habitants de l'annexe, nous avons ordonné pareillement que les bans de mariage des habitants du bourg de Toutlemonde seront publiés à la messe de l'annexe, les fêtes et dimanches, sans que les habitants puissent être dispensés de faire publier à leur paroisse de Saint-Hilaire, ainsi qu'ils le faisaient - ci - devant."

1) Archives de l'évêché de la Rochelle, Publiées par M^r l'abbé Uzureau dans les Mémoires de la Société des Sciences Lettres et Beaux Arts de Cholet 1908. Le 24 septembre au matin l'évêque avait visité Marzières dont le curé était Pierre Rigalleau et la dame M^{me} du Latta.

2) Le 2 Juillet 1739 M^r Roucher baptisait Michel Rochard à la Crilloire

nous ne savons rien des relations de notre succursale avec les deux derniers évêques de La Rochelle auxquels elle fut encore soumise sous l'Ancien Régime : Mgr de Crussol d'Uzès et Mgr de Coucy.

Le premier qui était vicaire général d'Angers avant de gouverner le diocèse de la Rochelle de 1768 à 1789, vint faire le 9^e Juin 1781 une ordination au May qui appartenait à son diocèse.

Quant à Mgr de Coucy il fut obligé pendant la Révolution de s'exiler en Espagne. mais il veillait de loin sur son diocèse par l'intermédiaire des prêtres à qui il avait délégué ses pouvoirs. Plus tard il refusera de reconnaître le Concordat et sera un des chefs de la Petite Eglise qui aura longtemps quelques adeptes à Toutlemonde. Il se soumit enfin et fut nommé archevêque de Reims où il mourut en 1824.

Sous l'autorité de ces évêques se dévouèrent auprès des habitants de Toutlemonde les prêtres suivants dont on ne connaît guère les noms.

D'abord les curés François Chabirand 1740-1770 ; René Rigaleau 1773, François Viollean 1780-1790, F. Tricouère 1791.

F. Chabirand après avoir gouverné 30 ans la paroisse de St Hilaire y mourut âgé de 85 ans. son successeur Rigaleau fit reconstruire la cure de St Hilaire qui subsiste encore et qui appartient à la famille Mangeard. François Viollean mourut aussi à St Hilaire et sa tombe a servi à javer le lavoir de Guillot comme celle de Chabirand recouvée le pont de la Renaudière.

Les derniers vicaires de Saint Hilaire spécialement chargés de desservir Toutlemonde après F. Roucher qui y était encore en 1758 furent : Jean César Puibusque 1761-1766, Y. Poirier 1771, Brion 1773, Bodi 1776, J. M. Grolleau 1780, J. M. Benestreau 1781, Guerrier 1784, Dillon 1785, Testard 1786, Charles Marc Kurman 1787, Guittou 1787-1788, F. Tricouère 1789, Ménard 1790-1791. Jean B. Brion reparaitra en 1786 comme parain à la Crilloire avec le titre de curé de Cirières. Bodi était l'un des 10 fils du procureur fiscal du Comté de Maulévrier. Bachelier en théologie et docteur en droit, il ne s'éloigna guère de son pays natal. Un de ses frères succéda à son père. Mais le plus célèbre, Victor, né à Maulévrier en 1750 fut avocat et Recteur de l'Université d'Angers : arrêté comme Royaliste, il fut guillotiné à Angers le 30 Octobre 1793. En Mars 1795 le vicaire Ménard, desservant Toutlemonde, prêta serment à la constitution civile du clergé, à l'exemple de F. Tricouère, curé de St Hilaire, et de Louis Roy, curé de St Pierre des Echaubognes. Le vicaire de Louis Roy : Robin, le refusa et seul désormais il eut la confiance des fidèles.

Pour la période qui précède la Révolution on possède un document fort intéressant qui nous fait connaître le nom des villages et métairies de Toutlemonde et de leurs habitants en 1773. Nous le donnons en entier. (1)

1) Archives départementales des Deux Sèvres C 21

Paroisse de Saint Hilaire des Echaubroques annexe de Toutlemonde (Montreuil Bellay)

Rôle des Tailles 1773

second Brevet, Capitation

second Brevet, Capitation

La Branderie

Louis Girard : laboureur 83^l 10^s 05^d 47^l 6^s 4^d 49^l 0^s 11^d

La Frogerie

Basile Brégeon lab 45^l 12^s 42^l 16^s 9^d 44^l 8^s

Jacques Nicolas - 69^l 5^s 39^l 4^s 10^d 40^l 13^s 7^d

Jacques Brégeon - 12^l 70^l 5^s 4^d 72^l 17^s

Pierre Nicolas tissier 20^l 10^s 11^l 12^s 4^d 12^l 0^s 10^d

René Boisdron - 19^l 7^s 10^l 19^s 4^d 11^l 7^s 3^d

La Préverie

Mathurin Frémondière lab 105^l 12^s 59^l 16^s 9^d 62^l 0^s 6^d

La Durbelière

Pierre et Eyprien Hay lab 87^l 49^l 6^s 51^l 2^s 3^d

Le Petit Pin

Pierre Plaud, meunier 12^l 6^l 16^s 7^l 1^s

Le Grand Pin

Jacques Roy et Gabillier 66^l 35^l 18^s 37^l 5^s 6^d

Son gendre la V^{ie} Roy 15^l 5^s 8^l 12^s 8^l 19^s 1^d

J. Roy et Gabillier pour l'exploitation de Chouetterie

Grand Champ

Pierre Brémont, bordier 15^l 15^s 8^l 18^s 4^d 9^l 4^s 7^d

Joseph Moreau journalier 17^s 9^s 5^d 9^s 11^d

Martin Gourdon 1^s 6^d 6^d

Tisseau journalier 12^s 6^s 9^d 7^s

Les héritiers de Pierre Routier 7^l 11^s 4^l 5^s 7^d 4^l 8^s 6^d

Jean Garnier journal. 10^s 5^s 8^d 5^s 10^d

La Vieillère

La veuve Gourdon 15^s 8^s 6^d 8^s 9^d

Jean Buffard pour l'avoine de Rampillon 72^l 15^s 41^l 4^s 4^d 42^l 14^s 4^d

et pour M^{me} Roquet

Fôtel, bordier 35^l 10^s 20^l 2^s 4^d 20^l 16^s 11^d

La Mesnardière

Jean Payneau bordier 25^l 14^l 3^s 8^d 14^l 14^s 1^d

Charles Crothreau 5 sols 2^s 10^d 2^s 11^d

Jacques Frémondière 5^l 5^s 2^l 19^s 6^d 3^l 1^s 8^d

René Sauvestre bordier 13^l 7^l 7^s 4^d 7^l 12^s 9^d

Jean Moreau bordier 12^l 6^l 16^s 7^l 1^s

Louis Michelet laboureur 65^l 36^l 16^s 8^d 38^l 3^s 9^d

Pierre Michelet pour toutes les exploitations 30^l 5^s 17^l 2^s 10^d 17^l 15^s 4^d

Jacques Frémondière 13^l 13^s 7^l 14^s 8^d 8^l 0^s 1^d

et Pierre Boisdron

Pierre Bremault bordier 25^l 14^l 3^s 4^d 14^l 13^s 9^d

Les ecclésiastiques :

M^{re} René Rigoleau curé de la paroisse de St Hilaire des Echaubroques

M^{re} Briou vicaire

Les Nobles :

M^{re} le M^{re} de Maulévrier seigneur de la dite paroisse.

Les Archives de la Mairie des Echaubroques donnent les indications suivantes au 2 Floréal an X (1792)

St Hilaire : 578 habitants

Toutlemonde : 100 habitants

Les Petites Gauthières 95 habitants

La Ménardière 80 habitants

soit un Total : 853 habitants

Bo'éllection de Montreuil - Bellay qui avait dressé ce rôle comprenait dans ses 57 paroisses : Maulévrier, Saint Hilaire des Echaubroques, Saint Pierre des Echaubroques en Marche. Beaucoup de paroisses étant éloignées du chef-lieu de l'élection, le gouvernement pour remédier aux inconvénients, établit vers 1760 deux nouveaux subdélégués, l'un à Maulévrier, l'autre à Cholet. Les élections disparurent en 1790 lors de la création des départements, des districts et des cantons. Dans son rapport sur les élections de l'Anjou en 1783 Harvoim, receveur général des finances, remarque que toutes les paroisses de l'élection de Montreuil →

		Second Brevet		Capitation		Toutlemonde		Second Brevet		Capitation	
<u>La Boissonniere</u>											
François Hay laboureur	34 ^l 12 ^{sols}	19 ^l 12 ^s 1 ^d	20 ^l 6 ^s 3 ^d	V ^{re} Mathurin Couvseau				1 ^l 2 ^s 8 ^d	1 ^l 3 ^s 6 ^d		
<u>La Grande Gautrèche</u>								10 ^s 2 ^d	10 ^s 7 ^d		
Joseph Blouin et	126 ^l	71 ^l 8 ^s	74 ^l 0 ^s 6 ^d	Pierre Fréteillère	2 ^l	18 ^s		11 ^s 4 ^d	11 ^s 9 ^d		
René Merlet laboureur				V ^{re} Loizeau et Geinche-	1 ^l						
<u>La Petite Gautrèche</u>				beau son gendre							
V ^{re} Leroux	5 ^l 1 ^s			Humeau, journalier		15 ^{sols}		8 ^s 6 ^d	8 ^s 9 ^d		
Payneau bordier	2 ^l 16 ^s 8 ^d	2 ^l 18 ^s 9 ^d		Veuve Pauléau		14 ^s		7 ^s 10 ^d	8 ^s 2 ^d		
Delahaye bordier	1 ^l 10 ^s	1 ^l 7 ^s	1 ^l 7 ^s 7 ^d	Rochais, journalier		15 ^s		8 ^s 6 ^d	8 ^s 9 ^d		
La Mosset (veuve)	1 ^l			Veuve Jacques Bossard		10 ^s		5 ^s 8 ^d	5 ^s 10 ^d		
Augereau	4 ^l 10 ^s	2 ^l 11 ^s	2 ^l 12 ^s	Jean Nicolas cabaretier	5 ^l	15 ^s	3 ^l	5 ^s	3 ^l 7 ^s 6 ^d		
<u>Le Bordage Fontaine et</u>				René Charreau		10 ^s		5 ^s 8 ^d	5 ^s 10 ^d		
<u>Le Bordage Maison-Neuve</u>				Jacques Ayrault bordier	11 ^l		6 ^l	4 ^s 8 ^d	6 ^l 9 ^s 3 ^d		
Jacques Charbonnier	7 ^l 10 ^s	4 ^l 5 ^s	4 ^l 8 ^s 1 ^d	Veuve Jahan		1 ^s		14 ^s 6 ^d	14 ^s 6 ^d		
Chouteau	5 ^s	2 ^s 10 ^d	2 ^s 11 ^d	Veuve Constant, tissier	1 ^l	5 ^s		14 ^s 2 ^d	14 ^s 8 ^d		
Jacques Bremond et	10 ^l	5 ^l 13 ^s 4 ^d	5 ^l 17 ^s 6 ^d	Michel Chupin, journalier		1 ^s		6 ^d	6 ^d		
Son fils - bordiers				Pierre Guincheut tissier	1 ^l	5 ^s		14 ^s 2 ^d	14 ^s 8 ^d		
<u>Le Palnay</u>				Joseph Blouin, tissier		10 ^s		5 ^s 8 ^d	5 ^s 10 ^d		
François Guerin, bordier	7 ^l 15 ^s	4 ^l 8 ^s	4 ^l 10 ^s 11 ^d	Veuve Pellerin et	1 ^l			11 ^s 4 ^d	11 ^s 9 ^d		
et pour les terres de Jean				son gendre Sébastien							
Caillard				Sébastien Cousin	1 ^l	5 ^s		14 ^s 2 ^d	14 ^s 8 ^d		
<u>Crottereau</u>				Pierre Charreau tissier	1 ^l	5 ^s		14 ^s 2 ^d	14 ^s 8 ^d		
François Albert lab.	37 ^l 17 ^s	21 ^l 5 ^s	22 ^l 0 ^s 5 ^d	V ^{re} Blouin	1 ^l	1 ^s		11 ^s 11 ^d	12 ^s 6 ^d		
Vivion pour les herbages	17 ^s	9 ^s 5 ^d	9 ^s 11 ^d	Guillaume Bompar		15 ^s		8 ^s 6 ^d	8 ^s 9 ^d		
<u>Cog Berlande</u>				Louineau tissier		10 ^s		5 ^s 8 ^d	5 ^s 10 ^d		
René Hy lab.	44 ^l	24 ^l 18 ^s 8 ^d	25 ^l 17 ^s	<u>La Coussaye</u>							
<u>Le Bordage Devige</u>				Veuve François Bre-	89 ^l			50 ^l 8 ^s 8 ^d	52 ^l 5 ^s 9 ^d		
Gaudy, bordier	18 ^l 10 ^s	10 ^l 9 ^s 8 ^d	10 ^l 17 ^s 2 ^d	tault (lab.) + enfants							
<u>Montour</u>				<u>Le Bordage Perrinet</u>							
Pierre Plaud, meunier	44 ^l 10 ^s	25 ^l 4 ^s 4 ^d	26 ^l 2 ^s 8 ^d	Michel Rompillon (bordier)	36 ^l 10 ^s			20 ^l 13 ^s 8 ^d	21 ^l 8 ^s 8 ^d		
<u>Les Fosses</u>											
Joseph Sauvêtre, labou.	53 ^l	30 ^l 0 ^s 8 ^d	31 ^l 2 ^s 9 ^d								
<u>Les Loges</u>											
Louis Gourdon, labou.	40 ^l	22 ^l 13 ^s 4 ^d	23 ^l 10 ^s								

étaient des diocèses de Poitiers et de la Rochelle : "Pour le recouvrement des impôts, dit-il, on y emploie 5 garnisaires, payés 20 sols par jour et 2 sols pour le gîte : les collecteurs ne les nourrissent pas. Les maladies épidémiques n'ont pas fait beaucoup de ravages dans cette élection. Mais le blé y est à un taux trop fort. Le pain blanc vaut 2 sols 8 deniers ; le pain bis : 2 sols et le pain noir 1 sol 8 deniers" (1)

Chap. V

La Crilloire avant la Révolution

I Le château et les Seigneurs

On disait autrefois "Toutlemonde et la Crilloire" pour marquer l'autonomie de ces deux petites paroisses et aussi l'union de ces deux sœurs qui ne forment aujourd'hui qu'une personnalité civile. Avant le XVII^e siècle la Crilloire n'était pas paroisse, mais jouissait du même sort de dépendance que la "fillette" de Toutlemonde. C'est ce que prouve un acte passé en 1552 par M^{re} Harangot, notaire à Angers. "Claude ~~de~~ ^{de} Laurens, écuyer, sieur de la Crilloire et de Soulanges" y est dit "demeurant au lieu de la Crilloire, paroisse de St Hilaire des Échaubrognes."

1- Les Savary seigneurs de la Crilloire aux XV^e siècle (1)

Le premier seigneur connu de la Crilloire est Renaud ou René Savary qui ne vivait déjà plus en 1415. Après lui, dès 1431 la terre est à Hardi Savary, époux de Guillemette de Daillon, veuve de Guillaume des Cerqueux le Jeune qui lui apporta divers biens situés dans les paroisses de Cholet, de la Tessoualle, du May d'Yzernay, des Cerqueux et des Échaubrognes. Hardi Savary fut un des exécuteurs testamentaires de Pierre de Daillon et vivait encore en 1465.

Après lui la Crilloire fut à son fils François (2) Le 13 février 1463 François Savary, écuyer, seigneur de la Crilloire et du Joreau à Gennez, rend hommage à Gilles de Maille seigneur de Brézé et de Mailly et dénombre les terres de la Crilloire et du Joreau qui forment un fief vassal de la seigneurie de Milly (3) En 1490 Savary de Mauléon épousait au château de la Crilloire Marguerite du Hamel.

René Savary est seigneur de la Crilloire en 1505 (4) Interdit de l'administration de ses biens, il voit la Crilloire mise en vente en 1514 et René de Cossé porter une enchère. La terre toutefois reste dans sa famille ainsi que la Crilloire de Soulanges. Le 13 décembre 1514 "Journ de Sainte Luce" par contrat passé en la chapelle de la Crilloire, René Savarie marie Anne sa fille aînée et principale héritière, avec Philippe Laurens, écuyer, seigneur de la Salmonière, chambellan de la Reine Anne de Bretagne. René Savary mourut avant le mariage de son autre fille Luce qui le 29 sept. 1521 épousa Claude Bérault.

- 1) Archives de M et L. E 3935 Les Savary portaient : "D'argent à la croix de queues, à la bordure de pourpre, chargée de 9 besons d'argent."
- 2) "Pour son frère, seigneur de la Crilloire homme d'armes, lance fournie" se présente Regnault Savary à la montre de la noblesse d'Anjou, passée à Chemillé, le 18 Décembre 1470 (Revue de l'Anjou 1879 p. 254)
- 3) Ledru "La maison de Maille" T. I 126 et T. II, 292
- 4) En 1496 il est aussi sieur de la Crilloire de Soulanges, et de celle de Saint Cyr en Bourg qui en 1506 était à Catherine de Montmor.

2- Les Laurens, seigneurs de la Cilloire au XVI^e siècle

La famille Laurens ou du Laurent, était originaire d'Angers (1) Philippe Laurens eut pour successeur son fils à vie Claude Laurens époux de N. de l'Esperonnière qui soutint peu de temps après son mariage un long procès contre les Cosse-Brissac qui prétendaient toujours avoir la propriété de la Cilloire. Le procès fut terminé en 1547 au profit de Philippe Laurens qui mourut vers cette époque.

Le 17 Mars 1550 Claude Laurens, écuyer, seigneur de la Cilloire, et son frère Gilles obtinrent une sentence de la Sénéchaussée d'Angers qui, entérinant les lettres du Roi les constitua sous bénéfice d'inventaire héritiers de leur père et mère. Ils avaient une sœur Catherine qui épousa François d'Auligné.

Gilles Laurens continua la branche des Laurens du Foreau qui subsistait encore au début du XVIII^e siècle. A l'arrière-ban de 1567 il figurait avec son frère Claude qui était qualifié chevalier de l'Ordre du Roi et seigneur de la Cilloire et de Soulanges.

Histoire dramatique de Pierre Laurens de la Cilloire mort en 1588

Le 14 Avril 1588 un premier Gilles Laurens fut tué en duel par Denis de Rohan, qui périt du même coup et fut inhumé avec lui dans l'église de Saint Vétérin de Genes (2) Deux Pierre Laurent de la Cilloire moururent aussi de mort violente. Le premier était fils de Claude Laurent. Il eut une vie courte et agitée et une fin lamentable qui défraya la chronique judiciaire du temps.

Elle est le sujet de l'un des Arrêts célèbres rendus pour la province d'Anjou, qu'a recueillis et publiés en 1725 Claude Pocquet de Livonnière. Voici ce qu'il raconte (3)

1) Les Laurens portaient : "Noi-parti d'argent et de sable, au lion rampant de même de l'un en l'autre."

Archives de Maine et Loire E 3022

2) En 1666 Urbain du Laurent, écuyer, seigneur du Foreau à Genes comme aîné de sa maison justifiait la possession du titre de noblesse commençant en 1524 en la possession de son bis-aïeul. Entre Hilaire, César, Charlotte, Bonne et Madeleine, ses frères et sœurs, il ne connaissait personne de son nom et armes. En 1670 où il perdait sa femme, Marie de la Grèce il était chevalier. Né en 1633 de Jean Baptiste du Laurent et de Bonne Baron, il fut inhumé en 1699 dans le chœur de Saint Vétérin, comme Seigneur fondateur de cette église.

3) Reproduit dans l'Anjou Historique sept 1912 ^{C. Port} dans son Dictionnaire de Maine et Loire article Cilloire, donne la même version avec des variantes. Charles Thénaisie a romancé agréablement cette histoire dans la Revue de l'Anjou sept. 1859 p. 339 sous ce titre : tome V "Le Seigneur de la Cilloire."

67

Du Château-fort de Vezins habitait alors Louise de Maillé de Lathan qui y entretenait une garnison à cause des guerres civiles. Depuis le 28 Décembre 1585 elle était veuve de Jacques Le Fore de la Porte, baron de Vezins qu'elle avait épousé en 1578, et de qui elle avait deux jeunes enfants, Jean et Marquise.

"Or Pierre Laurent, seigneur de la Crilloire, dont la terre était voisine de celle de Vezins forma le dessein d'épouser Louise de Maillé. Et comme il soupçonna qu'elle n'y consentirait pas, il résolut de se rendre maître de sa personne par voies de fait. Il fit entrer peu à peu sous divers prétextes plusieurs personnes affidées dans le château de Vezins. ~~Il~~ y vint ensuite lui-même le 17 Avril 1587 sous couleur de visite. S'y trouvant le plus fort, ^{avec 110 chapelains} il se saisit des clefs du château tua ou chassa tous ceux qui voulurent s'opposer à son entrée, entra le pistolet au poing dans la chambre de Louise Maillé et lui dit :

"Madame il faut m'épouser sur le champ ou mourir."

Sur le refus qu'elle en fit, il lui donna jusqu'au lendemain pour y penser. Ce jour arrivé et la Dame persistant dans son refus, il la fit traîner dans la chapelle du château qui joint l'église de la paroisse et força le curé à les marier, ^{immédiatement, M^{me} de Vezins} ^{à la Crilloire} puis

Le sieur de la Crilloire se tint ensuite enfermé dans le château de Vezins. Les parents et amis de Louise de Maillé s'assemblèrent pour en faire le siège. Cependant cette dame lui remontra que pendant qu'il la tiendrait prisonnière, leur mariage serait toujours nul, d'ailleurs il serait bientôt forcé de la remettre en liberté. Elle le pria de faire de lui-même et de bonne grâce ce qu'il ne pourrait bientôt s'empêcher de faire par force, lui promettant de ratifier son mariage lorsqu'elle serait libre et de le valider par ce nouveau consentement. Le sieur de la Crilloire se laissa toucher par cette prière et cette espérance et mit Louise de Maillé en liberté onze jours après qu'il s'était saisi du château de Vezins. Cette Dame se retira d'abord chez le seigneur Leroux de la Roche-des-Cubiers, à Coron et ensuite à Angers où elle fit sa plainte de la violence exercée sur elle par le sieur de la Crilloire.

Celui-ci ne se trouvant pas en sûreté à Vezins, où il était menacé d'être assiégé se mit au service du Roi de Navarre et s'en alla à Fontenay. Mais il eut le malheur de ^{tomber} ^{donner} quelque temps après dans une embuscade, où il fut arrêté. Le Présidial d'Angers lui fit son procès en dernier ressort et il eut la tête tranchée, le 7 Mai 1588 (1) et (2)

1) Après son aventure avec Pierre Laurent de la Crilloire, Louise de Maillé se maria en secondes noces avec Louis Le Gay vicomte de la Fautrière en 1591, et mourut quelques mois plus tard. Comme elle ses deux enfants furent en rivalité d'intérêts avec les 3 enfants que son premier mari avait eus de Claude de la Fore et dont il avait cherché à se défaire.

L'aîné de ces derniers, René de la Porte (1560-1616) célèbre par ses aventures eut beaucoup de peine à faire reconnaître son origine et son droit à la Baronnie de Vezins avant d'épouser Anne de Maillé de la Tourlandry le 18 Juin 1589

2) Consultez aussi Charles Thénaisie Le seigneur de la Crilloire en 1588

Dix huit ans plus tard, un de ses fils "dit de la Cristouère" Pierre Laurent, mourut le 20 Juin 1606, assassiné ou tué dans un duel. Confessé par le curé dans un chemin près du Yzeau, il fut enterré le lendemain à Saint Vétérin de Genmes.

Son frère Michel Daniel Laurent qui avait servi parmi les huguenots avait été l'objet des faveurs d'Henri IV. C'est à cause de lui que le Roi Henri IV avait exempté la paroisse de la Crilloire de toute taille vingtième et gabelle.

Daniel Laurent eut une fille Madeleine qui épousa Simon le Porc de la Porte de Vezins et éteignit par son mariage le conflit subsistant entre les deux familles. Le plus surprenant est que ce Daniel Laurent, écuyer, seigneur de la Crilloire et de Soulanges, époux de Diane Humault, avait une autre fille qui fut religieuse sous le nom de Renée de la Mère de Dieu, elle fut parmi les premières Carmélites du monastère fondé en 1626 au Logis - Barrault, à Angers par Marie Miron comtesse de Caravas, veuve de Claude Gouffier de Boisny, sœur de Charles Miron, évêque d'Angers. Entrée au Carmel avec 800 livres de dot, Renée de la Mère de Dieu fit ses vœux le 2 Mai 1629 et mourut le 25 Octobre 1676.

Les chroniques du Carmel nous font connaître le dénuement que subirent les religieuses dans la maison du Puy-Gaillard (1) où elles se fixèrent en 1639 :

"Il fallait traverser une grande cour pour aller au chœur le jour et la nuit, quelque temps qu'il fit. Elles étaient sans cellule : leurs paillasses étaient dans le grenier, où elles couchaient exposées à tous les vents, n'ayant seulement que des draps pour se séparer les unes des autres. La pauvreté était telle que la sœur Renée de la Mère de Dieu, tante du marquis de la Porte, étant première portière, se levait le matin une heure avant les autres pour cueillir les herbes au jardin, afin de les faire vendre dans le but d'avoir de quoi acheter ce dont on ne pouvait se passer.

Ainsi elles vivaient fort pauvrement, et cependant elles étaient fort contentes et extrêmement gaies, ne pensant point que l'on dût être autrement qu'elles étaient."

3 - Les de la Porte de Vezins seigneurs de la Crilloire au XVII^e siècle.

La Crilloire d'après G. Port, était encore dans la famille Laurent en 1626. Mais quelques années plus tard elle appartenait à celle de la Porte de Vezins par suite du mariage de Madeleine Laurent.

Après avoir raconté la fin tragique du grand-père de Madeleine Laurent, Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière (1684 - 1762) (2) écrit ceci :

- 1) Rue Lyonnaise à Angers, où est encore le Carmel
- 2) Dans ses Illustres d'Anjou, manuscrit de la Bibliothèque d'Angers Collect. 1150

59

"Je crois devoir ajouter que Jacques Le Porc de la Porte, dont Louise de Maille était veuve, avait un frère cadet nommé Claude, à qui Marthe de la Porte de Vezins, sa mère, fit une donation considérable, à la charge de porter le nom et les armes de la Porte. De ce Claude de la Porte de Vezins qui épousa Madeleine Laurent, petite-fille de Pierre Laurent de la Cilloire dont nous venons de parler. M^{re} le comte de la Porte (1) le dernier de cette branche, était fils de ce Simon de la Porte et de Madeleine Laurent héritière de la Cilloire."

La famille de la Porte possédait le château-fort et la seigneurie de Vezins depuis le XII^e siècle. On suit la suite jusqu'à Jean de la Porte, 1224, dont le descendant Jean baron de Vezins et sieur de Pardie et de la Gaille fut le père de Marthe de la Porte qui, le 15 juin 1535, épousa Jean Le Porc (2)

Après son mariage ce dernier ajouta le nom de la Porte au sien et fit rebâtir et remparer le château de Vezins qui était en ruines et qu'il laissa à Jacques son fils aîné. Ce baron Jacques de Vezins, marié en 1556 à Claude de la Moine en eut les trois enfants suivants: René (1560-1616) Isabeau et Judith. Par aversion pour sa femme il voulut se débarrasser de ses enfants. Les domestiques qui avaient reçu l'ordre de faire disparaître le petit René né en 1560, firent un enterrement simulé d'une bûche en la place de l'enfant et "firent du curé des Rosiers un certificat de sa mort, qu'ils apportèrent au père, à Vezins, avec les habits de son fils."

René de la Porte fut élevé en secret par un paysan des environs de Fougières et vers l'âge de 13 ans, après toutes sortes de péripéties il fut conduit à Genève où il apprit le métier de cordonnier (3) Amiraunt raconte que suivant la tradition René fut reconnu par hasard à Genève par son oncle M^{re} de la Moine.

Celui-ci fit instruire René jusqu'à la mort de son père: le 28 décembre 1585 René de la Porte eut ensuite des différends d'intérêt avec ses sœurs Isabeau et Judith ainsi qu'avec Louise de Maillet la seconde femme de son père et les enfants de celle-ci Jean et Marquise de la Porte. Après la mort de leur mère, survenue en 1591 les deux sœurs continuèrent contre René un procès qui fut long, pénible et coûteux.

Le 5 Août 1600 seulement un arrêt du Parlement déclarait les biens délaissés par Jacques de la Porte, baron de Vezins, appartenir pour sa part à René de La Porte, fils aîné et principal héritier. Le procès avait coûté plus de 100.000 livres (4)

- 1) Ormand François de la Porte mort sans enfant, le 7 Mai 1711, à la Philaudière de Guigné-Bené.
- 2) La famille de la Porte portait: "De gueules à un croissant montant et hermines reserclé d'or" La famille le Porc portait "D'or au porc passant de sable."
- 3) En souvenir de son premier métier il en avait fait faire les instruments en argent qu'il montrait à ses amis.
- 4) Claude Pocquet de Lironnière: "Arrêts célèbres rendus par la province d'Anjou" 1725

Mais avant cette date la vérité avait percé. Le public reconnaissait si bien la noble origine de René de la Porte que dès le 18 juin 1589, il épousait Anne de Baillé de la Toulondry. René de la Porte put jouir du revenu de la terre de Vezins, mais non habiter le château de Vezins qui resta place de sûreté pour les huguenots, jusqu'en 1622. Le baron de Vezins habitait le château qu'il avait fait bâtir à la Toulondry et où il mourut en 1616. Après 1622, sa veuve, puis son fils aîné, François de la Porte, habitèrent le château de Vezins.

Pendant ce ~~temps~~ temps - là le château de la Crilloire appartenait à la branche cadette de la Porte de Vezins en la personne de Simon de la Porte, chevalier, seigneur de Gorges près de Clisson. De celui-ci nous savons seulement qu'il eut deux fils de Madeleine Laurent (1) Henri et François et qu'il était mort avant le mariage de son fils Henri.

Le 15 septembre 1647 le marquis Henri de la Porte de Vezins épousait dans la chapelle du château de Brissac, Anne-Mrsule de Cossé-Brissac (1622-1687) qui le faisait entrer dans l'une des plus nobles familles de l'Anjou. Anne de Cossé, petite-fille de Charles II de Cossé 1^{er} duc de Brissac et maréchal de France était la seconde des 9 enfants de François de Cossé (1588-1651) 2^{er} duc de Brissac, lieutenant-général, et de Guyonne de Ruellan. L'aînée de ses sœurs : Marie (1621-1710) était la femme du célèbre maréchal de France, et l'aîné de ses frères Louis fut le beau-père du duc de Villeroy lui aussi maréchal de France. Marie était la femme de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye (1602-1664.) Sa sœur Elisabeth fut la mère du duc de Biron, maréchal de France. La plus jeune de ses sœurs était religieuse et deux de ses frères avaient reçu les ordres.

Bien que son mari n'eût que 8000 livres de rentes, Anne-Mrsule de Cossé garda toute sa fierté. "A Angers plusieurs dames de qualité ayant des fauteuils au bal, elle s'assit sur le dos du sien pour être plus haut que les autres, et le lendemain elle se fit apporter un tapis et un carreau comme aurait pu faire la reine."

Saint-Simon dans ses Mémoires attribue à Henri de la Porte un acte courageux qui chronologiquement se rapporterait plutôt à son père. Le marquis de la Porte reçut du cardinal de Richelieu l'offre de l'ordre et bien d'autres avantages, s'il voulait reconnaître le maréchal de la Meilleraye, Charles de la Porte, oncle du cardinal, pour être de sa maison dont il avait pris les armes. "Mais le marquis de la Porte-Vezins n'y voulut jamais consentir. Il dit qu'il aimait mieux vieillir dans la retraite de sa province où il était que de faire sa fortune par un mensonge."

- 1) Il en avait eu aussi deux filles : Anne qui épousait vers 1640 Louis Le Petit de Verne marquis de Chausseraye et Marie épouse en 1653 de Yves de Quélen (Esvière d'Angers) Madeleine Laurent vivait encore le 13 sept. 1662, où elle était, à Trémont, marraine de Armand de Sauvigné avec Armand Gouffier, comte de Caravas comme parrain.

71

Le piquant de la situation est que Henri de la Porte - Vezins et Charles de la Porte - Moëil-leraye furent ensuite beaux-frères.

Toujours est-il que le marquis Henri de la Porte devenait, le 9 Février 1662 seigneur de Daillon aux Cerqueurs de Maulévrier. Cette terre saisie sur Charles de Cossé lui fut vendue par décret. Il jouit peut de Daillon où sa veuve remariée devait mourir en 1687 c'est vers 1663 qu'il mourait et laissait un fils âgé de 3 ans; Charles de la Porte destiné à servir le Roi avec talent et à ~~parvenir~~ parvenir à de hauts grades dans la Marine.

Le Marquis Charles de la Porte seigneur de la Crilloire (1648-1693)

Charles de la Porte habitait la Crilloire le 25 Août 1669 où il était aux Cerqueurs de Maulévrier parain de Charles Verdon. Entré dans la marine en 1664, volontaire en 1672, il était capitaine de vaisseau en 1673 à 25 ans. Trois ans plus tard il commandait ~~le~~ l'Apollon. Il fut l'un des plus actifs compagnons d'armes de l'illustre marin; Abraham Duquesne celui-ci le 30 Juin 1676 l'envoyait des îles d'Hyères demander à la cour des "ordres définitifs". Le 2 Novembre suivant Charles de la Porte est devant Scaletta, en Sicile, où son canon "fait un très grand ravage" selon une lettre du chef d'escadre marquis de Preilly à Vivonne. Il commandait alors le Vermandois (1)

Inspecteur de la marine du Levant en 1685, le marquis de la Porte-Vezins finit sa carrière comme chef d'escadre des Armées navales depuis 1689. Montant le Tonnant, de 48 Canons, il faisait partie en 1693 de l'expédition commandée par le vice-Amiral d'Estrees qui opéra dans le royaume de Naples puis en Catalogne. Le marquis de la Porte débarqua 1400 hommes, des vaisseaux qui appuyaient 2000 hommes des galères, pour secourir l'attaque du maréchal de Foailles contre Rosas. Il suffit de 9 jours pour contraindre la ville à capituler en Mai 1693 (2). Charles de la Porte mourut le 9 Octobre suivant de la petite vérole à Toulon, à l'âge de 45 ans.

Bien qu'il ait peu résidé à la Crilloire à cause de son service de marin, il en fut le seigneur le plus remarquable. Il fut aussi seigneur de Daillon en 1687. Il jouissait d'un tel crédit auprès de Louis XIV qu'il en obtint dit C. Port l'exemption de tout impôt pour la paroisse de la Crilloire. Mais d'autres font remonter l'octroi de cette faveur à Henri IV. Du marquis Charles de la Porte - Vezins le duc de Saint-Simon dit: "qu'il était en grande réputation et fort honnête homme."

Il parle surtout de sa demi-sœur, M^{lle} de Chausseraie à laquelle il consacre plusieurs pages intéressantes.

- 1) Correspondance du Maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine publiée par J. Corday pour la Société de l'Histoire de France, Paris 1904 t. I p. 220 et t. II p. 41, 113
- 2) Ch. de la Roncière: Histoire de la marine française Plon t. VI p. 147

Vers 1664, après 10 ans de veuvage, Anne de Cossé-Brissac s'était remariée avec un parent de son premier mari, avec Henri le Petit de Verno, marquis de Chausseraie, dont la mère était Anne de la Porte-Vezins. Mécontents de cette alliance, le duc de Brissac et les sœurs d'Anne de Cossé ne voulurent plus voir celle-ci, ni son mari, ni leur enfant Marie Thérèse de Chausseraie. Cette dernière pourtant, baptisée par Bossuet, avait eu pour marraine la Reine elle-même et le dauphin pour parrain.

Destinée à un brillant avenir à la Cour, elle avait d'abord été tenue dans l'obscurité, au château de la Cilloire, ou à la Chausseraie près de Bressuire, par le dédain de sa famille maternelle. "Mais écrit Saint Simon, le marquis de la Porte-Vezins, son frère de mère, qui en devait être plus choqué qu'aucun de la parenté, en prit pitié, et parvint à leur faire voir cette étrange cousine. Sa figure et son esprit les gagnèrent bientôt. Jamais créature si adroite, si insinuante, si flatteuse, sans fadeur, si fine, ni si fausse et qui en moins de temps reconnut ses gens et par où il les fallait prendre" (1)

Son cousin le maréchal de Villeroi, grâce à la duchesse de Ventadour, la fit devenir fille d'honneur de M^{me} la Dauphine dont elle resta toujours l'amie. Saint Simon dit qu'elle fit ce qu'elle voulut des ministres et s'enrichit par eux au point de gagner des millions que du reste elle finit par perdre au jeu. Le Roi la traitait bien, lui faisait des confidences et lui donna plus d'une fois des sommes très importantes. Quoiqu'il eût à s'en plaindre le duc de Saint-Simon avoue "qu'elle était d'excellente compagnie et savait mille choses de l'histoire de chaque jour de ses amis considérables". On l'appelait la Sibylle du Bois de Boulogne à cause de la maison qu'elle habitait au château de Madrid.

Enfin M^{lle} de Chausseraie dont les débuts avaient été "sans pain" donna tout ce qu'elle avait aux pauvres, au grand regret de ses héritiers. Et après avoir passé une bonne partie de sa vie dans la galanterie, elle consacra ses dernières années à la dévotion. Elle mourut en 1733 à 69 ans ayant survécu 46 ans à sa mère et 40 ans à son frère. (2)

Après le marquis Charles de la Porte-Vezins mort, sans enfant, en 1693, sa veuve fut Dame de la Cilloire. La marquise de la Porte, née Madeleine Louise Gargan (3) était la fille d'un commissaire provincial des guerres qui protégeait Louvois, et sa mère, une des plus grandes joueuses de Paris, recevait beaucoup de monde tous les jours. C'est le 1^{er} Mai 1686 qu'elle avait épousé Charles de la Porte marquis de Vezins, chef d'escadre des armées, mais peu fortuné. Elle lui survécut longtemps. La "pauvre marquise de la Porte" comme dit Dangean mourut à Paris, le 29 novembre 1719 "Fort regrettée de tous ceux qui la connaissaient."

- 1) Mémoires, édition de Boislisle, Hachette t. XVIII p. 380
- 2) Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest t. XIV p. 275-342
- 3) Mémoires de Sourches t. 1 p. 380

De sa vie à la Cour on sait par Saint Simon qu'elle fit partie du premier bal du 11 décembre 1697 qui suivit le mariage du duc de Bourgogne, et qu'elle devait être Dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Les ducs de la Porte de la Meilleraye avaient essayé, en vain de se rattacher à la maison plus ancienne de la Porte de Verjins. Et les Annales de la Cour (t. I, p. 181) prétendent que ce furent leurs insinuations malveillantes qui empêchèrent la ~~Mlle~~ de la Porte d'être nommée en 1697, à la place qu'obtint de Moiss de Laigle auprès de la duchesse de Bourgogne. La Dame de la Cilloire n'était pas riche, mais elle avait du mérite et passait pour très jolie. La crainte de ses charmes avait même forcé M^o de Croissy à éloigner pour un temps son fils. Elle avait beaucoup d'amis à la Cour.

En 1709, elle afferme pour 1974 livres les 14 Métaïres de la terre de la Cilloire la Basse-Cour, la Borderie, et la Gagnerie de la Cilloire, l'Aubinerie, la Baste, la Challore, la Chimbaudière, la Gestière, la Pommeraye, la Broustie et la Soularderie (toutes ces 8 dernières : paroisse d'Yzema). La Coussaye, les Fosses et les Loges (paroisse de St Hilaire des Echoubrognes en sa succursale de Toutlemonde). En plus des redevances de toutes sortes en seigle, avoine, chapons, poulets, les fermiers devaient payer les dîmes et rentes, fournir une certaine quantité de foin et charroyer à la Cilloire de une à trois bucses de vin de Moichaudy près d'Aubigné, où le seigneur de la Cilloire avait un vignoble considérable. Le fermier de la Pommeraye devait garder le bois de la châtelainie.

En 1717 La Dame de la Cilloire (1) représentée par Mathurin Boismond, son fermier général, renouvelait les baux de dix de ces fermes et en outre ceux du Bordage-Périmet en Toutlemonde, de la Rogerie en Yzema, de la terre et moulins à eau et à vent de Montours et de Lala-Tisseau en St Hilaire des Echoubrognes.

4. Les derniers seigneurs de la Cilloire au XVIII^e siècle

a) Famille Durand de Saint-Eugène et de Romilly

Après la marquise de la Porte, qui ne laissait pas de postérité, la terre de la Cilloire passe à Philibert Alexis Durand de Saint Eugène, chevalier conseiller d'Etat, maître d'hôtel ordinaire du Roi, président de la Chambre des Comptes de Bourgogne. Etant à la Cilloire il y afferme du 31 Août au 9 Septembre 1723 : La Basse-Cour, la Borderie et la Gagnerie de la Cilloire, l'Aubinerie, l'Aubrière, la Baste, la Benestière, la Challore, la Chimbaudière, la Gestière, la Papinière, la Pommeraye, la Broustie, la Rogerie, la Suerie, la Coussaye, les Fosses et les terres et moulins de Montours à charge encore pour les fermiers de faucher, faner et rentrer le foin de la prairie du château et d'aller chercher le vin de Moichaudy - En 1740, le seigneur de la Cilloire est Jean Baptiste Durand de Romilly.

1) Son oncle Armand-François (1631-1711) connu d'abord sous le nom de chevalier de la Porte, puis de Comte de la Porte, célèbre par ses mariages, mourut lui aussi sans enfant à la Thibaudière à Juigné-Béné

b.) Famille de Marigny

En 1764, 1766 la terre de la Cilloire est à Pierre François de Siry, chevalier, comte de Marigny, président honoraire au Parlement de Paris.

Il était fils de François Hugues de Siry, chevalier, baron de Couches, qui en 1709 avait épousé Jeanne-Françoise, fille de Philibert-Alexis Durand de St Eugène.

Le 22 septembre 1766, le comte de Marigny assistait à un mariage à la Cilloire.

c.) - Famille de Lafalum 1776-1821

En 1776, le seigneur de la Cilloire est Paul Pinel de Lafalum, époux de Claire Gabrielle Hurault de Ligny dont le fils Guillaume est, le 30 octobre, parrain à la Cilloire de Agathe Grimault. Le 2 novembre 1781, le châtelain et la châtelaine étaient eux-mêmes parrain et marraine par procuration de Gabrielle Boudeau.

Ils habitaient leur château de la Cilloire avec des parents en 1786, où le 27 Mai, au baptême de Pauline Gabrielle Bretonneau, était parrain Jean Bapt. Gabriel des Vergers, chevalier de Bouffertuis et marraine demoiselle Pauline Hurault de Gondrecourt. Le 13 juillet au baptême de Anne Claire Gaudy, fille de Jacques Gaudy et de Anne Normandin, le parrain fut messire Jean B. Brion, curé de Crières et la marraine, la Dame de la Cilloire entourée de son mari, de son fils Paul et du chevalier de Bouffertuis. Le 6 février 1790 représenté par Guillon, notaire à Maulévrier, M de La Palum fut parrain à la Cilloire de Jeanne Chabasseau. Les parents qui vivaient auprès d'eux acceptaient volontiers eux-mêmes ces parrainages qui prouvent les bonnes relations d'autrefois entre les seigneurs et leurs tenanciers.

C'est ainsi qu'au baptême de Gabrielle Mesmy le 24 juin 1777 était parrain Gabriel Cornette, écuyer, seigneur de Saint-Même et marraine Dame Marie Devoreux, veuve de Victor Croquet Surival et que le 4 juin 1788 au baptême des jumeaux Augustin et Louise Cousin, enfants de Sébastien Cousin, étaient parrains : M^{re} Augustin Després, chevalier, capitaine au régiment de Guadeloupe et H^e et P^e seigneur Louis Joseph Gravier, vicomte de Vergennes, colonel attaché au régiment Bassigny.

M. Paul Lafalum pendant la Révolution

Le seigneur de la Cilloire eut des difficultés avec les révolutionnaires du pays. Mais il ne tarda pas à leur fausser compagnie. Voici ce qu'écrivait à son sujet, le 26 novembre 1789, les correspondants de la Commission intermédiaire d'Orléans pour le district de Cholet :

"Les fonctions publiques que nous avons été appelés à remplir auprès de vous vous imposent le pénible et rigoureux devoir de révéler une omission dont il était presque impossible de vous apercevoir... Le métier de délateur aurait néanmoins de quoi blesser votre délicatesse, si nous ne savions de bonne part que la personne la plus intéressée dans la chose est un millionnaire Américain pénétré de bonnes volontés et qui pense

75
trop patriotiquement pour ne pas sentir, que dans un moment où chacun se noue sans
exemption aux plus grands sacrifices pour tâcher de combler l'abîme entrouvert sous nos
pas, il aurait à rougir de ne pas imiter un si saint et si généreux exemple.
Nous voulons parler de M^r de Lapalme dans sa qualité de seigneur de la Crilloire. Cette
petite paroisse de 12 à 13 feux tout au plus consiste dans le château, la cure, une
métairie, un moulin et quelques borderies. Aussi n'a-t-elle ni municipalité, ni syndic
et ne peut guère en avoir... Elle jouit du rare et singulier privilège de ne payer ni taille,
ni vingtième, ni gabelle, c'est à dire aucune espèce d'imposition. C'est un monument de la
munificence d'Henri IV en faveur d'un de la Porte son ami (1)..."

signé : Bourasseau de la Renolière, Cestron - La Roche :

De son côté la municipalité de Maulévrier écrivait à la date du 7 Mai 1790 :
" Nous avons écrit à M^r de Lapalme pour l'engager à payer les 600 livres qu'il a déjà
promis."

On ignore la date de la mort de M^r de Lapalme et de son fils Paul. Son autre fils
Guillaume - Robert qui fut propriétaire de la Crilloire après son père, résidait surtout à la Guade-
loupe. Au début de la Révolution, il avait vécu jeune à Paris où il fréquentait l'atelier de
Bouilly. " Le charmant peintre des boudoirs, dont il achetait les compositions galantes."

Guillaume - Robert de Lapalme, après la Révolution ne pouvait plus habiter le château de la
Crilloire qui avait été brûlé. Après avoir été maire d'Yzmay en 1814, il était retour-
né à la Guadeloupe où il mourut le 21 Août 1821. Sa fille Robertine épousa à Toule-
monde en 1850 M^r Félix Denécheau et perdit le procès relatif à la propriété de la
Crilloire qui resta définitivement à la famille Formon (2)

Le Ancien château de la Crilloire.

Les restes du château fort de la Crilloire font partie de la ferme actuelle de la Besse-
Crilloire. " L'édifice entouré de vastes douves encore existantes dit G. Port, formait un
quadrilatère irrégulier, les plus grands côtés vers l'Est et Sud, avec cour intérieure
flanqué de quatre énormes tours rondes. Il ouvrait vers l'Est par une porte unique
à pont-levis" (3)

Le château fut ravagé pendant la guerre de Vendée. Un combat y eut lieu le 17 Avril 1793
Le capitaine Villemet qui avait pénétré avec 12 cavaliers dans la cour y fut entouré par une
troupe de vendéens commandés par Tonnellet garde-chasse de la Frogerie. Deux de ses soldats
furent tués et neuf blessés. Blessé lui-même Villemet réussit à s'échapper puis à revenir avec des
fantassins qui s'emparèrent du château déjà abandonné par les paysans (4) C'est en fin Janvier 1794 que
le château de la Crilloire fut incendié par la colonne infernale qui ravagea Toutlemonde. De ce vieux
château qui fut peu à peu démolit il ne reste plus que la base des tours recouvertes de lierre.

1) Archives de M et L. C 198

2) La famille Formon habite le château bâti vers 1847 à 500 m de l'ancien, sur une hauteur par le

3) Dictionnaire de M et L. T.I p. 790

4) Savary. Guerres des vendéens T.I

grand-père de M^r Etienne Formon

II Les curés de la Crilloire et leurs contemporains

La paroisse de la Crilloire ne comprenait qu'une quinzaine de feux, y compris le château, les maisons du Sénéchal et du régisseur, la ferme de la Crilloire, deux closières et la cure. La Cure de la Crilloire subsiste encore sous le nom de la Cure à 500 mètres du château actuel. L'église fort petite, ancienne chapelle du seigneur était entourée d'un modeste cimetière. Il n'en reste rien que deux pierres tombales dont celle de Renée Barbot, morte en février 1690, forme la margelle d'un puits, et l'autre celle de Toussaint Lemonnier receveur général de la Crilloire, mort en 1740 est un seuil de ferme.

Au point de vue fiscal la paroisse de la Crilloire relevait de l'Anjou et de l'élection de Montreuil-Bellay. Du reste elle ne paya ni taille ni vingtièmes jusqu'à la Révolution. Au point de vue religieux elle relevait du Poitou et du diocèse de La Rochelle. Rectifiant C. Port, Spal dit qu'elle faisait partie du doyenné de Vihiers comme ses voisines d'Yzernay de Maulévrier et de Saint-Nilair-des-Echaubrognés et non de celui de Bressuire.

Les curés de la Crilloire nous sont connus surtout par les registres de l'Etat-Civil de la Crilloire conservés aux Archives de Maine et Loire et qui vont de 1668 à 1790. Les originaux ont disparu : ces registres sont les doubles rendus obligatoires par l'ordonnance royale de 1667 et déposés au greffe de la justice. De 1660 à 1790 six curés seulement se sont succédés à la Crilloire (1)

1. René Chastain : 1660-1691.

Bressuire René Chastain, maître es-arts, fut d'abord curé de Bazières, de 1637 à 1660 ainsi que le rappelle la pierre de granite encastree dans le mur de l'ancienne sacristie de Mauillé, paroisse qui était une fillette de Bazières : René Chastain P. G. 1659. Le 5 Mai 1654, il faisait à Bazières la sépulture de René Dobri, qui avait fondé un anniversaire de deux messes sur sa part du bordage de la Gauthrèche de Toutlemonde (2) En 1660 avant de quitter Bazières, il laisse pour ses successeurs, sur le dernier folio du registre des avis défendant aux prêtres de Mauillé d'enterrer "sans le commandement du curé de Bazières" et concernant le tarif des sépultures : "L'on paie 6 livres au curé pour les enterrements dans la chapelle de Mauillé et 20 sols dans le cimetière." Pour chaque service à Mauillé, le curé de Bazières, présent ou absent, était payé 20 sols, le vicaire 10 sols s'il était présent. René Chastain note enfin qu'il fallut se donner beaucoup de peine "pour régler et ordonner tous les troubles et désordres que faisaient les habitants du canton de Mauillé et les prêtres y servant"

1) On connaît aussi Jacques Renou qui en 1609 levait les prémices sur la Grande et Petite Millière
 2) Archives de M et L. G G Registres de Bazières 1650-1726 (Archives du Lavoisier...)

Peut être est-ce le motif qui lui fit échanger Mazières contre la cure la plus modeste et plus calme de la Cilloire. A la Cilloire, Messire Chastain vécut avec sa sœur Renée dont il fit la sépulture le 20 Avril 1670 à Mazières.

Les premiers actes de Chastain sur les registres de la Cilloire concernent les baptêmes qu'il y fit, le 6 Février 1668 de Perrine Reveillère et le 2 Avril 1668 de Marie fille de Mathurin Boussion et de Perrine Savary. Ce sont du reste les seuls actes de cette année. Pour nous en tenir encore aux noms portés dans notre pays, remarquons les baptêmes faits par Chastain de Pierre Albert le 27 Août 1683, de Michel Charrier, le 13 Mai 1686, de Mathurin Boussion, fils de Mathurin et de Marie Prudhomme. Le registre des sépultures de 1668 à 1690 a été perdu. Mais dans cet intervalle René Chastain fit 53 baptêmes et bénit 23 mariages dans l'église de la Cilloire.

Notons 4 de ces mariages : - 1673 le 1^{er} Février René Gourdon et Françoise Clavelean ; - 1677 le 3 Mai : Pierre Vivion et Perrine Hy ; 1680 le 2 Mai : Etienne Albert et Renée Boussier ; 1680 le 5 Août : René Charrier et Marie Bouchereau.

Le dernier acte de René Chastain à la Cilloire est du 15 Septembre 1691. On ignore le lieu et la date de sa mort.

2. François Lorient : 1693 - 1705.

Du 1^{er} acte de Lorient baptisant René Bernard, le 19 Février 1693, à son dernier, le 21 Avril 1705, on compte 30 actes seulement de baptêmes, mariages et sépultures. Notons en 1702, le 2 Juin le baptême de Jean Cathelineau et le 11 Décembre celui de Cyprien Lorient qui semble avoir été de la famille du curé. Car celui-ci, le 2 décembre 1700 à la Cilloire, avait été parrain de son frère aîné François Lorient. Le 27 Janvier 1705 François Lorient bénissait le mariage de Michel Bernard avec Jeanne Normandin qui auront comme enfant un futur curé de la Cilloire : Pierre Bernard. L'époux était le fils de Michel Bernard et de Renée Chauveau, mariés à la Cilloire le 26 Janvier 1672. A son mariage signaient Guillaume Desrasoul, curé de St Pierre de Cholet, ainsi que J. Bernard, prêtre de sa famille sans doute.

3- François Malineau : 1706 - 1723

Messire Malineau appartenait à une famille bourgeoise, il fut le successeur de Lorient. Le 17 Avril 1708, dans la chapelle du château du Vivier aux Cerqueux-sous-Passavant, il bénissait le mariage de son cousin, messire Guy de l'Estoile, chevalier, seigneur de Valauppey, brigadier de marine, fils de défunt Louis de l'Estoile, chevalier, seigneur de Valauppey, avec Rose Lemercier de Chantepy. Et le 7 Février 1717, à Passavant, il perdait sa mère, Louise de l'Estoile, veuve de François Malineau, écuyer, qui était sieur de la Buissonnière à Chavaignes-les-Baux de 1664 à 1691. Peut être contribua-t-il à préparer le mariage qui fut célébré, le 4 Février 1723, dans cette paroisse de Chavaignes, de son paroissien de la Cilloire. M^{re} Mathurin Boussion, sieur du Coudray, avec Catherine, fille

de Claude Jarry, sieur de la Peltrie, ancien sénéchal de Thouarce.
 Au début de son ministère à la Crilloire Mbalineau reçut la visite pastorale de l'évêque de la Rochelle : Mgr. de Chamffour. En voici l'intéressant compte-rendu (1)
 "Le 12 septembre 1706 sur les 7 heures du matin, nous sommes arrivés à Saint Sébastien de la Crilloire. Après avoir été reçu, par le sieur François Mbalineau, curé de cette paroisse, nous en avons fait la visite de la manière qui suit, après avoir observé les cérémonies accoutumées. Étant entré dans l'église, l'antienne du patron ayant été chantée, nous en avons dit l'oraison, après laquelle nous avons fait une exhortation au peuple, et ensuite célébré la messe. Nous avons ensuite été au cimetière que nous avons trouvé en bon état et bien fermé. Étant de retour à l'église, nous avons visité les fonts baptismaux qui sont en bon état aussi bien que les vases des saintes huiles. Nous avons ensuite visité le confessionnal, dont nous avons trouvé les grilles un peu trop larges. Nous avons ordonné de les rétrécir. Nous sommes entré dans la sacristie que nous avons trouvée en bon état. Il y a des ornements de toutes les couleurs, très propres, et du linge autant qu'il en faut. Nous avons ensuite visité le Saint Sacrement, que nous avons trouvé dans un tabernacle de bois doré au dehors, dans un petit ciboire d'argent doré au dedans. Le tabernacle est doublé d'une étoffe de soie. Il y a un calice de vermeil doré avec sa patène. Nous n'y avons pas trouvé de soleil mais le sieur curé nous a dit qu'il en avait acheté un, qu'il nous présenterait pour être béni dans le cours de notre visite. Le sieur curé est âgé de 36 ans; il a une servante que nous lui avons permis de garder, attendu qu'il a ses deux sœurs avec lui. La cure est à la présentation de M^{me} la marquise de la Porte et vaut de revenu 400 à 500 livres."

Parmi les 54 actes du rectorat de Mbalineau, citons, pour le 6 Mai 1706, le baptême de François Cathelineau et le 5 Avril 1708, celui de Pierre Bernard, le futur curé de la Crilloire. Le 12 Juin 1713 il mariait Etienne Albert et Marie Amiot et le 22 septembre 1714, il faisait la sépulture de Michel Bernard 74 ans en présence de Michel, son fils, et de Mathurin Boussion. Le 30 septembre 1722, il enterrait Marie Pruchomme 69 ans femme de Mathurin Boussion.

Messire Mbalineau mourut à son tour à la Crilloire. Sa sépulture y fut faite le 23 juillet 1723, en présence de François Coiffard, curé de Saint Pierre des Echaubrognes, de Gruget, curé de Maulonier, et de Brosseau, desservant de Tbutlemonde.

4. Sébastien Soucheleau 1723-1741

Sébastien Soucheleau qui dès le 21 Octobre 1723 signait comme curé de Crilloire, eut deux fois l'honneur de recevoir les évêques de la Rochelle. D'abord le 3 septembre 1728, Mgr de Broncas qui raconte ainsi sa visite par la plume de son secrétaire :

"Sur le 4^h 30 du soir, le sieur Soucheleau, curé, nous a ~~dit~~ conduit dans l'église et nous a reçu avec les cérémonies ordinaires. Après les prières pour les morts chantées

1) Archives de l'évêché de la Rochelle

79

dans l'église, dont le patron est Saint Sébastien, nous avons été processionnellement dans le cimetière, qui est très éloigné de l'église. Il est très petit mais bien renfermé. Les fonts sont au bas de l'église. Ils ne sont point entourés de balustrade, parce que l'église est trop petite. Le vase des eaux baptismales est d'étain, et sa couverture aussi. Les vases des saintes huiles sont aussi d'étain. L'autel est très proprement orné. Il y a un petit tabernacle bien doré et doublé en dedans d'une petite étoffe de soie, il y a un beau calice de vermeil avec sa patène. Il y a un soleil très propre, un petit ciboire, le tout d'argent bien conditionné. La sacristie est très petite mais commode. Elle est à côté de l'Épître. Nous y avons trouvé des ornements très propres de toutes les couleurs et du linge suffisamment. Il n'y a point de fabrique. Le seigneur entretient l'église, qui était autrefois sa chapelle domestique. La cure, à la nomination du seigneur vaut 600 livres et il y a 40 communicants. (1)

Douze ans plus tard Monsieur François Soucheleau reçoit la visite de Mgr de Mbonou, qui raconte le procès-verbal suivant: "Saint Sébastien de la Crilloire le 24 Juin 1740 à 4 heures du soir. On nous a présenté les registres des baptêmes, mariages et enterrements; nous avons ordonné de les faire parapher par le Juge Royal.

L'église est petite mais suffisante pour le nombre des paroissiens. Le presbytère est très éloigné de l'église, assez logeable. Il y a une petite chapelle dans la cour du presbytère, construite pour la commodité du sieur curé, qui est fort infirme. La cure, à la présentation du seigneur de la Crilloire vaut environ 400 livres. (2) La fabrique n'a aucun revenu l'église est entretenue aux dépens du sieur curé. M^r Durand de Romilly est seigneur de la Crilloire. Il n'y a point de bénéfices propres dans la paroisse. (3)

Parmi les 72 actes du curé François Soucheleau, on note au 27 Avril 1724 le mariage de Louis Grangereau avec Marie Beneteau, et le baptême de leurs fils. Louis et Jean en 1733 et 1738. Le 16 Mai 1724, il entere à la Crilloire, un de ses plus notables paroissiens Mathurin Boussion, 80 ans en présence de son fils Mathurin et de ses gendres, Mathurin Volland et Jean Cathelineau. Avec la permission du curé de St Hilaire des Echaubroques, il y entere le 24 Février 1730 Marie Boussion, 55 ans, la femme de Jean Cathelineau qui demeurait au bourg de Toutlemonde. En 1728, il avait baptisé un neveu de cette défunte, François, fils de Mathurin Boussion.

- 1) Dans le procès-verbal de sa tournée pastorale de 1727 et 1728 dans les paroisses Angevines de son diocèse Mgr. de Brancas parle aussi de la chapelle de la Monselière qui se trouvoit sur Mucillé, non loin du Palmay de Toutlemonde. Cette chapelle dont le service ne se faisait point, était alors possédée par l'abbé d'Andigné chanoine de Tours. Le titre était dans l'église de Vezins. Cette chapelle, chargée de 3 messes par semaine, valait 400 livres.
- 2) en 1737 le curé de la Crilloire touchait 118 livres de dîmes sur Saint Aubin de Boubigné. Les terrains dits: le champ de la Cure, la petite ouche de la Cure et le petit bois de la Cure, faisaient sans doute partie du temporel curial.
- 3) Archives de l'évêché de la Rochelle et Bulletin de la Société de sciences, lettres et Beaux Arts de Cholet 1908

80
signalons encore deux sépultures faites dans le cimetière de la Cilloire par Soucheleau. D'abord le 29 Avril 1733 celle de son neveu François Soucheleau "prêtre vicaire d'Yzernay, mort le jour précédent, à 20 ans ou environ" (sic) en présence de Passard curé d'Yzernay, de Chalirand curé de St Hilaire des Échaubroques des vicaires Piffard et Papin et des prêtres Bremaud et Papin. Ensuite, à la date du 13 Mars ~~de~~ 1740, la sépulture de Toussaint Lemonnier avocat et receveur général de la Cilloire âgé de 56 ans. Le défunt était le père de Jeanne dont le curé avait béni en 1738, à la Cilloire, le mariage avec Thomas Lambert, avocat en parlement en présence de A. Raymond, archiprêtre de Thouars, M^r. Raymond, chanoine de Jeanne de Cumy, de Buffard, vicaire de Vezins. A son tour, le 27 Février 1741, François Soucheleau mourait à 64 ans et était inhumé à la Cilloire par le curé Passard, en présence de Pierre Bernard, vicaire d'Yzernay.

5. Pierre Bernard : 1741 - 1771

Dès le 11 Avril Pierre Bernard signait avec le titre de curé de la Cilloire qu'il gardera pendant 30 ans. Il est facile de se représenter son ministère, à l'aide des registres qu'il rédigeait soigneusement. C'est grâce à lui aussi que nous connaissons les actes de ses prédécesseurs qu'il copia lui-même. A la fin de 1740 on lit cette note :

"Je certifie que les Actes de Baptême, Mariage et Sépulture faits en la paroisse de Saint Sébastien de la Cilloire depuis 1630 jusqu'à 1740, sont contenus dans ce cahier, qu'ils sont tirés mot à mot de leurs originaux et qu'en doit y ajouter Foi. Fait à la Cilloire ce 17 Août 1740." Pierre Bernard.

Messire Bernard est un des rares exemples des prêtres qui ont passé toute leur vie dans leur pays natal. Après celle des seigneurs, sa famille était la plus notable de la Cilloire. Son grand-père Michel Bernard y était mort à 74 ans en 1714.

Pierre Bernard était fils de Michel Bernard, avocat et notaire du Comté de Moulévrier, et de Jeanne Normandin. Il avait été baptisé à la Cilloire le 5 Avril 1708 : son parrain était Pierre Moreau, chevalier, seigneur du Ruy-Cadoret et de Bazières, et sa marraine Perrine Normandin. Contrairement au proverbe Pierre Bernard était prophète en son pays, où sa famille jouissait d'une grande considération. Et sous son ministère les baptêmes et les mariages, au début surtout, furent beaucoup plus nombreux que ne le comportait l'exiguïté de sa paroisse (1) Avec l'autorisation des curés de St Hilaire des Échaubroques et d'Yzernay, un bon nombre de familles de ces paroisses, surtout des bourgeois et des fermes de la fillette de Toutlemonde, firent baptiser leurs nouveaux nés à la Cilloire et y enterrirent leurs morts qui en principe devaient être transportés à Saint Hilaire. Dans ces actes de Pierre Bernard sont nommées la plupart des métairies de notre Toutlemonde d'aujourd'hui depuis les Gautrèches et le Bois-Bouillé jusqu'à Grand Champ et la Branderie...

1) Voir Pièces Justificatives I p. 246

c'est ainsi que dès le 12 Janvier 1742, Pierre Besnard avec la permission du curé Chabirand enterrait Jean Cathelineau, 60 ans, marchand au bourg de Toutlemonde. Même à l'époque où le vicaire François Roucher desservait la chapelle de Toutlemonde, de 1747 à 1758, le curé de la Crilloire, exerçait son ministère à la Crilloire en faveur d'habitants des autres paroisses. On voit même le vicaire Roucher servir de parrain à la Crilloire le 19 Août 1747 de François Brémont dont le père était "Tissier" à Toutlemonde.

A l'aide de ses cahiers, suivons le curé Pierre Besnard dans ses relations avec quelques-uns de ses paroissiens de la Crilloire ou des environs. Avec l'année 1741 paraît le premier cahier paraphé, qui porte la signature de Michel René Falloux, écuyer, seigneur du Lys, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Anjou. Le 13 Mai 1741, Pierre Besnard enterre Marie Gaudy morte à 22 ans "munie des sacrements" au Pont Ayrault, fille de défunt Jean Gaudy et de Marie Tamisier. Le 17 Juin 1744, il bénit le mariage du frère de cette défunte, Jacques Gaudy avec Jeanne Cochard. Jacques Gaudy, meunier au Pont Ayrault sera par son fils Jacques, baptisé à la Crilloire en 1750, le grand-père de Léonide Cesbron épouse d'Auguste Chéron premier maire de Toutlemonde et de Alphonse Cesbron second maire de Toutlemonde, dont nous retrouverons la famille au XIX^e siècle.

Les Baptêmes ne furent jamais si nombreux à la Crilloire que pendant la première décade du Rectorat de Pierre Besnard, le curé déchargeait ainsi ses confrères voisins en plein accord avec eux. Le vicaire Roucher officiait même de temps en temps dans l'église de la Crilloire. Il y assistait le 12 Novembre 1747 à la sépulture de Michel Besnard, père du curé, avec le curé d'Yzernay et les prêtres Lemesle et L. de la Coulde vicaire à St-Hilaire des Echaubrognes et le 6 Septembre 1749 à celle de "Messire Lambert Thomas Lemesle licencié es-lois, procureur fiscal de la Baronnie de Vezins, et receveur général de la Crilloire, vivant mari de Henriette Le Val de la Fontaine" qui fut inhumé dans l'église de la Crilloire. En 1751 Roucher bénissait 2 mariages à la Crilloire. L'année la plus riche en baptêmes fut 1750 qui en eut 15 dont 13 d'enfants de Toutlemonde et d'Yzernay. A Yzernay appartenait le Bois-Bouillé, la Chimbandière la Chalouère et les autres fermes situées au Nord de la Crilloire.

En 1752 Pierre Besnard assisté de François Roucher fit à la Crilloire deux sépultures qui émurent vivement les habitants :

- le 24 Août celle de Pierre Ogereau, âgé de 30 ans "noyé par accident dans l'étang du Pont-Ayrault lequel de son vivant faisait exactement son devoir de Chrétien"
- le 26 Août celle de Pierre Andrault, époux Sibard, journalier à Toutlemonde "noyé aussi dans l'étang du Pont-Ayrault par accident-avec Pierre Ogereau"

En 1755 vivaient à la Crilloire Mr Charles Allard, licencié-es-lois, sénéchal de Gallais et de Vezins, et sa femme Jeanne Thareau. Pierre Besnard baptise leur fils aîné Charles le 5 Mai 1755 et le 16 Mars 1756 leur fille Jeanne.

Le 9 Avril 1757 leur fils Guy baptisé à la Crilloire par Guy Thareau son oncle curé de Maulévrier eut pour parrain M^r Guy Allard, docteur agrégé à la Faculté de droit et avocat au siège Présidial d'Angers.

Le 5 juillet 1763 M^r: Charles Allard porte le titre de juge civil et criminel de Jablais, Vezins et Somloire, au mariage de Germain Veau, jardinier au château de Maulévrier et de Marie Blot, où il signe avec M^r: François de Saint-Rémy, Jacques Gaudy, Jean Moaischin et Pierre Bernard.

Trois ans plus tard, le 22 septembre 1766, un grand mariage était célébré dans la petite église de la Crilloire. "A la prière du sieur curé de la Crilloire" M^r: Laurent Maugars, curé de Bouchamps, bénissait l'union de son neveu et pupille, Henri Bonaventure Herlau, bourgeois de Sainte Croix d'Angers, mineur émancipé, fils de feu Henri Herlau et de Marthe Maugars, avec M^{lle} Madeleine Thareau, fille de M^r: François Thareau, négociant fournisseur du Roi pour la marine et de Jeanne Houdet. Parmi les nombreuses signatures notons du côté de l'épouse qui demeurait à la Crilloire: Jeanne, Angélique, Julie et Marie Thareau sœurs de l'épouse, Charles Allard, Armand César de la Chénaye, René Moricet, beaux-frères de l'épouse tous de Cholet, Jean Thareau de la Bonsellière, Jean Durand de la Ribolière, Guy Thareau, curé de Maulévrier, Guy Verdon, prieur de Saint Laurent tous cousins germains de l'épouse, René Herbert des Raillères, Françoise Thareau, Charles Philippe Durant de la Pâtelière, Pierre François de Sirey, chevalier, seigneur comte de Marigny, président au Parlement de Paris signent encore: de Villefort et J. Verdon qui paraît bien être le futur curé de la Crilloire.

L'année suivante le 8 septembre, Pierre Bernard baptisait Henri Herlau qui avait pour parrain et marraine son oncle et sa tante: M^r: Charles Allard, le sénéchal et Jeanne Thareau.

Pour 1768 Pierre Bernard note que "Le 25 Avril on a fait un service solennel à la Crilloire, 2 grands enterrements et aussi 2 Baptemes consécutifs, res miranda!"

Pierre Bernard mourut le 22 Avril 1771, il fut enterré dans le petit cimetière de la Crilloire le 23 Avril par Chevalier, curé de Saint Pierre des Echaubrognes, en présence de Rigalleau curé de St Hilaire des Echaubrognes.

6 - Jean Verdon 1771 - 1790

Le 12 Août 1771 paraît la première signature de Jean François Verdon, dernier curé de la Crilloire, qui semble avoir été comme ses prédécesseurs de famille bourgeois. Il était parent des Thareau et des Allard et peut être de la famille de Pierre Verdon sieur de ~~de~~ Piedlouët dont le fils Charles, le 25 Août 1669, aux Cerqueux de Maulévrier, avait eu pour parrain, le marquis Charles de la Porte, de la Crilloire. Jean Verdon avait été vicaire de Saint Pierre de Cholet. C'est lui qui fit restaurer la cure de la Crilloire en 1776 ainsi que l'indique la date inscrite sur la clef de voûte de la porte principale avec les lettres G H E de signification inconnue. Le plafond de la salle principale est encore orné d'un poisson qui rappelle le nom du curé.

Le 17 janvier 1775, assisté de Thareau curé de Maulévrier, il fait la sépulture de Guy Allard, âgé de 19 ans et fils du sénéchal.

83

Huit mois plus tard, le 12 septembre 1775, la même famille se réunit à la Crilloire pour le mariage de François Tharreau avec Jeanne Allard, la fille du Sénéchal, que bont le curé de Maulévrier.

Les époux ont obtenu dispense double de consanguinité au 3^e degré. Plus que ses prédécesseurs Jean Verdon vit les seigneurs résider à la Crilloire. Il y connaît les Pinel de Lapalun, famille qui s'était enrichie à la Guadeloupe et aimait les habitants de la Crilloire. En 1782, Jean Verdon, ne fit aucun baptême, aucun mariage et aucune sépulture et il le fait remarquer au greffier de la justice en lui envoyant son registre intact. Il met sa dernière signature au Baptême de Jeanne Boije le 18 Novembre 1790. Il disparaît à cette époque où une décision provisoire réunit sa paroisse à celle de Toutlemonde.

La cure de la Crilloire est dite vacante dans la liste du diocèse de La Rochelle pour 1792.

"En 1789, la Crilloire qui comptait au plus 12 à 13 feux dit G. Port, n'élut ni syndic, ni municipalité."

Elle ne fournit pas de cahier de doléances et ne choisit pas de député pour l'Assemblée départementale. A partir de la Révolution le sort de la Crilloire reste associé à celui de Toutlemonde quoiqu'elle soit rattachée civilement à la commune d'Yzernay. En 1843 l'ancienne paroisse de la Crilloire sera définitivement réunie à la nouvelle paroisse de Toutlemonde et en 1864, à la nouvelle commune de Toutlemonde.

Chapitre VI Toutlemonde pendant la période Révolutionnaire

I Les cahiers de doléances

Comme préliminaires à l'histoire de Toutlemonde pendant la Révolution, il serait intéressant de connaître les cahiers de doléances de Saint Hilaire des Échaubrognes ou ceux des paroisses voisines (1) Nous connaissons au moins pour Saint Hilaire l'enquête municipale et l'état des impositions dressés le 18 Mai 1788 pour l'Assemblée provinciale (2) en l'auditoire de la ville de Maulévrier et sous la présidence du comte de Maulévrier seigneur de la paroisse.

① De quelle manière se fait la répartition des impôts, et quels frais occasionnent aux collecteurs la confection des rôles et la collecte ?

Réponse : Elle se fait par les collecteurs qui reçoivent les impôts. Quand les rôles se font sur les lieux, les frais coûtent moitié moins que lorsqu'on oblige les collecteurs de les faire faire à Montreuil-Bellay. Et dans ce dernier cas ils coûtent au moins 60 livres sans compter la perte du temps.

② A quelle somme montent actuellement les frais de contrainte pour la taille et pour le sel ?
R. Pour les Tailles et accessoires les 6/10 sont absorbés par les frais de contrainte et les "nouvelleurs" et même les collecteurs en sont annuellement pour 200 livres de perte. Quant au sel la confection du rôle faite dans le lieu ne coûte que 15 livres, et faite à Cholet elle coûte le double. Les 4 voyages de transport du sel coûtent 30 livres et les 4 voyages des 4 collecteurs pour lever le sel coûtent 24 livres. Le voyage d'un collecteur chaque mois pour porter l'argent à la recette est estimé à 18 livres, enfin les 4 deniers par livre attribués aux collecteurs sont absorbés par les nouvelleurs et frais de contrainte. Mais encore, annuellement, les collecteurs en sont pour une perte de 100 l.

③ Combien la paroisse prend-elle de minots de sel, et quel est le montant des autres impositions ?

R. 39 minots de sel

les vingtièmes : 1984 l 8 s

Taille : 5135 l.

Accessoires : 3319 l

Capitation : 3392 l.

Gages des Collecteurs : 128 l 7 s 6 d

Covées aux Routes : 1337 l 4 s

- 1) Voir aux "Pièces justificatives III" le cahier de Maulévrier qui paraît représenter surtout les idées des gens de loi du pays, tels que Roquet.
- 2) Archives de M. et L. C 192

④. y a-t-il des réparations à faire à l'église et au presbytère?
 Rép. Le presbytère est construit à neuf et la partie de l'église à la charge des dé-
 mateurs est en bon état : non l'autre (1)

⑤. y a-t-il des possessions Royales ou des domaines engagés? Réponse: non

⑥. y a-t-il des biens de l'ordre de Malte?

⑦. Dans quelle proportion peuvent être avec les autres biens ceux des ecclésiastiques?
 forment-ils le $\frac{1}{4}$, le $\frac{1}{5}$, le $\frac{1}{10}$ des revenus de la paroisse?

Rép. Serais jusqu'à vérification.

Remis de nouveau le 1^{er} juin pour examiner les questions 6 et 7 les municipaux
 répondent à la 6^e: Non

Et à la 7^e question, ils répondent unanimement que les biens ecclésiastiques forment
 environ les deux neuvièmes parties des biens de la paroisse. A

Mais le 1^{er} juillet en envoyant les délibérations le greffier déclarait avoir appris que
 M^l le Commandeur du Temple percevait sur la paroisse de Saint Hilaire des Echeubrognes
 une rente de 24 boisseaux de blé par an.

⑧ y a-t-il beaucoup de pauvres ou mendiants?

Par quels moyens pourrait-on les empêcher de mendier ou les soulager?

Rép. Il y a une très grande quantité de pauvres dans la paroisse, mais ce n'est
 point par défaut de travail. Si l'assemblée provinciale voulait bien accorder
 une remise sur les impositions prélevées dans la paroisse, l'assemblée municipale
 paierait volontiers $\frac{1}{3}$ de cette remise - là, pour employer cette somme au soulage-
 ment des familles pauvres.

⑨ Périt-il beaucoup de bétail?

Rép. Il n'y a point pour le moment de maladie épidémique sur les bétails. Mais
 les pertes particulières se multiplient par le défaut d'un médecin vétérinaire. Les
 nombreux bétails qui existent dans la paroisse formant la plus grande partie de
 ses richesses, il serait d'une grande nécessité pour la paroisse et les environs que
 le gouvernement veuille bien y envoyer un vétérinaire.

⑩. Votre paroisse désirerait-elle obtenir des ateliers de charité pour raccommoder
 les plus mauvais chemins en se conformant toutefois au règlement qui exige une
 contribution du tiers au moins?

Rép. L'assemblée ne demandera point d'ateliers de charité, préférant que l'assemblée
 provinciale veuille bien lui accorder les demandes formulées à l'article 8

⑪ Les sages-femmes ont-elles fait des cours d'accouchement?

Rép. Il n'y a point de sages-femmes dans la paroisse.

⑫ y a-t-il des chirurgiens? Réponse: Non (2)

1) Ce presbytère est la maison habitée par la famille Maugeard, non loin des ruines de
 l'église de Saint Hilaire

2) A Maulévrier il y avait 2 sages-femmes et 2 chirurgiens reçus.

Sont présents à cette réunion : M. François Viellevan, curé de Saint-Hilaire des Echaubrognes, Pierre Hy, sabotier, Jacques Renou, Jacques Gaudy, François Chouteau, Jacques Guérin, Jacques Thumeau, laboureurs, tous membres de la municipalité de la paroisse, M. René-François Bodi, greffier de la municipalité, qui tous signent le procès-verbal, sauf Guérin qui déclare ne savoir signer.

Le syndic J. Fonteneau, malade n'avait pu assister à cette réunion. Parmi ces membres, Jacques Renou et Gaudy étaient de Toutlemonde.

En présence des promesses de réformes qu'apportent cette enquête et les promesses de la Révolution - quels sentiments eurent les habitants de Toutlemonde ?

Comme beaucoup ils espèrent du nouveau et pensent qu'un nouveau changement leur sera favorable. Ils croient bientôt le moment venu de réaliser leur vœu le plus cher, qui est de faire ériger leur vicariat ou fillette en paroisse indépendante.

En effet les Commissaires-députés, chargés par l'Assemblée nationale constituante de fixer les limites du Maine et Loire et des Deux Sèvres, le curé Dillon et l'officiel pour le Poitou. La Réveillère, Lépau et le Comte de Dieudé pour l'Anjou ont la consigne de s'entendre pour arrondir les nouvelles circonscriptions et faire disparaître les enclaves.

Ils signent donc le 14 Décembre 1789 cet accord :

"L'Anjou cède au Poitou les paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Pierre des Echaubrognes et le Poitou cède à l'Anjou celles de Saint-Christophe-du-Bois et de la Personalle. Mais ils connaissent si peu la géographie compliquée de ce pays (1) qu'ils traacent la frontière entre Maulévrier brin Angevin et les Echaubrognes qu'on attribue au Poitou, sans se douter qu'ils laissent en Maine et Loire la majeure partie du territoire de Saint-Hilaire (2).

Ces limites ne sont que sur le papier. Tout autre est la réalité. Et l'erreur des Commissaires sera l'origine d'un long différend entre les administrations du Maine et Loire et des Deux Sèvres.

- 1) Voir plus haut : Crilloire et...
- 2) Cette limite figure sur la Carte du département de Maine et Loire décrétée le 19 Janvier 1790 par l'Assemblée Nationale (à Paris au bureau de l'Atlas National de France, rue de La Harpe n° 20.)
Le Crilloire et Toutlemonde y paraissent à tort comme paroisses et situées en Maine et Loire.
Le décret du 19 Janvier 1790 divisait le département de Maine et Loire en 8 districts : Angers, Baugé, Cholet, Châteauneuf, Saint-Florent-le-Vieil, Saumur, Segré, Vihiers.
Ces districts disparaîtront en 1795 et reparaitront après 1795, sauf ceux de Châteauneuf, St-Florent-le-Vieil et Vihiers, sous le nom d'Arrondissements.

II Pétition des Toutlemondois pour leur rattachement au Maine et Loire.

Notis au courant de ces projets les Toutlemondois, qui désirent être incorporés à l'Anjou, s'assemblent le 28 septembre 1790, à l'issue de la Messe. Et ils chargent l'abbé Bénard, leur desservant, de préparer deux mémoires dont l'un sera adressé aux administrateurs des Deux Sèvres pour protester contre leur rattachement à ce département, l'autre destiné aux membres du Directoire de Maine et Loire pour implorer leur aide. Voici cette dernière pétition qui contient les renseignements les plus précieux sur la situation de Toutlemonde (1)

"Messieurs, nous ne pouvons que nous féliciter du bonheur que la Révolution actuelle nous prépare. Cependant il manque encore une chose à la félicité qui fait notre espoir. Le bourg de Toutlemonde fait partie d'une très grande et très longue paroisse divisée en deux parties totalement séparées l'une de l'autre, entre lesquelles se trouve située la ville de Maulévrier avec son territoire; de sorte que nous n'avons aucune connexité avec St Hilaire des Échaubrognes dont Toutlemonde est succursale. Enclavés ainsi dans l'enceinte de votre département, nous ne pouvons rester isolés et appartenir au département des Deux-Sèvres. Jusqu'ici nous avons toujours été imposés sur le rôle de la ci-devant ~~provincie~~ province d'Anjou; nous sommes de toutes parts renfermés par les terres du district de Cholet. A partir des extrémités des dépendances de notre bourg, il nous faut faire un trajet de deux grandes lieues de chemin pour nous rendre à notre église paroissiale, ce grand éloignement joint à l'impraticabilité des chemins, dans la mauvaise saison surtout, ne nous permet aucune ou presque aucune communication politique avec nos co-paroissiens. Aussi n'avons-nous aucune connaissance des décrets et des affaires qui intéressent notre commune. Nous osons donc solliciter auprès de vous notre réunion au district de Cholet, auquel nous sommes liés, sous tous les autres rapports de proximité, de Commerce et de débouchés.

Les mêmes raisons qui militent pour notre réunion à votre département, militent aussi et par une suite nécessaire pour l'érection de notre succursale (2) en paroisse. nous avons au milieu du bourg une église neuve bien bâtie et commode; nous entretenons un prêtre à nos frais, nous sommes le centre d'une population assez nombreuse. Jusqu'au premier aperçu, elle s'élève à plus de 1500 âmes; plus de 80 métairies nous entourent qui ont et manifestent le plus grand intérêt et le plus grand désir d'avoir Toutlemonde pour paroisse (3) Et ce n'est pas sans les raisons les plus légitimes que nous réclamons tous cet important avantage.

- 1) Archives de M. et L. 54 M (Maulévrier)
- 2) Le mot succursale désignant depuis le Concordat une paroisse ordinaire, s'affiliait sous l'Ancien Régime au vicariat et chapelle de secours dépendant d'une paroisse.
- 3) Cette ambition exagérée ne sera jamais réalisée

que de difficultés, outre l'éloignement ! que de dangers n'éprouvons-nous pas pour nous rendre à notre paroisse par des chemins absolument impraticables, à travers un ruisseau souvent débordé et dans des terrains les plus aquatiques. Combien de fois, hélas ! nos enfants, portés au Baptême ont-ils péri en chemin ? ou ont contacté le germe d'une mort prochaine, combien de nos morts sont restés des temps considérables et hors de nos demeures sans sépulture, faute de pouvoir les tirer des fondrières où nous étions arrêtés en les conduisant.

Oui, Messieurs, il en est un surtout, nommé Devannes, et ce fait est connu de Toutlemonde dans les environs qui resta trois jours entiers sans être inhumé parce qu'on ne put trouver de charrette capable de l'arracher des bourniers où il était détenu et que tous les autres moyens nous manquaient.

Dans des cas aussi difficiles, nous avons quelquefois été forcés contre le droit exclusif de l'église paroissiale et contre la teneur des ordonnances d'en enterrer sous le parvis ou le ballet de l'église.

D'après toutes ces considérations Messieurs, nous espérons que vous voudrez bien vous intéresser à notre sort, que vous réclamerez la réunion du bourg de Toutlemonde et ses dépendances à votre département et au district de Cholet et que vous nous accorderez l'érection de notre succursale en paroisse qui deviendrait même assez considérable en y joignant celle des métairies dépendantes des paroisses voisines qui, par leur plus grande proximité avec nous, désirent faire partie de la paroisse dont nous vous demandons la formation.

Mais nous ne pouvons être démembrés pour être réunis aux paroisses voisines, il n'en est aucune dont nous ne soyons éloignés de plus d'une lieue, excepté la Crilloire, si on peut compter la Crilloire pour paroisse quoique les seigneurs de ce château aient été autrefois assez puissants pour faire de leur chapelle, une paroisse.

En effet qu'est-ce que la Crilloire ? une chapelle très petite, très vicieuse, renfermée d'ailleurs dans l'enceinte du château qui lui a donné son nom et qui, plus est, est placée très vicieusement dans la Basse-cour du seigneur. Pour cinq ou six petites chaumières qui composent cette paroisse, elle ne portera sans doute pas ses prétentions ou plutôt celles de son seigneur jusqu'à demander que Toutlemonde lui soit réuni. Cette chapelle serait beaucoup trop petite pour nous contenir tous, sans aucune commodité pour nous mettre à l'abri du mauvais temps. Outre son peu de population qui ne fait pas la huitième partie de celle du bourg, c'est que ce lieu est bien moins au centre que notre bourg, qu'il ne réunit aucune commodité et ne fournit absolument aucune ressource.

N'est-il pas plus simple et plus décent que le seigneur vienne à la Messe là où sont les habitants, que les habitants d'aller chez le seigneur pour satisfaire un devoir sacré de la Religion ?

Il est toujours plus convenable, tout égal d'ailleurs, que le petit nombre se déplace pour se réunir au plus grand que d'obliger le plus grand pour se réunir au plus petit.

Nous espérons que vous daignerez accueillir notre demande dont l'obtention concourra à faire notre bonheur et comblera nos vœux. Dans cette intime persuasion, nous avons l'honneur d'être avec les sentiments du dévouement le plus entier et du respect le plus profond, Messieurs vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les citoyens du bourg de Toutlemonde et de ses environs : Signé
 Bénard prêtre desservant la succursale de Toutlemonde
 Gaudy, Jacques Renou, Mathurin Frémondrière, René Sauvêtre, Jacques Ayrault,
 Henri Guinhut, Chéné, Louis Pauleau, Pierre Charrié, J. Blouin, Boidron, François
 Rabin, J. Guinhut, Michel Barbault, Sébastien Cousin, Jean Pafin, Pierre Hy."

Pendant les premiers mois de 1791 l'affaire de Toutlemonde semble en bonne voie. Le 14 janvier le Directoire de Cholet presse le procureur général syndic de Maine et Loire de la régler au plus tôt avec le Directoire des Deux Sèvres (1)

Une occasion s'offre aux administrateurs de ces départements d'entrer en pourparlers. La population des Echaubroignes très excitée par la constitution civile du clergé et la vente des biens ecclésiastiques, menace sa municipalité qui est obligée de démissionner. C'est le moment aussi où le Directoire de Cholet tente d'enlever les canons enterrés par les paysans dans le château du seigneur de Maulévrier.

Le général Louis Edouard de Colbert - oncle de Robert ministre - avait rapporté de ses campagnes 12 Couleuvrines qui décoraient la cour du château. Lorsque le colonel Colbert eut émigré, le Directoire de Cholet voulut s'en emparer, mais ne réussit qu'à provoquer une insurrection le 1^{er} février. Le tocsin sonna à Maulévrier à Yzémay aux Echaubroignes et à Toutlemonde. Un grand nombre d'habitants armés de piques, de fourches, de fusils se portèrent à la maison d'un administrateur du district de Cholet, Quitton. Guy Tharreau qui dirige la paroisse de Maulévrier depuis 1756 sauve la situation. Sans tarder il écrit à Quitton :

"Il règne depuis deux heures une fermentation affreuse : on bat la cloche dans 4 ou 5 paroisses et s'attroupe une multitude de personnes et tous paraissent disposés à se vouer à la mort plutôt que de laisser partir les canons. Je me suis transporté au milieu de tout ce monde. J'ai harangué : "Tous mes efforts ont été inutiles."

Les paysans enterrent les canons, mais ils perdent plusieurs prisonniers, qui sont emmenés à Cholet où l'intervention du curé Tharreau les délivre bientôt.

Au milieu de cette agitation Chastellain, le président de l'administration des Deux Sèvres se rend aux Echaubroignes avec ses collègues, le comte d'Orfeuille et de Coustis :

"pour apaiser les esprits et rétablir l'autorité" (2)

"Les administrateurs du district de Cholet, écrit le D^r Merle, s'empressèrent d'en informer leurs collègues du département et de leur signaler que le moment était favorable pour parler à M. M. les Commissaires des Deux Sèvres de Toutlemonde et de la partie basse de S^t Hilaire des Echaubroignes."

1) Archives de M. et L. 51 M
 2) Archives Nationales D XXIX bis 18

90

Ils ajoutaient qu'il y avait quelque chose de plus à proposer, qui était la réunion au Maine et Loire du Canton de Lala, dépendant de la paroisse de Saint Pierre et situé au-delà de la Moine, c'est à dire de la frontière tracée prétendument par les Constituants (1)

Les représentants des 2 administrations départementales se mirent rapidement d'accord sur la nécessité de mettre un terme à une situation aussi illogique. Ils convinrent que toute la partie des paroisses de St Pierre et de St Hilaire située au Nord de la Moine serait attribuée au M. et L. Malheureusement Chasteau et ses Collègues négligèrent d'en informer le Directoire du district de Châtillon, si bien que, lorsque les administrateurs de Cholet demandèrent à leurs Collègues d'exécuter la convention souscrite par les 2 Départements, ils se heurtèrent à un refus catégorique (2)

Sur ces entrefaites parut la loi du 5 juillet 1791 portant "Débordement" des districts de Maine et Loire. Cette loi (3) rattachait "la paroisse" de Toutlemonde au Canton de Maulévrier, district de Cholet. Dans le moment on y prêta que peu d'attention. Le pays était de plus en plus agité, les administrations locales sans grand crédit, partant sans force. Auraien-elles voulu appliquer cette loi qu'elles en eussent été bien empêchées. Le bourg de Toutlemonde, en effet, était le siège non d'une paroisse, mais d'une succursale dépendant de St Hilaire des Echaubrognes. C'est dire qu'elle ne possédait aucune circonscription territoriale et c'eût été une tâche impossible que de rattacher au Canton de Maulévrier un territoire qui n'était en somme que virtuel. Quoi qu'il en soit, les administrateurs du Maine et Loire, dès que la loi du 5 juillet fut promulguée, se firent à considérer comme réuni à leur département tout ce qui s'étendait au Nord de la Moine, cependant que le Directoire du district de Châtillon persistait à regarder la totalité de la paroisse de Saint Hilaire des Echaubrognes comme son propre bien. Cette dualité ne pouvait avoir au reste aucune conséquence. Le pays en état de rébellion larvée, n'allait pas tarder à se soulever et à rendre vaine toute opération administrative durant plusieurs années (4). On sait seulement que la Convention établit un premier projet d'érection de Toutlemonde en commune, sur l'observation du Commissaire-député Dumas.

Il n'eut pas plus de suite que l'arrêté du 29 Messidor an IV (17 juillet 1796) érigeant Toutlemonde en commune rattachée au district de Cholet. Longtemps encore Toutlemonde attendra son autonomie.

- 1) Archives de M. et L. L. 443 (Lettre du 22 Février) et L. 202
Parmi les 12 administrateurs du district de Cholet qui élirent en Juin 1790, le marquis de Beauvean procureur syndic, était Michel Lesbron, aîné, négociant à Chemillé et père de Charles Lesbron que nous verrons jouer un rôle actif dans l'érection de Toutlemonde en paroisse.
- 2) Archives de M. et L. L. 51 M (Lettre du 29 Mars) voir aux pièces justificatives lettre du 30 Avril 1791
- 3) D^r Merle. La Formation du Département des Deux-Sèvres, Niort 1938 p. 227
(ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)
- 4) Archives de M et L. L. 443

note complémentaire : La loi du 12 juillet 1791 réduisait à 34 les paroisses du district de Cholet : elle supprimait la Crilloire et 9 autres, et elle ajoutait Toutlemonde et 6 autres. Depuis le 11 Décembre 1790, les Paroisses de Maulévrier la Crilloire, Magières, Maulévrier, la Tessonalle et Yzernay formaient le Canton de Maulévrier.

III Le' Insurrection vendéenne à Toullemonde

Dans l'espoir d'obtenir leur autonomie les Toullemondois avaient d'abord salué avec enthousiasme la Révolution. Mais ils déchantèrent vite en voyant celle-ci s'en prendre à leur Foi. Chrétiens, ils suivirent les enseignements des prêtres fidèles à l'orthodoxie religieuse. Ils furent affligés par la défection du jeune prêtre Bénard, qui, ordonné en 1785 les desservait en 1790, mais qui prêta en 1791 le serment à la Constitution Civile du clergé et fut obligé de quitter le pays, quand le tocsin du 1^{er} Février 1791 les avait appelés à Moulévrier, ils étaient de ceux qui voulaient défendre leur religion plus que les Canons de leur seigneur. Ils partageaient les sentiments des paroissiens de Moulévrier qui craignaient de perdre leur pasteur et voulaient empêcher la municipalité de lui demander le serment. C'est ce que nous révèle un rapport de l'époque écrit par un patriote qui écrit après l'enterrement des canons : "depuis ce temps, il règne une tranquillité apparente mais les esprits sont toujours agités. Les menaces percent de temps à autre au sujet du remplacement des ecclésiastiques ; on murmure à cause de la vente des Biens Nationaux ; enfin de tous côtés on entend des menaces contre les corps administratifs" (1)

La presque totalité des prêtres du pays de Cholet refusent le serment : tels ~~est~~ le curé de Moulévrier Tharreau et son vicaire Michel Fillion au ministère desquels les habitants de Toullemonde pourront recourir 18 Mois encore. Les électeurs du district de Cholet ont bien nommé le 18 Avril 1791 un curé constitutionnel de Moulévrier. Mais l'élu n'acceptant point M. Tharreau (2) peut rester au milieu de ses paroissiens malgré l'opposition d'un petit nombre qui le dénonce bientôt.

Voici en effet la lettre qu'une partie de la municipalité envoie, le 2 Août 1791 au procureur syndic du district de Cholet :

"... Notre zèle est arrêté par les menaces que nous entendons tous les jours siffler à nos oreilles. La force nous manque pour réprimer les insolents. Nous ne connaissons plus de garde nationale. Il faudrait qu'à l'écharpe nous joignissions le mousquet. A la réserve de cinq hommes habitants, tous les autres demandent et n'attendent que notre destruction ; et le mal est encore devenu pire depuis que les prisonniers qu'on pouvait retenir à Cholet ont été relâchés. Tous les jours on entend de nouvelles menaces de leur part tant contre les amis de la paix que contre ceux qui ont déposé contre eux... Aujourd'hui, il y a eu attroupement de prêtres non assermentés chez M^{re} le Curé. On nous en a donné avis... Si le gouvernement ne vient pas à notre secours, nous nous verrons forcés de jeter le manche après la Cognée" (3)

1) Anjou historique, Octobre 1924 p. 232

2) Né à Bellefontaine en 1729, il était le frère de Luc Tharreau, curé de Saint Germain sous Montfaucon

3) Archives de M. et L. L 365. La lettre est signée : Rocquet de la Brunière, Guindre, Jalleau Picot, Clément, Briallot.

Cette dénonciation est transmise à Angers au procureur général qui ordonne le 5 Août 1791 au district de Cholet de faire conduire au petit séminaire d'Angers le curé et le vicaire de Maulévrier. Mais à peine l'opération est-elle faite que les administrateurs du district de Cholet plaident la cause des prisonniers :

"Soumis à vos ordres, nous avons fait exécuter ceux que vous nous avez envoyés relativement aux curé et vicaire de Maulévrier. Mais nous ne pouvons nous empêcher de vous faire remarquer :

- 1^o - que c'est avec surprise que nous avons vu le vicaire compris dans votre arrêté, vu qu'il n'est venu à notre connaissance aucune réclamation contre sa conduite.
 - 2^o - que les plaintes et les inquiétudes des officiers municipaux de Maulévrier portaient principalement sur l'impunité des principaux acteurs de l'insurrection de Maulévrier du 1^{er} Février dernier, qui après avoir été convaincus et mis en prison, ont été élargis le lendemain, à la charge seulement de se représenter quand il en sera besoin, et qui fiers de cette liberté et de l'insouciance du tribunal menacent continuellement et leurs dénonciateurs et ceux qui ont déposé contre eux de se venger des risques qu'ils leur ont fait courir. C'est cette vengeance qu'il est de la plus grande importance de prévenir.
- Nous avons connaissance certaine que le jour de l'insurrection de Maulévrier, M. le Curé se donna tous les mouvements que l'esprit de Part peut inspirer à un bon citoyen, et il est probable que sans lui la famille Guillon était sacrifiée.

Cette conduite nous semble mériter quelques égards et d'autant plus qu'il paraît que les 7 à 8 ecclésiastiques dont le rassemblement chez lui a donné lieu à la dénonciation de la municipalité s'y sont en grande partie trouvés par hasard."

Dès le 9 Août le curé et le vicaire furent sortis du Séminaire, mais non pas d'Angers, c'est l'Amnistie du 14 Septembre 1791 qui leur permit de rentrer à Maulévrier. Ils furent y rester encore malgré l'arrêté du 1^{er} Février 1792 qui ordonnait aux prêtres insermentés de résider à Angers, parce qu'ils n'avaient pas été remplacés. Mais lorsque Heverem, le curé assermenté de Maulévrier, élu le 25 Mars 1792 eut pris possession de son poste, M^{rs} Tharreau et son vicaire furent obligés de quitter le presbytère. Au lieu de se rendre à Angers ils se cachèrent dans le pays, par exemple à la ferme du Vivier aux Echaubrognes.

Quand la loi du 26 Août 1792 ordonna la déportation des insermentés, M^{rs} Tharreau et M. Fillion partirent pour l'Espagne (1)

M^{rs} Tharreau revint à Maulévrier en 1797, il fut maintenu lors du Concordat et mourut curé de Maulévrier le 7 Mai 1807. M^{rs} Fillion voulut rester dans le voisinage de Maulévrier et de Toulemonde où il avait fait du ministère - et de Cholet où il était né en 1762. Il devint en 1803 curé de Magières où il mourut en 1813.

1) Pendant la Révolution les prêtres fidèles chargés de desservir Maulévrier furent surtout François Huet - d'août 1794 à 1796 et Morin, de juillet 1796 à septembre 1800. M^{rs} Huet devint curé de Saint Pierre des Echaubrognes où il mourut en 1827.

La période Douleuruse

Nous abordons maintenant l'époque la plus douloureuse et la plus glorieuse aussi de l'histoire de notre pays. Mais comment rappeler de sang froid ces souvenirs d'épouvante et d'épreuves que nous ont transmis nos parents qui les tenaient de leurs grands parents acteurs et témoins de la grande guerre de la Vendée. Car tel est le nom que pendant plus d'un siècle, jusqu'à la guerre de 1914-1918 a conservé chez nous la lutte héroïque de nos ancêtres contre les armées révolutionnaires.

Après les historiens catholiques et royalistes il faudrait redire le malaise des populations chrétiennes après le départ des prêtres insermentés, au printemps de 1791, la chasse aux intrus par fidélité à leurs "bons prêtres" le soulèvement général, en Mars 1793 contre le gouvernement qui après avoir mis à mort le Roi Louis XVI, décrétait la levée en masse, les combats héroïques de Mars à Octobre, puis les sacrifices de l'armée d'Outre-Loire du 18 Octobre au désastre de Savenay, le 23 Décembre 1793, enfin les ravages des colonnes infernales en Janvier 1794. Il faudrait en même temps évoquer la terreur, des vieillards, des femmes et des enfants restés au foyer, pendant que les hommes et les jeunes gens se battaient contre les bleus, soignant le bétail et assurant avec peine les travaux des champs, tremblant à l'approche des perquisitions, leurs fuites précipitées la nuit pour se cacher dans les champs de genêts et les forêts de Mauillé, de Chanteloup et de Maulévrier heureusement assez proches, l'assistance aux Messes célébrées en secret dans les fermes ou les bois.

Pour nous limiter nous ferons connaître seulement, à l'aide de documents trop rares, les faits certains qui concernent les habitants de Toutlemonde. Il est incontestable que ceux-ci furent engagés à fond dans l'insurrection vendéenne.

Dans une édition des ses Mémoires, la marquise de la Rochejaquelein cite la "paroisse" de Toutlemonde comme l'une des plus braves de la Vendée. La totalité de sa population, par fidélité à Dieu et au Roi se souleva et son territoire fut un des plus éprouvés et des plus ravagés. Le nombre de ses victimes paraît élevé. Il est regrettable que la liste n'en ait pas été dressée comme celle de Saint Pierre de Cholet le fut par le curé Boinaud ou celle du Voide par son curé, le chanoine Deniau, l'historien des guerres de Vendée.

Depuis deux ans l'effervescence grandissait sans cesse ~~de jour en jour~~ chaque jour chez nos ancêtres, quand enfin ils se soulevèrent au printemps de 1793. Deux hommes jouèrent un rôle important dans l'insurrection des vendéens de notre région, deux gardes-chasse du seigneur de Maulévrier : Stofflet et Tonnelet. Le 12 Mars, le jour même du tirage au sort de Saint Florent le Vieil 60 jeunes gens des Échaubrognes, de Maulévrier et d'Yzernay, qui se cachent dans le bois de Saint Louis, en sortent pour combattre la République. Ils chassent les patriotes de Maulévrier et s'emparent de 40 fusils. Le 13 Mars, ils sont près de 500 réunis dans le bourg d'Yzernay, 40 cavaliers étant venus de Vezius pour les obliger à se rendre au recrutement de Cholet, ils les renvoient

ai coups de bâton et ils prennent pour chef : Stofflet (1) Ils ne peuvent mieux choisir que cet homme de 40 ans, qui a longtemps été soldat et qui est habile au maniement des armes.

Né en 1753, près de Lunéville, Nicolas Stofflet s'était enrôlé à 17 ans dans le régiment de Lorraine et avait servi le Roi jusqu'en 1787, c'est alors que son colonel, le comte Edouard René de Colbert, à qui il avait sauvé la vie, le prit à son service dans ses terres d'Anjou.

En 1790 Stofflet avait le titre de garde des bois et commis-facteur aux gages annuels de 250 livres qui étaient supérieurs à ceux des trois autres gardes des terres de Maulévrier (2). Son poste lui donnait sur les nombreux tenanciers du seigneur de Maulévrier une autorité que renforçaient son expérience, sa haute taille et son air martial.

Stofflet, dévoué à son maître s'était compromis par ses violentes protestations le 17 Mars 1791 où les gardes nationales de Cholet commandées par Esneau et l'intendant de Colbert avaient déterré et enlevé les 12 coulouvrières du château de Maulévrier. Prévoyant le soulèvement des Vendéens, il s'était caché aux Baudières dans le voisinage du château de Villefort et avec le jeune Tranquille d'Yzernay, il y fabriquait de la poudre, des cartouches et des balles. Aux jeunes vendéens qui le mettent à leur tête il distribue ses munitions et communique son ardeur. Sans retard il part avec eux à Vezins, n'y trouvant pas les Républicains, il y passe la nuit avec le projet d'attaquer Cholet.

A Vezins il est bientôt rejoint par un autre garde de M^{te} de Colbert: Tonnelet, (3) attaché à la terre des Frogeries qui entraîne 150 hommes de Thoulemonde et des environs rassemblés par lui dans les Landes de Genty. Remettant à plus tard l'attaque de Cholet, Stofflet, qui vient d'apprendre qu'on s'est battu la veille, 13 Mars à Fallais et à Chemillé, veut se rendre à Chemillé avec ses hommes. A St Georges-du-Puy de la Garde il rencontre l'armée de Cathelineau que viennent de grossir des groupes du Voide, de la Salle de Vihiers et de la Bourlandry.

En ce matin du 14 Mars 93, Cathelineau est à la tête d'environ 5.000 hommes qu'il dirige sur Cholet, avant de partir ils ont entendu la Messe dans le cimetière qui entoure l'église de Notre Dame de Chemillé et reçu une absolution générale. A St Georges, chacun reconnaît la nécessité d'un chef et se réjouit de rencontrer un ancien soldat qui saura commander, Stofflet, après avoir hésité accepte le titre de Commandant.

Quelques heures après, ils rencontrent à 3 kilomètres de Cholet, dans les landes des Paganmes, l'infanterie choletaise que commande le marquis de Beauveau, un noble passé à la république, après un combat violent les vendéens l'emportent sur les Républicains tuent le marquis de Beauveau et s'emparent le soir de Cholet.

Mais en vue que son camarade Stofflet, Tonnelet sera un officier de second ordre mais d'une bravoure et d'un dévouement à toute épreuve.

1) Voici ce qu'on peut lire sur l'obélisque dressé par Edouard Victorin René de Colbert comte de Maulévrier 1824
"A la mémoire de Stofflet - Jean Nicolas - né le 3 Février 1768 à Barthélemond - arrondissement de Lunéville
Général en chef de l'armée Royale du Bas Anjou mort à Angers le 26 Février 1796
2) Archives de M. et L. E. 783 | Toujours fidèle à Dieu et au Roi il mourut en obéissant"
3) René Tonnelet, né à Martigné - Briand en 1755.

Les vendéens restent organisés par paroisses. Tonnelet sera le chef des soldats de Toutlemonde qui pendant plusieurs années prendront part aux combats dirigés par Stofflet et La Rochejaquelein. Le 15 Mars avec Cathelineau et Stofflet en tête, ils se portent sur Vihiers où se rassemblent les patriotes.

Ils font halte à Thuillé et bivouaquent à Vezins. Le lendemain, les Vendéens livrent la première bataille de Coron en criant leur fameux "Rembarre, Rembarre." mettent en déroute les bleus, s'emparent d'un butin considérable et de la belle couleurvine qu'ils baptisent "Marie Jeanne."

Le 19 Mars 1793 Stofflet est à la tête de 8 à 10.000 hommes qu'il conduit à Chemillé où d'Elbée et Cathelineau rassemblent aussi leur armée. Il y loge chez M^{me} Cerbron dont un fils, Charles, se fixera plus tard à Toutlemonde.

A partir du 22 Mars les paysans retournent dans leurs foyers pour la fête de Pâques qui arrive le 31 Mars, mais ils promettent de reprendre les armes à la moindre menace de danger. Seule une élite de jeunes gens reste avec Stofflet et le suivra le 30 Mars à St Lambert du Lattay pour battre le général Ladouce.

Les chefs, Cathelineau, d'Elbée et Bonchamps ont fixé le rassemblement des vendéens à Cholet pour la Quasimodo. Après les fêtes, Stofflet ne cesse de faire des expéditions à la Jumellière et à Chalennes, à Montjean, à la Pommeraye, à Gallais, se repose quelques jours à Chemillé et retourne à Maulévrier.

Au jour dit le tocsin sonne le rassemblement à Cholet. Le 9 Avril tous les vendéens sont sous les armes pour faire face aux quatre corps d'armée qui envahissent leur pays, sous le commandement de Berruyer. Contre 35.000 républicains les paysans ne sont que 23.000 portant surtout des piques, des faux et des fourches. Avec d'Elbée et Cathelineau 10.000 se portent sur Chemillé, avec Stofflet 6.000 occupent Coron pour s'opposer au général Leygonier, pendant que 7.000 sont avec Bonchamps auprès de Saint-Florent.

Dès le 11 Avril c'est le "grand choc de Chemillé" où les vendéens perdent 600 hommes mais sont vainqueurs.

Le même jour et le 12 Avril c'est la seconde bataille de Coron où Stofflet attend à l'endroit même, l'ennemi, où un mois plus tôt il a pris Marie Jeanne.

Les paysans parmi lesquels les gars de Toutlemonde chantent des chants religieux et sont pleins d'ardeur bien qu'un petit nombre seulement possède des fusils.

Pour artillerie ils ont deux petits canons. Ils se battent de 2 heures à 7 heures 30 et campent en face des ennemis. Le 12 Avril au matin le combat reprend à 6 heures et dure quatre heures. Mal armés les vendéens sont obligés de reculer jusqu'à Vezins. Stofflet a perdu 200 hommes, mais sauve ses canons et opère sa retraite en bon ordre en partie sur Cholet et en partie sur Maulévrier.

Leygonier qui veut attaquer les vendéens vers Vezins et Le May, reçoit 2.000 hommes dont il en place 500 à Trémentines, 300 à Saint Georges, 400 aux Gardes 500 à Chanteloup, 100 à Thuillé et 200 au Bois-Grobleau, aux portes de Cholet. Et il envoie en éclaireur le commandant Villemet vers Maulévrier, où vient

d'arriver La Rochejaquelein, après sa victoire des Aubiers.

Le 17 Avril Villemet laissant derrière lui un détachement d'infanterie pour protéger sa retraite, pénètre avec 12 chasseurs dans la cour du château de la Crilloire, où il est tout à coup enveloppé par 150 paysans sous les ordres de Tonnelet. S'élançant à la tête de ses cavaliers, il réussit à sortir du château, mais il reçoit un coup de feu à la cuisse, tandis que deux chasseurs sont tués et 9 blessés.

François Bernard raconte que Vastin, son ancien condisciple du collège de Doué fut blessé mortellement à la défense du château de la Crilloire (1)

Un des chefs vendéens, Nicolas, fut aussi tué dans ce combat. Quelque temps après Villemet rallie ses fantassins qui ont pris la fuite, et malgré sa blessure il revient à la charge et s'empare du château que les paysans ont déjà abandonné et qui plus tard sera incendié. (2)

La seconde bataille des Pagannes

Deux jours après, les Républicains et les Vendéens se concentrent autour de Cholet dont les uns et les autres veulent être maîtres.

Cathelineau et d'Elbée ont environ 35.000 hommes. La rencontre se fait le 19 Avril aux Pagannes, où le 14 Mars avait été livré un premier combat. Les deux armées attaquent avec fureur. Quand ils voient les artilleurs de Leygonier mettre le feu à leurs pièces les vendéens se couchent à terre, puis le coup parti, se relèvent et se précipitent en criant sur les canons. Les bleus effrayés par le terrible "Rembarre" des paysans enfin, en laissant sur le terrain 2.000 des leurs tués, blessés ou prisonniers, avec de nombreux fusils, plusieurs canons et beaucoup de munitions.

C'est ainsi que feu à feu l'armée vendéenne constituait son artillerie.

Dans ses "notes manuscrites" le comte de Colbert dit que ce fut un petit corps de gardes-chasse formé par Stofflet qui tourna les républicains et causa leur déroute. Le lendemain, les Vendéens s'emparaient de Cholet. L'armée républicaine aurait été détruite sans la négligence d'un courrier de la Rochejaquelein. Le général avait laissé une partie de sa division à Maulévrier sous les ordres de Tonnelet. Dès le début de la bataille des Pagannes, il envoie un soldat lui donner l'ordre d'avancer pour couper la retraite aux bleus. Mais ce soldat s'enivre et arrive trop tard, toute la journée le brave Tonnelet entend la fusillade et le bruit du canon. Mais malgré les supplications de ses camarades il reste fidèle à sa consigne et attend jusqu'au bout les ordres de son chef. (3)

On sait que Tonnelet et ses gars de Toutlemonde étaient le 9 Juin à la prise de Saumur où les vendéens tuèrent ou blessèrent 1500 républicains, firent 11.000 prisonniers et firent un butin énorme de 60 canons, de 10 à 15.000 cartouches et de riches approvisionnements. Le 12 Juin Tonnelet prend part à l'élection de Cathelineau comme général en chef, et il en signe le procès-verbal avec 17 autres chefs vendéens (4)

(Pour les notes T.S.V.P.)

Le lendemain il signait encore à Saumur la proclamation portée contre les pillards par les 10 chefs royalistes.

Les Vendéens de Stofflet et de Tonnelet les suivent encore le 2 juillet à Châtillon où ils sont battus par Westermann, le 4 à Cholet où à leur tour ils écrasent les soldats de Westermann, le 17 à Vihiers où victorieux de nouveau ils tiennent 1500 Républicains, font 800 prisonniers et prennent 22 canons. Cathelineau étant mort le 14 juillet, d'Elbée est élu généralissime et Stofflet son major-général.

A partir de ce moment Tonnelet étant officier dans la division de Bonchamps ses soldats le suivent de nouveau, à Torfou par exemple le 19 septembre où se signalent autour de Lescure les braves des Échaubrognes, enfin le 17 Octobre à la grande bataille de Cholet où les généraux d'Elbée et Bonchamps sont mortellement blessés et où tombent tant de braves Vendéens.

À la fin de cette désastreuse journée, les chefs vendéens ne sont écoutés que par une élite de 400 hommes parmi lesquels Tonnelet, Delaunay de Mautourier, Mœvrié, Vandangeon, Loiseau, groupés autour de Bonchamps, d'Elbée, de la Rochejaquelein et Stofflet, ils s'élancent aux cris de "Mort aux Bleus" Il est 8 heures du soir, la mêlée est effroyable "Combat de tigres contre des lions" selon le mot de Kléber qui commande l'armée républicaine. "Mourons dans ces landes, mais ne reculons pas" dit Henri de la Rochejaquelein qui bientôt est obligé de reculer vers le May. (5)

Tout est fini et les débris de l'armée vendéenne se réfugient à Beaupréau, puis vers la Loire.

Kléber admira la bravoure des vendéens dont il disait qu'ils n'avaient jamais donné un combat aussi opiniâtre et si bien ordonné. Au nombre de 40.000 ils avaient lutté dix heures durant contre 45.000 soldats républicains bien armés et exercés. (6)

- 1) Mémoires d'un monagénéaire 1880 p. 54
- 2) Voir Affiches de Angers ; Savary " Guerre des Vendéens et des Chouans " et l'abbé Deniau " Histoire de la Vendée militaire " I p. 638
- 3) Témoignage de Louis Brard, du Voide qui était auprès de Tonnelet.
- 4) De Lescure, De Beauvollier, de Marigny, Stofflet, de Laugrenière, des Hargnes, La Ville (de Bauge), La Rochejaquelein, d'Elbée, du Houx d'Hauterive, de Baisy des Essarts, Le vieil de la Barsonnière, de Bonchamps, de Donnissan, d'Autichamp et de Talmont : ces 3 derniers absents, signèrent plus tard.
- 5) La Rochejaquelein ou selon les expressions du Baron de La Trousche (1948) " Monsieur Henri " ou " l'Achille de la Vendée "

voici le début du Refrain d'un chant de guerre des Vendéens :

" Tremblez, rebelles, car Jésus-Christ est avec nous ! "

Cathelineau le rappelle aux soldats du Fin " Ne l'oublions pas : c'est pour la Religion que allons nous battre "

- 6) Deniau " Histoire de Vendée militaire III p. 41.

Les Républicains venaient de remporter une grande victoire. Aussi, dès le 29 Octobre le Directoire du district de Cholet composé de Cholet Bouquet, Duval, Lombardel et Mandain prenait un arrêté redoutable qui mettait à sa discrétion absolue la fortune et la liberté des citoyens. Ils décidaient d'envoyer 3 Commissaires dans les communes du district, avec pouvoir d'établir dans chacune " deux commissaires ou plus, d'un civisme sûr et ayant de l'intelligence, lesquels seront chargés d'exercer provisoirement et jusqu'à nouvel ordre les fonctions municipales". Les commissaires municipaux s'occuperont particulièrement de faire ensemencer les terres, faire rendre les armes ou les faire enlever partout où il y en aura affosser les scellés sur les meubles appartenant aux personnes absentes dresseront du tout : inventaire séparé pour chaque maison ; dresseront état de toutes les personnes connues pour avoir participé à la Révolte et surtout des chefs, état qui sera envoyé au directoire avec des notes sur chaque individu ; faire descendre les cloches ; prendront l'état des grains et fourrages dans chaque métairie et feront transporter à Cholet tout ce qui excédera les besoins des habitants et les semailles.

Les commissaires sont autorisés à faire des perquisitions ou visites domiciliaires dans tous les cas et tous les lieux où ils le jugeront nécessaires. S'ils trouvent des prêtres, des chefs de révoltés ou des armes, ils les feront conduire à Cholet avec les personnes qui les auront recélés.

Les commissaires doivent être instruits que la Convention a décrété la République en état de Révolution ; qu'il faut moins par conséquent s'attacher aux formalités qu'à l'utilité et tous les moyens, quelque rigoureux, quelque extraordinaires, qu'ils soient, peuvent, doivent même être employés, si l'intérêt de la République, si la sûreté et la tranquillité des citoyens demandent qu'on les emploie."

Le 27 novembre suivant le District de Cholet décidait d'envoyer des commissaires dans toutes les paroisses pour enlever tous les vases sacrés et ornements servant au culte catholique et de les transporter au Directoire. Parmi les 4 Commissaires nommés :

Grimaud, fils, fabricant à Cholet, fut chargé de la Tessoualle, Maulévrier, les Perqueurs de Maulévrier, Yzernay, Chanteloup, Toutlemonde, la Cilloire, et Bazières.

Pendant que Grimaud opérait dans leur église, les soldats de Toutlemonde suivaient avec Tonnelet l'armée vendéenne au-delà de la Loire, jusqu'à Laval, Granville, Le Mans et enfin Savenay le 23 décembre où Tonnelet disparut (1)

Un rapport républicain estime que 60.000 vendéens périrent dans cette désastreuse expédition d'outre-Loire. Sur 90 hommes du Voide par exemple il n'en est revenu que 3 dans leurs foyers, à Changeaux 35 sur 500 à Montilliers 5 sur 63 à St Hilaire du Bois : 13 sur 600 hommes femmes et enfants.

Nous ignorons le sort des Toutlemondais, nous savons seulement qu'après la débâcle du Mans en décembre, l'un d'eux fut au nombre des Vendéens arrachés à la mort par les habitants du canton de Brûlon et de Sablé : à Maigné, Pierre Dujau de la Cilloire âgé de 14 ans fut réclamé par Chevallier.

1) Emile Gabory " La Révolution et la Vendée I p. 152

IV 2^e Année 1794

Si ce jeune homme rentra dans son pays (Pierre Dugan de la Grilloire) il y fut témoin, le mois suivant de l'incendie de Toutlemonde par la colonne infernale du général Caffin.

Exécutant un décret de la Convention Turreau, nouveau général en chef de l'Armée de l'Ouest, lance le 17 janvier 1794, le fameux ordre qui devait faire "disparaître de la carte le territoire maudit de la Vendée".

Six divisions, chacune de deux colonnes, avaient l'ordre de déboucher le même jour de Parthenay, de Bressuire, de Cholet, de Doué, de Brissac, de Chalonnes et de Saint-Florent-le-Vieil et d'avancer à l'intérieur du pays.

Elles formaient la première armée de Turreau, dont la seconde commandée par Haxo devait balayer tout le pays de Charette : de Paimbœuf aux Sables.

Les deux armées recevaient de Turreau une consigne terrible, dont l'exécution avait pour objet de faire de la Vendée un désert en six jours :

"On emploiera tous les moyens de découvrir les rebelles. Tous seront passés au fil de la baïonnette. Les villages, métairies, bois, landes, genêts, et généralement tout ce qui peut être brûlé, seront livrés aux flammes."

Pour faciliter cette opération, on fera précéder chaque colonne par 50 ou 60 pionniers ou travailleurs qui feront les abattis nécessaires dans les bois ou forêts pour propager l'incendie.

Aucun village ou métairie ne pourra être brûlé, qu'on en ait auparavant enlevé tous les grains et tous les objets de subsistance."

quatorze communes seulement, y compris Cholet, destinées à servir de bases, aux opérations étaient exceptées de l'incendie général. Toutlemonde fut parmi les victimes. Elle était comprise dans l'ordre de marche de la Troisième Division commandée par le général Boucret qui groupait ses deux colonnes à Cholet. Pendant qu'avec la première il se rendait à la Tessoualle et à Châtillon, il confiait la seconde au général Caffin qui avait ordre de marcher sur Maulévrier et St-Laurent sur Sèvre.

Caffin passe par Meazières et établit à Maulévrier son quartier général et un dépôt de grains et fourrages. Et c'est de là qu'il rayonne vers Toutlemonde Yzernay et les Echaubroignes avant de se rendre à Saint-Laurent.

Le 21 janvier il écrit à Turreau qu'il a visité tous les villages et métairies sur la droite et la gauche à une lieue de Maulévrier.

"Partout on y rencontre des grains et fourrages en quantité. Ne trouvant pas suffisamment de charrettes pour en faire l'enlèvement, je n'ai pu incendier. Je fais charger tous les grains, foins et subsistances, qui, je crois seront évacués demain. Je n'attends que ce moment pour incendier tout; en attendant je purge le pays de tout ce qu'il peut y avoir de gens suspects, sans en ménager aucun."

150

Le 23 janvier il annonce à Turreau qu'en deux jours il a fait partir 200 charrettes de grains et qu'après avoir fait évacuer les 1500 maisons qui sont dans les agglomérations de Maulévrier, d'Yzernay, des Échaubrognes et de Toutlemonde, sans y comprendre les métairies.

"Le pays sera purgé par le fer et par le ~~feu~~ feu. Il ne m'échappera pas un brigand. Le matin je fais fusiller 14 femmes et filles." Le lendemain il donne à peu près les mêmes détails à son collègue Bouret.

Le 25 janvier 1794 Caffin écrit encore de Maulévrier à Turreau :

"Pour le bien de la République, les Échaubrognes ne sont plus, il n'y reste pas une seule maison. Rien n'a échappé à la vendange nationale. Au moment où je t'écris, je fais fusiller 14 femmes qui m'ont été dénoncées. Je n'ai ni meuniers ni boulangers pour les subsistances de la troupe; ils sont tous en fuite."

Le même jour il fait évacuer les subsistances d'Yzernay sur Maulévrier où le magasin des grains est établi dans l'église et celui des fourrages sous les halles.

Le 26 janvier il écrit à Turreau : "... Hier j'ai fait brûler tous les moulins que j'ai vus puisque les meuniers et boulangers m'ont abandonné. Aujourd'hui je veux faire brûler les trois quarts de la ville de Maulévrier : il ne faut pas tant de place pour un détachement de 200 hommes."

Dans les Landes de Genty les soldats de Caffin découvrent les vendéens et leur bivouac où ils enlèvent 18 chevaux; ils mettent ensuite le feu à leur corps de garde et fouillent la forêt de Vezins.

Le 31 janvier Caffin écrit dans sa dernière lettre de Maulévrier : "Je te prévient que tout le village d'Yzernay a été incendié hier sans y avoir trouvé ni homme ni femme. Il restait quatre moulins à vent que j'envoie incendier ce matin, ne voulant pas laisser un seul. Je pars aujourd'hui pour Saint-Laurent-sur-Seine que j'espère brûler demain. J'ai fait brûler ce matin toutes les maisons excepter une seule, si ce n'est l'église, où il y a encore beaucoup d'effets, qu'il serait à propos d'envoyer chercher de suite."

Le bourg de Toutlemonde a été incendié avant-hier. Je laisse quantité de grains et de fourrages dans les métairies que je n'ai pas fait brûler."

Du bourg de Toutlemonde incendié le 29 janvier 1794, il reste au moins l'ancienne chapelle vicariale, appartenant à la famille Chéron (1)

- 1) Jean Caffin, le féroce commandant de la colonne infernale dont souffrirent nos ancêtres Toutlemondais, était né à Doué la Fontaine en 1751; Général de Division le 13 juillet 1795, il fut maire de Doué la Fontaine de 1804 à 1815

101
La mort de "Monsieur Henri" le 28 Janvier 1794
La Rochejaquelein. à la Haie de Bureau

Le 28 Janvier 1794, M^r Henri Fourchasse a travers champs un parti de Bleus qu'il a débarrassés de Feuillé. Et un des fuyards, se voyant serré de près, se retourne et devinant un chef dans le jeune cavalier qui lui promet la vie sauve, lui décharge son fusil dans la figure. Monsieur Henri a été tué sur le coup.

Stofflet, averti, accourt. Il n'a pour le moment qu'une idée: cacher à ses hommes et aux Bleus la mort du chef. Pour rendre le cadavre méconnaissable, il le fait déshabiller; il taillade la tête ensanglantée avec son sabre. Et le corps nu est jeté dans un buisson. On l'enterme plus tard, les Bleus sont partout.

Neuf jours après, le 6 Février, deux Vendéens, Bérard et Bonnier, vont jeter un coup d'œil sur le cadavre. Spectacle horrible: les loups ont dévoré la figure du mort "ainsi que le bas-ventre". La nuit suivante, Stofflet prend avec lui deux hommes sûrs: il a caché aux autres la mort du chef. Ils transportent le corps à 500 mètres de là, dans un petit vallon écarté; ils l'enterrent au pied d'un poirier. Le lendemain seulement, Stofflet annonça aux troupes la mort de Monsieur Henri. Pour venger cette mort, il s'empara, le 8 Février, de Cholet. Il y eut dans les rues de la ville un affreux carnage (Voir le tableau au musée de Cholet.)

Dans la rue des Vieux-Greniers "le sang coulait comme la pluie par un temps d'orage."

Monsieur Henri demeura, en sa première tombe, jusqu'au 28 Mars 1816. Les ossements identifiés ce jour-là furent transportés par la suite dans le caveau familial de l'église de Saint Aubin-de-Saubigné.

La route actuelle N. 160 de Cholet à Saumur n'existait pas encore, aujourd'hui nous pouvons ^{maintenant} arrêter en face de la pancarte: "Cénotaphe de la Rochejaquelein". Dans ses Mémoires M^r de Sapinaud (1) raconte que Caffin fut activement secondé par le maire de Maulévrier "qui introduisit les soldats dans les maisons où se trouvaient les royalistes. Il fit prendre ainsi 25 hommes qui furent fusillés dans un champ de genêts. Ces braves reçurent le coup de mort sans proférer une plainte: plusieurs même paraissaient heureux de quitter une terre si désolée pour monter au ciel."

Le 6 Février, un collègue de Caffin, le général G. B. Boulain, ~~le jour~~ écrit de Cholet à Turreau, sa crainte que le poste de Cholet lui soit enlevé:

"Les brigands sont plus forts qu'on ne se le persuade. Ils occupent la Salle-de-Vihiers les Gardes, Gallais, Chemillé, Yezins, Toutlemonde etc... Tu vois qu'ils sont tout autour de moi sur tous les points."

De fait deux jours après, les Vendéens le 8 Février avec Stofflet attaquaient Cholet par la route de Saumur - pour venger Monsieur Henri - et Boulain ne put retenir ses soldats pris de panique, blessé de 2 balles dans une rue de la ville, il s'acheva lui-même d'un coup de pistolet

1) Sapinaud de la Rairie cousin de Sapinaud de la Verrie habitait le château de Sourdy à la Goubretière

102

Le massacre du Cimetière des Martyrs à Yzernay le 25 Mars 1794

Angers possède son "Champ des Martyrs". La forêt de Vezins a son Cimetière des Martyrs. Les forêts de Thuillé, de Chanteloup, de Vezins et de Maulévrier qui en somme forment la même "Forêt de Vezins" servirent de refuges incomparables aux vendéens pendant le passage des Colonnes qui semaient partout l'horreur c'est ce qui leur valut le surnom "d'Infernales". C'est au cœur de la forêt dite de "Maulévrier" à cause de ses propriétaires, mais qui se trouve sur le territoire d'Yzernay, que Stofflet avait établi en 1794 le dépôt de ses munitions, son imprimerie, un vaste hôpital pour les blessés et un refuge pour les vieillards, les femmes et les enfants.

Le hôpital dirigé par le chirurgien Baquémier - Désormeaux était situé sur le terrain qui est aujourd'hui l'enclos de la chapelle des Martyrs.

Les Républicains savaient l'existence de ce quartier général, mais ils n'en connaissent pas le lieu précis. Jamais ils n'avaient osé s'aventurer vers cet asile bien caché dans les fourrés les plus épais de la forêt appelés la "Bauche des Buissons".

La Trahison seule leur livra le secret des sentiers, le 25 Mars 1794 (1) Le jour-là sachant que Stofflet était absent, les généraux Grignon et Croizat après avoir massacré de grand matin des femmes et des enfants au village de la Poterie au Nord Ouest de la forêt, pénétrèrent dans la forêt avec plusieurs milliers de soldats, guidés par le traître Porcher, un homme de 40 ans, fermier aux Pinces.

Les Bleus s'avancèrent à dix pas les uns des autres, à pas de loup, pour envelopper les Vendéens dans un réseau de fer. Ils arrivent enfin à 50 mètres du camp-hôpital. Grâce à l'alarme donnée par une infirmière Perrine Vandangeon d'Yzernay, un grand nombre des réfugiés peuvent s'enfuir. Mais il en reste encore plus de 500 vieillards, femmes, enfants, et blessés: ils sont massacrés dans une horrible boucherie qui dure deux heures. Seules sont épargnées des femmes et des jeunes filles.

Il est impossible de dire le chiffre des victimes qui tombèrent les deux jours suivants dans les taillis et les bruyères. 1200 ... 1500 victimes peut-être.

Les Bleus s'emparèrent aussi des chevaux, des munitions et des approvisionnements de Stofflet. Quant à l'infâme Porcher, le général Croizat en eut horreur au point de lui dire: "Tu es un misérable, tu n'en feras pas féir davantage!" et il lui déchargea son pistolet dans le dos.

Croizat se retire ensuite avec sa troupe au Fief des Ouleries ou Houilleries aux Echaubrognes.

Stofflet survient deux jours après. Ses hommes ivres de colère se lancent sur la trace des Républicains qu'ils rejoignent à 15 km aux Ouleries le 27 Mars 1794

1) c'est en ce même mois que J. B. Chabirand - curé du couvent de St Maurice de la Fougereuse, fut fusillé dans les Brandes de Genty.

Un combat fureux s'engage. Pas de quartier ! Le temps est passé des pardons généraux 7.000 Vendéens avec Stofflet contre 8.000 Bleus, le combat est acharné, les Bleus sont battus, les pertes sont considérables : le massacre de la forêt de Vezins est vengé par un autre massacre.

Le massacre des victimes de la forêt répandit la consternation dans toutes les paroisses du voisinage qui avaient la beaucoup des leurs, ainsi que la tradition le rapporte pour les habitants de Toutlemonde (1)

Depuis lors la voix publique a donné le nom de "Cimetière des Martyrs" à l'endroit où furent tuées et enterrées la plupart des victimes.

En 1822 le comte de Colbert propriétaire de la forêt, entouré de murs le terrain de l'ancien hôpital, réunit dans une vaste fosse tous les ossements et y érigea une croix bénie par Mgr. Montault évêque d'Angers. Et en 1863 le Comte René de Colbert y a fait construire la chapelle actuelle, destinée à être l'ossuaire de sa famille - en souvenir de ses aïeux massacrés - en même temps que des victimes de la Révolution. Il honora Stofflet (3) en érigeant sa statue avec celle de Cathelineau sur la façade. (2)

Derrière la Chapelle de M. de Colbert de Maulévrier, une autre chapelle plus petite a été restaurée par les soins du "Souvenir Vendéen" en 1950. On y voit un autel des ex-voto ; à gauche, un historique des massacres et de la chapelle même ; à droite, la liste des morts, connus, d'Yzernay et de Chanteloup : une trentaine pour chaque paroisse. La moitié sont des femmes ; un tiers des enfants

Une inscription " La presque totalité des noms des victimes des grands massacres de la forêt en mars 1794 n'est connue que de Dieu seul ! "

Il est à noter qu'on parle de "massacres" parce qu'une autre tuerie, perpétrée dans la partie Nord-Ouest de la forêt, vers l'Etang de Péronne, avait précédé celle du camp-hôpital

- 1) Les détails intéressants surtout ses paroissiens furent enregistrés dans la Chronique paroissiale d'Yzernay, écrite en 1825 par le curé Fresneau d'après les témoignages des survivants.
- 2) Le grand-père de René de Colbert déjà avait honoré Stofflet en lui élevant en 1820 un petit obélisque dans la cour du château de Maulévrier et en faisant célébrer le 20 juin 1826 à Maulévrier un service solennel.
- 3) Stofflet depuis l'exécution à la Girardière (Combrand) de Mairigny le 10 juillet 1794 ne pouvait sympathiser avec de Charette, ainsi ne signa-t-il pas la paix de La Jaunaye 17 Février 1795, il dut cependant traiter le 2 Mai 1795. Lorsque de Charette le 25 Juin relança les hostilités, Stofflet ne bougea pas. Il ne rouvrit la révolte qu'en Janvier 1796 et sur l'ordre des Princes. Un mois plus tard, le 23 Février Stofflet était capturé à la Saugrenière, ferme perdue à 10 km à l'ouest de Chemillé, il fut vraisemblablement trahi par son aumônier l'abbé Bernier. Stofflet fut fusillé le 25 Février 1795, à Angers sur le Champ de Mars.

Après la destruction de son arsenal de la forêt de Vezins en Mars 1794 - Stofflet avait établi son dépôt d'armes dans le Bois de Saint Louis, non loin de Toutlemonde. Un an plus tard, le général Canclaux à son tour fit fouiller la forêt de Maulévrier par 7.000 hommes sous les ordres de Mathelon.

De nouveaux traîtres, un chirurgien et un tonnelier, les conduisent la nuit dans le bois de Saint-Louis pendant une absence de Stofflet. Celui-ci avait confié la garde du bois à la division de Somloire, sous la surveillance de Coulon, avec ordre de ne faire aucune excursion. Mais la division, croyant le dépôt à l'abri de toute surprise, s'occupait le 21 avril 1795, à fêcher dans les douves du château, au bourg de Somloire.

Pendant ce temps, les soldats républicains à la faveur de la nuit, pénétrèrent dans le Bois Saint Louis, et s'avancèrent jusqu'aux buttes qui forment le quartier-général de Stofflet. Ils tuent la sentinelle et quelques soldats invalides qui étaient couchés et envahissent les magasins pleins de blé, d'armes et de munitions. Puis ils fouillent les halliers, y massacrent plusieurs vendéens et parmi eux le fameux Meunier de Cholet qui avait reçu cinq blessures au combat des Ouleries. Après l'avoir entouré de fagots de bois, ils le brûlent tout vif. Avertis enfin les royalistes de Somloire accourent au bois Saint-Louis, mais trop tard : l'ennemi avait disparu et emportait sur des charrettes une partie du butin après avoir mis le feu au reste (1)

Tableau d'honneur des victimes et des combattants de Toutlemonde pendant la Révolution.

Selon la tradition locale, nombreuses furent les victimes de Toutlemonde pendant la Révolution. Mais elles sont tombées inconnues parmi la foule anonyme des champs de bataille de la Vendée. Seuls quelques rares noms sont parvenus jusqu'à nous par hasard.

- A notre connaissance le premier est celui de Pierre Hay qui fut "condamné à mort comme brigand de la Vendée" par la commission militaire de Nantes le 13 Miosse An II (2 Février 1794.) Il était laboureur à la Durbellière de Toutlemonde en 1773, en même temps que Cyprien Hay qui "né aux Echaubrognes en 1754" habitait à Pueil-les-Aubiers, en 1816 où il était proposé pour une pension comme ancien soldat royaliste. Voisins de Tonnellet, garde-chasse à la Frogerie, ils avaient sans doute été des premiers à le suivre.

Non loin de la Durbellière, dans leur ferme du Grand-Pin furent tués par les Bleus Jeanne Roy en Mars 1794 et Jean Roy 50 ans le 4 Mai suivant.

Jeanne Roy avait été baptisée à la Cilloire le 27 Juillet 1747.

- 2) Sur la Croix située à l'emplacement même sur la place d'armes à Nantes on peut lire : Ici a été fusillé pour son Dieu et son Roi le Général Vendéen Charette de la Contrie 29 Mars 1796

Dans le registre écrit par M. Boinaud curé de Saint Pierre de Cholet, on lit qu'une de ses paroissiennes : Mathurine Guillon 48 ans épouse de défunt Jean Abingot laboureur à la Bleuère fut massacrée aux Loges près du bourg de Toutlemonde, par l'avant-garde du général Dusirat, qui du 4 au 6 avril 1794 campa à Bazières et visita les fermes de la région.

Deux mois plus tôt, le 6 Février, Pierre Besson de Maulévrier "suspect d'avoir été brigand" probablement dans l'armée vendéenne d'entre-Loire, avait été guillotiné à Laval. Il était de la famille Toutlemondaise de Jacques et Jean Besson, qui, nés aux Echaubrognes le premier en 1758 et le second en 1770 firent aussi les guerres de Vendée. On connaît quelques-uns des Toutlemondais qui survécurent aux campagnes de 1793-1794 et qui furent inscrits en 1815 dans des listes établies à la demande du général d'Autichamp pour obtenir les faveurs du roi Louis XVIII (1)

Parmi 16 Vendéens qui y figurent comme ayant appartenu au quartier-général de l'armée de Anjou, nous lisons le nom de Pierre Viaud de la Cillaire, chef de pièce avec les noms de Joseph Gabard de Bazières, lieutenant-colonel, aide de camp du général Stofflet, de Baquenier-Désormeaux de Maulévrier chirurgien-major de Pierre Boussier de Cholet, capitaine de cavalerie de Pierre Besson d'Yzernay maréchal-expert, maréchal des logis.

La seconde liste de 1815 concernant les survivants de la 2^{ème} division de Cholet contient 79 noms dont cinq d'habitants de Toutlemonde :

François Albert (2) adjudant, René Lefèvre, sergent, René Gourichon métayer au Barpahu commandant en 1794 Jacques Croteau, capitaine, paralytique et Pierre Fortin métayer à la Vieillère, capitaine

Les femmes de Toutlemonde, retenues au foyer par le devoir et le travail auraient été dignes des hommes sur le champ de bataille. On raconte qu'un jour, pendant que les leurs se battaient au loin, elles apprenant l'arrivée des Bleus par le chemin du Gui. S'armant de fourches elles vont aussitôt au devant de l'ennemi sur la route de Mauillé. La marquise de la Rochejaquelein raconte l'histoire d'une jeune guerrière de chez nous dont on aimerait connaître le nom :

"Je vis un jour arriver à Cholet une jeune fille grande et fort belle, qui portait deux pistolets à sa ceinture et un sabre : elle était accompagnée de deux autres femmes armées de piques. Elle amenait à mon père un espion. On l'interrogea, elle répondit qu'elle était de Toutlemonde et que les femmes y faisaient la garde quand les hommes étaient à l'armée. On lui donna beaucoup d'éloges : son petit air martial la rendait encore plus jolie (3)

- 1) Documents publiés par le D^r Descoings dans la Revue des Facultés de l'Ouest 1898 p. 607
- 2) La bravoure des 3 frères Albert est restée légendaire
- 3) Mémoires 11^{ème} édition T. I p. 270 Ce fait semble dater de l'été 1793 où M^r. de Donnissan père de la marquise était gouverneur de Cholet. Il est cité aussi par Deniau "Histoire de la Vendée" et par Emile Gabory "Les Vendéennes" 1934 p. 123

Une tradition recueillie en 1942 auprès de la petite-fille de Pierre Gallichet, ancien fermier de la Frogerie, se rattache au qué de Grand-Puis.

Entendant la fusillade se rapprocher les gens de la Frogerie coururent se cacher dans le petit bois de la Préverie.

Les deux servantes du fermier Palard, ne voulant pas rester avec la fermière parce que ses enfants criaient, prirent une autre direction et se firent tuer sur le chemin de Toutlemonde, vers le qué du Trézon.

D'après Eugénie Brunet - veuve Bousset 82 ans en 1942 - à ce même endroit, une fermière avait tué un bœuf à coups de sabot. De là vient peut-être la légende d'après laquelle, certains soirs, avant la construction du pont, en passant la planche du Trézon on entendait une voix de femme criant :

"Rends-moi mes sabots, Rends-moi mes sabots."

V Le culte catholique à Toutlemonde pendant la Révolution

On connaît les noms de deux prêtres au moins qui, au féral de leur vie et de leurs frères administrèrent les sacrements à Toutlemonde : M. Robineau et Bascher.

Dans le modeste cahier qui est le plus ancien registre de la paroisse conservé à Toutlemonde, on est renseigné sur les années de 1794 à 1801. On lit au premier acte que M. Robineau baptisa le 26 Mai 1794 Louise Soulard, fille légitime de défunt Louis Soulard, journalier et de Jeanne Pesneau. Cet acte n'ayant pu être dressé au moment du baptême "à cause de la persécution" "nous, Bascher, l'avons écrit longtemps après sur le rapport du parrain et de la marraine François Galard et Louise Pesneau."

Jean Baptiste Robineau, né à Trémentines le 10 Mars 1766, était vicaire à la Fosse de Tigné au moment de la Révolution. Il refusa le serment et desservait Uzernay en 1792, avec François Perreau et René Bernier, qui se cachait comme lui souvent à la ferme du Vivier⁽¹⁾ aux Echaubrognes. Au concordat il devint curé de la Tourlandry et mourut en 1828.

Le prêtre qui parut le plus souvent à Toutlemonde, jusqu'à la fin de la Révolution fut François Bascher. Né le 14 Mars 1744 à Montlillers, il fut curé de Huillé de 1787 à sa mort en 1814. Ayant refusé le serment, il fut compromis en Mars 1792 par la découverte d'un billet saisi chez Louis Denis, libraire à Cholet.

1 Un canton du bocage vendéen : Souvenirs de la Grande Guerre par M^{lle} Françoise de Chabot. 1881

Il y demandait "des catéchismes sur les matières du temps et en faveur de la religion, et des instructions pastorales de quelques-uns des seigneurs évêques telle que la réputation de M^r. Camus." Le libraire fut emprisonné pendant six mois.
 D'après Queruau - Lamerie, M^r. Bascher serait passé en Espagne en 1792. Toujours est-il qu'il était à Toutlemonde le 27 Janvier 1796 pour bénir le mariage de Joseph Bienaimé et de Louise Bouju, il y mariait aussi le 8 mai 1797 Louis Bernier et Anne Fournier le 19 septembre Pierre Burgevin et Louise Benêtreau, le 8 Janvier 1798 Pierre Plaud ~~meunier~~ au Petit-Puis et Marie Gabiller, le 15 Mai 1799 Vincent Theillier et Jeanne Charruan.

Pour ces 3 premiers mariages les bans furent publiés canoniquement "Dans l'église matrice de Saint Hilaire des Echaubrognes" et la bénédiction nuptiale fut donnée par M^r. Bascher dans l'église succursale de Toutlemonde "avec la permission de M^r. le desservant de Saint Hilaire." Pour les 2 autres mariages M^r. Bascher indique qu'il les fit "secrètement" à cause de la persécution. (1)

Sur son cahier il écrit et signe 27 actes de baptême et 9 actes de sépultures du 26 Mai 1794 au 22 septembre 1797. La plupart de ces baptêmes et sépultures sont notés comme ayant été faits par lui. Un de ses premiers baptêmes à Toutlemonde fut le 20 Octobre 1796 celui du grand oncle de l'abbé Aimé Lefort René Pierre Gaurichon de René Gaurichon père (2) laboureur et de Marie Choloux. Après l'acte de baptême de Jean Fortin, le 22 sept. 1797 M^r. Bascher écrit: "Ici a commencé le temps de la terreur et de la persécution contre l'Eglise qui a duré deux ans et demi et a causé bien des troubles."

Ce n'est qu'à partir d'Août 1799 qu'il inscrit régulièrement les baptêmes, bien que leurs actes ne portent pas la mention: "Par nous curé soussigné" les baptêmes de 1799 à 1801 paraissent avoir été faits par M^r. Bascher qui les signe. Il est digne de remarquer que, du 22 Août 1799 au 9 Mars 1800, sur 14 baptisés, 10 étaient âgés d'un an à 2 ans par exemple:

Pierre Grégoire : 22 mois ; Louis Dixneuf : 21 mois

Intéressant à noter est aussi l'acte suivant:

"Le 14 septembre 1800 Modeste Merveau, selon la déclaration que m'ont faite Pierre Merveau et Marie Rousselot, son épouse et père et mère de la dite Modeste est née le 4 Mars 1794 et a été baptisée par M^r. Duquet, prêtre missionnaire. Le parrain a été Mathurin Ripoché et Rose Michélet, marraine. Bascher curé de M^r.
 Un seul acte, le mariage de René Meau et de Jeanne Lemerle, le 22 sept. 1801 est fait par Robin, curé de Saint Hilaire des Echaubrognes. Le dernier acte de ce petit registre est celui du baptême de Renée Devy par M^r. Bascher "avec la permission de M^r. le Curé de Saint-Hilaire."

1) Après ces 5 Actes M^r. Bascher écrit: "la fureur de la persécution contre l'Eglise nous a empêché de les enregistrer en temps et lieu."
 2) Commandant Vendéen de la division de Cholet en 1794

108

On sait qu'après une accalmie relative de 3 ans, le Directoire le 18 Fructidor (le 4 septembre 1797.) avait obligé les prêtres à jurer haine à la royauté et à l'anarchie sous peine de déportation à la Guyane. M^r. Bascher s'était caché de nouveau avec une dizaine d'autres prêtres du voisinage il fut dénoncé au Directoire de Maine et Loire par les Commissaires envoyés auprès des municipalités (1)

Le commissaire cantonal de Vezins écrit brutalement "Chamvelais, de Château Gontier pendant la guerre a amené de son pays 40 jeunes gens qui fort heureusement ont eu la queue cassée : il est encore dans le pays - Pour Huillé, Bascher exerçant les fonctions de curé, c'est le plus fameux monstre que l'enfer ait vomie ; c'est ce queux-la qui avec un crucifix faisait faire le massacre de nos malheureux prisonniers et patriotes ; il est encore à Huillé, mais on ne sait où il reste..."

De ton plus modéré, le commissaire cantonal de Maulévrier le signalait comme se retirant souvent à la cure ou au bourg de Toutlemonde. L'intéressante correspondance de ce Commissaire nous fait connaître l'état d'esprit du pays :

"La loi du 18 Fructidor relative à l'entrave qu'elle impose à la liberté du culte écrit-il le 18 septembre 1797, déconcerte tous ceux qui en sont partisans, et l'administration ne peut ignorer que c'est le vœu général du pays."

Le commissaire central lui répond d'Angers : "Il serait infiniment dangereux d'arrêter brusquement les prêtres dans votre canton. D'ailleurs ceux qui n'ont point été déportés, qui sont amnistiés et qui n'ayant pas voulu prêter le serment (du 18 Fructidor) ont cessé depuis leurs fonctions : ceux-là ne doivent pas être arrêtés, s'ils ne troublent point l'ordre. Vous devez absolument tâcher de connaître les lieux où ils se retirent, les surveiller sévèrement, sans avoir l'air de vous occuper d'eux."

Le 24 Octobre 1797, le Commissaire de Maulévrier écrivait à Duvergier commandant à Cholet "Après le 18 Fructidor les ministres du culte ont disparu, s'il y en a, ils ne font aucune fonction. Cela occasionne un mécontentement général, en ce que cela porte un préjudice considérable au petit commerce journalier : on ne voit plus personne." Il fit sans doute la même observation au commissaire central qui lui répond le 12 Décembre : "Que le mécontentement qui se fait sentir dans vos cantons relativement à la cessation du culte, ne soit pas pour vous un sujet de découragement. J'espère que vos Concitoyens trompés depuis longtemps par des prêtres fanatiques et rebelles aux lois, ne tarderont pas à s'apercevoir de leurs erreurs et à voir que la cause des prêtres qui les a trompés et la cause de Dieu au nom duquel on les trompait est distincte et séparée."

Le 6 Janvier 1798, écrivant au Directoire d'Angers, le Commissaire Cantonal de Maulévrier, maintenait sa remarque sur le vœu public réclamant le rétablissement du culte. C'est pour satisfaire, ce vœu général que Bonaparte quelques années plus tard signera le Concordat.

VI Nouvelles luttes concernant le sort administratif de Toutlemonde 1797-98

Il nous avons vu les administrateurs de Maine et Loire et des Deux-Sèvres revendiquer les uns contre les autres le territoire de Toutlemonde, et nous les avons laissés en juillet 1791 campant sur leurs positions. Pendant six ans ils eurent d'autres préoccupations. Mais au moment où la paix semble rétablie autour d'eux, ils vont se battre de nouveau à coups de papiers pour s'emparer de Toutlemonde. Afin de relever ses finances la municipalité de Maulévrier ouvre le feu en juillet 1797, au sujet de l'affermage des terres du Comte de Colbert, émigré, qui s'étendent en partie sur Toutlemonde. Prévoyant des difficultés, elle demande d'abord au Directoire de Maine et Loire de soutenir sa cause en s'appuyant sur la loi du 5 juillet 1791, et de rattacher Toutlemonde à Maulévrier.

Le 17 juillet 1797 l'administration de Maine et Loire s'empresse de porter l'arrêté suivant :

"... Considérant qu'au moyen des conventions qui ont amicalement eu lieu comme bons voisins entre le ci-devant district de Châtillon et le département des Deux-Sèvres pour la réunion de la Commune de Toutlemonde au canton de Maulévrier - Considérant d'un autre côté que sur le débordement des districts du 5 juillet 1791, la paroisse de Toutlemonde sera jointe au district de Cholet ; - arrête que la dite commune sera réunie au département de Maine et Loire et rattachée au canton de Maulévrier.

signé : Baranger, Crochemire, Brichet (1)

Mais les angevins se heurtent au refus formel des administrateurs des Deux-Sèvres qui leur opposent enquêtes et mémoires de toutes sortes.

Voici d'abord en entier à cause de son intérêt le long mémoire établi par l'administration municipale du canton des Echaubrognes, le 7 septembre 1797 :

"Devant nous s'est présenté le citoyen Fauveau, receveur de l'enregistrement et domaine national au bureau de Châtillon qui nous a donné lecture d'une lettre du citoyen Balan, receveur de l'enregistrement de Cholet, qui lui demande que tous les domaines nationaux situés dans les communes de Toutlemonde d'après copie datée du 29 Messidor dernier, d'un arrêté de Maine et Loire... - nous a demandé le nom et désignation des domaines nationaux enclavés dans les deux susdites communes - avons répondu au citoyen Fauveau que le contenu des pièces qu'il venait de nous montrer avait d'autant plus lieu de nous étonner surtout de l'arrêté du Maine et Loire, où il est dit que la ci-devant paroisse de Toutlemonde sera réunie au district de Cholet, que nous avons acquis la certitude d'après les renseignements les plus exacts à nous donnés par les habitants de ce canton que le dit lieu appelé "Toutlemonde" n'a jamais été qu'une succursale

110

de laquelle ne dépendait aucune métairie ni borderie, que s'il y a effectivement eu un décret qui réunisse la paroisse de Toutlemonde au district de Cholet, il n'a pu être rendu que sur de faux rapports puisqu'il est notoire que jamais Toutlemonde n'a formé de paroisse, mais toujours dépendu de celle de St-Hilaire des Échaubrognes dans les cas où le décret en aurait formé une, ne se serait-il pas expliqué différemment, au lieu de dire que la ci-devant paroisse serait réunie (terme dont il n'aurait pas pu se servir puisqu'on ne réunit point ce qui n'existe pas.) il aurait désigné quelles métairies auraient formé cette nouvelle paroisse.

Le citoyen Fauveau nous a demandé également des renseignements sur la paroisse de la Crilloire. Nous lui avons répondu que d'après toutes les connaissances à nous parvenues des anciens habitants de ce canton, certifions qu'autrefois la Crilloire n'était aussi qu'une fillette ou succursale dépendante de Saint-Hilaire des Échaubrognes, qu'elle fut érigée il y a longtemps en paroisse, par le crédit du seigneur de la Crilloire et déclarée franche et exempte de toutes impositions, que nous ne connaissons dépendante de cette paroisse qu'une métairie portant le même nom et plusieurs petites borderies situées dans l'enceinte et aux environs du château de la Crilloire, affirmant en outre qu'au moment de la Révolution, la municipalité alors existante à Saint-Hilaire des Échaubrognes, reçu l'ordre du département des Deux-Sèvres d'imposer la Crilloire comme ressortissant de Saint-Hilaire, ce qu'elle exécuta en effet, mais les troubles survenus dans le pays empêchèrent qu'aucun rôle fut mis en recouvrement.

D'après toutes ces considérations nous avons lieu d'être surpris que le canton de Maulévrier paraisse s'approprier non seulement Toutlemonde et la Crilloire, qui ne sont rien en elles-mêmes mais une infinité de métairies qu'il lui plaît de désigner (le décret n'en désignant aucune...) surtout aucune loi, aucun ordre, ne nous ayant été adressé du département des Deux-Sèvres, que venant de nous envoyer la masse des impôts de l'An V pour notre canton, elle a été également répartie sur tous les domaines avoisinant Toutlemonde et la Crilloire comme n'ayant jamais cessé d'être de la commune de Saint-Hilaire des Échaubrognes (1)

Suivent 16 signatures.

"Ce mémoire, dit le Docteur Merle montre à l'administration départementale des Deux-Sèvres tout le parti qu'elle pourrait tirer d'une enquête effectuée sur place qui recevrait les doléances des habitants. Les Commissaires parcoururent la région où ils acquirent la conviction "que Toutlemonde est partie intégrante de Saint-Hilaire des Échaubrognes qu'elle y a toujours été comprise par la contribution foncière et sur les rôles et n'a jamais dépendu du canton de Maulévrier"

Leur rapport ajoutait que "si Toutlemonde était rattaché à Maulévrier, ce serait la division entre les habitants."

Lorsqu'ils eurent rassemblé les éléments de leur enquête, les administrateurs des Deux-Sèvres ils s'empressèrent d'en communiquer les conclusions à leurs collègues du Maine et Loire.

1) Le Docteur Merle "La formation du Département des Deux-Sèvres" Niort 1938 p. 230

111 Ils leur représenterent qu'ils possédaient la certitude que Toutlemonde n'avait jamais été une véritable paroisse et moins encore une commune, et que la bonne foi du législateur de 1791 avait incontestablement été surprise lorsqu'il avait attribué à cette localité un titre auquel ~~elle~~ elle ne pouvait prétendre. De même de la Cilloire; l'une et l'autre de ces prétendues paroisses n'avaient cessé de figurer sur les rôles de la contribution foncière de Saint-Hilaire des Échaubroignes et en particulier sur ceux de l'année 1794. Preuve évidente que ces deux villages appartenaient aux Deux-Sèvres.

Les administrateurs de ce département convenaient cependant de l'inconvenance d'une situation aussi bizarre. Aussi proposaient-ils deux solutions: la première consistait dans l'abandon des deux succursales en litige à la condition que le Maine et Loire voulait bien verser aux Deux-Sèvres la valeur des contributions dont elles étaient chargées, la seconde, d'accueillir favorablement toute proposition d'échange de terrains proportionnels permettant de rectifier la frontière (1)

De son côté, le 12 Novembre, l'administration du canton de Maulévrier protesta contre la démarcation "établie au ruisseau d'ici" quinze mois plus tôt, à la suite de l'ordonnance du 29 Messidor an IV, faisant remarquer que ce n'est point "Le ruisseau d'ici qui séparait l'Anjou d'avec le Poitou, mais bien celui qui passe entre les deux communes [des Échaubroignes] dont les deux églises ne sont pas à 50 toises l'une de l'autre." (2)

Pendant que les administrations centrales discutaient, la municipalité de Maulévrier écrit le 22 Août 1798 à Michel et à Besson du bourg de Toutlemonde le billet suivant:

"L'administration municipale du canton de Maulévrier aux citoyens agent et adjoint de la Commune de Toutlemonde, de son arrondissement; Citoyens, l'administration municipale du canton de Maulévrier vous a cité à plusieurs fois l'arrêté du département de Maine et Loire qui nous autorisait à vous mander que la Commune de Toutlemonde était comprise dans l'arrondissement de son canton. Elle vous réitère encore de vous rendre à ses séances pour y délibérer conjointement avec vos concitoyens ou bien de notifier à l'administration votre refus par écrit"

Signé: Chanlouineau, S. Rémy.

P.S. Il vous sera remis trois affiches savoir: une de la part du juge de paix pour le concours d'un garde-champêtre et l'autre pour constater l'état-civil des naissances, mariages et décès de votre Commune (3)

"Le piège était grossier, dit le Docteur Berle, il fit ceux qui l'avaient tendus. L'envoi des pièces énumérées dans le post scriptum contenait l'aveu que Toutlemonde n'avait jamais été érigé en Commune, puisqu'on éprouvait la nécessité de pourvoir

- 1) Archives de M et L. 51 M (Maulévrier) La lettre des administrateurs des Deux Sèvres est du 9 Nov. 1797 voir aux pièces justificatives V (bis)
- 2) Archives de M et L. M 1-9-440
- 3) Archives des Deux-Sèvres L 2^e supplément (L/0)

112

ses officiers municipaux des pièces indispensables à l'exercice de leurs fonctions. C'est ce que firent remarquer, non sans ironie, les administrateurs du canton des Échaubrognes en transmettant à leurs collègues du Département des Deux-Sèvres le ci-dessus accompagné des protestations des citoyens Michel et Besson, lesquels déclaraient par surcroît n'avoir jamais été élus membre de la municipalité cantonale de Maulévrier, ni vouloir l'être.

En cette circonstance, les Toutlemondais semblent s'être laissés circonvenir par les Échaubrognes. En réalité, ils ne désiraient pas plus rester attachés à leur paroisse-mère de Saint-Hilaire que d'être réunis à Maulévrier. Ce qu'ils voulaient nous l'avons vu et nous le verrons encore plus tard, c'était leur autonomie complète.

Toujours est-il que le Directoire des Deux-Sèvres expédia au Ministre de l'Intérieur tous les documents ci-dessus formant le dossier de l'affaire de Toutlemonde. Il y ajouta le rôle des tailles de la paroisse de Saint-Hilaire des Échaubrognes pour l'année 1773, tel que nous l'avons précédemment donné, pour prouver que les terres de Toutlemonde, sous l'Ancien Régime, étaient imposées dans la paroisse de Saint-Hilaire. En fin de compte le Ministre rendit une décision conforme à celle que souhaitait l'administration des Deux-Sèvres, Toutlemonde resta attaché à Saint-Hilaire qui continua jusqu'en 1808 d'enclaver bizarrement la commune de Maulévrier.

En fait sinon en droit, Toutlemonde avait cependant continué d'être considéré comme étant du canton de Maulévrier. Créé en 1790 ce canton de Maulévrier fut supprimé par la loi du 18 Nov. 1801. Il était formé de Maulévrier, des Cerqueurs de Maulévrier, de la Cilloire, de la Tessoualle, d'Yzemaï et de plus de Bazières à partir de 1791.

Le 20 janvier 1798, le Commissaire du Directoire exécutif du canton de Maulévrier écrivait: (1)

"L'ancien château de Maulévrier a été bâti par Foulques d'erra, la mère de François I^{er} y fit sa demeure.

Lors de la Révolution, il y avait à Maulévrier, une justice, dont le sénéchal avait jadis une finance; un procureur fiscal; un notaire royal réuni à la terre, deux autres notaires indépendants à Maulévrier, un à Yzemaï, un à Trémentines et un autre aux Échaubrognes; un receveur et contrôleur des actes; d'autres bourgeois.

Il y avait un prieuré d'environ 8500 livres de Rente, qui venait d'être réuni à la Collégiale d'Omboise. Le prieur était curé primitif, et le curé se trouvait vicaire perpétuel, qu'il payait, outre le modeste revenu de sa cure. Il payait en outre un vicaire, un desservant, était de plus chargé de partie de l'entretien de l'église et même du chœur. Depuis par il avait été réuni à la cure un prieuré assez considérable. Il y avait aussi une chapelle particulière ou oratoire, qui, n'étant point décrétée, était desservie par un prêtre vivant de partie des offrandes.

1) Archives de M. et L. L 273

Cette chapelle (Notre-Dame de Toutes-Aides) attirait à Maulévrier, les fêtes et premiers Dimanches du mois, un concours de monde incroyable, ce qui occasionnait une dépense considérable.

Il y avait trois officiers de santé riches; cinq grosses auberges, des fabricants aisés; des halles considérables, dont la majeure partie est incendiée. Un bel auditoire où les fenêtres et les portes sont seules détruites; des prisons adjacentes. Le bâtiment du prieuré est incendié. Un hospice de filles, qui venait d'être bâti à neuf, est également incendié, il n'en reste que les murs; les pauvres comme les riches y étaient instruits. Il y avait un instituteur, prenant des pensionnaires et qui avec l'hospice jouissait d'une fondation de 10 charges de seigle pour instruire les garçons indigents. Le prieuré était chargé de faire délivrer aux administrateurs de Maulévrier 35 charges de blé, qui était distribué aux pauvres des Communes de la terre de Maulévrier. Le curé en donnait au moins 20 par an, sans compter le bouillon pour les malades. Pendant le temps que j'ai régi, j'ai été chargé de donner 50 charges de blé, la soupe tous les jours à un nombre désigné, une apothicairerie où les officiers de santé prenaient les remèdes nécessaires qu'ils administraient et leur voyage gratuitement.

Il y avait un four banal où on faisait cuire le pain à tout le monde, à raison d'un sel par boisseau de cuisson. Le fourmier prenait 8.000 de fourmille dans la coupe annuelle. Il y avait un minage, où on trouvait blé et farine: il y manque des portes et des fenêtres. Tous les ouvriers et journaliers y trouvaient de l'ouvrage et étaient payés exactement. A la proximité de la ville, se trouvait un moulin, qui a été détruit.

VII La fin de l'Insurrection Vendéenne

Comme épilogue de la période révolutionnaire rappelons brièvement les derniers soulèvements royalistes qui agiteront un instant notre pays, en 1815 et en 1832.

Le combat des Échaubrognes : Mai 1815 (1)

Le 15 Mai 1815, les vendéens s'insurgent contre Napoléon. Pendant que d'Autichamp organise ses volontaires à Gallais, le marquis Auguste de la Rochejaquelein, Sapinaud et Suzannet, d'accord avec lui, appellent leurs paysans sous les armes.

→ voir Canuel: Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815
Colonel Prévost: Lettre au général de la Borde
Deniau: La guerre de Vendée T.VI p. 277

Le 16 Mai, Monsieur Auguste groupe 200 hommes aux Aubiers, et les place sous les ordres de Dupérat, Delessert, Allard et Nicolas, fils de l'Ancien divisionnaire de Cholet. Les paroisses de Maulévrier, des Cerqueux, d'Yzernay et plusieurs autres telles que Tout-lemonde n'entendent point parler d'Autichamp qui les commandait, demandèrent à passer au 4^e corps, du marquis de La Rochejaquelein. Celui-ci en union avec d'Autichamp, est prêt à attaquer Cholet où sont 1800 soldats bonapartistes.

Le corps d'armée des Vendéens est fort de 2240 hommes dont un tiers n'a que des bâtons : 300 vieux vendéens se sont pourvus à leurs frais de 30 à 40 cartouches les autres n'ont qu'une chacun que 3 cartouches.

Dans ses Souvenirs p. 36 Boutillier de Saint André raconte que Gabard, de Majières eut l'audace de traverser la ville de Cholet, avec sa Cocarde blanche, au galop sur son cheval, afin de porter une dépêche : les bonapartistes stupéfaits ne lui firent aucun mal.

Le 17 Mai le curé des Aubiers bénit les drapeaux de cette troupe, l'exhorte à combattre pour Dieu et pour le Roi et lui donne l'absolution générale. Puis à 11 heures du matin, cette armée prend le chemin des Échaubrognes, pour attaquer Cholet vers le soir.

À un kilomètre de Maulévrier, les Vendéens apprennent qu'un régiment ennemi vient d'entrer dans cette ville.

C'est le 25^e de ligne, commandé par le Colonel Prévost, et fort de 1200 hommes. Ignorant ses intentions, le général Canuel qui assiste M^o Auguste de la Rochejaquelein, l'observe du moulin Robet qui domine Maulévrier, s'aperçoit que le régiment de Prévost file sur la route de Châtillon par le bourg des Échaubrognes.

M^o de la Rochejaquelein ordonne à Nicolas de marcher en toute hâte avec 150 hommes sur les Échaubrognes et d'attaquer sans retard les bonapartistes.

Dès la première décharge 18 de ces derniers sont tués, pendant que le reste de l'armée royale tombe sur les flancs et les derrières du régiment Prévost. Le colonel pris à l'improviste ne peut, à cause du bocage, déployer sa troupe, il lance ses voltigeurs en tirailleurs, résiste vigoureusement et perd un grand nombre de ses soldats dont 22 sont faits prisonniers.

Les vendéens vont écraser les bonapartistes quand les cartouches leur manquent. S'apercevant du ralentissement du feu, Prévost comprend que les vendéens ne sont plus à craindre. Il les fait reculer à son tour et s'empare des hauteurs de Châtillon, d'où il oblige les royalistes à se retirer à Saint Aubin de Bobigné.

Des deux côtés on s'attribua la victoire, à la fin de ce combat où les deux camps avaient montré beaucoup de bravoure; le général Canuel dit que la valeur des paysans fut au-dessus de tout éloge et il cite le cas d'un jeune de 17 ans qui, armé d'un bâton, suivait les grenadiers dans l'espoir de s'emparer d'un fusil et qui réussit au bout d'une haie à faire un prisonnier et à prendre ses armes. Le combat des Échaubrognes avait répandu ~~dans~~ un tel effroi que les officiers du 25^e Régiment se lamentaient de faire une pareille guerre, que la défaite de Waterloo 18 Juin 1815 termina le mois suivant.

L'Insurrection de 1832

En 1831 la duchesse de Berry avait divisé la Vendée militaire en trois sections formant trois corps d'armée.

- Le 1^{er} corps comprenant l'Anjou entre la Loire et la Sèvre fut commandé par le fils de Cathelineau.
- Le 2^{ème} corps celui du Haut-Poitou fut confié à Auguste de la Rochejaquelein.
- Le 3^{ème} corps celui de la Basse-Vendée de Nantes à Fontenay-le-Comte et du littoral au Loroux-Bottereau fut confié à Charette.

Le Comte Charles d'Autichamp fut général en chef de la rive gauche de la Loire, tandis que le général Clouet commandait en chef la Rive droite avec sept corps. C'est du premier corps qu'étaient les divisions de Chemillé, de Vezins et de Maulévrier.

De bonne heure le gouvernement eut vent des préparatifs de soulèvement, et il promit des récompenses à ceux qui feraient connaître les dépôts d'armes et de munitions. Pour découvrir ces dépôts il fit fouiller les châteaux du marquis de Colbert à Maulévrier, de M^{lle} de Grignon, à l'Espéronnière de Vezins, de M^{lle} de la Rochejaquelein à Landebaudière à la Gaubretière. Les métairies elles-mêmes furent visitées (1)

Plusieurs de nos ancêtres furent enrôlés quelque temps dans ces bandes de réfractaires jeunes gens qui refusaient le service militaire à Louis-Philippe. On connaît quelques victimes de Maulévrier en juin 1831 : Bergère, le meunier du moulin Robet, une patrouille sortie de Maulévrier tombe sur plusieurs réfractaires et fait feu sur Dixneuf qui était en sentinelle et le blesse au talon, malgré sa blessure celui-ci réussit à se cacher sous d'épais brissons tandis que ses camarades s'échappaient aussi. Dixneuf mourut quelque temps après de ses blessures. Le fils Delamay de Maulévrier périt aussi d'un coup de feu.

Le père de ce dernier Louis Delamay, veuf de Jeanne Onillon, propriétaire à Maulévrier fut le chef principal de l'insurrection légitimiste de 1832 dans notre pays. Ce vieux-Chouan, né en 1770 au Pin-en-Mauges, 11 ans après Jacques Cathelineau avait déjà fait toute la guerre de Vendée. Après la mort de son fils, il fut traqué par la police de Louis-Philippe. Et pendant plusieurs mois, il vécut caché dans la forêt du Breil-Lambert et dans le voisinage.

Un jour se sentant très malade et ne voulant pas compromettre ses amis il se retira dans un fourré où il mourut le 9 Avril dans un champ de genêts.

Son acte de décès porte que "le 12 Avril 1832 Louis Delamay a été trouvé mort dans un champ d'ajones, dépendant de la ferme des Gauthréches.

Témoins : Bourtilon, brigadier de gendarmerie et René Gaboriau, métayer à Crotteau

L'Insurrection n'eut pas d'autre suite dans notre région.

1) Trois ans plus tôt la duchesse de Berry avait visité notre pays. Le 6, 7 et 8 Juillet 1828 elle avait couché au château de Vezins. Elle avait été enchantée des réceptions qui lui avaient faites, à Vezins, Maulévrier, Mazières, Cholet, Chuaillé (Anjou Historique : Janvier 1909.)

Chap. VII L'Érection de Toutlemonde

en paroisse 1843 et
en Commune 1864

I Préliminaires

Sous l'Ancien Régime, Toutlemonde avait déjà son territoire distinct qui formait, avec son bourg, ses 25 villages et métairies et le château de la Frogerie, une succursale de la paroisse de Saint-Hilaire des Échaubrognes (1) et appartenait au diocèse de La Rochelle. Cependant au civil Toutlemonde, se trouvant en pays de marche sur les confins de l'Anjou et du Poitou, dépendait du Présidial et de la Sénéchaussée d'Angers et de l'élection de Montreuil-Bellay. Ses habitants désiraient leur autonomie depuis longtemps et d'autant plus vivement que certains, aux Gauthèches et au Palnay étaient à 10 km de l'église de Saint-Hilaire des Échaubrognes. Ils saluèrent d'abord avec joie la Révolution qui semblait leur apporter l'indépendance. En effet dans la carte du département de Maine et Loire décrétée le 19 janvier 1790 par l'Assemblée Nationale, Toutlemonde et la Crilloire figuraient comme deux paroisses situées en Maine et Loire. En réalité et malgré une habile supplique des habitants aux administrateurs de ce département en septembre 1790 (2) rien n'était officiel, rien n'était définitif, comme la suite des événements le fit bien voir.

Quand ils avaient procédé à la délimitation du Maine et Loire et des Deux Sèvres les représentants des administrations de ces départements avaient compris que leur frontière commune devait suivre à peu près la Loire, et par conséquent rattacher au Maine et Loire et au nouveau canton de Maulévrier, les parties des paroisses de Saint-Pierre et surtout de Saint-Hilaire des Échaubrognes qui étaient au nord de la rivière. Mais le Directoire du district de Châtillon tardivement averti, refusa d'accepter cette frontière.

Malgré ce refus la loi du 5 juillet 1791 sur le "débordement" des districts de Maine et Loire rattachait la "paroisse de Toutlemonde" au canton de Maulévrier et au district de Cholet.

Principales sources consultées : Archives de la Mairie et du presbytère de Toutlemonde - Archives de l'évêché d'Angers - Archives départementales de Maine et Loire (L 443 et 51 M. Toutlemonde)

- 1) Sur cette paroisse défunte, voir dans les Mémoires de la Société des Sciences et Beaux Arts de Cholet 1938 l'intéressant article du D^r Merle, et son ouvrage sur la formation du département des Deux Sèvres Niort 1938
- 2) Archives de Maine et Loire 51 M (Maulévrier)

Par malheur Toutlemonde n'étant pas véritablement paroisse, le directoire du district de Châtillon continua de s'attribuer tout son territoire qui était de la paroisse de Saint-Hilaire-des-Échaubrognes. En réalité jusqu'en 1797 le soulèvement des habitants empêcha toute opération administrative. On sait seulement qu'un projet établi sous la Convention par le Commissaire député Dumas concernait l'érection de Toutlemonde en commune distincte (1)

Ce projet ne se réalisera que beaucoup plus tard, après de multiples péripéties. La lutte fut d'abord très vive entre le Maine et Loire et les Deux-Sèvres qui revendiquaient l'un et l'autre Toutlemonde. La logique géographique était pour le premier département attendu que Maulévrier était enclavé entièrement par Saint-Hilaire-des-Échaubrognes qui jouissait une longue pointe au nord. Mais le droit d'une antique possession était pour le second département, héritier du Poitou. Aussi pendant une quinzaine d'années, les administrateurs du Maine et Loire et des Deux-Sèvres, les municipalités de Maulévrier et des Échaubrognes, noircirent beaucoup de papier et échangeant bien des propos aigre-doux au sujet de Toutlemonde, avant d'arriver à une solution définitive. Quant aux évêques d'Angers et de Poitiers intéressés au point de vue spirituel par ce duel des autorités civiles, ils observèrent entre eux la bienveillance en même temps qu'ils acceptaient les changements proposés puis opérés par le pouvoir civil.

Malgré les efforts des administrateurs de Maine et Loire, de Cholet et de Maulévrier et les vœux de ses habitants, Toutlemonde au point de vue civil resta réuni à la commune de Saint-Hilaire-des-Échaubrognes et aux Deux-Sèvres, jusqu'en 1808. Mais la loi du 21 novembre 1808 fixa entre les deux départements la nouvelle frontière qui depuis n'a pas varié. Elle détachait pour les unir à la commune de Maulévrier les 125 habitants de l'enclave nord de Saint-Pierre-des-Échaubrognes et 744 habitants de la campagne de Saint-Hilaire.

Parmi ces derniers étaient les habitants du bourg, des métairies et des villages suivants qui figuraient déjà au rôle des tailles, dressé en 1773 pour Toutlemonde par l'élection de Montreuil-Bellay (2) les villages des Gauthrèches et des Ménardières, les métairies de la Braderie, de la Frogerie-château, de la Frogerie-Gagnerie, de la Durbellière, du Grand-Pin, des Fosses, de la Préverie, de la Ménardière de la Coussaye, de la Grande-Gauthrèche, de Crottereau, de la Buissonnière, de Grand-Champ, de la Viaillère, des Loges, de Coq-Berlande, de la Maison-Neuve et du Palmay, les Bordages de la Frogerie, Périnet, Devize, de la Petite-Gauthrèche et du Petit-Champ, les moulins de Montour et du Petit-Pin (3). L'enclave du Pied-du-Four appartenait déjà à Maulévrier.

1) Archives de M. et L. L. 443

2) Archives des Deux-Sèvres G. 21

3) Archives des Deux-Sèvres L. O. 286

Comme il n'en est pas question dans cet état dressé le 12 Mars 1809 concernant les terres rattachées à la commune de Maulévrier, notons ici que la succursale spirituelle de Toutlemonde comprenait aussi à cette époque dans la commune d'Ygemay les 9 métairies suivantes :

Le Pont-Ayrault, la Benetière, l'étang, la Chalhoire, la Chimbandière, l'Aubinerie, la Cotinière, la Rogerie et le Bois-Bouyer, ainsi que l'ancienne petite paroisse de la Cilloire, supprimée au Concordat et renfermant la Cure, le vieux-château, la métairie et les 2 closeries de la Cilloire.

D'accord avec son collègue de Poitiers, l'évêque d'Angers, Mgr Montault prenait possession spirituelle en 1809, du territoire (cédé en 1809) cédé au Maine et Loire cependant il ne voulut pas placer immédiatement Toutlemonde sous l'autorité du curé de Maulévrier. Toutlemonde resta succursale de Saint-Hilaire-des-Echaubrognes, jusqu'à la suppression de cette paroisse réunie à celle de Saint-Pierre des Echaubrognes, par décret du 28 Juin 1810 (1) Toutlemonde devenu avec ses deux sections des communes de Maulévrier et d'Ygemay, succursale de la paroisse de Maulévrier était entièrement de l'Anjou. Mais n'étant ni paroisse, ni commune elle aspirait de plus en plus à devenir l'une et l'autre. Après de longs pourparlers ses habitants aboutiront d'abord à l'érection de la paroisse en 1843, puis, vingt ans plus tard à l'érection de la commune.

II Erection de Toutlemonde en paroisse : 1843

Dès qu'ils se virent rattachés au Maine et Loire, les Toutlemondois envisagèrent plus nettement leur autonomie civile et religieuse. Et ils ne tardèrent pas à manifester leur désir au Préfet et à l'évêque qui demandèrent les plans de la circonscription projetée.

Le 6 Octobre 1815 seulement, le ministre des cultes, apprenant que Mgr Montault n'a pas donné suite à la demande concernant l'érection de la Chapelle de Toutlemonde en église paroissiale, le prie de transmettre au Préfet avec son avis le dossier de cette affaire. M^r Charles Cestron, qui ne cessera de se faire le porte-parole de ses compatriotes, obtient en 1820 de Mgr Montault la quasi-promesse d'établir une paroisse à Toutlemonde. Et le 25 Mars 1821, lui rappelant sa parole, il lui fait part de la protection (~~de la protection~~) que Toutlemonde vient de réclamer du duc d'Angoulême : Louis Antoine de Bourbon, il renonça au trône en Juillet 1830.

1) La commune de Saint-Hilaire ne possédant plus depuis 1808 qu'une étroite bande de terrain peuplé de 100 hab., fut supprimée le 30 Juillet 1823, et réunie à la commune de Saint-Pierre des Echaubrognes, dont le bourg ne faisait qu'un avec le sien.

Et le 11 Août suivant il lui adresse la pétition signée des habitants de Toutlemonde et du voisinage ainsi qu'une lettre favorable du curé de Maulévrier. Le 8 Octobre 1831 M^r. Cesbron adresse à l'évêque l'état de la population de la paroisse projetée et il lui demande, en vue d'alerter les protecteurs de lui préciser à quelle date il enverra la pétition au Préfet et au Ministre.

L'affaire dort ensuite pendant quinze ans. Le 11 septembre 1836, M^r. Cesbron s'adresse au vicaire général, M^r. Régnier, le futur cardinal archevêque de Cambrai. Ayant appris que M^{gr}. Montault est autorisé par le gouvernement à ériger de nouvelles paroisses, il espère bien que Toutlemonde sera du nombre. Il prie le vicaire général de rappeler à l'évêque "ses bonnes intentions" en faveur de Toutlemonde, qui est à 5 et 6 kilomètres de Maulévrier, Yzernay, Vezins, Muailé, et Bazières sans rien changer aux répartitions civiles," et il ajoute que Toutlemonde possède une église, un cimetière et un terrain pour la construction d'un presbytère.

Pendant ce temps, le comte de Colbert à Maulévrier, contrecarrait les projets de M^r. Cesbron. Et ce n'était pas la première fois ainsi qu'on peut en juger par la lettre suivante, datée de Toutlemonde et Maulévrier 21 septembre 1836 :

"Monseigneur, j'apprends que M^r. Cesbron s'agit de nouveau pour obtenir que Toutlemonde soit érigé en succursale. Je ne peux que vous représenter les difficultés et les inconvénients que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre. Les difficultés sont de démembrer les communes d'Yzernay, Bazières et Muailé. (1) Ces deux dernières sont de peu d'étendue ; elles ont si peu d'habitants qu'il n'y a que de l'inconvénient à en réduire le nombre. Cette succursale serait-elle formée d'un seul démembrement de Maulévrier ? Mais alors cette paroisse ainsi partagée n'offrirait plus à son desservant les ressources nécessaires. Tous les frais faits pour y maintenir la solennité du culte seraient en partie perdus et ne pourraient plus y être entretenus. Tandis que de tout temps l'office s'est fait à Maulévrier de manière à servir d'exemple et à exciter l'émulation des paroisses voisines.

"Les ecclésiastiques de Maulévrier vont deux fois par semaine à Toutlemonde dire la messe, instruire et confesser. Il n'y aurait donc pas d'utilité à y former une paroisse aussi petite soit elle. Et il est fort douteux que, dans le moment présent du moins, l'ecclésiastique qui viendrait la desservir puisse y faire le même bien que les deux vicaires qui vont y porter l'instruction, dirigés par l'excellent curé dont chaque jour, Monseigneur, nous vous offrons les plus sincères remerciements (2)

1) De fait, il fut question de comprendre aussi, dans la nouvelle paroisse projetée, plusieurs fermes de Chantelouy, Muailé et Bazières dont les habitants ont toujours fréquenté l'église de Toutlemonde.

2) M^r. Pasquier, curé de Maulévrier depuis 1831, devint en 1837 curé de Notre Dame à Angers.

120
si les secours spirituels manquaient dans la partie de la paroisse de Maulévrier où est le petit village de Toutlemonde, je serai le premier à solliciter tous les moyens de les y porter. Mais ils sont bien loin d'y manquer, et je ne crois pas utile de multiplier de petites paroisses où les desservants ont de la peine à vivre et où les frais du culte étant une charge disproportionnée avec les facultés des habitants, sont faits avec une parcimonie qui détruit l'impression que les cérémonies doivent produire sur l'esprit du peuple."

Le projet pourtant était en bonne voie. Le 28 Juin 1840, M^r. Cesbron envoyait à M^r. Régnier un "état des villages et fermes qui pourraient former la paroisse." Et il s'engageait à consulter le plan que, 33 ans plus tôt, le préfet Bourdon avait fait dresser par un employé du cadastre. Il ajoutait: "notre église est munie de tous les ornements nécessaires pour tous les offices de l'Année, de deux ciboires, d'un calice et d'un extenseur. La sacristie a les meubles nécessaires. Nous possédons un terrain de 20 ares où nous ferions une cure. Il y a 30 ans ma belle-mère a donné un terrain pour le cimetière où l'on inhume depuis cette époque. Le deuxième vicaire de Maulévrier n'étant reconnu par le gouvernement M^r. Montault en nous l'accordant exigea que nous fassions une souscription pour lui assurer 450 francs de pension. Ce qui fut fait alors avec zèle. Mais notre population agricole étant mobile, soit par indifférence chez les remplaçants, soit refroidissement de zèle, ou charge des paroisses, il devient difficile de réunir cette modeste rétribution."

Nous n'avons pas retrouvé à l'évêché ce plan qui sans doute fut envoyé au ministère des Cultes. Nous croyons qu'il notait plus de fermes que la liste conservée à l'évêché et portant la date du 1^{er} septembre 1842. Si souvent éconduits les Toutlemondais avaient rabattu leurs prétentions à des proportions plus modestes. La liste du 1^{er} septembre 1842 paraîtra encore trop longue, puisque les fermes de Genty et de la Maison-Bourgeoise sises sur Chanteloup, seront rayées à leur tour, au grand chagrin de M^r. Cesbron et de leurs quinze habitants. En fin de compte c'est aux fermes des sections communales de Maulévrier et d'Yzernay, fixées surtout par la loi du 21 Novembre 1808, que s'en tiendra la nouvelle paroisse de Toutlemonde.

Après 40 ans de démarches, elle était enfin érigée par une ordonnance du Roi Louis-Philippe, le 3 Juillet 1843. Le 20 Août suivant, M^r. Cesbron, remerciant M^r. Angebault au nom des habitants, lui annonçait qu'on avait l'espoir, d'achever la construction de la cure l'année suivante. Comme logement provisoire du curé il offrait une partie de sa maison qu'occupait déjà le vicaire de Maulévrier.

Les fabriciens poussaient les travaux du presbytère. Une lettre, écrite le 6 Décembre au vicaire général H. Bernier par M^r. Cesbron nous apprend que le premier Conseil de fabrique désigné par tous les habitants de Toutlemonde comprenait avec M^r. Cesbron un autre propriétaire, M^r. Gardon résidant à la cure de la Cilloire, François Bergère, meunier, conseiller municipal, Jacques Pasquier maréchal et Pierre Morille fermier à Crottereau.

C'est seulement le 23 Décembre 1843 que Mr. Pinçon, vicaire à la Pommeraye fut nommé premier curé de Toutlemonde où il fut reçu avec enthousiasme huit jours plus tard. Et c'est à lui que Mgr. Angebault envoyait son ordonnance du 26 janvier 1844, érigeant Toutlemonde en paroisse distincte. L'évêque y marquait les avantages spirituels qui en résulteraient pour les habitants :

"La facilité plus grande de communiquer avec leur pasteur, d'assister à la célébration des saints mystères et des (~~communions~~) recevoir les enseignements de la religion."

L'article 1^{er} déclare que "la section des Communes des Maulévrier et d'Yzernay dite de Toutlemonde, est distraite pour le spirituel des paroisses de Maulévrier et d'Yzernay."

L'article 3 indique la liste des villages et fermes : elle concorde à peu près avec celle de 1809, qui est à la page 4. Cependant dans la section d'Yzernay l'ordonnance royale de 1843 et l'ordonnance épiscopale de 1844 ajoutent le nouveau château de la Cilloire ; et dans la section de Maulévrier elles suppriment le château et la métairie de la Frogerie, la Gagnerie, la Brorderie (1) le village et la métairie de la Ménardière qui dépendaient de Toutlemonde sous l'Ancien Régime.

Telles furent fixées les frontières de la paroisse de Toutlemonde dirigée depuis un siècle par les curés Pinçon 1843-1872, Loiné 1872-1875, Simon 1875-1897, Libeau 1897-1911, Thévenon 1911-1917, Quinchart 1917-1936, Drillaud 1936-1963 (A) Bimier 1963-1968 et Finéanceau depuis 1968 Février.

Tous ont déploré qu'on n'y ait pas ajouté une quinzaine de fermes des environs dont les habitants n'ont pas cessé d'être en fait leurs paroissiens.

1) Il semble bien que ces fermes et le château de la Frogerie furent rattachés à Maulévrier par l'influence de la famille de Colbert qui en était alors propriétaire.

III

Erection de Toutlemonde en Commune 1864

122

Le Préfet de Maine et Loire écrivait le 18 Février 1859 : "Les habitants de Toutlemonde demandent une commune particulière : s'ils ne peuvent l'obtenir ils désirent ne pas être réunis à la commune de Bazières, ils préféreraient être réunis à Baulévrier."

C'est pour obtenir plus facilement leur autonomie civile qu'ils avaient voulu conquérir d'abord l'érection de leur paroisse. Par malheur en visant ce premier résultat ils ne poussèrent pas assez loin leur ambition et leurs efforts car le sort de la paroisse se décidera plus tard du sort de la commune. Malgré leur ténacité, leurs protecteurs et le bien-fondé de leurs réclamations ils ne pourront obtenir une commune plus étendue que leur paroisse. C'est ce que montre le récit des douze années de luttes que nous allons raconter à l'aide d'un volumineux dossier (1)

La première pétition en est signée le 12 Novembre 1852 par un grand nombre de Toutlemondais faisant partie des communes d'Yzernay et de Baulévrier. Ils exposent au sous-préfet de Beaupréau "qu'étant trop éloignés de ces deux chefs-lieux de communes, ils ne peuvent jouir d'une bonne administration. Ils croient donc qu'il serait avantageux pour eux d'être distraits de l'une et de l'autre de ces communes pour en former une nouvelle qui prendrait le nom de Toutlemonde et comprendrait toute la paroisse qui porte ce nom." Et ils supplient le sous-préfet d'appuyer leur demande "cette nouvelle commune disent-ils compterait environ 450 habitants agglomérés et 45 fermes logeant environ 250 habitants. Cette organisation les mettrait à même de bâtir plus promptement une nouvelle église dont la paroisse a tant besoin et de travailler à leurs chemins vicinaux qui sont dans un état si déplorable, qu'il leur est impossible l'hiver de conduire leurs denrées aux marchés voisins."

Dans cette pétition qui amorce leur projet les habitants résumant les principaux arguments qu'ils développeront plus tard. L'année suivante ils feront connaître que dans les 45 fermes ils en inscrivent 11 nouvelles : 4 de Baulévrier : La Braderie la Haie, la Frogerie et le Bordage - Frogerie ; et 7 d'Yzernay : l'Aubrière, le Bordage, la Gâtère, le Grey, la Guittière, la Pajinière et la Suerie. Les habitants de ces métairies sont beaucoup plus éloignés des bourgs d'Yzernay et de Baulévrier que de celui de Toutlemonde, où ils ont leurs artisans et où ils vont à la Messe.

Rien de plus légitime que leurs vœux. C'est pourtant l'addition de leurs fermes qui fit ajourner pendant 8 ans l'examen d'une affaire qui commençait à être sérieusement instruite. L'instruction en fut reprise le 10 septembre 1861 par une lettre du vicomte de Bony, sous-préfet de Cholet, au préfet de Maine et Loire, Bourlon de Rouvre.

En lui communiquant le désir exprimé de nouveau par les habitants de Toutlemonde et la pétition faite en 1853 il écrivait :

1) Archives de Maine et Loire 51 M (Toutlemonde.)

"Peut être conviendrait-il qu'une pétition exposant les motifs qui militent actuellement en faveur de ce projet fût produite par les notables de la paroisse."

Le 3 Avril 1862, le Préfet porte un arrêté ouvrant dans la Commune de Baulévrier une enquête de Commodo et Incommodo sur la demande des habitants de Toutlemonde. Et il charge le juge de Paix de Cholet de procéder à cette enquête qui sera annoncée le Dimanche aux habitants de Baulévrier par le maire de cette commune.

Le 14 Mai suivant le conseiller général délégué par le sous-préfet, M. Boutilier de Saint André, renseigne le Préfet sur l'enquête prescrite à Baulévrier et à Yzernay. "M. Gellusseau, juge de paix à Cholet, a été désigné pour procéder à l'enquête.

Dimanche dernier, 11 Mai, ce fonctionnaire a procédé à l'opération à Baulévrier, pour l'ensemble de cette commune. Il résulte du procès-verbal d'enquête que les habitants de la section de Baulévrier, proprement dite, seuls ont comparu à l'enquête, et par suite aucune déclaration des habitants de la section de Toutlemonde n'a été faite.

Les causes de l'abstention de la part de ces derniers proviennent de ce que les publications de l'enquête n'ont point été effectuées à Toutlemonde, et qu'on s'est borné à afficher un placard annonçant l'enquête au bourg de Toutlemonde, lequel placard n'a été lu de personne, et de plus, assure-t-on, n'est resté affiché que pendant une heure environ. En présence de cet incident et à raison de l'importance de l'affaire, j'ai pensé qu'il était indispensable de faire une enquête au bourg même de Toutlemonde, et de consulter les habitants de cette section au sujet de la demande dont il s'agit."

Dès le lendemain le Préfet signait un nouvel arrêté d'ouverture d'enquête. Le 5 juillet, le ministre de l'Intérieur qui avait reçu la réclamation des habitants de Toutlemonde demande au Préfet de lui faire connaître s'il a donné suite à cette pétition, et s'il a des motifs de ne pas la soumettre à une instruction régulière avant la session du Conseil Général.

Le 11 juillet le Préfet prie le sous-préfet de hâter l'instruction de l'affaire et lui fait connaître le désir du Ministre de voir cette affaire soumise cette année au Conseil Général. Le vicomte de Bony lui répond le 14 juillet, qu'il lui sera impossible de communiquer au conseil d'arrondissement à sa réunion du 21 juillet, un dossier complet. Car l'enquête, ordonnée le 15 Mai, dans la section de Toutlemonde, s'est prolongée jusqu'aux premiers jours de Juin.

"Le 4 Juin, écrit-il, j'ai transmis les procès-verbaux d'enquête, aux maires d'Yzernay, et de Baulévrier pour que les Conseils municipaux de ces communes pussent délibérer sur la demande dont, il s'agit, avec le concours des plus imposés. Je n'ai pas encore reçu les pièces, et je sais qu'à Baulévrier, il a été nécessaire de recourir à une troisième convocation, formalité qui entraîne de très longs délais. Je réclame aujourd'hui les dossiers. Nous ne pouvons pas espérer pouvoir, en temps utile composer les Commissions syndicales qui doivent donner leur avis!"

124

Le 18 juillet au matin, par dépêche télégraphique, le sous-préfet avise le Préfet qu'il pourra le 21, communiquer au Conseil d'Arrondissement le dossier de l'Affaire de Toutlemonde. Il ne manquera que l'avis des Commissions syndicales qu'il serait possible d'obtenir entre la session du Conseil d'arrondissement et celle du Conseil Général.

Dès le 23 juillet, le sous-Préfet écrit au Préfet : " Le conseil d'arrondissement, dans sa session du 21, a admis en principe, à l'unanimité, l'érection en commune, de la section de Toutlemonde, les documents produits ayant paru suffisants à cette assemblée pour éclairer sa religion... D'après leur pétition, que j'ai l'honneur de vous transmettre, les habitants de Toutlemonde demandent à annexer à la paroisse proprement dite :

① une fraction de la commune de Maulévrier comprenant les métairies suivantes :
le Bordage, la Frogerie, la Brarderie, la Haie

② une fraction de la commune d'Yzernay comprenant le Grez, l'Aubrière, la Saërie, le Bordage, la Papinière, la Gétière et la Guithière.

Je ne sais si pour chacune de ces deux fractions il est nécessaire d'organiser une commission syndicale...

Quant aux commissions à organiser pour la paroisse proprement dite de Toutlemonde prise sur Maulévrier et Yzernay, je pense qu'il convient de porter à six le nombre de membres de chacune de ces fractions de communes.

Je vous prierai de m'envoyer le plus tôt possible les arrêtés relatifs à l'élection de ces commissions."

Dès le 26 juillet le Préfet signe ces arrêtés de convocation et le 31 juillet M^r. de Bony informe le Préfet qu'il adresse aux maires d'Yzernay et de Maulévrier ampliation des arrêtés du 26 juillet convoquant les électeurs des fractions de la section de Toutlemonde appartenant à ces deux communes pour élire une commission syndicale distincte. Et il prie les maires d'Yzernay et de Maulévrier de publier et d'afficher ces arrêtés dans leurs communes et au bourg de Toutlemonde.

Qu'en fut-il ? On sait que le 10 août seulement furent élus les membres de la commission d'Yzernay : Etienne Formon, propriétaire de la Cilloire, Henri Mercier son régisseur, Brin père, François Augereau, Hilaire Lefort, Jean Retailleau, Alexis Bouchet, Esprit Girardeau et Pierre Briand.

On sait aussi que le 18 août M^r. de Bony envoyait au Préfet le dossier complet de l'érection de la commune de Toutlemonde. On sait enfin que le conseil Général à la fin du mois, donnait à ce projet un avis favorable " Conformément à un avis de la Commission syndicale, du commissaire enquêteur, du conseil d'arrondissement et du sous-préfet de Cholet."

Cependant sur les considérations que lui soumettait le Préfet le 24 septembre le Ministre de l'Intérieur retardait l'examen des projets tendant à ériger en

Communes Les sections de Saint-Léger et de Toutlemonde.

Mais le 1^{er} juillet 1863, le Ministre prie le Préfet de Maine et Loire de donner suite à ces projets et de lui transmettre les dossiers aussitôt qu'ils seront en état. L'affaire de Toutlemonde approche de sa conclusion que nous font connaître plusieurs pièces intéressantes.

D'abord le rapport de M^r. de Barbotin, le nouveau sous-Préfet de Cholet présenté au conseil d'arrondissement, à la session de 1863, le 20 juillet...

"L'affaire de Toutlemonde, dit-il, n'avait pas encore été régulièrement instruite et il a fallu accomplir à nouveau toutes les formalités de l'enquête avant qu'elle ne put être soumise au Conseil d'Etat et au Corps Législatif.

Les pétitionnaires ont persisté dans leur désir tel qu'il avait été exprimé, il y a un an. C'est la même pièce, datée du 1^{er} Avril 1862, qui a été de nouveau soumise aux enquêtes. J'ai cru toutefois, afin d'éclairer la situation devoir l'accompagner des questions suivantes :

- ① y a-t-il lieu de former une commune, de la paroisse de Toutlemonde, en y annexant les métairies ainsi que le demandent les pétitionnaires ?
- ② Cette érection devrait-elle avoir lieu dans les limites de la paroisse actuelle ?
- ③ Devrait-elle avoir lieu avec les annexes demandées dans l'une des deux communes seulement ?

La nouvelle commune, si elle était composée de la paroisse de Toutlemonde et des annexes demandées, posséderait une population 850 habitants et une superficie de 1658 hectares. Composée de la paroisse avec l'annexion des métairies appartenant à Yzernay, elle aurait 782 habitants et 1410 hectares. Composée de la paroisse avec l'annexion des métairies de Baulevrier seulement elle compterait 782 hab. et une étendue de 1358 hectares. Enfin composée de la paroisse seule elle contiendrait 722 habitants et 1128 hectares.

À l'enquête qui eut lieu en juin dans la section de Toutlemonde, 134 personnes se sont présentées et ont unanimement exprimé le désir de voir ériger en commune la paroisse actuelle de Toutlemonde avec l'annexe de onze métairies, qui seraient distraites de Baulevrier et d'Yzernay.

L'enquête opérée dans la commune de Baulevrier a donné les résultats suivants : 157 déclarations ont été consignées sur le procès-verbal ; 71 demandent le maintien de l'état actuel ; 85 sont favorables à l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune, mais opposées à l'annexion des métairies dépendant de la paroisse de Baulevrier, une seule s'est prononcée pour l'érection avec toutes les annexes demandées.

Le procès-verbal de l'enquête dans la commune d'Yzernay contient 65 déclarations complètement opposées à la formation d'une nouvelle commune ; 2 l'admettent mais à la condition que les 7 métairies dont on demande l'annexion, seront

conservées à la Commune d'Yzernay.

Le 5 juillet le conseil municipal de Maulévrier, assisté des plus imposés et présidé par le maire, Mr. Baquénier - Désormeaux Louis a déclaré ne pas s'opposer à l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune, mais a protesté contre l'annexion des 4 métairies qui font partie de la paroisse de Maulévrier.

Le 12 juillet 1863, le conseil municipal d'Yzernay, assisté des plus imposés et présidé par le maire Charles Dupont a déclaré s'opposer à la création de la nouvelle Commune.

Le 13 juillet les deux commissions syndicales de Toutlemonde, l'une représentant la section d'Yzernay, l'autre celle de Maulévrier, se sont réunies. La première a exprimé à l'unanimité le vœu de l'érection en commune de la paroisse de Toutlemonde augmentée des 7 métairies prises sur le territoire de la paroisse d'Yzernay, ajoutant que mieux vaudrait l'ajournement de la question que l'érection en Commune de la paroisse réduite à ses seules limites.

La seconde a demandé également à l'unanimité l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune avec l'annexion des 4 métairies, mais en ajoutant que si cette annexion présentait de trop grandes difficultés, elle renoncerait à cet accroissement de territoire, et elle demandait en tout état de cause que la paroisse de Toutlemonde en y comprenant 7 métairies à prendre sur Yzernay, fut érigée en commune.

Le Commissaire enquêteur, Mr. le juge de paix de Cholet, s'est prononcé dans son rapport pour l'érection de la paroisse de Toutlemonde en Commune mais sans aucune annexion.

Comme nous le constatons la question n'est pas aussi simple. Voici les arguments que l'on peut faire valoir de part et d'autre "pour et contre la formation de la commune de Toutlemonde."

La paroisse de Toutlemonde possède une église et un presbytère, entièrement neufs construits à l'aide de souscriptions volontaires et d'un secours de l'Etat, un cimetière dont les murs restent seulement à relever. Il ne lui manque qu'une mairie et une maison d'école. Ces différents édifices sont situés sur le territoire de la commune de Maulévrier qui a quelque peu contribué à leur construction.

La distance qui sépare le bourg de Toutlemonde, tout entier situé sur le territoire de Maulévrier, des centres des deux communes est de plus de 5 kilomètres. Une incompatibilité d'humeur assez grande pourrait exister entre les pétitionnaires ou ceux qui les représentent et les assemblées municipales ou la plupart des habitants de Maulévrier et d'Yzernay. Des ressources assez grandes, la possession de la plupart des édifices nécessaires aux différents services publics, l'inconvénient sérieux qui résulte soit de l'obligation dans laquelle se trouvent les habitants de Toutlemonde, notamment ceux qui sont un peu éloignés du bourg d'avoir affaire à certaines époques de leur vie, à deux autorités fort éloignées l'une de l'autre, sont des arguments très sérieux à faire valoir en faveur de la création de la nouvelle Commune.

Le dernier malheureusement ne peut s'appliquer qu'aux habitants de la paroisse de Toutlemonde, mais en rien à ceux des métairies de Baulévrier et d'Yzernay qui subiraient précisément le même inconvénient en entrant dans la commune de Toutlemonde et restant dans la paroisse de Baulévrier, ou dans celle d'Yzernay, l'autorité religieuse, il est vrai, pourrait à son tour modifier les circonscriptions paroissiales. ~~Est~~ serait-elle disposée à le faire ? (1)

Les membres de la Commission syndicale de Toutlemonde paraissent avoir compris cette difficulté - surtout ceux de la section de Baulévrier - aussi, se résignent-ils à renoncer à l'annexion des 4 métairies de Baulévrier.

L'embaras ne subsiste donc plus, que pour les annexions sur Yzernay et l'équité oblige à reconnaître que la Commission syndicale appartenant à cette commune a obéi à un sentiment bien naturel en persistant quand même dans le désir d'annexer les 7 métairies. Leur surface est en effet considérable et leur annexion donnerait à la nouvelle commune une limite bien tranchée : le chemin n°15 - un chemin de grande communication qui augmenterait donc sérieusement les ressources tant en centimes qu'en prestations de la nouvelle Commune, enfin elle réunirait sous une même administration municipale les différentes fermes relevant du château de la Crilloire, dont les propriétaires sont fort considérés et font beaucoup de bien dans cette contrée."

M. de Barbotin ne concluait pas et s'en rapportait à la sagesse de son conseil d'arrondissement. Mais ce conseil, en présence du désaccord manifesté par l'instruction de l'affaire et de l'opposition absolue de la commune d'Yzernay à toute distraction de son territoire, ajourne tout examen de la demande des Toutlemondais jusqu'à ce que ceux-ci aient une mairie et une maison d'école.

Le conseil Général au contraire, un mois plus tard dans la séance du 28 Août émit un avis très favorable à l'érection de Toutlemonde en commune, ainsi qu'il l'avait fait en 1862. Et il l'appuyait sur six considérants :

"La persistance des habitants de Toutlemonde dans leur demande, dénote une nécessité réelle et une désunion marquée avec la commune de Baulévrier -

- Les communes de Baulévrier et d'Yzernay, après les retranchements faits au profit de la nouvelle commune de Toutlemonde, resteraient encore de grandes communes d'une importance double en étendue et population, de celle de Toutlemonde, qui aurait en superficie 1658 hectares, en population 850 habitants et en revenu imposable 26500 francs -

Baulévrier restera encore avec une superficie de 3066 ha. une population de 1900 hab. et un revenu imposable de 56.000 francs. Yzernay restera avec 3531 hectares 1800 hab. et un revenu imposable de 66.000 francs.

1) Mgr Angebault l'aurait certainement fait mais peut être aurait-il été sage de s'assurer de son acceptation éventuelle.

125

Au moyen de ces deux annexions la nouvelle commune pourrait pourvoir plus facilement aux dépenses communales et elle possède déjà une cure et une église nouvellement construites avec les ressources de ses habitants.

- Si elle ne possède encore qu'une école provisoire et dans un bâtiment à loyer, ce fait est loin de plaider en faveur de l'état de choses actuel, qui ne pourra que s'améliorer, la section de Toutlemonde ayant des habitants aisés. Enfin la nouvelle commune sera parfaitement délimitée par les routes, notamment par celle de grande communication n° 15 de Chemillé à Baulévrier.

Après un examen approfondi le Conseil Général est d'avis que la section de Toutlemonde soit érigée en commune avec l'adjonction des 11 métairies de Baulévrier et d'Yzernay.

Le 8 septembre 1863, le ministre de l'Intérieur, informé de l'avis du Conseil Général, prie le Préfet, l'instruction de l'affaire de Toutlemonde étant terminée, de lui transmettre le dossier le plus tôt possible. Le Préfet, les 17 septembre et 5 Octobre demande de nouveau son avis à M. de Barbotin qui répond s'en tenir à son rapport au conseil d'arrondissement.

Le 8 Octobre, le Ministre impatienté de n'avoir pas encore reçu les pièces du dossier, les réclame de nouveau au Préfet en le priant de se faire représenter la dépêche à laquelle il n'a pas répondu. Ce même jour le Préfet adressait au ministre son avis - ~~sur~~ ^{en} 4 bonnes pages - où il fait d'abord un résumé fidèle des demandes, des enquêtes, des délibérations et des divergences d'opinions que nous venons de raconter. Puis considérant " que le bourg de Toutlemonde est éloigné de plus de 5 kilomètres des bourgs de Baulévrier et d'Yzernay, où les habitants sont obligés de se transporter pour les différents actes de l'état civil, tandis que pour le spirituel ils possèdent une succursale distincte; - qu'il existe entre eux et les habitants des autres parties des communes de Baulévrier et d'Yzernay un antagonisme incontestable - que l'érection en commune de la paroisse de Toutlemonde avec ses limites actuelles ne peut produire que de bons résultats.

Que l'annexion à cette paroisse de onze métairies appartenant aux paroisses de Baulévrier et d'Yzernay aurait pour les habitants de ces métairies les inconvénients contre lesquels réclament les habitants de Toutlemonde, puisqu'ils continueraient à appartenir pour le spirituel aux paroisses de Baulévrier et d'Yzernay; - que le projet de cette annexion ne s'appuie sur aucune considération d'ordre général; - qu'il semble au contraire destiné que la nouvelle commune restreinte aux limites actuelles de la paroisse de Toutlemonde aurait une superficie de 1128 hectares et une population de 722 habitants; - qu'elle posséderait un cimetière ainsi qu'une église et un presbytère récemment construits à l'aide des souscriptions volontaires et d'un secours de l'Etat, qu'elle aurait bientôt réuni les ressources nécessaires pour l'édification d'une mairie et d'une école;

"Sommes d'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'érection en commune distincte de la paroisse de Toutlemonde, mais avec ses limites actuelles."

Conformément à l'avis du préfet, une loi votée le 2 Février 1864 et promulguée le 17 Février érigeait en commune distincte la section de Toutlemonde dépendant des Communes de Maulévrier et d'Yzernay. Et pour la mise à exécution de cette loi le ministre, le 12 Mai suivant transmettait au Préfet le plan des lieux revêtu du visa législatif, ainsi que les pièces qui avaient été produites à l'affaire.

Le directeur des contributions directes de Maine et Loire, M^r du Raquet, qui avait été opposé à l'érection de la paroisse de Toutlemonde en commune, sous prétexte de "prudence économique" fut chargé du remaniement des pièces cadastrales de la nouvelle commune. Il est à remarquer que ce cadastre donnait une superficie définitive de 1208 hectares (1) et que le recensement de 1866 inscrivait une population de 646 habitants.

Bien qu'ils n'eussent pu réaliser tous leurs désirs les Toutlemondais se réjouirent d'avoir enfin en 1864 leur pleine autonomie.

Ils vécutent désormais en bons termes avec leurs voisins dont ils étaient administrativement séparés. Et dès 1868, ils bâtirent les écoles publiques et la mairie où se sont succédés les maires suivants :

M ^r M ^r Auguste Chéron	1864	-	1871
Alphonse Cestron	1871	-	1888
Etienne Formon	1888	-	1900 + 1913
Augustin Pineau	1900	-	1919
Etienne Formon	1919	-	1942
M ^r Yves de St Seine	1942	-	1952
M ^r Francis Bellouard	1952	-	1969
M ^r Yves de Saint Seine	1969	-	

Chap. VIII

"Quelques grandes familles de Toutlemonde"

Les familles Formon, Cesbron - Gaudy et de Saint-Seine

1 La Famille Formon

La famille de Mr. Formon est originaire de Nantes et elle connut vraisemblablement des antécédents dans la région lyonnaise. son grand-père Mr. Formon de Beauregard gentilhomme campagnard habitait sa terre à Couéron près de Nantes, il avait 17 enfants et peu de fortune et le fils cadet se décida à aller à St Domingue pour chercher à y travailler. Il y épousa une héritière M^{lle} Barthe de Chaveneau, fille du marquis de Chaveneau descendant du capitaine des chasses de Henri IV portant ce même nom; c'était une famille basque dont il ne reste plus aucune lignée.

Mr. Formon mourut jeune, laissant 4 enfants; les deux aînés avaient été envoyés en France pour leur éducation et recommandés à leur oncle Mr. Carron, conseiller à la cour royale de Rennes qui avait épousé une sœur de leur Père.

Ses malheurs de la Révolution ayant forcé M^{me} Formon de fuir de St Domingue, elle se sauva avec ses deux plus jeunes enfants aux États Unis où elle passa plusieurs années de vivant de privations. N'ayant pu emporter de St Domingue que peu d'argent, son argenterie et ses bijoux.

son fils aîné ayant terminé ses études à Rennes et sentant la nécessité de travailler pour secourir sa mère et se créer une position et une fortune, se rendit aussi à New York, y apprit en peu de temps l'Anglais passa deux ans dans une des premières maisons de commerce de cette ville, puis se rendit à Cayenne, et aux Antilles, ou après bien des années de travail incessant, de peines, et d'une persévérance qui méritait d'être récompensée il parvint à acquérir une fortune considérable. Au Retour des Bourbons il revint en France et fut nommé maître des Requêtes au Conseil d'État, cette place lui fut donnée pour reconnaître les services qu'il avait rendus à la cause royale aux colonies. Plus tard il fut élu Député, trois fois dans l'arrondissement de Savenay (Loire Atlantique) et en 1830 nommé conseiller d'État.

Vers 1840 Mr Formon fit bâtir le château actuel de la Crilloire, sur la hauteur à 400 mètres, de l'ancien château-fort en ruines.

Etienne - Joseph Formon 1784 - 1854, député de Savenay

Député de Savenay il fut réélu en 1830 peu de temps avant la Révolution de Juillet. Il refusa le serment au gouvernement de Louis Philippe et donna sa démission de député. En 1829 il s'était rendu aux États Unis et y avait épousé M^{lle} à New York M^{lle} Louise Van Schalkwyck de Boisaubin 1803 - 1874.

La famille de Boisaubin, d'origine hollandaise, avait été expulsée de son pays au moment des guerres de Religion et s'était fixée à la Guadeloupe.

M^r. de Boisaubin père de M^{me} Formon fut garde-du corps du Roi Louis XVI et chevalier de S^t Louis, il était descendant du baron Ramna Van Schalkwyk. La mère de M^{me} Formon était une Demoiselle Douillard de Peyssonnel créée de la Quadeloupe, fille unique et fort riche.

M^r. Formon, l'ancien député, en souvenir des Antilles aimait avoir dans son personnel un nègre qui lui rappelait son enfance et amusait les habitants de Toutlemonde. Il resta fidèle au Comte de Chambord qui fut parrain de son fils ~~Henri~~ ^{dernier} Henri sa marraine était la déesse de Parme.

Étienne Joseph Formon mourut le 12 Octobre 1854, son corps fut enterré à Toutlemonde et surmonté de l'imposant monument qui domine le cimetière.

Il était chevalier de la Légion d'Honneur. Il laissait quatre enfants :

Louise, l'aînée, qui épousa le marquis de Puysegur ; Marie, qui mourut à San Remo en Italie le 25 Avril 1875. Par son testament (1) déposé le 7 novembre 1874 chez M^r. Peletnick notaire à Paris, elle léguait 5000 Fcs pour l'église de Toutlemonde avec charge de deux messes par an à perpétuité et 1000 Fcs pour les pauvres de cette paroisse. Le 24 juin 1875, le conseil de fabrique accepte avec reconnaissance ce double legs et délibérant sur l'emploi du don fait à l'église, il décide suivant les intentions de la défunte de consacrer les 5000 Fcs à l'acquisition d'un maître-autel. Après Louise et Marie il eut 2 garçons : Étienne (1833-1913) et Henri (1839-1896).

Étienne Formon (1833-1913) 3^e maire de Toutlemonde

Intelligent comme son père, Étienne Formon faillit jouer lui aussi un rôle politique après la guerre de 1870-1871. En 1876 il se présenta dans le Choletais comme candidat légitimiste contre le député sortant, le Comte de Baillé qui fut élu au 1^{er} tour par 4180 voix contre 3825 obtenues par Abellard, républicain. M^r Formon n'en eut que 1983 (2).

La candidature de M^r. Formon avait été appuyée surtout par le journal l'Étoile, par M^r. Arnous-Rivière, le vicomte de la Blotais, A. Boutillier de Saint André, banquier à Cholet, le marquis de la Bretesche, le vicomte de Chabot, le marquis de Querry, Zacharie du Reau, le Comte J. de Terves. L. de Terves et Jacques de Vezins, qui reprochait à M^r. de Baillé d'être parmi les députés qui avaient empêché la Restauration monarchique en imposant au Comte de Chambord des conditions inacceptables. Aux élections de 1881 le 21 Août le journal l'Étoile et M^r. Formon donnèrent leur complète adhésion à la candidature du Comte de Baillé.

M^r. Formon ne remplit d'autre charge publique que celle de conseiller municipal puis de 1888 à 1900 de maire de Toutlemonde. À la tête de la municipalité il fut un maire compétent, qui dut empêcher toute ingérence extérieure dans l'administration de sa Commune.

1) Archives de l'évêché d'Angers
2) Anjou historique novembre 1911 p. 323

Malheureusement de caractère autoritaire et cassant, il était redouté de ses administrés qui finirent par lui refuser leurs votes. Et ce fut là l'origine des agitations politiques qui divisèrent longtemps la Commune de Toutlemonde, Mr. Etienne Formon resta célibataire et mourut à Toutlemonde le 8 Septembre 1913.

Son frère Henri (1839 - 1896.) s'engagea dans les Zouaves pontificant en 1860 et servit sous les ordres du général de Lamoricière dans la campagne qui aboutit à Castelfidardo. Et en 1870 il fit la campagne de France en qualité d'aide de camp du général de Cathelineau. Ayant épousé en 1866 Eléonore de Fontbrune il en eut Anne, Marthe, Etienne-Paul et René.

Etienne - Paul Formon (1870 - 1956) 5^e maire de Toutlemonde

Etienne - Paul Formon naquit le 8 Avril 1870, il hérita de son oncle Etienne, le Château de la Cilloire.

Il fut maire de Toutlemonde de 1919 à 1942

De son mariage avec Anne Le Bas du Plessis il aura cinq enfants :

Henri-Marie né en 1902, Arthur 1904, Edmond 1905, Joseph 1907 et Suzanne en 1909

Henri Marie Formon épousa en 1931 Jeanne de Loriez David de Floris qui mourut en 1936 laissant deux enfants Anne née en 1933 et Paul né en 1936

Suzanne Formon épousa en 1936 Yves des Cognets de Correc de Kerdreoret

Ils eurent 8 enfants dont 7 vivent actuellement.

• Etienne naquit en 1937, il épousa en juillet 1959 M^{lle} Jacqueline Lamy de la Chapelle ils ont 4 enfants : Marie Christine (1960), Bernard (1963), Michel (1964), Didier (1966)

• Françoise naquit en 1938, elle épousa Olivier de Cadoret en Août 1964 - Soizic est né en 1966

• Alain né en juillet 1941 il fait ses études au Petit Sémin. des Herriers puis au Grand Sémin de Luçon il fut ordonné prêtre en juin 1967 et dit sa 1^{ère} messe à Toutlemonde

il est maintenant professeur au Séminaire d'Agen à Bonnencontre

• Michel né et mort en 1944 Août.

• Myriam naquit en 1945 sept. elle a épousé Bernard Lamy de la Chapelle, ils ont 2 enfants
Béatrice nov. 69 et Françoise Xavier mai 71

• Jacqueline née en 1948

• Dominique né en 1951 étudiant en Faculté de Droit de Nantes

Anne Formon épousa en Février 1960 Henri Rothé ils ont 4 enfants et vivent à Orléans
Yves né en juillet 1961 ; Françoise née en Avril 1963 ; Philippe né le 2^{ème} Janvier 1965
et Stéphane né en Avril 1967

Paul Formon fit ses études à Nantes il épousa en Sept. 1960 M^{lle} Bernique Lamy de la Chapelle, ils ont 4 enfants et vivent à la Cilloire

• Christian né en Juin 1961 ; Anne née en Mai 1963 ; Xavier né en Avril 1966
et Jacques né en juillet 1969

2. La famille Cesbron - Gaudy

Une seconde famille importante, aujourd'hui complètement disparue de Toulemonde y vécut durant presque tout le XIX^e siècle et y joua un rôle important. Cette famille des Cesbron par les Gaudy, plongeait même ses racines dans le passé rural de notre pays, puisque Jean Gaudy était meunier au Pont - Ayrault avant 1741. C'est en 1820 que M^r. Charles Cesbron se fixa à Toulemonde où il avait épousé en 1806 Anne Claire Gaudy (1786-1866) arrière-petite-fille de Jean Gaudy et de Marie Farnisier (1) Mais il avait passé les premières années de son mariage à Saint Pierre de Chemillé, son pays d'origine où naquirent tous ses enfants.

Charles Cesbron appartenait à l'une des familles d'industriels les plus importantes et les plus honorables des Sauges. Au début du XVIII^e siècle son arrière grand père Michel Cesbron 1692-1763 était marchand tanneur et procureur fiscal de la Châtellenie de Gallais (2) De son mariage avec Marie Papin il avait eu au moins 8 enfants dont 7 furent mariés entre autres ses quatre fils : Michel-François (1725-1813) Jean Cesbron de la Rogerie, Bathurin Cesbron de la Roche (1734-1818) Pierre Cesbron de la Motte (1742-1803)

Le plus célèbre est Michel-François qui épousa à S^t Pierre de Chemillé, le 17 juin 1749 Jeanne Briandeau et en eut 13 enfants, parmi lesquels 8 vivaient encore en 1800, avec ses 60 petits-enfants et arrière-petits enfants.

Il dirigeait au Pont de Chemillé une importante fabrique de toiles et de mouchoirs avec une intelligence et une habileté qui lui acquirent beaucoup de réputation et d'influence. "C'était dit l'abbé Boutiller de Saint André un homme excessivement recommandable, de bon conseil, d'un jugement sain et qui a rendu les plus grands services au pays." Négociant scrupuleux il accrut sa belle fortune et en fit bénéficier les pauvres en même temps que sa nombreuse famille. "Je connais deux objets essentiels, écrivait-il en 1801, l'entretien du culte et de ses ministres et le secours des malheureux."

Quand les vendéens prirent Chemillé le 13 Mars 1793, Michel Cesbron ne voulait pas prendre parti, bien que leur quartier général fut établi dans sa maison. Après le "Grand Choc", il fut accusé à cause de sa dévotion, d'avoir caché des prêtres insermentés, ce qui était vrai, et conduit à la prison d'Angers. Mais grâce aux protestations des habitants, il fut bientôt délivré par ses geôliers, et revint à Chemillé où sa fabrique au milieu des jours sombres donnait du travail à beaucoup d'ouvriers. Vénéré de tout le pays, il fut conseiller général de 1800 à 1811 et mourut à Saint Pierre de Chemillé, le 3 janvier 1813.

Entre ses enfants remarquons seulement Eugénie, Charles-Jean et Michel-Tristan

- ① Eugénie Cesbron, devenue veuve de M^r. Moricet, industriel à Cholet, qui fut tué⁴³⁴ comme officier vendéen à Moirvault épousa en second mariage le Docteur Pierre Chéron à Chemillé c'est le grand-père de René et Maurice Chéron (1855-1947.)
- ② Charles-Jean Cesbron, époux de Julie Moricet, fut député en 1825 et juge de paix à Chemillé où il est mort. Son fils Charles, connu sous le nom de Cesbron-Lavan filateur à Cholet et agriculteur réputé, fut conseiller général de 1836 à 1852 et député de 1848 à 1852.
- ③ Michel-Tristan Cesbron (1753-1830.)

Michel-Tristan Cesbron était appelé Cesbron-Jumellière parce qu'il était négociant et fermier général du château de la Jumellière. En 1789 il avait embrassé avec une certaine ardeur les idées nouvelles. Si bien qu'après avoir échappé le 11 avril 1793 aux Vendéens qui l'avaient fait prisonnier à Chemillé le 13 Mars il se réfugia avec les patriotes à Angers, et fit partie de l'administration cantonale de Chemillé pendant le Directoire. Il avait épousé en 1774 une femme intelligente et énergique, Victoire Tharreau, dont le père était industriel au May, et dont un frère le général Jean Tharreau fut tué en 1812 à la Moskova. Et dont un autre François Tharreau-Cesbron qui avait épousé une sœur de son mari fut maire de Cholet et député.

A la fin de la Révolution il arriva dans la maison de Michel-Tristan Cesbron une singulière aventure qui met en relief le noble caractère de sa femme. Au collège de Beaupréau, son fils aîné Michel-Victor s'était lié d'une étroite amitié avec Henri Forestier, né à la Pommeraye en 1775 qui devint chef vendéen. Plusieurs fois déjà pendant la première guerre de Vendée, Forestier avait bénéficié des bons offices de la famille de son ami. Or pendant la prise d'armes de 1799 le jeune général vendéen après avoir battu le général Delacage à Montrevault, fut blessé gravement au combat de Cirières et transporté en pleine forêt de Vezins, dans une cabane sur la chaussée de l'étang de Péronne.

Le malade fit avertir Michel Cesbron. Or ce fut la mère de celui-ci qui se chargea elle-même de soigner le blessé, afin de ne pas attirer les soupçons des républicains cantonnés dans le pays. Chaque jour suivi d'un domestique sûr, elle faisait à cheval les quatre lieues qui séparent Chemillé de l'étang. Le chef royaliste fut sauvé par ce dévouement de M^{me} Cesbron qui le fit même transporter ensuite dans sa propre maison pour achever sa convalescence. Cette hospitalité n'était pas sans danger pour la famille Cesbron ainsi que le raconte l'abbé Marin Boutillier de Saint André (1)

* En effet, pendant que Forestier était logé chez M^r. Cesbron, le général Delacage y vint loger à son tour comme parent.

1) Dans ses Souvenirs inédits p. 282 voir aussi Anjou historique n° 2 article de H. Baquénier Desormeaux

135
Le lieu de refuge de Forestier avait été aménagé derrière une armoire, dans la chambre même de Delaage qui ne se douta de rien pendant plusieurs jours. Mais Forestier, étant sorti pendant une absence de Delaage, oubliant dans la chambre de celui-ci son chapeau et sa écarde blanche. Stupéfait de cette découverte Delaage se plaint à M^{me} Cesbron et la prie de lui faire connaître le chef de rebelles qu'elle cache dans sa maison.

M^{me} Cesbron qui était une femme d'esprit et de tête lui fait cette réponse courageuse : " Monsieur, c'est à mon cousin Delaage que j'ai donné l'hospitalité et non à l'officier de la République que je ne connais point. Je sais que ces deux hommes sont réunis en vous, mais ils sont pour moi tout à fait distincts. Je consens à faire connaître celui dont vous me demandez le nom, à mon cousin Delaage, mais jamais je ne le ferai connaître à l'officier républicain. Que mon cousin Delaage me jure sur l'honneur de ne jamais révéler à l'officier républicain le nom qu'il me demande et je ne ferai aucune difficulté." Quand elle a la promesse de son cousin, M^{me} Cesbron, élève la voix à l'adresse de celui qu'elle cache :

" Paraissez Mr Forestier, voici mon cousin Delaage qui veut faire connaissance avec vous."

Le républicain ne put d'abord maîtriser son trouble, en présence de celui qu'il a mission de capturer : " Monsieur, vous êtes bien audacieux de loger dans la même maison que moi ; mon devoir serait de vous faire fusiller sur le champ et je le ferais si je respectais moins l'hospitalité de Mr Cesbron, et si votre exécution ne devait pas compromettre gravement un parent que j'aime et que j'estime. Rendez-en grâce à vos hôtes c'est à eux seuls que vous devez la vie." — " Monsieur, répond Forestier, en agissant comme vous le faites, ne croyez pas avoir droit à ma reconnaissance, vous ne faites pour moi que ce que j'ai fait pour vous, et si vous vivez encore c'est à moi seul que vous le devez. Il y a quelques jours, vous soupiez en cette même ville de Chemillé chez les demoiselles Sauvaget, et vous vous croyiez en toute sécurité, parce que vos patrouilles parcouraient la ville et veillaient sur vous. Mais j'avais aussi mes hommes et qui sans que vous le sussiez, exploraient Chemillé en grand nombre et armés. A travers les volets entr'ouverts de la maison Sauvaget, ils vous reconnuent à table avec ces Dames ; déjà leurs fusils étaient braqués sur vous et allaient faire feu, lorsque j'arrivai. Par considération et affection pour les Dames Sauvaget et pour ne pas répandre le sang de leur hôte sous leurs yeux, je les forçai de relever leurs armes. Ainsi Monsieur nous sommes quittes."

Delaage s'inclina courtoisement devant son ennemi, et le jour même il prenait place avec lui à la table de M^{me} Cesbron.

Abichel - Tristan Cesbron fut maire de Chemillé de 1800 à 1815. Il eut 8 enfants dont 7 fils qui devinrent presque tous industriels ou négociants. Avant de revenir à Char-les qui vécut longtemps à Toutlemonde, parlons d'abord de son frère aîné Abichel - Henri (1774-1840) et de Jean-Baptiste communément appelé Jemmy (1783-1834) qui faillirent à leur tour être victimes de leur amitié pour Forestier.

En 1804, ils furent compromis dans la conspiration royaliste de l'Affaire des Plombs Réal chargé de la police générale avertissait le 27 Octobre le préfet de Maine et Loire que le chevalier de Cénis qui préparait avec Forestier le soulèvement de l'Ouest avait logé chez Abichel Cesbron négociant à Bordeaux et il le pria d'interroger Mr. Cesbron père. Le 1^{er} Février suivant, le Préfet Hardon expose à Réal, la haute situation et la parfaite honorabilité de la famille Cesbron qui est respectée dans toutes les Sauges. Le père du jeune négociant de Bordeaux est maire de Chemillé, un de ses oncles est maire de Cholet, un de ses cousins est sous-Préfet de Beaupréau, un autre même Pouillon - Cesbron est secrétaire général de la préfecture. De plus Abichel Cesbron fils n'a pas pris part à la guerre civile et a contribué à la pacification.

Le Préfet qui avait reçu l'ordre d'arrêter plusieurs membres de la famille Cesbron s'y refusait de peur de soulever le pays en faveur d'une famille universellement estimée.

Toujours est-il que Abichel Cesbron et sa jeune femme, et son frère Jemmy, qui était son commis furent envoyés à Angers sous la surveillance du Préfet. Mr. Bourdon reçoit l'ordre de faire conduire à la prison de Nantes pour y être jugés les deux jeunes gens prévenus d'avoir été les auteurs ou les complices d'une agence anglaise découverte à Bordeaux en 1804.

Le 28 Octobre 1805 Bourdon écrit au Préfet de Loire Inférieure (1) en faveur des jeunes Cesbron dont sept ou huit parents proches sont maires ou adjoints, et une dizaine d'autres fonctionnaires importants. Leur père, maire de Chemillé "en fait vivre les habitants et ceux des environs par des manufactures et des essais de culture en tout genre, un de leurs oncles est le plus important manufacturier de Cholet" (2)

Le lendemain le Préfet Bourdon avec plus d'insistance encore réclame l'indulgence de Réal, "Il n'est point de sacrifices que Mr. Cesbron maire de Chemillé et sa famille ne fassent chaque jour à la tranquillité publique; après avoir puissamment concouru au désarmement des Chouans, il a monté des usines très coûteuses, pour donner du pain à des hommes que la misère pouvait rendre dangereux... Il n'est pas une famille en France qui puisse compter plus de fonctionnaires et énumérer plus de services rendus."

1) La Loire Inférieure est devenue Loire Atlantique en 1957
2) Archives de Maine et Loire 22 M 25 et Anjou Historique Oct. 1935 p. 287 à 290

Et il exprime sa profonde estime pour la famille Cesbron qui fait vivre 6000 personnes dans l'arrondissement.

En fin de compte, pendant que Cérés et Forestier sont condamnés à mort par contumace, Michel et Jean Cesbron sont acquittés à Nantes le 14 Décembre 1805. Mais le ministre de la Police décide qu'ils seront éloignés de 40 lieues des côtes et des départements de l'Ouest. Le Préfet étant intervenu de nouveau en leur faveur, les jeunes gens furent enfin autorisés à rentrer à Bordeaux au début de Mars 1806 (1)

En réalité Forestier, en compagnie de Cérés était venu à Bordeaux et y avait passé un mois pour préparer une conspiration royaliste. Et son ami Michel Cesbron l'avait reçu à bras ouverts. Forestier recevait l'argent par l'entremise d'un banquier de Madrid, Diego Carrara, qui tirait des traites à l'ordre de Pignerolles (Forestier.) Michel Cesbron escompta une partie de ces traites et remit les fonds, environ 100.000 francs, à son ami. Lorsque les révélations de Daniand du Pérat eurent livré à la police les fils de l'affaire des plombs, Michel procura à Forestier le moyen de passer en Espagne (2)

M. Charles Cesbron - Gaudy (1779 - 1862)

Dix ans après l'arrestation de ses frères, Charles Cesbron fut impliqué lui-même dans une affaire qui termina le 26 Juin 1815, la quatrième guerre de Vendée commencée un mois plus tôt. Il la raconta lui-même dans une longue lettre à son frère Jemmy, alors négociant à Paris. Il y loue les services rendus par leur père à la ville de Chemillé. Tout dernièrement encore, en 1814 et pendant les Cent jours il a réussi à y maintenir l'ordre et le calme.

"Mon père et moi restâmes à Chemillé entièrement occupés des travaux de l'établissement et de fournir de l'ouvrage et leur salaire à six ou sept cents ouvriers que nous avions déjà et à quatre à cinq cents autres que nous primes alors. Malgré les craintes d'une guerre civile, pas un de nos ouvriers resta sans travail." Malgré les craintes d'une guerre civile, pas un de nos ouvriers resta sans travail."

L'incertitude politique ayant arrêté les affaires, leur père a beaucoup de peine à payer les ouvriers. Il veut les garder cependant et il a fait demander par son fils Edouard au gouvernement un prêt de 45.000 francs qui d'abord avait été consenti. Mais quand lui, Charles voulut les toucher à Angers, le 25 Juin dernier, le Préfet refusa de les délivrer sous prétexte que son frère Dieudonné faisait partie des royalistes récemment insurgés.

- 1) Michel-Victor Cesbron habitait Bressuire de 1830 à 1840. Son frère Jemmy était négociant à Paris, en 1830
- 2) Ernest Daudet "La Police et les Chouans" p. 150 à 157

Ceci étant vrai Charles Cestron n'a pu obtenir, à défaut d'argent que l'autorisation de transporter à Chemillé les cotons qu'ils avaient à Angers. C'est alors qu'il fut obligé par le Comte d'Autichamp commandant l'armée vendéenne des Manges, de porter à Beaupréau une lettre au général Lamarque, gouverneur de Maine et Loire, qui venait de conclure en ce 26 juin le traité de Cholet avec les Commissaires des trois armées de M. de Sapinaud, de M. A. de la Rochejaquelein, et de M. de Suzannet. Charles Cestron raconte la nouvelle pénible que pendant deux jours, il fit entre les généraux d'Autichamp et Lamarque. C'est à ce sujet qu'il fut accusé d'avoir reçu de ce dernier 15.000 francs pour l'avoir servi dans la pacification de la Vendée. Mais le général Lamarque lui-même déclara que ce reproche était une calomnie. (1)

C'est cinq ans après ces événements que Charles Cestron se fixa définitivement avec les siens à Toutlemonde, pays de sa femme. Il y habita d'abord le Bordage-Deise, en attendant de faire bâtir sa maison bourgeoise au Sud du Chœur de l'ancienne église. Nous avons déjà vu la part prise par M. Charles Cestron dans l'érection de Toutlemonde en paroisse en 1843. Il fut d'autant plus heureux du succès qu'il s'en était attendu plus de 20 ans. Il aurait bien désiré voir aussi l'érection de la Commune. Il mourut deux ans plus tôt, le 1^{er} Avril 1862.

Il laissait six enfants, tous nés à Saint Pierre de Chemillé, et qui seront presque tous enterrés auprès de lui, dans le cimetière de Toutlemonde :

- Claire épouse Desormeaux, demeurant à Maulévrier
 - Léonide 1818 - 1891 épouse de Auguste Chéron le 1^{er} maire de Toutlemonde 1864-1871
 - Victorine 1808 - 1878 et Caroline (1809 - 1901) restées célibataires
 - Edmond, demeurant à Cerizay et Alphonse 1820 - 1891,
 - Auguste Chéron né à Chemillé en 1801 et marié à Toutlemonde en 1852 était par sa mère Eugénie Cestron, le cousin germain de son beau-père.
- Il fit construire la route de Toutlemonde à Maulévrier en 1865 et celle de la Frognie en 1871. C'est sous son administration que furent construites en 1868 et 1869 par Fière architecte à Cholet les deux écoles publiques de garçons et de filles et la mairie.

M^{lle} Caroline Cestron (tante Ka) mourut à 92 ans. Pendant les dernières années de sa vie, étant impotante, elle était véhiculée à l'église dans son fauteuil roulant par sa fidèle servante Marie Turquais qui resta 25 ans auprès d'elle avant de passer au service de M. le Curé Libreau. En 1894, Marie Turquais reçut de l'Académie Française un prix de vertu de 500 francs pour son dévouement envers M^{lle} Cestron, envers son père et son oncle infirmes, et six jeunes neveux et nièces qu'elle éleva à ses frais. Devenue aveugle pendant 25 ans elle est morte en 1940 à 83 ans.

1) Voir cette lettre dans l'Anjou Historique Juillet 1936

M. Alphonse Cestron avait d'abord été notaire à Doué-la-Fontaine. Il fut maire de Toulemonde après son beau-frère, de 1871 à 1888. De son mariage avec M^{lle} Marie Métayer (1829 - 1906) il n'eut qu'une fille (1863-1926) Hélène qui épousa Charles Leroux et lui donna trois fils : Maurice (1885 - 1934)¹⁾ Etienne 1889 et Jacques 1899

L'écrivain **Charles Leroux - Cestron** 1861 - 1931

Charles Leroux naquit en 1861, à Saumur où son père était notaire. Après avoir fait ses études au Lycée d'Angers et à l'École Bossuet, il fit son droit à l'Université Catholique d'Angers de 1882 à 1884. Il y fut l'élève de René Bazin qui en 1898 écrivit la préface de son premier ouvrage.

Élu maire de Vivy en 1891, il démissionna en 1896 pour s'installer à Toulemonde. Du château des Côteaux bâti en 1864 il fit sa résidence d'été jusqu'en 1909 où il le vendit à M. le comte de Saint Seine. Depuis longtemps déjà Charles Leroux avait son habitation principale à Paris où le retenaient ses relations littéraires et artistiques. En 1910 il se fixa définitivement à Fleury et il y est mort au début de 1931, laissant le souvenir d'un homme charmant, érudit et cultivé.

De bonne heure il s'était adonné à la peinture et aux lettres. De 1899 à 1898 avec l'appui de son ami, le vicomte de Richemont, il exposa au Salon des artistes français. Un de ses tableaux est au Musée de Cholet. Mais c'est surtout dans les lettres qu'il s'est fait une renommée de bon aloi. Il publia d'abord des Romans tels que : "Les Souvenirs d'un maire" en 1898, "Monsieur Lardent, notaire" en 1899, "L'étrangère" en 1901, "Autres temps" 1903. Mais c'est avec ses ouvrages d'histoire qu'il connut le succès.

Aimant les recherches dans les Archives il avait déjà fait connaître en 1896 le journal de L'official. C'est surtout à Paris qu'à l'école de Georges Cain, conservateur du Musée Carnavalet, il s'orienta vers l'Histoire. En 1911 il publiait "Aux Portes de Paris" en 1914 "Gens et choses d'autrefois" en 1923 "Le château de Fleury" en 1925 "Le château de l'Élysée"

Le public parisien goûta vivement ces ouvrages écrits d'une plume alerte, et aussi attrayants que documentés, qui rappelaient à la fois la manière de Solhaac et de Lenôtre. Ces œuvres lui valurent d'être Président de la Commission historique et artistique de Fleury de 1917 à 1928, et membre de la Commission du vieux Paris et de recevoir en 1924 le prix Balzac de l'Académie Française.

1) Le corps de Maurice Leroux a été inhumé en 1934 dans le cimetière de Toulemonde, auprès des restes de ses grands parents et de ses oncles et tantes Cestron. C'est en 1855 que M. Charles Cestron vendit à la Commune le terrain du cimetière actuel où il fit transporter les restes de sa belle-mère Marie Normandin, veuve de Jacques Gaudy (1742-1830) Sa veuve Claire Gaudy y fut inhumée en 1866

3. La famille de Saint-Seine

C'est au début de ce siècle que Mr. le Comte Gonzague de Saint-Seine vint se fixer à Toullemonde dans le voisinage de l'église, puis en 1909 au château des Coteaux que lui vendit la famille Leroux - Cebron.

Originaire de Bourgogne il est né le 25 Janvier 1874 à Saint Seine sur Vingeanne dans la Côte d'Or, cadet d'une famille de six enfants dont 5 frères et 1 fille morte religieuse des Auxiliatrices.

son père était Etienne Bénigne Le Gouz marquis de Saint-Seine et sa mère Jeanne de Renouard de Sainte-Croix fille du marquis de Sainte Croix

La famille Le Gouz de Saint-Seine très ancienne est d'origine Bretonne et compte plusieurs premiers Présidents au Parlement de Rennes. Une branche s'étant fixée en Bourgogne avait en 1640 un de ses membres conseiller au Parlement de Bourgogne.

En 1780, le premier président de ce Parlement était l'arrière-grand-père de Mr. le Comte de Saint-Seine. Il s'était expatrié à l'âge de 19 ans et pendant 4 ans au Canada dans le Manitoba en raison de son caractère difficile. Son épouse Isabelle Jeanne Rodocanachi est née à Marseille le 22 Août 1874 de Théodore Rodocanachi et de Isabelle Raynouard. La famille Rodocanachi, très ancienne aussi remonte aux empereurs de Byzance.

Mr. le Comte et M^{me} la Comtesse de Saint-Seine ont eu 2 enfants Yves et Chantal Yves est né à Paris le 24 Juillet 1915 et Chantal née aussi à Paris le 26 Octobre 1917.

Monsieur Yves a fait ses études au cours St Louis à Paris sous la coupe de Mr. Després actuellement Directeur de l'enseignement libre de la Région Parisienne

Il a fait son service militaire au 31^e Dragon à Lunéville de 1936 à 1940 avec son ami Mr. René Le Bault de la Morinière.

Il a épousé Solange de Moullicac en 1938 dont il a trois enfants:

- Charles-Henri né en 1939 il travaille actuellement chez Richardson à Paris dans une filiale d'Usinor
- Gonzague né en 1940 s'est marié le 23 septembre 1967 avec Diane de Mieulle d'Angosse ils ont 1 fille Angélique née le 21 Juin 1970 Gonzague travaille
- Isabelle née en 1943 a épousé Patrick Lente le 25 Juin 1969 ils ont un fils Eric, né le 28 Mai 1970

Après avoir monté une "Petite Affaire" (de Boutons) industrielle de Boutons en 1946 à Toullemonde Monsieur Yves part en 1952 à Paris s'occuper d'une écurie de course de M^l Boussac.

En 1957 après la mort de son père il reprend l'exploitation agricole du Domaine des Coteaux et monte une entreprise de fabrication de yaourts.

Chantal de Saint-Seine a épousé à Paris le 24 juin 1939 le Comte Jean de la Vallée de Rarécourt de Rimodon lieutenant de Spahis et a 8 enfants :

Roselyne née à Tlemcen en Algérie le 8 Avril 1940

Yves né le 1^{er} Novembre 1941

Hubert, Françoise, Henri, Christiane, Guillemette et Philippe né en 1954.

Roselyne a épousé M^r. de la Ferté Sémectère

Françoise a épousé M^r. Jacques Bodart de la Jacopière le 8 Avril 1972

Yves a épousé M^{lle} de la Barre de Chanteuil en juillet 1972

Henri a épousé M^{lle} Marie Caroline de Chitray

Chap. IX

Histoire Religieuse de Toutlemonde de 1843 à 1872

Les curés de Toutlemonde

I Le 1^{er} curé Jacques Pinçon 1843-1872

a) Ses débuts : M^r. Jacques Pinçon né à l'Hotellerie-de-Flée, le 9 juillet 1808 et ordonné prêtre le 22 Décembre 1832, était vicaire à la Pommeraye lorsqu'il fut nommé curé de Toutlemonde le 23 Décembre 1843. Il fut accueilli avec allégresse par ses paroissiens, ravis d'avoir enfin un curé. Grand et fort, il leur plut très vite par son zèle ainsi que par son caractère aimable. Lui-même s'attacha de bonne heure à sa paroisse. Il l'écrivait à M^r. Angebault le 28 septembre 1844 en lui demandant vu le peu de ressources de la paroisse, la permission de faire la glane du blé qui lui fut accordée.

Pendant cette première année, M^r. Pinçon qui logeait dans la maison de M^r. Charles Cesbron président du "conseil de fabrique" - actuellement conseil paroissial - fut tout occupé par la construction d'un presbytère pour laquelle il demandait à faire un emprunt. Mais l'évêque répondit que ces dettes incombait à la commune, celle-ci ayant pris cet engagement dans la demande de fondation de la paroisse. Le devis du presbytère était de 8000 Fs. et les dettes s'élevaient déjà à 5837 Fs. écrivait de nouveau le curé à son évêque le 5 Août 1845. La pensée de ses dettes l'empêchait souvent disait-il "de goûter le sommeil."

La fabrique n'avait alors que 700 Fs de revenu et il s'excusait de n'avoir pu envoyer un budget à l'évêché. Il avait dû recourir à la générosité de ses fidèles pour acheter croix de procession, bannière, dais et exposition. M^r. Pinçon eut bientôt la joie de s'installer dans sa cure neuve, bâtie sur un terrain donné par la famille Cesbron.

Plus tard M^r. Angebault la trouvant un peu petite, le bon curé lui répondit plaisamment : "Le nid est bien assez grand pour un pinçon !"

b) La Construction de l'église actuelle

Le presbytère à peine achevé, il fallut penser à une église neuve à cause de l'insuffisance de l'ancienne chapelle vicariale. Le 14 Novembre 1850, M^r. Pinçon écrivait à M^r. Angebault : "Ma pauvre église menace ruine et elle est moitié trop petite. Les simples dimanches un tiers de la population est hors de cette enceinte. Nous avons adressé une pétition au ministère qui l'avait acceptée."

Mais le Conseil municipal de Maulévrier a refusé d'attester au Ministère la nécessité d'une nouvelle église à Toutlemonde. Le curé fait ensuite connaître à l'évêque que l'architecte Mr. Fournesac propose de bâtir l'église pour 12.000 Fs. La fabrique ne pourrait-elle être autorisée à faire un emprunt de 6.000 Fs dont les intérêts seraient payés par les souscriptions et par le revenu des places ?

Si Toutlemonde ne peut avoir son église ajoutée Mr. Pinçon, il serait peut-être mieux qu'on en retire le prêtre "mais cette pensée me saigne le cœur car la paroisse est excellente et très docile."

Le 4 janvier 1851 dans une lettre adressée à Mgr. Angebault, le curé J. Pinçon s'inquiète de nouveau de la pauvreté de la vieille chapelle et il regrette de n'être pas assez riche pour l'entretenir. Il rappelle l'état de son premier logement comprenant une cuisine de huit pieds carrés servant aussi de cave, une grande chambre et une petite cellule à peine aussi grande que celle qu'il avait eu au séminaire. Pour la construction du Presbytère la paroisse n'a fait que les charois. Mr. Pinçon qui fait des dettes semble un instant découragé au point de proposer à l'évêque de le remplacer par un curé riche : "je deviendrais ce que vous voudrez... je suis en vos mains comme l'argile entre les mains du potier."

c) Enquête de 1848

Une enquête pour la visite épiscopale signée de Mr. Bompois vicaire général et de Mr. Pinçon fait connaître le pauvre état de l'église et de la sacristie :

"église très peu solide, en très mauvais état, charpente donnant des inquiétudes, des petites lucarnes comme dans une grange, le clocher est une espèce de cheminée"

Parmi les statues il y a un Saint Sébastien qui n'est pas convenable. La sacristie possède un calice et 2 ciboires d'argent, un ostensor. Les ornements sont en bon état : 3 blancs, 2 rouges, 2 violets, 1 vert, 1 noir. Il y a une relique de la vraie Croix avec authentique. Les bancs sont afferchés tous les 5 ans et beaucoup sont annotés.

La paroisse possède les confréries du Scapulaire et du Rosaire vivant. Le cimetière clos par des haies est trop petit.

Dix ans après la fondation de la paroisse rien n'était encore décidé au sujet de l'église.

Mais un différend pénible s'était élevé entre le curé J. Pinçon et M^r. Charles Cesbron. M^r. Cesbron accepte de donner le terrain pour l'emplacement de la nouvelle église "à la condition seulement qu'il nous soit fait concession de l'emplacement de l'ancienne église, au prix fixé par des experts contradictoires."

Les membres du Conseil de fabrique J. Besson, F. Fortin, P. Morille, et Bouchet s'étonnent que la famille Cesbron déclare avoir édifié le presbytère, alors que tous les frais ont été supportés par la fabrique qui reste obérée de 2300 Fs.

144

au sujet de l'emplacement de l'église, ils trouvent la nouvelle proposition de M^r. Cesbron plus obligeante que les précédentes, assez vagues, sauf qu'elle envisage la démolition de l'ancienne église qui pouvait pourtant servir plus tard d'école. M^r. Cesbron affirmait ensuite à l'évêque que tout était réglé au sujet du terrain du cimetière nouveau "pour remplacer l'ancien, cadeau fait par ma belle-mère M^{me} Gaudy".

En réalité rien n'était réglé et le terrain du cimetière ne sera acquis que le 2 novembre 1855 et il ne sera clos que 20 ans plus tard (1). Les membres du Conseil de fabrique affirment enfin le désintéressement et le zèle de leur curé à l'encontre de ceux qui semblent en douter.

En 1854 ils décidaient de construire l'église par souscription et à l'aide d'un emprunt de 8.000 fr. qui serait remboursé avec les bonis annuels de la location des bancs. Après avoir eue cette délibération M^{gr}. Angebault conseille à M^r. Pinçon le 18 Août de faire l'emprunt non pas sous la forme légale à cause des lenteurs et de l'incertitude de l'autorisation gouvernementale, mais sous la forme d'un contrat de bonne foi : on prêterait à la fabrique un capital que le conseil s'engagerait à rendre par annuités. Et il permettrait à la fabrique d'appliquer chaque année le bonis à cette destination.

Le 11 Février 1855 l'évêque avait le plaisir d'annoncer au curé que le gouvernement lui accordait 4000 fr. pour la construction de l'église.

C'est en 1855 que l'église fut bâtie par les architectes Tournesac et Tessier sur un terrain donné par M^r. Cesbron. Formée d'une seule nef elle mesure 40 m. de long et 9 m. de large, la voûte n'en fut ~~fitte~~ faite qu'en 1856.

Mais dès le 20 Août 1855 l'église avait été bénite (2) par M^r. Hortode curé de Saint Pierre de Cholet délégué par l'évêque. A cette cérémonie assistaient tous les prêtres du Canton "au milieu d'une population ivre de bonheur" écrit M^r. Pinçon qui "transporté de joie d'avoir élevé un temple au seigneur" remercie les bienfaiteurs de l'église, ses confrères présents, entre autres M^r. Pasquier curé de Notre Dame d'Angers et ancien curé de Maulévrier qui fut le prédicateur de la fête.

Le 19 Mai 1856 M^r. Hortode revenait à Fontlemonde pour bénir le chemin de croix offert par M^{lles} Cesbron Victoire et Caroline et prononcer un sermon chaleureux.

L'église semble bien avoir coûté 25.000 fr. pour sa construction le gouvernement du second empire donna 4000 fr. et la souscription 6.000 fr.

La fabrique qui s'était engagée pour 10.000 fr. resta endettée de 12.000 fr. environ. Les municipalités d'Yzernay et de Maulévrier ne fournirent aucun secours.

- 1) M^r. Charles Cesbron s'y réservait 30 mètres à perpétuité pour les sépultures de sa famille
- 2) Le 1^{er} baptême dans la nouvelle église fut celui de Joséphine Abouille le 30 Octobre 1855 elle deviendra M^{me} Defort et sera la mère de l'abbé Aimé Defort.

145
Voici quels furent les principaux souscripteurs :

M ^r . Etienne Formon	3000 Fs
René Raffroy à Angers	150 Fs
J. Pasquier curé de N. Dame	100 Fs
P. et F. Morille Crottezeau	100 Fs
F. Fortin le Bordage - Devise	80 Fs
A. Bouchet le Pont Ayrault	80 Fs
J. Cottereau le Pied du Four	80 Fs
F. Bergère meunier	60 Fs
E. Lecomte les Loges	60 Fs
M. Poirier la Fardellerie	60 Fs
F. Gabiller Grand Champ	60 Fs
J. Belliard les Gauchères	60 Fs
J. Loiseau la Préverie	60 Fs
J. Durand le Marjalu	60 Fs
J. Lefort la Chimbaudière	50 Fs
Guignard la Hutte	50 Fs
J. Boussion l' Aubrière	50 Fs
A. Leroy horticulteur Angers	50 Fs

M ^r . Pinçon curé	250 Fs
M ^r barquis René de Colbert	100 Fs
Et. Gaudin maire de Huillé	100 Fs
P. Girardeau la Cillouze	100 Fs
P. Tuffet Grand Pin	80 Fs
J. Girou la Durbellière	80 Fs
J. Blouin la Buissonnière	60 Fs
H. Lefort la Rogerie	60 Fs
H. Bellouard Cog Berlande	60 Fs
M. Chevallier la Fardellerie	60 Fs
R. Audureau le Grez	60 Fs
A. Grenouilleau Petite Moncellière	60 Fs
J. Brin la Benestière	60 Fs
J. Besson serrurier	50 Fs
R. Lefort l' Oulinière	50 Fs
J. Pineau l' Etang	50 Fs
P. Cochard au Bourg	50 Fs
B. Gebron Les Fosses	50 Fs

Un bon nombre de prêtres aussi avaient souscrit, tels que les curés du voisinage et même M^r. Nicolas curé de Segré et M^r. Thibault curé du bourg d'Iré.

D. La visite de M^r. Angebault et la confirmation de 1858

Les paroissiens possèdent enfin leur église neuve, dédiée comme l'ancienne à Notre Dame de la Nativité. Dès le 24 avril 1858 ils sont heureux d'y recevoir pour la première fois M^r. Angebault qui y confirme 160 enfants de Toutlemonde, Bazières, Huillé.

L'évêque remarque les vastes proportions de l'édifice qu'on avait bâti assez grand pour y accueillir un bon nombre de fermiers du voisinage trop éloignés de leurs églises paroissiales (1). Dans son rapport enthousiaste M^r. Pinçon fait l'éloge de ses paroissiens qui "presque tous font leurs tâches" et de leur générosité pour la construction de l'église "personne n'a mis de barre dans les roues".

Si Dieu lui permet 15 ans de vie il espère laisser à son successeur une église ornée et un conseil de fabrique libéré de ses dettes.

Répondant au désir exprimé par le curé, l'évêque promet un vitrail représentant S^t Guillaume son patron, le projet en est hélas resté au stade de l'aimable promesse!

En 1858 les Comptes du Conseil de Fabrique donnaient un total de 26.110 Fs pour les dépenses dont 24.610 de dépenses extraordinaires pour l'église. Comme les recettes de cette année n'avaient atteint que 3.000 Fs les dettes s'élevaient à 23.110 Fs. A la fin de 1867 le Conseil de Fabrique ne devra plus que 8464 Fs.

1) Dans l'enquête de 1858 M^r. Pinçon fixe à 465 le total réel de ses paroissiens.

Mais de nouvelles dépenses importantes furent causées par la grêle en 1865 qui détruisit une partie des vitraux et les tempêtes de 1866 endommagèrent le clocher et les toitures de l'église et du presbytère. Le Conseil de fabrique fut encore secourue par la famille Formon à qui la paroisse reste reconnaissante.

Vu les habitudes du gouvernement du second Empire on aurait pu penser qu'il fut le donateur du vaste tableau qui orne l'église de Foutlemonde. Cette toile signée Louis Barré 1859 est une excellente copie d'un chef d'œuvre de Rubens "Le Christ en Croix" qui est au Louvre.

En réalité elle fut offerte en ex-voto par un ami de la famille Cestron M^r. Vauguelin reconnaissant d'avoir recouvré la santé à Foutlemonde.

E. Les dernières années de M^r. Pinçon

M^r. Pinçon était toujours très attaché à sa paroisse que dans l'enquête de 1864 il déclarait "toujours facile à desservir". Cette année-là la glane lui fournissait 50 boisseaux de blé. Il trouvait de vraies consolations dans l'esprit chrétien de ses fidèles: dans l'enquête de 1871 le nouveau questionnaire de M^{gr}. Freppel nous révèle que l'assistance à la messe du dimanche est générale et que 5 ou 6 habitants seulement ne font pas leurs pâques (1)

M^r. Pinçon semblait donc appelé à finir ses jours dans la paroisse qu'il avait en quelque sorte fondée et y vivre longtemps encore grâce à sa belle santé quand brusquement après y avoir passé près de 30 ans il la quitta en 1872 pour devenir curé de Saint Philbert-en-Bauges. Il passa 10 ans dans cette paroisse puis se retira à la Chapelle Rousselin où il mourut le 28 janvier 1883.

II M^r. le curé Auguste Lainé 1872-1875

M^r. Lainé était aussi un homme grand et gros mais d'une santé très fragile qui l'obligeait parfois à ne célébrer qu'une messe basse le dimanche. Il naquit à Securdres le 24 Août 1835 et fut ordonné prêtre le 22 Décembre 1860, il fut ensuite vicaire à la Séguinière de 1861 à 1872. Il ne passa que 3 ans à Foutlemonde où il laissa le souvenir d'un prêtre très pieux. En juillet 1875 il se retira à S^t Laud d'Angers puis devint chapelain du Mesnil-en-Vallée en 1877 et y mourut le 10 Mars 1880.

Pendant près d'un an il avait eu pour vicaire à Foutlemonde l'abbé Jean Charbonneau. Ce jeune prêtre naquit à S^t Georges du Puy de la Garde en 1842, avait été professeur au Collège de Combrée puis vicaire à Montilliers de 1870 à 1874. Après son passage à Foutlemonde il fut vicaire à Sainte Gemmes d'Andigné puis curé de Brain-sur-Allonnes en 1886. Il se retira à Segré en 1906 près de son frère qui y était pharmacien (2) et il y mourut en 1933 il avait 90 ans.

1) Ils serent une dizaine en 1876 et 1881

2) C'est là qu'est né son neveu le général Jean Charbonneau dont la belle carrière militaire faisait sa fierté.

III M^r. le curé Eugène Simon 1875 - 1897

Eugène Simon fut nommé curé de Toutlemonde le 16 juillet 1875. Il naquit le 13 Décembre 1836 à Sainte Christine dans une famille de 9 enfants, Eugène Simon connut la pauvreté et de bonne heure il gagna sa vie pour aider ses parents. C'est ainsi qu'il fut domestique au Grand Séminaire d'Angers puis à Saint Sulpice à Paris. Le Monsieur Mallevaut, discernant sa vocation le fit venir à Sainte Christine où le vicaire lui donna les premières leçons de latin. Eugène Simon avait 20 ans quand il entra au petit séminaire de Mongazon. Sa taille, son air de maturité et son âge lui valurent le nom de Père Simon. Cependant il se fit de vrais amis parmi ses condisciples plus jeunes, surtout dans le futur chanoine Lecacheur. Au grand séminaire, sous la direction de M^r. Laroche, il se prépara à la prêtrise qu'il reçut à 29 ans le 28 Décembre 1865.

D'abord vicaire six ans à Tilliers il fut ensuite curé de Turquant dans le Saumurois. Il y aimait ses paroissiens qui ne le laissaient manquer de rien. Mais il regrettait tant la Vendée qu'il fut tout heureux de venir à Toutlemonde où il retrouvait la Foi patiquante de sa paroisse natale et de Tilliers.

Il y passa 22 ans marqués par un ministère chargé et fructueux et par des œuvres importantes. Il constatait à son arrivée une dette de 11.000 Fs pour l'église. D'accord avec ses conseillers de fabrique : J. Audussean, A. Boucher, A. Chouteau, A. Gautier et Y. Giron il embellit l'église qui lui doit l'ancienne chaire, les cloches et le bel autel. La chaire en pierre décorative mais difficile d'accès et trop haut perchée, fut enlevée en 1937 au moment de la construction de la sacristie actuelle. L'autel exécuté par M^r. de Saint Hubert fut payé par un legs de M^{lle} Marie Fommon en faveur de l'église.

A. Les Cloches

Les premiers curés de Toutlemonde n'avaient connu qu'une cloche. M^r. Simon répondait au vœu de ses paroissiens en leur proposant dès sa première année, malgré les dettes de la Fabrique, l'achat de 3 cloches capables d'égaliser la belle sonnerie des cloches du voisinage. La paroisse se montra généreuse et le total de la souscription atteignit 4650 Fs. En y ajoutant le prix de la vieille cloche refondue soit 499 Fs. le total fut de 5145 Fs. qui égalait à peu près le prix des cloches neuves.

La facture de Guillaume, fondeur à Angers se détaillait ainsi en 1875:

1 ^{ère} cloche	617 kg	2313,75 Fs.
2 ^{ème} cloche	444 kg	1665 Fs.
3 ^{ème} cloche	314 kg	1177,50 Fs.
donnant un total de		5156,25 Fs.

L'ancienne cloche ne faisait que 194 kg.

Les 3 cloches furent baptisés le 16 juillet 1876 par M^r Coutant curé de Notre Dame de Cholet.

La 1^{ère} cloche fut appelée Marie - Stéphanie par son parrain M^r Etienne Formon et sa marraine M^{me} Cesbron née Marie M^{me} Béty.

La 2^e cloche Jeanne - Augustine par son parrain M^r Augustin Gautier et sa marraine M^{me} Lefort née Jeanne Retailleau

La 3^e cloche Victoire - Alexina par son parrain M^r Alexis Boucher et sa marraine M^{me} Chouveau née Victoire Besson

Voici la liste des noms des principaux souscripteurs :

M ^r Alphonse Cesbron	maire	150	Fs
M ^{lles} Victoire et Caroline Cesbron		300	Fs
M ^r Etienne Formon		300	Fs
M ^r le curé Simon		150	Fs
Augustin Gautier	de Grand Pin	220	Fs
Onésime Oger	adjoint au maire	140	Fs
Hilaire Lefort	des Goutrèches	160	Fs
Dubois	du Palmay	75	Fs
Etienne Morineau	la Billaine	90	Fs
Veuve Fonteneau	le Coteau	100	Fs
Alexis Boucher	la Challouère	120	Fs
Bénoni Cesbron	les Fosses	200	Fs
Félix Besson		75	Fs
M ^{me} de la Sayette	a' Joué	300	Fs
M ^{me} de Villebois	a' Huillé	160	Fs
M ^{me} des Cars		100	Fs

Comme tous les fidèles, les Boutlemondais aiment le son de leurs cloches qui donnent plus d'éclat à leurs fêtes et leur rappellent les principaux événements de leur vie familiale et chrétienne.

La harmonie des 3 cloches ne sera brisée qu'en 1927 par un accident qui fêla la 2^e cloche Jeanne - Augustine. Celle-ci fut refondue par la maison Bollée d'Orléans et remplacée par une nouvelle cloche pesant 410 kg. que l'on appela Marie Suzanne Yvonne du nom de son parrain M^r Yves de Saint-Seine et de sa marraine M^{me} Suzanne Formon.

Elle fut bénite le 6 novembre 1927 par M^{gr} Rumeau le curé Quinchart et l'abbé Terrier. Par décision du maire M^r Etienne Formon et de son conseil, tous les frais de la cloche avaient été inscrits au budget de la Commune.

B. Legs de M^{lle} Marie Formon à l'église et aux pauvres de Toulemonde (1)

M^{lle} Marie Formon était morte à San Remo en Italie le 25 Avril 1875 (2)
Par son testament déposé le 7 Novembre 1874 chez M^r. Poletnich notaire à Paris
elle léguait 5000 Fs pour l'église de Toulemonde avec charge de deux messes par
an à perpétuité et 1000 Fs pour les pauvres de cette paroisse.

Le 24 Juin 1875, le Conseil de fabrique accepte avec reconnaissance ce double
legs et délibérant sur l'emploi du don fait à l'église il décide suivant
les intentions de la défunte de consacrer les 5000 Fs à l'acquisition d'un maître-
autel.

Le 25 septembre 1875 M^r. Freffel autorise la fabrique à accepter le legs et à
acheter l'autel. Et il approuve la fondation de 2 messes basses annuelles et perpe-
tuelles aux intentions de M^{lle} Formon.

Un an après, le 4 septembre le président de la République Mac-Mahon portait
deux décrets négatifs sur le legs de M^{lle} Formon, le second décret n'était qu'un
refus camouflé puisqu'il s'opposait formellement à la donation aux pauvres de la dite
"Commune" (sic)

Ce décret souleva une vive opposition de la part de la famille Formon qui décida
d'en recourir au Conseil d'Etat.

M^r. Etienne Formon répondit au sous-préfet de Cholet qui était à l'origine de la
modification des termes du testament par quelques observations qu'il avait fait approu-
ver par le Conseil municipal :

"Le legs était fait aux pauvres de la paroisse et non pas aux pauvres de la Commu-
ne" et que par conséquent ce testament était du ressort exclusif du Conseil paroissial
et qu'il se bornait à lui donner cette autorisation de l'accepter.

Le sous-préfet fit réunir à nouveau le Conseil Municipal le 17 Avril 1876 qui cette
fois répudia plus fortement que jamais toute ingérence de sa part au sujet de ce legs.

Les 1000 Fs légués par M^{lle} Formon aux pauvres de la paroisse firent bientôt l'objet
d'un long procès qui fut confié à M^r. Housset docteur en droit et avocat au Conseil
d'Etat et à la Cour de Cassation.

Le procès commença le 22 Décembre 1876 pour se terminer le 30 Novembre 1877
ce jour-là le Conseil d'Etat rejeta la requête de M^r. Housset. Il donnait comme
motif que le conseil paroissial ne contestait pas que le décret du 4 sept. 1876 avait
été rendu après l'accomplissement des formalités nécessaires et que dès lors elle n'est pas
recevable devant le Conseil d'Etat. C'est à l'autorité judiciaire de statuer sur
cette affaire et de décider s'il y a lieu pour l'exécuteur testamentaire de se refuser à
la délivrance du legs. Après cette longue affaire bien inutile les pauvres reçurent
enfin leur legs de 1000 Fs.

1) Archives de l'évêché d'Angers

2) Cette année 1875 fut aussi marquée par le Jubilé prêché par le P. Florent et par
l'érection de l'Ancien Calvaire des Loges.

C. Confirmations et visites épiscopales 1881 et 1896

Mgr. Freppel faisant à Foutlemonde sa première visite pastorale y fut reçu avec enthousiasme le 27 Avril 1881 au soir, où il dut s'arrêter d'abord aux Gauthrèches. Dans ce village bien décoré l'évêque entouré d'une troupe nombreuse de cavaliers, allume un premier feu de joie.

Au Bourg il met le feu à un second Mai et revêt les ornements pontificaux. Mais une pluie torrentielle empêche la procession et chacun se rend en hâte à l'église. L'évêque coucha au château de la Cilloire. Le lendemain un temps radieux lui permit d'admirer les décorations du Bourg. Il confirma 500 enfants de Foutlemonde, des Cerqueux, d'Yzernay et de Maulévrier.

Quinze ans plus tard le 19 Mai 1896 Mr. Simon était encore à la tête de la paroisse pour recevoirMgr. Mathieu qui confirma le lendemain 131 enfants de Foutlemonde et de l'hante Loup. C'est au presbytère de Foutlemonde que l'évêque d'Angers reçut l'envoyé du Ministre des cultes lui annonçant sa nomination d'archevêque de Toulouse.

Mr. Simon n'avait alors que 60 ans il pouvait encore espérer un long ministère à Foutlemonde mais il fut terrassé par plusieurs attaques de congestion cérébrale qui mirent sa vie en danger l'obligeant à donner sa démission. Il se retira dans sa paroisse natale où le repos rétablit sa santé et lui permit d'être encore pendant plus de 20 ans l'auxiliaire dévoué du curé de Sainte Christine. Il mourut à 82 ans le 10 Octobre 1918. Mr. Simon sous une apparence un peu rude cachait un cœur sensible et bon.

IV Mr. le curé Jean Baptiste Libeau 1897 - 1911

Monsieur l'abbé Jean Baptiste Libeau qui devenait curé de Foutlemonde en Décembre 1897 était né à Gesté le 22 Août 1853. Il avait fait ses études au Petit Séminaire de Beaupréau et au Grand Séminaire d'Angers avec son compatriote et ami le futur évêque du Nyassa Mgr. Dupont. Celui-ci viendra se reposer dans la cure de Foutlemonde au cours de l'été 1900.

Après avoir été vicaire à Mâchelles, aux Rosiers, à Fonterrault et à Brains-Longuenée Mr. Libeau dès l'âge de 30 ans fut nommé curé de Forges. Trois ans plus tard il faisait à Jérusalem un pèlerinage qui lui laissa les plus profonds souvenirs.

A Forges il passa 14 années heureuses au milieu de paroissiens aimables et généreux mais peu fatiguants. A Foutlemonde dans la terre vendéenne de son rêve il connut une profonde joie mais aussi des années de lutte. Son ministère de 13 ans y coïncida avec la politique anticléricale, la laïcisation des écoles et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En 1901 M. le curé Libeau faisait restaurer tout l'intérieur de l'église par Mr. Couronneau de Châtillon/Seire. Dans la nouvelle parure de son beau carrelage coloré aux

clés de voûte, avec son autel rajourné, sa chapelle des Fonts Baptismaux et les filets de ses murs blancs, l'église ainsi transformée devint plus ravissante. En même temps, estimant que rien n'est trop beau pour les cérémonies de l'autel, il renouvelait en bonne partie les ornements du culte.

En 1904 la laïcisation de l'école communale des filles, tenue depuis 1868 par les religieuses de Saint Charles et dirigée alors par Sœur Marie Eudoxie, lui causa de grands soucis. Sans retard il décida la fondation d'une école libre chercha des ressources et fit faire les travaux. Mais à peine étaient-ils achevés que des oppositions de toutes sortes furent faites à l'ouverture de l'école par la municipalité d'alors et l'autorité académique (1)

M. Libeau soutenu par les familles chrétiennes choisit un avocat M. Charles Perrin, fit expertiser l'eau de l'école en appela contre abus de pouvoir au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique qui lui donna gain de cause en Décembre 1904

Après 3 mois de retard l'école ouvrit au début de 1905.

Avec la loi de Séparation de l'Église et de l'État la nouvelle année apportait d'autres inquiétudes aux catholiques. L'église de Toutlemonde bâtie avec les offrandes des fidèles appartenait au Conseil de Fabrique. La dévolution en fut faite à la Commune qui n'avait voté pourtant aucun crédit pour sa construction. Mais en enlevant au Conseil Paroissial la propriété de l'église, l'État fut obligé d'endosser les dettes qui s'élevaient à Toutlemonde à la somme de 10.000 Fs environ.

Grâce à la résistance, aux inventaires, les catholiques de France conserverent la disposition de leurs églises. Quant aux communes, devenues propriétaires d'immeubles coûteux à entretenir, elles disposaient désormais de l'ancien budget des cultes qui pour la commune de Toutlemonde donnait un supplément d'environ 1000 Fs.

Si le budget des cultes ne fut pas supprimé pour les contribuables, il ne profita plus aux prêtres que les fidèles depuis 1907 soutiennent avec le Denier du Culte.

M. Libeau mourut le 20 Janvier 1911 vraisemblablement des suites d'une blessure qu'il s'était faite 1 an auparavant en visitant une ferme.

Sa sépulture eut lieu le 23 Janvier 1911, l'éloge funèbre fut prononcé par son condisciple le chanoine Dubillot archiprêtre de N.-D. de Cholet, il fut inhumé dans le cimetière de Toutlemonde, sa tombe se trouve près de celles de ses deux successeurs M. Thévénon et Quinchard.

M. le curé Libeau fut le second prêtre à être inhumé dans le cimetière de Toutlemonde. En Mai 1908 M. le curé Libeau y avait enterré M. l'abbé François Besson (1825-1908) ancien curé de St Sulpice-sur-Loire.

1) Comme exemple pédagogique de passion politicienne nous renvoyons à la délibération du Conseil municipal du 28 sept. 1904. Le compte-rendu rédigé par la main experte de M. R. Onillon instituteur et secrétaire de mairie qui après avoir été au Petit Séminaire de Mongazon le condisciple de René Bazin s'était lancé dans le journalisme socialiste.

V M. le curé Joseph Thévenon 1911-1917

M. l'abbé Joseph Thévenon est né le 24 septembre 1867 à Longué, où il fut l'élève du curé Massonneau. Il fit ses études à Dongazon et au Grand séminaire d'Angers. Il fut ordonné prêtre par Mgr. Freffel le 19 décembre 1891.

Joseph Thévenon fut vicaire 12 ans à Ingrandes et 5 ans à St Lambert-du-Lattay. Dans ces deux paroisses, il a laissé le souvenir d'un prêtre dévoué et très sympathique, son entrain, sa cordialité et son talent musical le rendaient très vivant pour la direction des œuvres de jeunesse.

Le 19 février 1911 M. Joseph Thévenon fut installé curé de Toutlemonde. Enfant du Beauvais ayant passé tout son vicariat sur les bords de la Loire et du Layon, il aurait pu sembler dépaycé dans la paroisse vendéenne qu'il allait administrer. Il y trouvait une déplorable division qui accentuait le tempérament volontaire de la contrée.

Esprit fin, aisé, prudent, il fut l'homme de la conciliation et de la concorde, ses paroissiens ont été frappés par son premier sermon "Que la paix soit avec vous!" cette parole évangélique fut le programme de M. Thévenon...

Le fut avec stupeur que le matin du 5 juillet 1917 les paroissiens appirent la triste nouvelle "Monsieur le curé a été trouvé mort dans son lit."

Pour M. Thévenon la mort ne fut pas impévue, depuis longtemps il connaissait ses faiblesses cardiaques. En pensant aux soldats tous les jours exposés à la mort, il souffrait de toutes les angoisses et de tous les deuils de ses paroissiens, il se préparait lui-même à la mort par l'accomplissement aussi strict que possible des charges de son ministère.

Une nuit il est appelé auprès d'un malade qui habite la campagne "C'est mon devoir" dit-il. Quoique malade lui-même il se lève et va confesser celui qui l'a demandé. Voyant leur curé près de défaillir, les fermiers veulent lui donner un grog... il refuse en disant: "j'ai deux messes à célébrer demain dimanche!"

Que de fois les paroissiens de Toutlemonde virent leur pasteur se traîner péniblement à l'autel et au confessionnal.

Le 7 juillet 1917 la sépulture de M. Thévenon fut présidée par M. Grellier curé d'Ygemay qui fit avec beaucoup de cœur l'éloge funèbre.

VI M. le curé Théodore Quinard 1917-1936

M. l'abbé Théodore Quinard comme son prédécesseur était originaire du Beauvais et avait fait ses études à Dongazon. Né à Huillé le 31 Mai 1863 il fut ordonné prêtre le 19 juin 1886.

Après avoir été professeur à Saint Louis de Saumur pendant 7 ans il fut vicaire à Bazé puis à Gonnord où il fonda le patronage.

153
En 1903 il devenait curé de la Chapelle Saint Land, il y passa 4 années heureuses.
En 1907 il devenait curé de Bazé où malgré l'appui d'un groupe de fervents chrétiens
il vécut 10 années difficiles au milieu d'une population indifférente qui lui imposa
la laïcisation des écoles. Accablé de fatigue et découragé M^r. Quinichard demandait
son changement en 1914. Après quelques mois de repos à Saint Crespin, il devenait
en Août 1917 curé de Toutlemonde.

Dans cette paroisse divisée où ses 2 prédécesseurs avaient souffert d'oppositions la
nature douce et ~~simple~~ paisible de M^r. Quinichard acheva l'union sacrée déjà
commencée dans l'épreuve de la guerre. Il eut pendant près de 20 ans la joie d'y
vivre au milieu de paroissiens réconciliés entre eux. A Toutlemonde on aimait ce
vieillard d'aspect menu qui sans éclat mais sans répit se dévouait à leur service.

En Décembre 1925 il fit prêcher une mission dont le souvenir en fut beni le
24 Avril 1927 et en action de grâces on ~~fit~~ éleva l'actuel calvaire des Loges
en ciment armé ~~et~~ d'après les plans de M^r. Arnault architecte à Cholet.

Depuis 1970 ce calvaire sert aussi de monument aux Morts de la Commune

La "petite église"

La petite Eglise c'est à dire une "secte" de chrétiens qui avaient refusé de recon-
naître à travers le Concordat de Napoléon I^{er} en 1801 les prêtres assermentés, étaient
représentés à Toutlemonde par quelques familles. Ils célébraient leurs offices sous la
houlette d'un aumônier qui vivait dans la région des Ouleries.

Les dernières familles de Toutlemonde adhérentes à la "petite église" vivaient
aux Gautreches, on connaissait les Vinsonneau et surtout les Brochard, une anecdote
nous raconte l'accueil réservé à M^r. le curé Simon qui venait proposer à M^{lle}
Brochard les derniers sacrements sur son lit de mort, sa ~~fil~~ ^{mère} lui avait fait
cette réponse " Retirez-vous Monsieur vous troublez l'agonie de ma ^{mère} fille ! "

Une autre famille aussi : les Content de la Bénéstière se réclamait ~~aussi~~ de
la "Petite Eglise" mais avec une conviction beaucoup moins rigide. Devant l'impossi-
bilité de continuer le culte en raison du nombre insuffisant M^r. Quinichard
recevait l'abjuration de M^{lle} Augustine Content le 16 Janvier 1927 et celle de sa
sœur Juliette le 17 Octobre 1930.

Le 26 Avril 1921 M^{gr} Rumeau était venu confirmer à Toutlemonde 24 garçons
et 32 filles ayant pour parrain M^r Etienne Formon et pour marraine M^{lle} la Comtesse
de Saint Seine.

Le Père Ferrand et l'école libre

En 1930 sous le poids des infirmités Mr. Quinichard avait été sur le point de démissionner, le diocèse lui envoya une aide de choix dans la personne du Père Louis Ferrand de Beaufort-en-Vallée qui rentrait de Chine pour refaire sa santé.

Le Père Ferrand fut très estimé à Toutlemonde, il eut une influence considérable sur les jeunes, il fonda le patronage et les équipes de la J.A.C. C'était un homme de talent, doué pour la musique et la direction des chants, il savait rendre vivant les offices à l'église.

Le Père Ferrand fut aussi l'actif ouvrier de l'œuvre la plus belle de la vie pastorale de Mo. le curé Quinichard : la fondation en 1934 de l'École libre des garçons qui avait été le rêve des curés Libeau et Thévenon 30 ans auparavant que d'oppositions il avait fallu affronter pour ouvrir cette école libre...

D'abord le Conseil municipal qui s'y était montré hostile à l'origine, ensuite l'instituteur Mr. Drillault de l'école publique qui voyait ainsi son poste supprimé et enfin quelques familles...

La nouvelle municipalité de 1931 favorable à l'école libre de garçons avait demandé de rendre mixte l'école publique de Toutlemonde, ce qui fut fait 3 ans plus tard après la construction en 1934 d'une troisième classe sur les plans de Mr. Robjean architecte à Cholet.

L'opposition à ce projet de mixité entre l'autorité académique et ministérielle et la municipalité ne durera que deux ans, il fallut cependant recourir au Conseil d'Etat pour avoir gain de cause.

C'est Mgr. Costes qui le 11 Nov. 1934 bénissait ce nouveau local depuis cette date l'école de Toutlemonde dirigée par les sœurs de St Charles fonctionne avec un effectif moyen de 150 élèves garçons et filles.

L'œuvre de restauration spirituelle semblant achevée en 1935 le Père Ferrand quitte la paroisse au début de 1936 il repart en mission à Kontum (Annam) il mourra le 13 Avril 1951 à l'âge de 53 ans.

Qui printemps 1938 Mo. le curé Quinichard de plus en plus fatigué se retire à Saint Martin de Beaufréau, il y meurt le 4 Décembre 1937 mais suivant son désir son corps fut ramené à Toutlemonde où il repose auprès des restes des curés Libeau et Thévenon.

155
VII M^r. le curé Paul Drilleau 1936 - 1963

Né à Coron en 1891 M^r. l'abbé Paul Drilleau fit ses études à Beaupréau et au grand séminaire d'Angers, il fut ordonné prêtre le 29 juin 1916

D'abord mobilisé pendant la guerre - instructeur en automobile - il devint en 1919 professeur au Petit séminaire de Beaupréau et en 1922 vicaire à Andrezé. En 1933 il fut nommé curé de Luigné

À Pâques 1936 il fut nommé curé de Boutlemonde. Dès Décembre 1936 il fit donner une mission pendant laquelle fut fondée une fraternité franciscaine du Tiers Ordre et qui fut clôturée par la bénédiction de la statue du Sacré-Cœur dans le champ de la Caillière en face de l'école.

a) L'Incendie de la sacristie (nuit du 2 au 3 juin 1934)

Un violent incendie se déclara dans la sacristie - causé vraisemblablement par un encenseur mal éteint et une soutane accrochée à proximité qui tomba sur l'encenseur - C'était un vendredi soir à la suite d'un salut du Saint Sacrement entre les 2 processions de Fête-Dieu.

L'incendie détruisit entièrement la sacristie et la toiture du chœur de l'église. Heureusement le vent soufflait du Nord et protégeait ainsi le reste de l'église. La voûte du chœur resta intacte.

C'est M^{lle} Geneviève Laune qui à 1 heure du matin alerta M^r. le curé et toute la population du bourg. Les pompiers de Cholet et les habitants qui faisaient la chaîne jusqu'au Trézon furent maîtres du feu au bout de plusieurs heures d'effort et de nombreux seaux d'eau. Mais tous les meubles et les ornements de la sacristie furent anéantis avec la clé du tabernacle dans le brasier, les linge^{ries} et les nappes dont une en dentelle brodée furent aussi perdues.

Pour retirer les saintes Espèces du tabernacle du maître-autel gravement menacé M^r. le curé donna la permission à M^r. Alphonse Besson forgeron de défoncer la porte du sanctuaire.

Les offrandes pour la reconstruction vinrent de partout généreuses et rapides et permirent de renouveler le mobilier, les vases sacrés, les ornements et la lingerie.

Cet incendie eut peut être quelque chose de providentiel puisque depuis quelques mois on s'interrogeait sur l'agrandissement de l'église devenue trop petite et on avait opté pour la construction d'une tribune sous le clocher, le matin du 2 juin les ouvriers avaient déjà apporté quelques poutres près de l'église.

L'incendie remit cette construction en cause et on abandonna ce projet, on demanda à M^r. Rabjean architecte et Papin maçon de prévoir le devis pour la réparation de la toiture du chœur et l'on bâtit une nouvelle sacristie. On construisit en même temps une chapelle pour les enfants qui nécessita la suppression de la chaire construite en 1880 par M^r. le Curé Simon. M^{gr}. Costes vint bénir la nouvelle chapelle pour les enfants le 3 juillet 1938

156

Le conseil paroissial sous l'influence directe de M^r. le curé acheta en 1938 la vieille église à la famille Chéron, elle devint désormais propriété paroissiale et elle sera utilisée comme salle paroissiale.

b) La guerre 1939-1945

Le 2 septembre 1939 éclatait la 2^{de} guerre mondiale. Après la "drôle de guerre" les allemands arrivaient à Toutlemonde le 22 Juin 1940 par la route de Cholet, ils reçurent des Toutlemondais un accueil glacial et impressionnant par son silence. Nos soldats en déroute furent faits prisonniers à Cholet et dans la forêt de Vezins. La guerre se déroulait relativement sans histoires à Toutlemonde quand soudain l'ennemi harcelé de toutes parts faillit bien exploiter une réponse à la question "Pour qui sont ces armes?" Mais... pour tout le monde! et ce fut la tragique matinée du 8 Août qui connut heureusement un dénouement inespéré.

Le rôle de M^r. le curé Drilleau au cours de cette tragédie a été celui d'un père il a su donner confiance à tous en ces moments pénibles de sorte que personne n'a flanché, les Toutlemondais lui en garderont une très grande reconnaissance.

Le 1^{er} Octobre 1944 en souvenir de cette "sombre" nuit on plaça dans l'église un ex-voto près de la statue de la St^e Vierge avec cette inscription:

"Gratias 8 - VIII - 1944"

La paroisse de Toutlemonde gardera sa reconnaissance à la St^e Vierge, qui en effet pas un Toutlemondais ne fut tué au cours de la guerre.

c) La mission de Février 1944

Au cours d'un hiver exceptionnellement rigoureux on fit une mission d'action de grâces. La clôture en fut triomphale le 2 Mars par une Messe de Minuit célébrée par le Père Ferrand.

Après les vêpres eut lieu l'érection d'une statue de la St^e Vierge: "Notre Dame de la Paix au Pied du Four", elle fut portée sur un brancard par les étages et les prisonniers du 8 Août 1944 malgré le froid intense, la foule était nombreuse.

Cette statue s'appelle aussi en souvenir de la guerre "Notre Dame de Toutlemonde."

d) Visite de M^{gr}. Chapoulié

Le 12 Juin 1951 M^{gr}. Chapoulié vint donner le sacrement de confirmation à 50 enfants de Toutlemonde et 120 de Maulévrier.

Puis pendant quelques années la vie paroissiale se déroule sans faits marquants on refit en 3 tronçons la couverture de l'église de 1953 à 1955.

e) La "Pierre" du clocher

C'est au cours de l'automne 1957 que la population toutlemondaise pris conscience du danger de rester à proximité du clocher.

157 En effet la couronne en tuffeau du sommet de la flèche du clocher venait de se briser en deux :

- une partie - un bloc de 15 kg - était tombée sur la toiture de l'église qu'elle avait crevée mais heureusement elle fut retenue par la voûte qui en garde encore aujourd'hui une longue fêlure, un important morceau qui avait ainsi donné l'alerte était tombé sur le parvis.
- l'autre partie était restée en équilibre au pied de la croix, ce bloc d'environ 20 kg et à 35 m en l'air menaçait de tomber à chaque instant; le danger était grand à l'entrée et à la sortie des offices, il l'était encore bien davantage lorsque les cloches sonnaient et que le vent soufflait par rafales.

On fit appel à un spécialiste pour enlever cette menace permanente, il s'agit d'un équilibriste réputé et qui était déjà intervenu dans des cas similaires à la cathédrale de Strasbourg notamment ~~il s'agit de~~ Jean Le Guilcher originaire des Côtes du Nord qui accrocha ses échelles sur la flèche et enleva la pierre et la croix sommitale.

Il répara toute la flèche, fixa une nouvelle croix portant un Coq de cuivre de 7 kg et servant de girouette, il fonctionne sur roulement à billes et un paratonnerre neuf car la flèche avait été endommagée par les orages; pendant de longs mois les cloches se sont tues pour éviter toutes vibrations et ainsi faciliter le scellement des mortiers.

Ce n'est qu'à Pâques 1959 que les travaux furent achevés. Il n'y a plus de danger désormais puisque la couronne de tuffeau sommitale a été remplacée par une bille de bois vissée en 2 parties et scellées à la flèche.

Les travaux du clocher étant encore en chantier M^r. le curé quittait sa paroisse, sur les inférieurs conseils de son cardiologue pour se reposer, il partit tout le mois de Mai 1958 à St-Martin de Beaujeu. Il revint en meilleure santé mais il fut obligé de prendre plusieurs périodes de repos et ne put entreprendre des transformations de grande envergure.

Monsieur le curé Paul Drilleau quitta définitivement sa paroisse le 22 juillet 1963 il avait 72 ans. Il vint se reposer à la maison de Retraite de Saulnières où il est aumônier depuis cette date.

XIII M^r. le curé Raymond Bimier (1963 - 1968)

L'abbé Raymond Bimier est né à St Laurent de la Plaine en 1906, il fit ses études au petit séminaire de Beauféau puis au Grand séminaire d'Angers, il fut ordonné prêtre le 29 juin 1931.

Il fut d'abord nommé vicaire à Yzernay en 1931 où il resta 3 ans. Il était vicaire à Beaugé depuis 1934 quand la guerre éclata. Mobilisé, il fut fait prisonnier et remplit les fonctions d'aumônier dans un camp de travail. A son retour en 1945 il devint curé de Saint Aubin de Luigné où il restera 6 ans. En 1951 il fut nommé curé de Moyant-Méon et en 1957 il devint curé du doyenné de Champtoceaux mais pour des raisons de santé - il a des calculs dans les reins qui le font terriblement souffrir et il a dû subir 3 opérations en 3 ans - il demande une fonction moins importante, il est alors nommé curé de Toutlemonde où il est reçu solennellement le vendredi 9 Août 1963.

Le dimanche 11 Août il est officiellement installé curé de Toutlemonde par M^r. l'abbé Martin curé doyen de Abaillé.

Dès Octobre 1963 M^r. le curé sollicite par une équipe de jeunes suggère la restauration de la vieille Eglise et on décide de prévoir un changement des bancs de l'église. On entreprend la réparation de la vieille Eglise en Avril 1964, cette transformation se réalise grâce à une heureuse coopération avec la municipalité qui n'hésite pas à subventionner cette œuvre qui est d'un intérêt général. (1)

La toiture de la vieille église dont les parties les mieux conservées sont actuellement au musée de Cholet datait au moins du XV^e siècle. Les seuls vestiges actuels de la vieille église se résument à un bénitier, à une crédence reconnaissable par les 2 petites burettes sculptées sur la pierre à la base de la loge murale et à un tabernacle dont la porte d'origine qui était très altérée a été enlevée. L'ancienne sacristie constituait une partie de l'actuelle Salle du foyer des jeunes.

Depuis 1965 la vieille église restaurée s'appelle la Salle Paroissiale. Au printemps 1965 M^r. Duchon travaille pour la construction des 36 bancs de l'église ils sont installés dans l'église pour Pâques.

A la suite des nombreuses pannes de lumière au cours des offices en hiver on décide de refaire totalement l'installation électrique de l'église qui avait été mise en 1929. C'est M^r. Jacky Baud d'Yzernay qui est choisi pour ce travail de restauration. Devant la difficulté à trouver des sonneurs on décide aussi peu après l'électrification des cloches qui sera assurée par la maison Bodet de Trémentines.

L'électrification de l'église et celle des cloches est terminée en juin 1965. Sous l'impulsion de M^r. le curé on décide la création d'une Caisse Rurale qui sera fondée le 9 Décembre 1965, le secrétaire permanent en est M^r. Jules Auger.

1) La pierre tombale de granite de la Vieille Eglise fut transportée dans le cimetière en 1969 elle porte l'inscription "Ci-gist Vénérable et discret M^r Pierre Poupart prêtre, mort le 17 Mai 1699 Il avait 33 ans"

La Restauration du Chœur de l'église

Dès 1966 on prévoit cette importante restauration, les murs étant en très mauvais état, piqués et noircis et l'autel ne correspondant plus à la liturgie souhaitée par le Concile de Vatican II.

Les membres de la Commission d'Art sacré préconisent un autel Monobloc qui permettra la messe face au peuple. On décide de le faire en granite rose de St Macaire. Le plan en est établi par M. M^r Bertrand de Moyant et Coste, il est revu par la Commission d'Art sacré.

L'autel fait 1 m 80 de large, 1 m 20 de profondeur et 0 m 96 de hauteur et pèse 2 Tonnes. C'est Michel Bougé qui transporta les pierres de la carrière des Frères Buisson de St Macaire à l'église. Ce fut une délicate opération de monter la dalle supérieure de l'autel, du porche au sanctuaire, cette dalle pèse environ 1 T 200.

Un autel du Saint Sacrement est établi à droite, à la place de l'ancien autel de St Joseph, il est constitué d'éléments de l'ancien maître-autel, le bas relief représentant la Cène en particulier.

Sur l'avis de M^r. le chanoine Fonteny, cérémoniaire de la Commission d'Art sacré on installe le baptistère à la place de l'autel de la St^e Vierge. Il est entouré d'une grille de fer forgé, travaillée par M^r. Grolleau à partir de l'ancienne Sainte Table. Le baptistère est au pied d'une statue de la St^e Vierge datant du XVII^es, cette statue était auparavant dans le jardin des Presbytère, elle fut restaurée par M^r. Bertrand de Moyant.

En avril 1967 on décide de placer dans le sanctuaire un dallage en pierre blanche (calcaire de Chauvigny Nièvre) qui coûte moins cher que le Comblanchien (lôte d'Or) les travaux commencent au début avril 1967.

Après piquage des murs on décide de laisser apparentes les pierres du sanctuaire jugées fort belles; le chœur est rehaussé de 20 cm pour que l'autel soit plus visible de toute l'église.

L'autel en forme de tombeau renferme un coffret de cuivre martelé par M^r. Joseph Auger et scellé dans l'autel par M^{gr}. Bazerat il contient des reliques des saints martyrs Patient et Claire.

Les importants travaux de restauration sont terminés à la fin juin 1967. M^r. l'abbé Alain Desesquet ordonne à Luzon le 29 juin consécrée sa 1^{ère} messe avec M^r. le curé le 2 juillet 1967.

Monsieur Bazerat viendra consacrer le nouvel autel le 22 octobre 1967. La suppression des places assises dans le chœur a entraîné le transfert de la chorale et de l'harmonium dans l'église, celui-ci donnant des signes de fatigue on décide sur les conseils de l'organiste M^r. Paul Mercier de le réparer et de l'amplifier en le transformant en harmonique, c'est la maison André Thuillier aux Andelys qui se chargea de cette transformation.

Cette ultime réparation sera la dernière de M^r. le curé Bimier, qui célèbre sa dernière messe à Toutlemonde en février 1968.

150
M^r. le curé nous quitte avec beaucoup de peines et toute la paroisse connaît un pincement au cœur, il avait su se faire aimer de tous, mais la raison de son départ est grave il a un infarctus au cœur et il est très fatigué.

Il va se reposer dans sa paroisse natale à la maison Sainte Anne à Saint Laurent de la Plaine où il devient l'aumônier.

On peut le dire M^r. le curé Bimier était un bâtisseur de cathédrale !
Il a su rebâtir la maison de Dieu mais il a su aussi et surtout adapter les fidèles à toute la nouvelle liturgie et rendre vivant les offices et les messes.

Voilà une œuvre complète et qui a atteint pleinement le but qu'il s'était fixé dès le jour de son arrivée : "j'essaierai d'être l'homme de Dieu..."

Le 4 Octobre 1969 il meurt brutalement d'une crise cardiaque à Saint Laurent de la Plaine, il avait 63 ans.

Son souvenir marquera longtemps la paroisse de Toutlemonde qui lui reste reconnaissant.

IX M^r. le curé Pierre Manceau 1968 ...

Il est né en 1909 à Saint Christophe du Bois et fit ses études au Petit séminaire de Beaufréau et au grand séminaire d'Angers.

Il fut ordonné prêtre le 29 juin 1934 et devint professeur à l'institution Sainte Marie de Cholet de 1934 à 1939.

Pendant toute la durée de la guerre il fut en captivité en Rhénanie. Libéré en 1945 il revint à Sainte Marie où il resta jusqu'en 1950.

Il fut ensuite nommé curé de Brigné sur Layon où il restera pendant 6 ans, en 1956 il est nommé curé à Saint Clément de la Place, en 1964 il devient curé du Doré où il ne resta que 4 ans.

Il est reçu solennellement à Toutlemonde le 15 Mars 1968 et c'est le 17 Mars qu'il devient officiellement curé de Toutlemonde il fut installé par M^r. l'abbé Maugey curé doyen de Maulévrier.

Dès la Toussaint 1968 on procède à l'installation du chauffage central dans l'église. Cette installation a nécessité des travaux importants de maçonnerie dans les anciens fonts baptismaux qui comprenaient en réalité 2 pièces avec des murs d'une épaisseur d'1 m 40.

La demi-pièce des fonts baptismaux servait autrefois pour un groupe de lampes à acétylènes transformée depuis l'arrivée de l'électricité en 1928 en placard-ébarbas de sacristie c'est la maison Richard de Bégrolles-en-Mauges qui en assumait l'installation.

La municipalité s'est chargée d'une partie des dépenses.

En 1969 avec l'aide de la municipalité qui décide d'en faire un monument du souvenir français pour les morts de la guerre 1914-1918 on restaure le Calvaire des Loges

Le Calvaire du Bas-Bourg est restauré lui aussi avec une croix en ciment à Pâques 1972.

Les désirs du Conseil Paroissial actuel serait de finir le nettoyage de l'église il reste toute la grande nef et en particulier les bordures des fenêtres.

M. le curé essaie de continuer l'œuvre de son prédécesseur, il applique lui aussi les réformes liturgiques conseillées par l'épiscopat pour rendre les offices et les messes plus vivantes et où chacun participe.

Il conseille activement une jeune équipe de lecteurs et lectrices qui assurent toutes les lectures de la liturgie de la parole.

Il contribue aussi par ses encouragements à faire revivre la kermesse, source de joie et de bonne humeur pour tous, elle permet aussi de financer les principales œuvres paroissiales : l'école et la salle paroissiale.

Chap. X. La Vie des Toutlemondais depuis 1864

La fondation de la Commune de Toutlemonde remonte au 16 Mai 1864, Toutlemonde avait alors 646 habitants et 1226 hectares.

Pour avoir une idée précise sur les principaux événements qui ont jalonné et qui ont fait la vie de notre commune au cours de ce siècle, les Registres municipaux constituent des documents de base. L'analyse des 18 municipalités successives et leurs réalisations nous montre clairement leur soucis constant à savoir l'entretien et la Restauration des chemins qui ne sera totalement réalisée que dans les années 1960.

Outre les périodes sombres pour la commune la 1^{ère} guerre mondiale et le 8 Août 1944, notre étude sur la population toutlemondaise nous prouve qu'il ne convient guère d'émettre des avis pessimistes sur la démographie des toutlemondais. Enfin nous concluons par un essai relatif à la signification de chacun de nos noms de famille et sur certaines coutumes de nos ancêtres.

I La vie municipale

Le choix d'un conseiller municipal

Le conseil municipal bénéficie à Toutlemonde au plus haut degré de l'estime de la population. A ce titre, la composition du Conseil et la personnalité du maire qui le préside ont reflété fidèlement l'état d'esprit des toutlemondais.

L'effectif du conseil municipal a oscillé entre 10 et 13 personnes suivant que la population a dépassé le seuil des 500 habitants. Les conseillers sont élus pour 6 ans par tous les citoyens inscrits sur les registres électoraux.

Il n'y a pas de listes à Toutlemonde et le scrutin est nominatif, les 13 noms qui réunissent le plus de suffrages sont proclamés élus.

Le maire n'est pas élu au suffrage direct, il est élu à l'issue du scrutin des conseillers pendant la première réunion du Conseil municipal.

Quels sont les critères déterminants pour un électeur dans le choix d'un conseiller municipal? Pour choisir un conseiller municipal l'électeur se réfère à plusieurs critères qu'il nous a semblé bon de classer de la façon suivante:

- L'un des principaux facteurs qui jouent dans l'élection en dehors de l'âge, c'est son prestige aux yeux de ses concitoyens et autrefois surtout l'étendue des contacts qu'il pouvait avoir avec le monde extérieur lorsque les déplacements restaient difficiles, cette qualité à elle seule pesait fort lourd dans la balance électorale.

- Autre facteur indispensable pour devenir conseiller, il fallait appartenir à l'une des bonnes familles du pays ou bien y être entré en contractant mariage. La plupart des grandes familles toutlemondaises ont l'un des leurs au Conseil municipal.

Un abord ouvert simple et sympathique reste un atout essentiel.

Il se dégage clairement que le choix d'un conseiller municipal n'était pas nécessairement dicté

163 dicté par les opinions des candidats, ni leur dynamisme et encore moins la manière dont ils prendraient à cœur les intérêts de la commune, mais qu'il sanctionnait plutôt leur réussite économique et leur conformisme social. Dans une certaine mesure on pouvait voir en eux un conseil des anciens bénéficiant de l'estime général et d'une sécurité conservatrice. On les élisait non pour ce qu'ils pouvaient vouloir faire ni parce qu'ils feraient quelque chose mais parce que l'on savait qu'ils ne feraient rien qui pût leur mettre à dos une partie de la population.

Les 18 municipalités et leurs réalisations

La 1 ^{ère} Municipalité			17 Sept. 1864	-	16 Août 1870	était composée de 13 hommes dont voici les noms :	
Auguste Chéron	maire	63 ans	le Bourg	Alexis Bouchet	36 ans	le Pont Ayrault	
Eugène Lecomte	adjoint		les Loges	Jean Chalet	38 ans	le Bourg	
Etienne Formon		30 ans	La Cilloire	Augustin Gauthier	31 ans	le Grand Pin	
Pierre Chouteau		52 ans	le Bourg	François Morille	45 ans	Crottereau	
Alexis Audusseau		49 ans	le Bourg	Maurice Augereau	40 ans	le Bourg	
Eugène Grégoire		41 ans	le Bourg	Pierre Brin	37 ans	l'Arbinerie	
Alexis Ourvard		50 ans	les Gautreches				

L'âge moyen était de 43 ans

Le premier Conseil municipal eut à faire face à de nombreux problèmes :
- d'abord la construction de la mairie dont les pourparlers étaient déjà bien avancés le 14 Nov. 1864 puisqu'on décide alors l'achat des parcelles cadastrales 272, 273, 274 qui correspondent approximativement à l'ancien cimetière. La construction de la mairie dans le cimetière de Toutlemonde d'avant la Révolution a nécessité un remblaiement et un exhaussement du sol qui ont occasionné des frais supplémentaires.

L'école publique mixte avec la mairie semble bien avoir été mise en service dès sept. 1867.

L'école des garçons était dirigée par Mr. Poirier qui remplissait aussi la fonction de secrétaire de mairie, il avait 8 élèves :

Louis Chujin, Aimé Brunet, Aimé Barran, Henri Gazeau, Célestin You, Pierre Chevallier, Clément Chevallier, Augustin Nicolas.

L'école des filles était dirigée par M^{lle} Quéin et comprenait aussi 8 élèves :

Marie Quiton, Adélaïde Brunet, Joséphine Rouillé, Aimée Jouitteau, Adrienne Renou, Marie Chevallier, Clémentine Chabousseau, Thérèse Chevallier.

À la rentrée de Sept. 1869 l'école de Toutlemonde compte 10 garçons et 10 filles, la construction des locaux est totalement achevée, elle aura coûté 11.666^f

Le 10 Mai 1870 a lieu une transaction particulière. La commune décide de vendre pour 549^f à M^{lle} Caroline Cesbron le terrain du Chemin Vert reliant l'Espérance à Coq Berlande pour payer les frais de l'école, le mobilier scolaire et le traitement des instituteurs qui perçoivent 50^f par trimestre.

En 1867 Mr. Poirier avait ouvert un cours d'enseignement pour adultes le soir.

Le premier Conseil municipal ne fut guère épargné non plus par la redoutable tâche de construction et de l'entretien des routes.

On décide de transformer dès le 10 Décembre 1865 le Chemin vicinal de Cholet en

route d'intérêt communal en raison de l'accès à la gare de Cholet.
 Le 18 Février 1866 on vote la restauration des chemins vicinaux conduisant à Yzernay et à Maulévrier. Le 8 sept. 1867 le conseil municipal décide la construction du chemin vicinal reliant le Puy du Four et la Bénestière au carrefour des gendarmes (Botte, Carmon, Udelet). La construction du tronçon de la route de Verzins par les Landes de Genty est aussi acceptée.

La 2^e Municipalité. Les élections du 16 Août 1870 ont profondément modifié le conseil municipal, M^r. Auguste Chéron avant les élections avait au plus grand regret de tous fait connaître sa décision de se retirer de ses fonctions pour des raisons de santé, il avait 70 ans. Il mourra 10 ans plus tard en 1880 et sera inhumé à Toutlemonde le 31 Oct. 1880. Sa tombe est au fond du cimetière à droite à côté de celle de sa femme Marie Léonide Cesbron inhumée le 27 mai 1891 elle avait 73 ans.

Voici la liste des 12 nouveaux élus :

Alphonse	Cesbron	maire	50 ans	le Bourg	Jacques	Andusseau	58 ans	le Bourg
Onésime	Oger	adjoint	44 ans	le Bourg	Jean	Chalet	44 ans	le Bourg
Pierre	Fonteneau		57 ans	Chimbaudière	Pierre	Chouteau	58 ans	le Bourg
Augustin	Gauthier		37 ans	Grand Pin	Hilaire	Lefort	58 ans	la Rogerie
Alexis	Ouvrard		56 ans	Gautrèches	Célestin	Fonteneau	30 ans	le Bourg
François	Morille		51 ans	Crottereau	Pierre	Morille	44 ans	la Bénestière

L'âge moyen des conseillers municipaux est de 48 ans.

Face à l'immense tâche de rénovation du réseau vicinal, les caisses municipales étant vides, les conseillers décident le 27 Oct. 1870 de ne pas envoyer d'argent aux soldats en guerre. Le hiver 1870 a été exceptionnellement rigoureux tant pour les hommes que pour les animaux. Les conseillers formulent le 7 Décembre 1870 une demande de secours pour les ouvriers sans travail.

L'année scolaire 1871-1872 profite à 25 élèves dont 13 garçons et 12 filles.

Le 19 Mai 1872 le conseil formule une demande de classement du chemin de la Tessoualle à Toutlemonde par la Rogerie. La Tessoualle désirent relier Coron et le Saumurois pays de chaux et de vins et surtout employer de nombreux chômeurs.

Le 10 mai 1874 la municipalité demande à François Meunier de construire le mur de clôture du cimetière.

Le 28 Novembre 1875 le canton de Cholet est divisé en 2 parties Est-Ouest. Toutlemonde fait partie du Canton "Cholet Est".

Le 27 Avril on propose à l'architecte M^r. Fievé la transformation du lavoir du Bas-Bourg.

La 3^e Municipalité les élections du nouveau conseil municipal ont eu lieu le 6 Janvier 1878

Alphonse	Cesbron	maire	58 ans	le Bourg	Joseph	Giron	32 ans	la Durbellière
Onésime	Oger	adjoint	52 ans	le Bourg	François	Morille	59 ans	Crottereau
Hilaire	Lefort		66 ans	le Bourg	Jacques	Andusseau	66 ans	le Bourg
Pierre	Fonteneau		65 ans	Chimbaudière	Jules	Besson dit Félix	48 ans	le Bourg
Eugène	Morineau		37 ans	la Cribière	Jean	Chalet	52 ans	le Bourg
Célestin	Fonteneau		35 ans	le Bourg	Etienne	Formon	45 ans	la Cribière

365 L'âge moyen des conseillers était de 51 ans

Le 13 janvier 1879 le conseil municipal approuve le projet de construction de la ligne de chemin de fer reliant Saumur à Cholet et qui passerait à Nuaille.

Le 20 avril 1879 les conseillers marquent leur hostilité à l'établissement du champ de tir des Sulficières qui risque de perturber périodiquement les transports en direction de

Le 3 juillet 1881 on dresse le bilan de l'épidémie de fièvre aphteuse dans le cheptel qui eut lieu au cours de l'hiver précédent plus d'une centaine d'animaux ont péri.

La 4^e municipalité Le scrutin eut lieu le 18 mai 1884, ont été élus :

Alphonse Cesbron	maire	64 ans	le Bourg.	Joseph Giron	38 ans	la Durbellière
Onésime Oger	adjoint	58 ans	le Bourg	Jules Besson dit Félix	54 ans	le Bourg
Hilaire Lefort		72 ans	le Bourg	Etienne Formon	51 ans	la Cilloire
Eugène Morineau		43 ans	la Cilloire	Augustin Cesbron	50 ans	les Fosses
Pierre Fonteneau		71 ans	Chimbaudière	François Belouard	56 ans	Cog Berlande
Célestin Fonteneau		41 ans	le Bourg	Clément Meunier	35 ans	le Bourg

L'âge moyen des conseillers municipaux est de 50 ans

La 4^e municipalité signe d'abord l'achat définitif des terrains expropriés pour la construction du chemin reliant la Tessoualle à Chanteloup

Le 11 novembre 1884 les réparations du lavoir du bas bourg sont terminées et

le 10 août 1887 le conseil municipal émet un avis non favorable pour la création d'un marché supplémentaire le mardi à Cholet, celui du samedi étant jugé suffisant

La 5^e municipalité Le 20 mai 1888 ont lieu de nouvelles élections municipales.

Etienne Formon	maire	55 ans	la Cilloire	Eugène Morineau	47 ans	la Cilloire
Firmin Auger	adjoint	30 ans	le Bourg	Esprit Gravelot	41 ans	le Puy du Fou
François Belouard		60 ans	Cog Berlande	Louis Lefort	45 ans	les Gautrèches
Louis Boussion		48 ans	Bordage Devise	Jules Besson dit Félix	58 ans	le Bourg
Clément Meunier		39 ans	le Bourg	Augustin Cesbron	54 ans	les Fosses
Célestin Fonteneau		45 ans	le Bourg	Alphonse Cesbron	68 ans	le Bourg

L'âge moyen des conseillers est de 49 ans.

Le 2 Mars 1890 le conseil municipal met à la disposition des rares paysans récoltants des plants de vigne américains réputés pour leur résistance contre le phylloxera

Le conseil refuse aussi à Henri Souchet sa demande de soutien de famille, il avait tiré le mauvais numéro 111 et sa situation familiale ne justifiait pas une telle décision.

Le service militaire avant 1870 durait 7 ans. Le mode de recrutement se faisait en 2 temps : d'abord chaque jeune homme de 19 ans devait se présenter devant le conseil de Révision à Cholet c'est à l'issue de cette visite médicale qu'avait lieu le célèbre tirage au sort des numéros suivant les besoins de l'armée un certain nombre de numéros étaient bons c'est à dire qu'ils donnaient l'exemption. Ces bons numéros avaient toujours les nombres les plus élevés.

En 1854 Pierre Cesbron avait tiré un mauvais numéro il eut la chance de trouver un remplaçant pour les cuirassés mais à quel prix ! Le remplaçant "militaire" de carrière exigeait 3500^F ce qui

équivalait environ à l'époque au prix de 4 bœufs d'une tonne.
Le 27 Sept. 1891 on décide de reconstruire le viaduc de Grand Pin sur le Trézon.

La 6^{ie} municipalité

Les élections municipales ont eu lieu le 1 ^{er} Mai 1892				
Etienne Formon	maire 59 ans la Cillloire	Espit Gravelot	45 ans	le Puy du Four
Firmin Auger	adjoint 34 ans le Bourg	Louis Lefort	49 ans	les Gantreches
Joseph Giron	46 ans la Durbellière	Clément Meunier	43 ans	le Bourg
Eugène Morineau	51 ans la Cillloire	Augustin Gauthier	29 ans	le Grand Pin
Louis Boussion	52 ans le Bordage Devise	Jules Besson dit Félix	64 ans	le Bourg
Celestin Fonteneau	42 ans le Bourg	Jules Besson		le Bourg

L'âge moyen des conseillers est de 47 ans.

Le 16 juillet 1893 la ville de Cholet fait une demande à la municipalité pour exécuter certains travaux sur le Trézon en vue de l'approvisionnement en eau de Péronne pour la ville nécessaire

Le 30 Mars 1899 éclate une véritable bombe au Conseil municipal on apprend que Cholet envisage un projet de détournement des eaux de Péronne sous prétexte d'utilité publique l'eau de Péronne doit arriver à la gare point le plus élevé de la ville et non plus emprunter les cours naturels du Trézon et de la Moine qui ne peuvent desservir que les bas quartiers de la ville. L'affaire est grave pour les localités qui espéraient des travaux largement subventionnés par la ville de Cholet sur la moine et le Trézon.

La 7^{ie} municipalité

Les 2 tours de scrutin eurent lieu les 6 et 13 Mai 1900				
Augustin Pineau	maire 43 ans le Bordage Lamy	Eugène Morineau	59 ans	la Cillloire
Bénoni Cesbron	adjoint 46 ans les Fosses	Clément Meunier	51 ans	le Bourg
Henri Gauthier	37 ans le Grand Pin	Firmin Auger	42 ans	le Bourg
Victor Mercier	43 ans l'Aubinerie	Jean Brémond		le Pont Ayrault
Espit Gravelot	53 ans le Puy du Four	Jules Besson		le Bourg
François Bélouard	30 ans Coq Berlande	Louis Boussion	60 ans	le Bordage Devise

L'âge moyen des conseillers étaient de 48 ans

Le 4 Novembre 1900 on décide l'agrandissement de la Réserve d'eau sous le pont du bas bourg, on vote aussi la réparation de la route dans le bourg

Le 6 Janvier 1901 on décide l'installation de caniveaux en pavés de granite de 0,70m de large avec une bordure de trottoir en pierres de taille.

Le 20 Oct. 1901 alors que les travaux de la réserve d'eau du lavoir ne sont pas encore entrepris on vote la construction d'une fosse étanche pour le lavoir du bas-bourg

Le 27 Juillet 1902 une commission de plusieurs conseillers municipaux constate que les travaux ne sont pas acceptables puisque les parois et la vanne sont poreuses. Après accord avec M^r Bordier l'entrepreneur et M^r. Pasquereau le maçon, le travail est jugé inadmissible. L'entrepreneur est contraint de le refaire à ses frais.

Le conseil formule aussi (à la S.N.C.F.) une demande d'Arrêt des trains express en gare de Maulévrier construite en 1888.

Le 5 Mars 1904 l'assemblée émet une suggestion originale au ministre de l'Agriculture

167 elle lui demande d'accorder une subvention sur les fonds du Paris Mutuel Urbain pour aider la commune à l'entretien et à la construction de ses chemins. La suggestion sera refusée par le Minist

La 8^e municipalité Les élections eurent lieu le 15 Mai 1904

Augustin Pineau	maire	47 ans	le Bordage Lamy	Jean Cousin	45 ans	Saint Michel
Henri Belouard	adjoint	73 ans	les Loges	Auguste Loiseau	45 ans	la Préverie
Louis Boussion		64 ans	le Bordage Devise	Pierre Baranger	26 ans	l'Etang
Henri Ristreau		38 ans	la Buissonnière	Pierre Cesbron	60 ans	la Coussaie
Louis Gallard		28 ans	Grand Champ	Alphonse Vinet	38 ans	la Vieillère
Célestin Fonteneau		61 ans	le Bourg	Benoni Cesbron	50 ans	les Fosses

L'âge moyen des conseillers municipaux était de 47 ans

Le 26 juin 1904 on décide la construction d'un séchoir public pour le linge. Le Compte-Rendu de la séance du 28 sept. 1904 fait preuve d'une grande hostilité vis à vis de l'enseignement catholique. Les conseillers ont discuté ce soir-là de l'école congréganiste, Sœur Marie Louise Théray avait en effet demandé l'autorisation d'ouvrir une école privée. Le conseil municipal s'y refuse catégoriquement avec un "a priori" passionné.

En 1904 l'affaire du lavoir du bas bourg n'est pas encore terminée, le conseil décide de confier la fin des travaux à François Mossot maçon à Toutlemonde.

Le local des bouilleurs de crû est transféré en Mai 1905 du haut de la parcelle "le Carroil" sur les bords du Trézon derrière le lavoir du bas bourg.

Le 3 décembre 1905 le sectionnement du canton de Cholet en 2 Est et Ouest est officiellement reconnu. En 1901 la précédente municipalité avait pourtant émis un avis et un vote défavorables afin d'éviter des rivalités entre les ruraux et les urbains. Le conseil avait aussi considéré le fait que les industries sont solidaires de l'agriculture et réciproquement et que la division ne serait à l'avantage ni des uns ni des autres. Bref les intérêts ruraux et urbains sont confondus avec ceux de la ville.

En 1907 le conseil formule l'Arrêté suivant contre l'alcoolisme :

"A partir de ce jour 26 mai 1907 il ne pourra être ouvert aucun débit de boisson dans un rayon de 100 m autour des bâtiments ci-après : église, école communale de garçons et de filles et cimetière"

Au début du siècle il y avait 5 cafés dans le bourg de Toutlemonde.

Depuis le 20 Mai 1906 les concessions de terrain dans le cimetière sont imposées comme suit :

30 ^F le m ²	si il est concédé à perpétuité
20 ^F le m ²	si il est concédé pour une période trentenaire

Ces mêmes concessions seront modifiées le 5 Décembre 1920, le 31 Juillet 1932, le 16 Nov. 1941, le 25 Août 1949 et le 22 Nov. 1959 elles sont maintenant fixées à :

800^F le m² pour les concessions perpétuelles, à 600^F le m² pour les concessions séculaires

500^F le m² pour une période de 50 ans, 300^F le m² pour une période de 30 ans et 200^F pour une concession à titre temporaire.

Enfin le 16 Août 1908 les conseillers prennent une décision énergiquement contestée par Mr Etienne Formon, ils reconnaissent le chemin des Fosses comme appartenant à la Commune

En 1911 M^r. Etienne Formon interdira le passage sur ce chemin, déposera plainte à la sous⁷⁶⁸ préfecture et demandera 1600^F à la Commune de dommages et intérêts pour des travaux exécutés sur ce chemin sans son consentement.

Avant de se séparer le conseil municipal vota une subvention de 2170^F pour le financement des réparations des toitures de l'église de la sacristie et des écoles victimes en Janvier 1912 d'une terrible tempête.

La 9^è municipalité Les élections municipales eurent lieu le 19 Mai 1912

Augustin Pineau	maire	55 ans	le Bordage Lamy	Pierre Baranger	50 ans	l'Etang
Bénoni Cesbron	adjoint	58 ans	les Fosses	Henri Gauthier	49 ans	Grand Pin
André Bureau		42 ans	les Gauthriches	Louis Gallard	36 ans	Grand Champ
Louis Bouscion		72 ans	le Bordage-Devise	Louis Terrier	59 ans	l'Espérance
Jean Cousin		53 ans	Saint Michel	François Belouard	42 ans	Coq Berlande
Auguste Germain		48 ans	le Bourg	Gonzague Le Gouz de S ^t Seine	38 ans	les Coteaux

L'âge moyen des conseillers municipaux était de 50 ans.

Le 8 Juin 1913 le conseil municipal après reconnaissance de propriété renouvelle sa position face à M^r. Etienne Formon au sujet du chemin des Fosses qui "relie les routes de Baulevriier et d'Yzernay" (sic) Cette affaire se terminera à l'automne 1913 après la mort de M^r. Etienne Formon survenue le 8 sept. 1913 M^{me} Cesbron des Fosses étant allée porter plainte à M^{lle} Formon à la suite d'une interdiction de passage pour aller à la messe.

M^r. Auguste Germain menuisier est chargé le 23 Nov. 1913 de la construction des isoires pour les scrutins à la salle de la mairie de Toutlemonde.

Le conseil municipal désapprouve le 3 sept. 1916 M^r. Le Gouz de Saint Seine qui a fait planter des arbres à proximité de sa propriété sur le terrain du Carroil qui avait été donné précédemment à la Commune par M^r. Lerour alors propriétaire du domaine des Coteaux.

Le 22 Juin 1919 M^r. Le Gouz de Saint Seine vend à la Commune un terrain de 203 m² situé au bas du Carroil en vue de l'agrandissement du dépôt des ordures.

La 10^è municipalité fut élue le 10 Décembre 1919

Etienne Formon	maire	49 ans	la Cilloire	Louis Gallard	43 ans	Grand Champ
Augustin Pineau	adjoint	62 ans	le Bordage Lamy	Henri Rietteau	51 ans	la Buissonniere
Henri Gauthier		56 ans	Grand Pin	François Belouard	48 ans	Coq Berlande
Louis Terrier		66 ans	l'Espérance	Bénoni Cesbron	65 ans	Les Fosses
Félix Cailleau		65 ans	le Puy du Four	Alphonse Vinet	53 ans	La Vieillère
Auguste Germain		55 ans	le Bourg	Gonzague Le Gouz de S ^t Seine	45 ans	Les Coteaux

L'âge moyen des conseillers est de 55 ans

Dans le vaste mouvement de solidarité avec toutes les communes de France et en souvenir de tous les soldats morts pour la patrie la municipalité décide le 15 Février 1920 la construction d'un mémorial de guerre dans l'église.

En 1922 à la suite d'une terrible tempête on décide la réparation de l'horloge de l'église, du beffroi et de la base de la flèche du clocher.

169 A la fin de l'hiver 1924 devant l'augmentation du volume de circulation sur la route de Cholet les accidents se faisant de plus en plus nombreux et toujours au même point : aux abords du passage du ruisseau de la Fardellerie. Le conseil municipal donne son accord pour un élargissement de cette route : "Il est impossible par temps humide lorsqu'une charrette et un ~~char~~ camion se croisent à cet endroit, d'éviter un accident."

Les conseillers proposent le redressement et l'élargissement de la chaussée sur une longueur de 20 m. Le 25 Mai 1924 Messieurs les cultivateurs et propriétaires offrent à la Commune une bascule pour peser les animaux et les charrettes. Cette bascule était située sur l'actuelle place du 8 Août 1944

La 11^e municipalité

Les élections municipales eurent lieu le 17 Mai 1925

Etienne Formon	maire	55 ans	la Cilloire	Francis Belouard	54 ans	Coq Berlande
Alphonse Besson	adjoint	33 ans	le Bourg	Auguste Mercier	34 ans	La Petite Moncellière
Adrien Germain		31 ans	le Bourg	Alphonse Vinet	59 ans	La Vieillère
Louis Terrier		72 ans	l'Espérance	Louis Gallard	49 ans	Grand Champ
Eugène Cebbron		36 ans	Les Fosses	Auguste Pineau	68 ans	Le Bordage Lamy
Henri Riotteau		57 ans	La Buissonnière	Gonzague Le Gouz de St Seine	51 ans	Les Coteaux

La moyenne d'âge des conseillers était de 50 ans

C'est le 7 Juin 1925 que furent arrachés les arbres le long de la route à proximité du ruisseau de la Fardellerie, ces travaux ont nécessité un accord avec la Commune de Mazières

Le téléphone fonctionne à Toutlemonde depuis le 7 Février 1926, la première gérante en fut M^{me} Henriette Renou.

C'est au cours de l'année 1928 que fut construite la ligne de Haute Tension de 90 K.V. qui passe au Nord de la Commune sur les fermes des Gauthriches et du Bois Bouyer,

Celle de 225 K.V. qui traverse le Sud de la Commune sur les fermes de la Préverie, des Fosses, de la Coussaie de la Prairie et de Bel Air semble avoir été construite en hiver 1930-1931

C'est la Compagnie Nantaise d'Electricité qui a pris en charge l'électrification des rues du Bourg les travaux ont été terminés en 1930

Le 3 sept. 1933 la municipalité donne son accord pour goudronner la route dans toute la traversée du Bourg de Toutlemonde. Il est aussi mis en place un circuit de poste automobile rurale dans le canton de Cholet.

La 12^e municipalité

c'est le 12 Mai 1935 que les toutlemondais retourneront aux urnes pour élire leurs nouveaux représentants

Etienne Formon	maire	65 ans	la Cilloire	Gonzague Le Gouz de St Seine	61 ans	Les Coteaux
François Belouard	adjoint	64 ans	Coq Berlande	Alphonse Besson	43 ans	le Bourg
Louis Chaillon		56 ans	La Préverie	François Riotteau	34 ans	la Buissonnière
Eugène Jolly		61 ans	Crottereau	Ernest Villeneuve	40 ans	le Bourg
Pierre Terrier		32 ans	l'Espérance	Louis Grimault	51 ans	Grand Pin
Eugène Cebbron		46 ans	les Fosses	Clément Memier	62 ans	le Bourg

Le âge moyen des ~~la~~ conseillers était de 51 ans

Dès la première réunion, le conseil municipal décide de goudronner toutes les routes :

Cholet, Nuaille, Chanteloup, Maulévrier, et Yzernay.
A la suite de l'incendie de la sacristie le conseil municipal confie les plans de la nouvelle sacristie à Mr. Rabjean architecte à Cholet.

Après de longs pourparlers, le conseil décide d'équiper un terrain de sports dans le pré de Saint Michel, la réalisation n'en sera effective qu'en 1948.

Le 15 juin 1943 le sous préfet se rend à Toutlemonde pour présider la réunion du conseil municipal, Mr. Etienne Formon ayant donné sa démission de maire pour des raisons de santé. Ce fut Mr. Yves de Saint Seine qui fut élu, il accepta ses nouvelles fonctions.

La 13^e municipalité Le dernier tour de scrutin eut lieu le 13 Mai 1945

Yves Le Gouz de St Seine	maire	30 ans	Les Coteaux	Constant Fonteneau	48 ans	le Bourg
Francis Belouard	adjoint	43 ans	Coq Berlande	Maurice Frouin	31 ans	Grand Champ
Jean Mercier		40 ans	L'Hubinière	Pierre Terrier	42 ans	L'Espérance
Eugène Cestron		56 ans	Les Fosses	Eugène Jolly	35 ans	Crottereau
Louis Grimault		61 ans	Grand Pin			
Louis Chaillon		66 ans	la Bièverie			

L'âge moyen des conseillers est de 45 ans

La treizième municipalité connut elle aussi plusieurs ennuis financiers notamment avec Mr. Chéron qui vendit le terrain de sports 50.000 F

La 14^e municipalité fut élue à l'issue du scrutin du 31 Octobre 1947

Yves Le Gouz de St Seine	maire	32 ans	Les Coteaux	Constant Fonteneau	50 ans	le Bourg
Francis Belouard	adjoint	45 ans	Coq Berlande	Joseph Dupont	31 ans	le Pont Ayrault
Eugène Cestron		58 ans	Les Fosses	Eugène Jolly	37 ans	Crottereau
Pierre Terrier		44 ans	L'Espérance	Henri Formon	45 ans	la Cilloire
Jean Parenteau		42 ans	le Bourg	Maurice Besson	40 ans	le Bourg

La moyenne d'âge de la municipalité était de 46 ans.
En Avril 1948 M^{re} Constant Fonteneau devient le gérant du téléphone communal, il succède ainsi à M^{re} Henriette Renou qui a assuré ce service pendant 22 ans.
Le 5 Février 1950 le conseil formule une demande à la sous préfecture et au Génie rural pour obtenir une Réserve d'eau dans le cadre de la lutte contre les incendies.

On décide le 2 juillet 1950 la construction d'une citerne souterraine de capacité 120 m³ en face la mairie et de 2 lavoirs.
- l'un situé au-dessus de cette réserve d'eau, - l'autre au haut de l'actuel lotissement de la carrière.

En 1951 des travaux importants ont été effectués sur le chemin de la Chimbaudière.
La première fête des anciens à Toutlemonde eut lieu le 11 Novembre 1952.

La 15^e municipalité fut élue le 26 Avril 1953

Francis Belouard	maire	51 ans	Coq Berlande	Léon Quéry	33 ans	la Boncelière
Constant Fonteneau	adjoint	56 ans	le Bourg	Pierre Terrier	50 ans	L'Espérance
Jean Mercier		48 ans	L'Hubinière	Eugène Jolly	43 ans	Crottereau

Joseph Dufont 37 ans le Pont Ayrault | Henri Formon 51 ans la Cilloire
 Eugène Cesbron 64 ans les Fosses | Jean Parenteau 48 ans le Bourg

L'âge moyen de la municipalité était de 47 ans

Le chemin de la Moncellière a été retracé en 1956 par l'entreprise Péan de Vihiers. Les travaux de terrassements et de rénovation du chemin des Fosses ont aussi commencé en 1956 ils ont été confiés à l'entreprise Bourdin et chaussée de Mantès.

L'abattage des 10 cyprès du cimetière a été effectué au cours de l'été 1959, on les a remplacé par des sapins.

M. Jean Le Guilcher pose le paratonnerre sur le clocher en Avril 1959

La 16^e municipalité fut élue les 8 et 15 Mars 1959

Francis Belouard	maire	57 ans	Cog Berlande	Paul Dufont	35 ans	la Chimbandière
Constant Fonteneau	adjoint	62 ans	le Bourg	Eugène Jolly	49 ans	Crottereau
Léon Quéry		39 ans	la Moncellière	Daniel Auger	35 ans	le Bourg
Joseph Dufont		43 ans	le Pont Ayrault	Pierre Terrier	56 ans	l'Espérance
Maurice Besson		52 ans	le Bourg	Henri Formon	57 ans	la Cilloire
Maurice Touzé		38 ans	les Fosses	Henri Besson	35 ans	le Bourg

La moyenne d'âge des conseillers était de 46 ans

Le 21 Mars 1959 on étudie le projet d'eau de la Loire du plateau des Gardes

Le 21 Juin 1959 le conseil qualifie les chemins de la Coussais, de Montour et de la Vieillère de "chemins ruraux prioritaires"

Les travaux du chemin de la Coussais sont effectués en 1960 par l'entreprise Chupin de St Maxire

En 1961 les 3 chemins de Montour, de la Vieillère et de la Durbellière ont été entièrement renouvelés. En 1962 ce sera le tour de ceux de la Buissonnière et de Grand Champ. En 1963 les chemins de la Challore, de la Cilloire et de Crottereau seront eux aussi retracés.

La 17^e municipalité fut élue les 14 et 21 Mars 1965

Francis Belouard	maire	63 ans	Cog Berlande	Pierre Terrier	62 ans	l'Espérance
Maurice Besson	adjoint	58 ans	le Bourg	Paul Dufont	41 ans	la Chimbandière
Eugène Jolly		55 ans	Crottereau	Joseph Dufont	49 ans	le Pont Ayrault
Léon Quéry		45 ans	la Moncellière	Maurice Poureau	32 ans	le Bourg
Maurice Touzé		44 ans	les Fosses	Maurice Fonteneau	35 ans	le Bourg
Yves Le Gouz de St Seine		50 ans	les Côteaux	Marie Madeleine Mercier	36 ans	le Bourg

L'âge moyen de la 17^e municipalité était de 46 ans

La nouvelle municipalité poursuit l'œuvre de Rénovation des chemins de fermes mise à exécution par la précédente assemblée. Ainsi le chemin du Palnay sera retracé en 1966 celui de Bel Air en 1967 et enfin celui de la Cotinière en 1970

Après 18 ans de services, le 25 Août 1966 M. Constant Fonteneau présente sa démission de député au téléphone, le conseil l'accepte. C'est Madame Jacqueline Rigandeau qui lui succédera

La station d'épuration des eaux usées est mise en service en Janvier 1968

Après avoir assuré les fonctions de maire pendant 16 années consécutives M. Francis Belouard

présente sa démission pour des raisons de santé le 1^{er} juillet 1969, le conseil élit alors son successeur Mr. Yves de Saint Seine.

A la réunion du 10 juillet 1969 la décision est prise de construire un monument aux morts des guerres 1914-1918 et d'Algérie, le conseil accepte à cet effet, la restauration du calvaire des Loges.

Le 15 octobre M^{me} Marie Thérèse Chaillon succède à M^{me} Bigaudeau au poste de préposé au téléphone communal.

C'est en 1970 que le terrain de basket et les vestiaires ont été mis en service.

La 18^e municipalité fut élue les 20 et 27 Mars 1971

Yves de Gouz de St Seine	maire	56 ans	les Coteaux	René Chotard	30 ans	le Bourg
François Belouard	adjoint	38 ans	Coq Berlande	Maurice Poureau	39 ans	le Bourg
Paul Mercier		47 ans	le Bourg	Roland Charriat	31 ans	le Bourg
Joseph Terrier		39 ans	le Coteau	Jacques Grimault	34 ans	le Bourg
Paul Dufont		47 ans	la Chimbaudière	Joseph Auger	42 ans	le Bourg
Maurice Fonteneau		42 ans	le Bourg	Elise Barbéau	45 ans	les Gauchères
Maurice Riotteau		41 ans	la Buissonnière	La moyenne d'âge était de		40 ans

II Les Ecoles

L'École publique des garçons

La première école de Toutlemonde semble bien avoir été celle du Bas Bourg où M^{lle} Mbarquière Quérié et M^{lle} Julie Grégoire faisaient la classe sous le second Empire. Avant, il n'y avait pas d'école à Toutlemonde et rares étaient les enfants qui savaient lire et écrire. | Fièvre

Les écoles publiques et la mairie ne furent bâties qu'en 1867-1869 selon les plans de l'architecte Celle des garçons eut pour premier maître M. Poirier qui eut pour successeur M. Gauthier en 1875 Lelièvre et Rouel 1885-1890, Lavauzelle, Mafrechoux, Ariste, René Onillon et Drillault 1905-1941

Le fils de M. Rouel : Abel Rouel fut professeur de dessin à l'école supérieure d'Angers. Abel Rouel passait brillamment à Paris en 1896 l'examen des professeurs de dessin dans les lycées, il fut long-temps ensuite professeur de dessin à Angers et cultiva aussi avec succès la peinture.

Bien qu'il n'ait fait que passer à Toutlemonde de Sept. 1904 à Mars 1905 avant d'être instituteur au Longeron M. Onillon s'était fait apprécier par son érudition linguistique. Né à Montjean il avait fait ses études au petit séminaire de Montgazon où il fut le condisciple de René Bazin. Après avoir été d'abord instituteur à St Paul du Bois de 1880 à 1888 il retourna tra-vailler la terre dans sa famille pendant 13 ans et fit du journalisme. Il rentra dans l'enseignement à St Augustin des Bois en 1902. Il écrivit aussi un remarquable ouvrage en collaboration avec A. Verrier professeur au lycée d'Angers.

"Glossaire des Patois et des parlers de l'Anjou" A cet ouvrage il travailla pendant 30 ans en notant avec soin les mots et les expressions des pays où il vécut : le parler de Tout-lemonde y transparait souvent. Il y explique même l'origine du nom de notre commune : "une assemblée très importante y avait lieu chaque année, à laquelle on venait de toutes parts d'Yzernay, de Saulvrière, de Loublande, de Cholet et même des communes très éloignées. C'était une assemblée où venait Toutlemonde." t II p. 487

L'École publique des filles

L'école publique des filles fut dirigée par les sœurs de Saint Charles de 1869 à 1902 puis par M^{me} Richer, M^{lle} Ribéreau, M^{me} Drillault et M^{lle} Prieur. Quatre religieuses furent directrices de cette école :

Sœur S^{te} Nazaire 1869-1872 ; Sœur Aimée 1872-1874 ; Sœur Marie Louise 1875-1881 et Sœur Marie Eudoxie 1881-1902

Les adjointes furent : Sœur Victoire, Sœur Marie Honorée, Sœur Sainte Anatole et Sœur S^{te} Laud Sœur S^{te} Anatole fut infirmière et sacristaine de 1886 à 1904. Après la laïcisation en 1902 Sœur Marie Eudoxie continua à donner des leçons particulières pendant 2 ans à la Cure de la Cilloire mais en Juin 1904 elle comparut devant le tribunal correctionnel de Cholet et fut obligée de quitter Toutlemonde.

L'École libre de Toutlemonde

M. le curé Jean Baptiste Libeau fit construire malgré de vives oppositions une école libre elle fut ouverte le 27 Décembre 1904 sous la direction de M^{lle} Marie Mefray qui restera 10 ans

174

à Toutlemonde. Cette religieuse sécularisée eut pour compagne M^{lle} Marcelline Sautjean (sœur Marie Eudoxie sécularisée) qui remplissait alors les fonctions d'infirmière et de sacristaine jusqu'en 1908. A M^{lle} Abéfray succédèrent comme directrices de l'école libre : M^{lle} Augusseau puis M^{lle} Sarrazin. En 1918 sœur Eudoxie (Marcelline Sautjean) réclamée par la population revint directrice et le resta jusqu'en 1935, la maladie l'obligea de rentrer à la communauté de Saint Charles.

De 1918 à 1935 les adjointes furent :

M ^{lle} Antoinette Belouard	du 14 Février 1921	au 26 juillet 1931
M ^{lle} Marie Louise Tharreau	du 16 Novembre 1918	au 20 juillet 1920
M ^{lle} Marie Eugénie Renard	du 24 Novembre 1921	au 20 juillet 1929
M ^{lle} Marie Victorine Rimasson	du 6 Mai 1929	au 22 juillet 1929
M ^{lle} Marie Bélanie Prodhomme (sœur Paul Marie)	du 28 Septembre 1934	au 1 ^{er} Octobre 1934

Pendant cette même période les infirmières furent : sœur Marie Odile puis sœur Albert Joseph. La période 1935-1945 fut caractérisée par sœur Catherine : Marie Louise Bodineau qui assura le poste de la direction pendant 10 ans.

Les adjointes pour cette même période :

M^{lle} Gasmier (1935-1936) puis sœur Madeleine (1936) Marie Joseph Biotteau ; Marie Louise Gauthier (1938-1945) M^{lle} Chujin (1940-1942)

Au 1^{er} Octobre 1945 la direction de l'école fut confiée à sœur Madeleine Joseph (Marie Louise Gauthier) elle le restera jusqu'en septembre 1952.

Les adjointes : Marie Billasseau, Joséphine Gaudon (1946-1947) Jeanine Nombalais (1946-1948)

Thérèse Audouin (1947-1948) Jacqueline Maulet (1948-1950) Marie Jeanne Richou (1949-1950)

Marie Thérèse Forgeron (1950-1952) M^{lle} Jeanne Jolly (1951-1952)

Sœur Paul Marie assura ensuite la direction de l'école pendant 6 ans (1952-1958) [Marie Mélanie Prodhomme]

Les principales adjointes furent : Jeanne Bertaud (1952-1954) Monique Bossard (1952-1955)

Marie Jeanneau (1952-1958) Monique Gentilhomme (sœur Jean Camille) Marie Thérèse Bodinier

(1955-1957) Odile Gaudon (1955-1956) Huguette Baron (1956-1957) Isabelle Remoué (1957-1958)

Madeline Pelé (1957-1959)

Le 16 septembre 1958 sœur Louis Marie (Marie Levron) prenait la direction de l'école pour 10 ans. Elle était accompagnée de sœur Jean Thérèse (Thérèse Bodineau 1958-1969) et de sœur Marie St Jean. Les principales adjointes furent :

Madeline Jeanneau (1958-1960) Madeline Gaboriau (1959-1962) Bernadette Grimault (1960-1961)

Jeanine Mercier (1961-1962) et M^{me} Marie Madeline Mercier depuis 1961

Depuis le 23 septembre 1968 la direction de l'école a été confiée à sœur Marie (Julienne Touzet)

Les principales adjointes : sœur Marguerite, sœur Marie Jeanne, sœur Madeline, sœur Marie Alphonse.

175
III La guerre 1870 - 1871 : 1870 - 1871

Il y eut plusieurs victimes parmi les soldats de Toutlemonde qui firent part à la désastreuse campagne de 1870 - 1871.

Furent tués Milaire Lefort de la Rogerie, Pierre Lecomte de la Crilloire, Pierre Bazin du Bordage - Devise. De plus Joseph Morille de Crottereau mourut aveugle en 1872 des suites de ses blessures de guerre.

Nous n'avons de détails que sur P. Bazin qui appartenait à la 2^{ème} compagnie du 3^{ème} Bataillon de la 2^{ème} légion des mobilisés de Maine et Loire. Il avait pour capitaine Charles Baquenier des Ormeaux de Maulévrier et pour sergent Alexis Gallichet. Pierre Bazin tomba au combat de Bonnaie dans l'Indre et Loire en même temps que trois maulévriais : Baron, Buffard et François Jeanneau. Il mourut au bord d'un fossé, dans les bras de son capitaine qui s'était arrêté pour le relever.

IV La guerre 1914 - 1918

C'est un devoir de conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour défendre la Patrie. Dans l'église une plaque commémorative - placée sous une heureuse initiative de la 10^{ème} municipalité en 1920 - porte les noms des enfants de Toutlemonde morts pour la France pendant la guerre 1914 - 1918.

- 1- Maurice Birot des Gauthèches né à Yzernay classe 1913, 10^{ème} Chasseurs à pied tué à Suippes (Marne) le 13 Septembre 1914
- 2- François Gourdon né à la Hutte classe 1903 277^{ème} Régiment d'Infanterie disparu en Champagne en Septembre 1914
- 3- Henri Morineau né à la Crilloire classe 1903 77^{ème} Régiment d'Infanterie époux d'Angèle Charrier tué en Septembre 1914
- 4- Henri Morineau né à la Gestière classe 1911 114^{ème} Régiment d'Infanterie cousin du précédent tué le 26 Octobre 1914 à Zonnebecque.
- 5- Joseph Lefort né au Palmay classe 1902 77^{ème} Régiment d'Infanterie prend part à la première bataille de la Marne Octobre 1914 époux de Marie Reullier tué à Bourmelon - le - Grand le 5 Décembre 1914
- 6- Joseph Belouard né à Coq Berlande classe 1901 77^{ème} Régiment d'Infanterie blessé le 10 Novembre 1914 en Belgique, il meurt à Caen le 10 Décembre 1914 et est ramené à Toutlemonde le 6 Janvier 1915 Croix de guerre et Médaille militaire, il était l'époux de Modeste Cesbron
- 7- Maurice Landreau né à Toutlemonde classe 1913 mort le 1^{er} Juin 1915 à Grand-Rullecourt (Pas de Calais) inhumé à Toutlemonde.
- 8- Pierre - Joseph Baranger né à Bazières 135^{ème} Régiment d'Infanterie il fut tué à Agny le 25 Septembre 1915 Croix de guerre et Médaille militaire époux d'Henriette Retailleau

- 176
- 9- Louis Morineau né à la Gestière frère d'Henri classe 1905 - 277^e Régiment d'Infanterie
tué par un éclat d'obus le 6 Mai 1916 à Verdun à la cote 303
Médaille militaire 1^{ère} épouse de Victorine Devannes
 - 10- Vitet né à Chantelouf classe 1904 - 327^e Régiment d'Infanterie
tué au Bois Etoilé (Somme) en 1916 - épouse de Bobinet Marie
 - 11- Eugène Coutant né aux Echaubrognes classe 1916 114^e Régiment d'Infanterie
tué le 27 Octobre 1916 à Sailly-Saillisel: croix de guerre
 - 12- Louis Buffard né à Toutlemonde classe 1915 68^e Régiment d'Infanterie
tué le 31 Octobre 1916 à Sailly-Saillisel
 - 13- Louis Pasquier classe 1908 77^e Régiment d'Infanterie
mort des suites de ses blessures en 1918 à l'hôpital de Revel
époux de Marie Quicheteau.
 - 14- Auguste Cesbron né aux Fosses classe 1914 147^e Régiment d'Infanterie
blessé au printemps 1915 fait prisonnier le 25 Septembre 1915
rapatrié comme malade il meurt pendant le voyage de retour
le 1^{er} Novembre 1918.
 - 15- Aimé Retailleau né à Toutlemonde classe 1914 - 3^{ème} Génie - meurt de maladie
à la suite de ses blessures le 12 Septembre 1919 inhumé à Toutlemonde

Les survivants décorés :

- Eugène Lefort classe 1918 Caporal au 80^e Régiment d'Infanterie - Croix de guerre avec Citations
Georges Lefort frère de Joseph et d'Eugène, classe 1909 77^e Régiment d'Infanterie
Croix de guerre avec 2 Citations et 2 blessures médaille militaire
Décoré de la légion d'honneur le 12 Octobre 1974
- Joseph Buffard classe 1911 médaille militaire et Légion d'Honneur
Pierre Gourdon classe 1911 médaille militaire Baptiste Fonteneau médaille militaire

Voici la liste de tous les Toutlemondais qui ont été mobilisés au cours de la guerre 1914-18
(26 classes furent mobilisées la 1^{ère} semaine d'Août) Pour nombre de Toutlemondais sont revenus
indemnes certains blessés et infirmes pour le reste de leur vie

Eugène Mesnard et Joseph Bernard du Bordage-Palmay; Auguste et Louis Mercier de la Petite
Moncellière, Joseph Bizou de l'Aubinerie, Henri Besson de la Cotinière, Pierre Cousin de la Tricherie
Eugène Jolly de Crottereau, Auguste Pineau du Bordage-Lamy (fils du maire) Aimé et Louis
Boussion du Bordage-Devise, Henri Charrier de la Challore, Maximin Charrier de la Chûmban-
dière, Gonzague de Saint Seine du Domaine des Côtéaux, Célestin Dufont du Pont Ayrault
Louis Gallard de Grand Champ, Joseph Giron de la Durbellière, Jean Rigaudéan du Pied du Four
Auguste Content de la Bénéstière, Etienne Formon du château de la Cilloire, Yanneau de la Frairie
Pierre Touzé du Péynet, Eugène Cesbron des Fosses, François Cesbron de la Coussais, Victor Brosseau
de Bel Air, Jules et Louis Chaillon de la Préverie et Pierre Gourdon de la Hutte.

Ceux du Bourg de Toutlemonde: Baptiste et Constant Fonteneau, Ernest Renou, Pierre Bobinet, Alphonse Besson
Jean Landreau, Joseph Buffard, Victor Biotteau, Gustave Davy, François Mossé, Jean Laure, Henri Blouin,
Pierre Maurice, Ernest Villeneuve, Louis, Eugène, Joseph Brosseau, Henri Devannes, Marcel Buffard, Prou Auguste
En 1914 Toutlemonde comptait 520 habitants 66 hommes ont été mobilisés 15 sont morts et 51 sont revenus

V Le Martyre de Michel Créac'h et d'Etienne Ferrari.

Le 7 Août 1944 dans l'après-midi près du Carrefour dit "de la Belle en Cuisse" (Chêne-Croix) à l'orée de la forêt de Vézins une auto chargée d'armes jusqu'à la queue tombe aux mains des allemands qui se camouflaient dans cette région, l'auto venait de "la base" du Bois d'Anjou (Commune de Somloire) où les résistants choletais recevaient du matériel parachuté. La voiture aurait dû passer par Yzernay et Maulévrier pour regagner Cholet, on ne saura vraisemblablement jamais pourquoi elle était allée "se perdre" près de Chanteloup-les-Bois... Elle transportait 4 occupants :

Gérard Vacquier, le fils du chef de la Résistance choletaise, Ferry un autre Résistant, Etienne Ferrari dit Tiennot né à Nice le 18 Décembre 1924 et Michel Créac'h un breton né à Carantec le 14 Juin 1922, inspecteur stagiaire à la police de Cholet.

A la vue d'un allemand à l'horizon, la voiture entre dans un chemin creux pour rester inaperçue mais à la suite d'une mauvaise manœuvre elle s'embourbe dans un fossé ; pour la dépanner un attelage de bœufs et de chevaux avait été demandé à la ferme voisine : la Boulaye chez Mr et M^{me} Constant Brémont.

Le véhicule étant trop lourd les bêtes ne réussissent pas à le sortir de l'ornière, alors Michel Créac'h dit à ses camarades : "Ce n'est pas la peine de rester ici tous les quatre. Barez-vous je ferai le reste".

Trois quarts d'heure plus tard les allemands arrivaient à la Boulaye près du véhicule. Gérard Vacquier s'esquive à travers champs et à la nuit tombante se réfugiera à Coron chez des amis Etienne Ferrari se cache derrière une haie à 10 ou 15 mètres. Michel Créac'h resté seul (~~se cache derrière une haie à 10~~) n'a pas le temps de se dissimuler, il est pris.

Toute la soirée il sera interrogé, frappé à coups de crasse et de bottes, le visage flagellé et fustigé d'un bâton sur lequel un fil de fer barbelé avait été enroulé.

Constant et Georgette Brémont ont assisté à cet atroce supplice Michel Créac'h ne desserra pas les dents, il esqua seulement une réponse pantelante à la question des allemands :

"Pour qui sont les armes ?" Mais... pour tout le monde !

Cet avertissement anodin et ironique allait susciter plus tard un grave quiproquo.

Alors que le supplicie demandait "à boire" les soldats le poussèrent dans une mare et voyant qu'ils n'en tiraient rien d'autre ils l'achevèrent de plusieurs rafales de mitraillettes.

Les nazis pillèrent ensuite la ferme de la Boulaye égorgeant 3 veaux et 1 porc.

Etienne Ferrari a assisté de sa cachette à toute cette horrible agonie, il prend la fuite échevée vers Yzernay, dans sa fuite il tue plusieurs allemands et essuie plusieurs rafales de mitraillette, blessé à la jambe il est arrêté près de la Hardonnerie de Somloire.

Le lendemain matin à 6h30 Mr Jean Gourdon voit dans sa cour de ferme des soldats avec Etienne Ferrari qui était assis au pied du calvaire, sa chemisette blanche et son pantalon tachés de sang, il esquissa un sourire derrière le dos d'un allemand, ce fut le dernier sourire de Tiennot.

Les nazis le poussèrent bientôt jusqu'à la Bergerie de l'Hardonnerie. Là, ils le torturèrent sur le fumier avec une branchet de roncier, conservée depuis lors chez Mr Maulé beau-frère de Ferrari. Les allemands n'obtinrent de lui aucun renseignement.

Vers 10 heures, les allemands chargèrent le corps du garçon enveloppé dans un drap blanc dans un camion bâché qui prit la route d'Yzernay en direction de la Kommandantur de Cholet.

178

Arrivé à Cholet "Tiennot" à demi-mort est à nouveau torturé, n'obtenant toujours aucun renseignement les allemands l'achevèrent d'une balle explosive dans la tête.

Le 10 Août après-midi Mr. Boissinot du Bois-Joli sur la route de Maulévrier à Cholet découvrait dans l'un de ses champs adjacents à la route, le corps inanimé dans un drap blanc de Etienne Ferrari (1) il gisait derrière une haie, Mr. Naulet son beau-frère l'identifia.

Dans le Bois d'Anjou le bilan allemand est scandaleusement lourd : 88 morts et 167 blessés contre 2 français massacrés et Péchadre envoyé en camp de concentration. La haine et la colère des vaincus étaient à leur faite montées au moment où les anglo-américains libéraient Angers...

La nuit du 7 au 8 Août 1944 à Toutlemonde

Après 4 années d'occupation qui avaient été sans histoire, le lundi 7 Août 1944 à 21^h20, le Bourg était encerclé par des troupes allemandes cantonnées dans la forêt et pris d'assaut à la surprise générale. Toutes les maisons étaient soigneusement fouillées et les hommes étaient rassemblés à la jonction des routes de Mauillé et de Chanteloup aujourd'hui la place du 8 Août 1944, aucune fuite n'était possible. Tous les hommes d'âge valide furent "ramassés" il en fut de même pour une douzaine de choletais qui s'y trouvaient de passage, ces hommes attendirent jusque vers 23 heures.

Mr. le curé Paul Drilleau qui n'avait pas été arrêté, voulut se joindre aux prisonniers sa demande fut acceptée après quelques hésitations de l'officier allemand, son geste était celui d'un pasteur et d'un français, il avait 53 ans et était le plus âgé de tous les prisonniers. Dans le groupe des 66 hommes les bruits les plus contradictoires circulaient. Peu avant la nuit, l'officier signala à tous en un français hésitant : "Vous allez passer la nuit aux écoles, vous serez interrogés demain. Ceux qui chercheront à fuir seront fusillés!"

Quelques vieillards - Mr. Jean Laure, Edouard Joutteau et Pierre Bobinet - eurent la permission de rentrer chez eux ainsi que le boulanger Maurice Besson (2)

En silence deux par deux les prisonniers furent conduits à l'école publique, obligés de s'entasser dans la classe la plus au sud, transformée aujourd'hui en garderie. Des sentinelles armées de mitraillettes furent postées à toutes les issues et la longue nuit commença.

Vers minuit : 3 allemands pénétrèrent dans la classe, ils firent mettre les prisonniers sur 3 rangs et à l'aide d'une torche électrique, ils les comptèrent, il y avait 66 hommes. Les prisonniers ignoraient complètement les raisons de cette rafle mais comme aucun acte d'hostilité contre les occupants n'avait été commis, les hommes n'étaient pas très inquiets, ils espéraient être renvoyés au matin après vérification des papiers d'identité.

1) Michel Créach et Etienne Ferrari reçurent la légion d'honneur et l'hommage de la ville de Cholet qui donna leur nom à la place où était la Feldkommandantur. Une stèle commémorative y fut élevée Elle porte ces mots : "La ville de Cholet libérée le 31 Août 1944 de l'oppression allemande, à ses enfants martyrs de la Résistance morts pour la France."

Tant bien que mal avec des "cadres" qui avaient servi de lits à des réfugiés en 1940 et qui se trouvaient dans la classe, les prisonniers s'organisèrent pour passer la nuit à la lueur d'une bougie.
Vers 2 heures : le mardi matin, un coup frappé aux vitres d'une fenêtre par une sentinelle intima l'ordre de souffler la lumière, un avion rôdait.

A 5 heures sommantés au moment où les femmes du Bourg furent circuler dans les rues, deux d'entre elles M^{mes} Devannes et Germaine Parenteau furent admises par les sentinelles à s'approcher de l'une des fenêtres de la classe et alors commença un invraisemblable va et vient. De partout des victuailles les plus variées furent apportées aux prisonniers ; du tabac, des cigarettes des boissons et du café chaud, ce fut pour les hommes un moment d'heureuse détente.

L'optimisme revenant avec l'apaisement de l'appétit, des jeux de cartes furent demandés et des parties furent entreprises. Trois hommes qui se rendaient à des travaux de battage furent incarcérés avec les autres : Jean Vion et ses 2 mécaniciens.

Vers 8 heures, plusieurs officiers allemands et 7 membres de la Gestapo arrivent. Le ton change aussitôt. M^r le maire est immédiatement convoqué.

Les sentinelles qui furent relativement "tolérantes" dans l'ensemble font des signes caractéristiques pour cacher les bouteilles et les cartes. Ordre exécuté scrupuleusement par les hommes qui avaient observé une relative abstinence afin d'être calmes à l'interrogatoire.

8^h 15 : Un officier et deux sous-officiers entrent dans la classe. L'un d'eux désigne après une lente et profonde observation de chacun des jeunes gens : les frères Joseph, Pierre et Maurice Loizeau du Bordage de la Frogerie et les frères Louis et Joseph Pasquereau de la Brosse de Maulévrier. La veille au soir ils avaient cherché à fuir sans réfléchir à la conséquence de leur acte.

8^h 30 M^r Yves de Saint Seine est prié de prendre place sur un banc sous le préau, au fond de la cour. Jusqu'à présent il avait été laissé en liberté provisoire, une sentinelle le surveille. C'est ici que le drame commence.

M^r Yves vient d'apprendre que dans une demi-heure il sera fusillé s'il ne dit pas quels sont les destinataires des armes saisies à la Boulage.

Deux jeunes réfugiés au Bordage-Devise sont ensuite interrogés et condamnés à mort, ils sortent de l'interrogatoire avec des figures décomposées et furent faire savoir aux autres qu'ils étaient condamnés à être fusillés, l'émotion étreignait tous les cœurs et se peignait sur tous les visages.

M^r Yves demande à boire par signe... un homme se propose Albime Laure, mécanicien en cycles au Bourg, une bouteille de limonade lui est apportée par l'un des enfants de M^r Jean Chantrenne qui est pris de son côté comme otage parce qu'il demeure à l'école et que partant de ce principe, il est instituteur, il est normal en pareil cas selon les tortionnaires que l'instituteur soit fusillé.

Dans la salle "commune" un allemand vint demander M^r Robert Judas employé au Domaine des Coteaux, lui aussi avait voulu la veille au soir s'enfuir.

2) M^r le maire Yves de St Seine après avoir été remercié par une formule courtoise : "M^r le maire nous nous excusons du dérangement que nous vous avons causé !" put regagner le Domaine des Coteaux où il passa la nuit, il écrivit aussitôt une lettre urgente qu'il adressa à M^r le sous Préfet de Cholet et qu'il fit acheminer par M^{lle} Devannes. M^r le sous Préfet alerta dès le lendemain matin la Feldkommandantur de Cholet sur les événements de Toutlemonde.

188
8^h 40 M^{rs} Maurice Loiseau 18 ans et M^r. Lespoix de Cholet sont placés à proximité de M^r. Yves et à deux mètres les uns des autres, défense leur est faite de communiquer entre eux, une sentinelle est placée auprès de chacun d'eux.

8^h 45 Agitation du côté des officiers allemands qui siègent dans le logement de l'institutrice M^{lle} Lucienne Prou (M^{me} Etavard) qui s'est d'ailleurs fait voler ses papiers personnels et 50^F. Un sous-officier entre prévenir les prisonniers de sortir dans la cour de l'école. Ils sont obligés par un autre à se mettre sur deux rangs et devant le groupe de ses chefs S.S. les deux premiers de chacun des rangs sont désignés d'office et sont priés de sortir.

Sur intervention des officiers, le sergent fier de montrer qu'il sait parler français se met à compter : "Un, deux, trois, quatre, cinq, six sortez !"

Douze hommes sont ainsi priés de se mettre à l'écart de leurs camarades ce sont : M^r. l'abbé Paul Drilleau curé de la paroisse, Firmin Auger - père de 10 enfants - désigné d'office à la place de Maurice Dupont du Pontayrault jugé trop jeune en raison de sa petite taille, Jean Breuil, Jean Beaumier, René Morange de Cholet, Michel Bretagne (3) instituteur en Haute Vienne se trouvant en vacances à Toutlemonde, Jean Rigaudau fils, cultivateur au Puy du Four, Victor Biotteau bourelier, René Dupas de Cholet, Joseph Dupont du Pontayrault, Marcel Fonteneau de S^t Michel dont l'épouse venait d'être mère d'un bébé de 2 jours Danielle. A ce groupe l'officier ajouta le jeune Joseph Beaumier 15 ans, le croyant par erreur fils de Firmin Auger son véritable fils Joseph était ainsi épargné.

Avec M^r. Yves de Saint Seine, Jean Chantrenne, Maurice, Pierre et Joseph Loiseau, Robert Judas, Lespoix, Louis et Joseph Pasquereau cela faisait 21 otages.

Tandis que les 45 autres retournèrent dans la classe, les 21 otages furent conduits dans l'autre cour où l'interprète leur dit :

"Nous savons qu'à Toutlemonde il y a des dépôts d'armes et des hommes de la résistance si dans 2 heures nous ne les connaissons pas vous serez tous fusillés."

- "Vous pouvez le faire tout de suite" répliqua M^r. le curé car je suis certain que vous n'en trouverez pas, puisqu'il n'y en a pas !"
- "Je sais qu'il y en a" répondit l'allemand et il les fit mettre à deux mètres les uns des autres face au mur les mains derrière le dos et surveillés par de nombreux soldats. Les hommes se préparaient à la mort, l'accusation était grave et la barbarie des occupants était hélas connue. Bientôt ils se mirent à réciter le chapelet à haute voix, un officier vint crier en français de les faire taire parce qu'il ne voulait pas de ces manifestations il donnerait le temps de se préparer quand l'interrogatoire serait fini, tout cela contribuait encore à effrayer les hommes.

Quelle humiliation d'être au mur comme un enfant puni, quelle peine à la pensée de la désolation de la paroisse après ce massacre dont Firmin Auger père de 10 enfants...

- 3) Des allemands avaient pénétré dans l'église la veille au soir.
- 4) Il était le seul parmi tous les prisonniers à avoir été informé de la tragédie d'Oradour sur Glane le 10 Juin 1944. Son silence à ce sujet a été capital pour le moral des hommes.

10^h10 un sous-officier vient demander aux 45 de sortir de la classe un à un pour filtrer les papiers d'identité respectifs.

10^h20 Arrivée d'une voiture de la Feld-gendarmerie installée à Cholet.

10^h45 Deux sous-officiers pénètrent dans la classe:

"Vous pouvez rentrer chez vous!" dirent-ils.

Est-il utile de dire la joie générale car les otages sont eux aussi libérés, mais personne ne sait exactement pourquoi.

Après une heure et demie de torture morale tous les hommes étaient relâchés.

M. le curé qui était à jeun dit sa messe à laquelle toute la population du bourg assista, même des hommes pleuraient...

Comment expliquer un tel dénouement ?

Au petit matin M^{me} Devannes de Cholet avait alerté M. Ulm interprète à l'usine des Batignolles de Cholet, son mari étant arrêté lui aussi à Toutlemonde. Le directeur de l'usine Marcel Cauchy prie lui aussi M. Ulm de se rendre à Toutlemonde au plus vite.

M. Ulm était alsacien, avant son affectation d'interprète à Cholet il avait occupé un poste similaire dans une usine à Nantes. A Nantes il avait eu aussi l'occasion de côtoyer de nombreux allemands et parmi eux plusieurs faisaient partis de ses "relatifs" amis.

M. Ulm en arrivant de bon matin à Toutlemonde eut la surprise de rencontrer en saluant le capitaine allemand chargé de présider la commission d'enquête - l'un de ses amis de Nantes...

La tâche de M. Ulm devint alors plus aisée puisque les rapports allaient s'engager entre hommes, la compréhension mutuelle en devint à coup sûr plus facile. Il s'agissait de faire comprendre à l'occupant qu'il y a eu "erreur" sur l'interprétation du mot "Toutlemonde" "Tout le monde" proféré ironiquement par Michel Créac'h ne désignait pas le bourg de Toutlemonde situé par hasard à 3 km du lieu où furent prises les armes mais tout le vaste ensemble des maquisards français.

M. Ulm plaide également la cause des hommes arrêtés qui travaillaient au moment de la capture de la camionnette à la Boulaye, la plupart était aux Batteries, 3 machines battaient les blés ce lundi-là:

L'une à Grand Champ, une autre à la Crilloire chez M. Gauthier et une dernière à la Grande Moncellière.

L'officier se rend à ces arguments et avertit l'interprète que les hommes vont être libérés mais qu'il ne faut absolument pas parler de cette démarche qui, si elle s'ébruitait amènerait une contre-décision.

Il probable aussi que la lettre de M. Yves adressée dès le lundi soir 7 Août au sous-Préfet qui alerta aussitôt la Feldkommandatur de Cholet, soit à l'origine de l'arrivée aussi rapide à Toutlemonde dès le lendemain matin à 8 heures du Feldkommandant qui rencontra peu de temps après l'interprète Ulm.

Quoiqu'il en soit de l'explication de M. Ulm sur la méprise du mot "Tout le Monde"

152

Après les nombreux exemples de massacres d'innocents sous l'occupation, il est juste de voir dans cette miraculeuse conclusion, une intervention de la Sainte Vierge invoquée par les otages et de lui en témoigner notre reconnaissance.

Après la brutale libération de tous les hommes... M^{lle} Lucienne Prou, l'institutrice de l'école vient trouver M^r Yves pour l'informer du vol d'argent - 50^{fr} - et de pièces d'identité dans son appartement occupé par les soldats cette nuit-là. M^{lle} Prou confirme qu'elle pourrait reconnaître le voleur. M^r Yves transmet la plainte au commandant de l'armée allemande qui convoque aussitôt ses hommes. Ils sont alors passés en revue par M^r le maire et l'institutrice... elle reconnut le fautif un soldat ivre... qui fut fouillé sur le champ et on retrouva effectivement l'argent et les pièces d'identité volés.

A ce moment le commandement allemand demande à M^r le maire :

- "Quelle peine mérite-t-il ?" Tout ce que vous demanderez lui sera fait...
- Je vous demande seulement de rapporter ce qui a été volé à cette jeune personne avant demain matin 8 heures.

Le lendemain 9 Août à 8 heures précises un soldat allemand torse nu était devant la porte du maire et rapportait le bien volé à l'institutrice en disant : "Je vous rapporte argent volé par camarade grand filou... mais excusez camarades très nerveux parce que partout... terroristes pan pan !"

VI Les maladies de nos ancêtres au XIX^e siècle

Nos ancêtres étaient plus résistants que nous aux maladies qui périodiquement en faisant un sombre écrémage opéraient une sélection naturelle efficace.

A la fin du XIX^e siècle le médecin se déplaçait exceptionnellement de Cholet dans les familles toutlemondaises. Arrivé à domicile, le praticien passait en revue toute la maisonnée d'abord le malade, puis les frères et sœurs du malade et enfin les parents.

Les médecins venaient de Cholet ou d'Yzernay en voiture à cheval, les docteurs Pissot Coignard, Coulebeau et Saing furent les plus connus, chaque médecin avait son cocher et deux chevaux : un cheval servait le matin, l'autre l'après-midi.

La grippe autrefois n'était pas connue, la première épidémie "d'influenza" fit son apparition en 1896, les malades furent surpris par la longueur de cette maladie qui les obligeait à garder le lit pendant un mois. La deuxième épidémie "de grippe espagnole" fit ses ravages en Novembre - Décembre 1918. Parmi les 14 décès enregistrés en 1918, une dizaine sont à mettre à l'actif de la grippe espagnole, on compte pas moins de 7 décès entre le 22 Novembre et le 10 Décembre 1918 dont 4 jeunes femmes âgées de 23 à 31 ans. Le mois de Février 1919 a été lui aussi très lourdement endeuillé avec 4 décès de vieillards du 11 au 26 Février.

163 Les graves maladies décimaient aussi périodiquement les familles ainsi aux Fosses par exemple sur 4 garçons : Joseph, Emile, Alphonse et Bénoni Cesbron un seul arrivera à l'âge de se marier, les 3 autres ayant été victimes d'accident ou de maladie, la tuberculose en particulier :

Joseph est mort accidentellement d'une morsure de serpent, il avait environ 15 ans
Emile mourut à 25 ans de tuberculose après son retour de l'armée
Alphonse qui souffrait de la maladie bleue fut emporté lui aussi par la tuberculose vers l'âge de 25 ans.

Le seul rescapé des 4 enfants de la famille Cesbron fut Bénoni, il eut 3 enfants et mourut le 17 Novembre 1928 à l'âge de 74 ans.

Il existait aussi des tempéraments robustes capables de traîner la tuberculose pendant 20-25 ans ce fut le cas par exemple de Pierre Cesbron de la Coussaie décédé le 20 Avril 1873 à 66 ans

Essai sur la signification et l'origine des noms de famille des Toullemendais

Comme nous l'avons bien précisé pour la signification des noms de lieux nous renouvelerons totalement notre "réserve" sur la signification des noms de famille car là aussi plusieurs interprétations sont possibles et il faut bien le dire, souvent aussi valables les unes que les autres ! Ce que nous pouvons affirmer avec certitude c'est que la plupart de nos noms actuels ont pour origine des surnoms voire des sobriquets. (1)

Chercher la signification et l'origine des surnoms c'est s'engager sur une piste relativement agré-able voire sécurisante pour certains et pour d'autres gênante voire troublante dans la mesure où la divulgation de la signification du nom de famille peut nuire à la réputation de celui qui le porte. nous n'avons nullement ici l'intention d'élever une polémique sur la valeur de chacun de nos noms étant entendu que les noms qu'il nous faut bien porter, nous ne les avons pas

En recherchant l'origine de nos noms de famille, 2 périodes historiques fécondes en surnoms et sobriquets apparaissent nettement :

- la période des grandes Invasions toutes ou à peu près venues de Germanie au V^e siècle
Beaucoup de nos noms qui n'étaient que des surnoms gallo-romains et germaniques en particulier dans l'Est et le Centre de la France mérovingienne s'appliquaient à des soldats ou tout au moins à de vaillants combattants. Ces noms germanisés ont bien sûr évolués avec le langage parlé et ceci est capital car le langage écrit - Registres paroissiaux notamment - ne furent systématisés que sous François I^{er}

- le Moyen Âge a été lui aussi une période prospère pour l'attribution des surnoms et des sobriquets de toutes sortes. Ces sobriquets grâce surtout au langage populaire qui était avant tout oral - très rares en effet étaient les personnes qui savaient écrire leur nom - se sont matérialisés et fossilisés par l'écriture et l'imprimerie à partir des XV^e - XVI^e siècles

1) Les noms des seigneurs et des riches familles d'autrefois tirent souvent leur origine du nom de la terre qu'ils possédaient.

Pour illustrer la difficulté de l'étude des noms de famille nous avons cru bon de joindre ici l'exemple du nom de famille le plus répandu actuellement en France : Leroy

Les ouvrages spécialisés nous orientent vers l'une des origines les plus probables, elle serait d'ailleurs à mettre à l'actif des longues caravanes de pèlerins sur la route de Saint Jacques de Compostelle du XI^e au XV^e siècle. Avant d'arriver à Saint Jacques les pèlerins respectaient la tradition voire la compétition en grimant, juste à l'arrivée, le plus rapidement possible les pentes d'une colline toute proche du sanctuaire. Le premier pèlerin arrivé au sommet de la colline était désormais désigné "le Roi" du groupe... La caravane en retournant dans le pays d'origine le nommait responsable de la prière et de la nourriture, bref il était le roi de l'expédition et ce surnom plus ou moins convoité lui restait dans son pays natal. Il existe d'autres versions sur l'origine du nom Leroy, par exemple était surnommé le Roi de la table ou de la cérémonie celui qui au XVI^e siècle tirait la fève de la galette des Rois le jour de l'épiphanie. Il est enfin très vraisemblable que plusieurs bâtards des Rois de France se soient faits aussi surnommer Leroy.

Fort de ces quelques remarques indispensables nous pouvons maintenant passer en revue la liste alphabétique des 100 noms de familles environ de la commune

- Acou : (pourrait venir de aqua : eau en latin) signifierait le porteur d'eau
- Albert : vient du mot Aubert et signifie en germanique "noble, brillant, célèbre" il s'agirait donc à l'origine d'un soldat auquel on attribuait toutes ces qualités autre signification possible à partir du mot latin "Albin" qui signifierait alors homme aux cheveux blancs
- Auffray : vient du germanique Adalfrid : (Adal signifiant noble et frid : paix) (1)
- Auger : vient du germanique Adalgarius Adal signifiant noble et garius : la lance) Le surnom Auger pourrait donc avoir qualifié un soldat vaillant guerrier en raison de sa redoutable lance (c.f. Roland et son épée Durandal)
- Barbeau : de l'ancien mot français "Barbel" qui signifiant "pointe" d'où le fil de fer barbelé Barbel pouvait aussi désigner une espèce de poissons. Le surnom Barbeau pouvait vouloir dire un ancien marchand de poissons Barbeau qualifiait aussi en vieux français celui qui courtisait les femmes
- Barreau : pouvait désigner un ancien marchand de barils donc un marchand de vin Barreau pouvait être aussi un ancien gardien de barrière sur une route à péage au changement d'une province ou d'un comté etc...
- Belouard : en vieux français signifiant marchand ou fabricant de bélier un bélier au Moyen Age était une machine de guerre qui servait à enfoncer les portes des châteaux-forts.
- Besson : signifie "jumeau"
- Biotteau : il s'agit vraisemblablement du surnom donné à un champion du jeu de billes ou plus probablement de boules.

1) Auffray : ce surnom pourrait avoir qualifié un soldat qui avait participé à une noble paix

- Blanchet : ce surnom paraît être appliqué à un homme qui avait les cheveux blancs
- Blouin : signifierait très probablement "homme aux yeux bleus"
- Boisseau : semblerait avoir été un surnom donné au fabricant ou au marchand de boisseaux
- Boudeau : nom d'origine germanique (Bod : messager et hard : fort) ou encore wald : gouverneur)
Il pourrait s'agir du qualificatif donné à un soldat porteur d'une nouvelle
- Braud : ce mot au Moyen Âge désignait le taureau (le blin désignait le bélier)
par analogie ce surnom s'appliquait à un homme fort, rude et méchant.
- Brunet : ce surnom paraît être attribué à un homme qui avait les cheveux bruns.
- Buffard : de bufer en vieux français : souffler. Il s'agit d'un surnom à valeur incertaine
qui désignait une personne qui jouait d'un instrument à vent.
- Cesbron : il s'agit probablement de la contraction du vieux mot français "Céberon" qui signifie
bois flexible, un scion. Ce surnom désignait une personne habile, souple.
- Chaillos : pourrait bien avoir été à l'origine le surnom de celui qui "cassait les cailloux"
- Charriat : il s'agissait à l'origine d'un homme qui possédait ou qui fabriquait un char
il est également possible que le surnom : Charriat s'appliquait à un paysan
spécialisé auprès de son seigneur dans la corvée des charrois ou des transports.
- Chateignier : surnom attribué vers 1373 à une personne aux cheveux châtain.
- Chotard : dérivé possible de Obichel, Obichotard.
Le surnom Chotard pouvait également désigner le fabricant de chaux
- Chopin : signifiait dans le vieux français "coup violent". Ce sobriquet pouvait désigner un
homme batailleur, prompt à cogner, ce pouvait être encore le surnom du buveur
- Davy : peut venir du mot "davier" qui désigne l'instrument utilisé pour arracher les
dents, il pourrait alors s'agir du surnom de "l'arracheur de dents"
Le nom peut aussi caractériser une famille qui avait un ancêtre israélite d'où
le nom de David.
- De pois : pourrait bien désigner une personne originaire de la ville de Foix
- Duchon : pourrait bien avoir été le surnom du chasseur de hiboux. Les hiboux se
répartissent en 3 familles : les grands, les moyens et les petits ducs.
Le nom Duchon peut aussi désigner un homme originaire d'un duché.
- Dupont : il s'agit très probablement du surnom de l'homme qui faisait payer les fèges
sur un pont, il était en quelque sorte l'homme responsable du pont.
- Durand : l'origine "homme du rang" dans le sens de noblesse est peu vraisemblable
il s'agirait plutôt d'un soldat vaillant au combat, dur en combat, endurant
voir Durandal l'épée de Roland à Ronsevaux.
- Fonteneau : semble bien avoir été le surnom de celui qui gardait ou qui veillait à l'en-
tretien de la fontaine ou de la source.
- Formon : surnom donné à un "homme fort"
- Frouin : nom d'origine germanique "Frodhard" (Frod signifie prudent et hard : dur et fort)
il s'agirait donc du surnom donné à un homme fort mais timide.
ce surnom pourrait aussi qualifier un homme spécialisé dans les défrichements.

- Gaborieau : (de Gab : plaisanterie ou Gabil : moquerie) ce surnom désigne un homme habile dans les plaisanteries.
- Galichet : ce surnom pourrait venir du vieux mot français : galer qui signifiait s'amuser Galichet était donc le surnom d'un joyeux compagnon
- Galard : ce mot viendrait lui aussi de galer Galard était donc aussi un joyeux compagnon il pouvait aussi désigner à l'origine un homme qui guérissait la gale des chevaux
- Germain : patronyme du nom de Saint Germanus évêque d'Auxerre ce nom pourrait bien venir de la vulgarisation du surnom latin "frère germain" Il est peu probable que Germain soit le surnom d'une personne venue de Germanie
- Geulin : de gelines vieux mot français qui désignait les volailles Il s'agit donc du surnom donné à un éleveur de volailles
- Girard : nom d'origine germanique (Gerhard : ger : lance et hard : dur et fort) Girard fut probablement le surnom donné à un soldat dont la lance était redoutable
- Giron : nom d'origine germanique (gari : lance) il s'agissait à l'origine d'un soldat qui fabriquait et qui portait lui-même sa propre arme Au Moyen Age le surnom Giron était attribué au vieillard.
- Grimault : nom d'origine germanique (grim signifiant cruel et hard : dur et fort) ce surnom pouvait bien désigner à l'origine un vaillant et cruel soldat.
- Grenouilloux : ce surnom viendrait probablement de grenouille et avait pu désigner au Moyen Age un homme à la peau nue donc imberbe ou peut être chauve ce sobriquet pourrait aussi se rapporter au coassement, il désignerait alors une personne bavarde.
- Grolleau : surnom donné au Moyen Age au "chiffonnier" qui ramassait les vieilles chaussures (en vieux français : les grolles) L'explication "démicheur de corbeaux et de grolles" paraît peut-être probable
- Goujon : il s'agit très probablement à l'origine d'un surnom d'un pêcheur de goujons réputé ou d'un marchand de poissons.
- Gourdon : ce nom pourrait avoir qualifié à l'origine un homme grossier et engourdi (gourde) ce surnom pouvait aussi au Moyen Age désigner un possesseur de vivier.
- Guéry : nom d'origine germanique qui pourrait venir du mot garer : guerre il s'agissait donc du surnom donné à un homme batailleur qui a fait la guerre
- Guibert : du mot germanique Wigberht qui signifie brillant en combat il s'agissait donc à l'origine d'un vaillant soldat.
- Jeanneau : diminutif de Jean qui signifie en hébreu "Dieu accorde" Jeanneau signifie vraisemblablement le fils de Jean
- Jeuneau : vient, peut être de jaune mais plus probablement de Jean comme Jeanneau
- Jobard : nom d'origine hébraïque qui signifie le plaisantin en raison du prophète Job de l'Ancien Testament bien connu pour ses malheurs Au Moyen Age le surnom Jobart était synonyme de niais et sot.
- Jolly : de l'ancien français signifie joli ou beau

Laure : nom qui vient probablement du laurier, il peut désigner un soldat qui s'était couvert de gloire et qui portait la légendaire couronne de lauriers.

Le fort : surnom donné à "l'homme fort"

Le Gouz de Saint Seine : du mot gouz désignant au Moyen Âge une pièce d'armure, il s'agirait donc du fabricant ou du soldat qui portait cette armure.

Le Gouz était le croissant d'acier ajusté sous l'aile de l'épaulière et qui servait pour compléter la défense du haubert qui n'était qu'une cotte de mailles.

L'attribution et la particule de Saint Seine est un titre de noblesse qui fut ajouté lorsque Chr. Le Gouz est devenu maître (Comte de) de la terre de Saint Seine, sans doute voisine de Saint Seine l'Abbaye en Côte d'Or.

Loiseau : surnom symbolisant la légèreté peut être aussi le goût du chant.

Manceau : il s'agit probablement à l'origine d'un habitant du Mans ou de la région mancelle qui s'est exilé

Manceau peut être aussi le surnom donné à un tenancier du Moyen Âge qui détenait un manse c'est à dire une superficie d'environ 10 hectares sur laquelle il pouvait faire vivre une famille.

Martin : il s'agit d'un sobriquet qui ne serait qu'un dérivé du vieux français : Martinier qui signifiait se livrer à la débauche comme on le faisait à la Saint Martin le 11 Novembre. Ce nom a pu être adopté et répandu grâce à Saint Martin de Tours.

Maudet : surnom donné au Moyen Âge qui signifiait très probablement "mal élevé" ou malmené

Ménard : ancien nom de personne germanique (Maginhard) qui signifiait "le costaud" / victorieux ce surnom aurait probablement été porté à l'origine par un vaillant soldat toujours

Mercier : du dieu Mercure le dieu du commerce

le mercredi ou les mercuriales étaient le jour du marché chez les gallo-romains. mercier signifie donc le marchand ou le colporteur

Merlet : sobriquet du Moyen Âge attribué à une personne aimant chanter et siffler, le merle dans l'expression populaire était censé siffler à la perfection.

Métivier : forme archaïque Mestivier "Moissonneur"

Morille : surnom donné à une personne brune de peau comme un Maure

Meunier : surnom du "meunier" de profession

Mouillé : surnom de boulanger ou de meunier qui mouillait la farine.

surnom également du mauvais laitier qui mouillait les seaux de lait!

Murzeau : il s'agit peut être du surnom attribué à la réputation d'un maçon qui construisait autrefois les murs hauts! un bâtisseur de cathédrale en quelque sorte.

il est possible aussi que le surnom murzeau désignait une personne qui aimait bien s'amuser.

Maud : aphorisme d'Arnaud ou de Renard : peut être aussi l'altération d'un ancien Mau nom occitan de nef et bateau surnom de bâtelier, forme régionale de Noël

Ouvrard : du vieux mot français Euvrard qui désignait celui qui travaille, qui œuvre surnom qui désignait un ouvrier ou un artisan réputé par la qualité de son travail

- 188
- Pallard : ce nom a pu désigner un "marchand de paille" ou peut être une personne qui couchait sur la paille.
- Pasquereau : ce surnom attribué au Moyen Age viendrait de pâturage, il désignerait le petit berger qui faisait paître le troupeau.
- Pasquier : ce surnom viendrait aussi de pâturage et de pâtis, il désignerait celui qui faisait paître le troupeau.
- Perrain : il s'agit très probablement d'un diminutif du prénom "Pierre" ce surnom peut aussi désigner le fils de Pierre.
- Poiron : surnom probable du "marchand de poires"
- Poureau : surnom probable du "marchand de poireaux"
- Raffin : du germanique Waldanhari (Waldan : gouverner et hari : armée) le nom Raffin désignerait donc le chef de l'armée.
- Raimbaud : ancien prénom germanique Raginbald qui fut traduit depuis par Raymond et qui signifie personne de conseil audacieux.
- Renou : de Ragin : conseil et Wulf : louf : nom de baptême. ancien prénom germanique.
- Reveau : surnom qui signifiait au Moyen Age éveillé, habile et intelligent il pourrait bien avoir été également le sobriquet de rebelle et de mutin.
- Rigaudeau : nom d'origine germanique qui viendrait de Waldan et qui signifie gouverner Rigaudeau pourrait très bien avoir été à l'origine le surnom du chef, de celui qui commande.
- Riotteau : surnom dont la signification : se quereller nous est donnée par le vieux français. Le surnom Riolteau désignait donc probablement le querelleur, le bagarreur.
- Routteiau : nom donné à celui qui court les routes, à l'origine il s'agissait peut être d'un soldat qui faisait partie d'une bande de filleurs ou de vagabond.
- Saulet : surnom attribué à celui qui plantait les saules dans les endroits marécageux.
- Simonneau : l'origine de ce nom vient très probablement de Simon Pierre. Simon Pierre ayant été marié, le diminutif Simonneau désigne peut être le fils de Pierre. Au Moyen Age le surnom Simonneau était donné aux enfants naturels.
- Sourisseau : il s'agit d'un sobriquet qui qualifiait au Moyen Age une personne agile et fûtée comme une souris.
- Supiot : probablement de l'ancien mot français "Suplot" qui désignait un engin de pêche. On peut supposer que ce nom fut attribué à un pêcheur ou à un fabricant d'articles de pêche.
- Terrier : ce nom a été donné au Moyen Age à un tenancier d'une terre du seigneur.
- Tisseau : nom donné au Moyen Age à l'artisan qui faisait les tissages ou qui tissait les toiles.
- Pouzé : signifie "tondu" ou jeune homme dont on coupait les cheveux courts.
- Vergnaud : du mot gaulois : aulne nom donné à celui qui plantait les aulnaies et les vergnes ou vernes.

- 189) **Villeneuve**: surnom du possesseur d'un domaine qui pouvait comporter soit une villa qui fut remise à l'état neuf ou plus probablement dont dépendait une ville. Il s'agirait alors de celui qui aurait donné à la ville une charte de liberté une franchise accordant la totale liberté pour le commerce faisant ainsi une ville neuve.
- Vitet**: a désigné une mesure de grains (vitel d'après Moisy). Il s'agirait donc du nom donné au mesureur. Vitet pourrait avoir aussi une origine germanique: Widhard (wid: bois; hard: dur, fort)

Certains vieux usages concernant la vie familiale ou sociale sont imprégnés de l'atmosphère cordiale du pays.

Les noces de campagne groupent encore un grand nombre d'invités et durent 1 jour et 1 nuit, elles se terminent par la légendaire "soupe à l'oignon" portée chez les nouveaux époux généralement à une heure assez avancée de la nuit.

À l'époque des battages mécaniques les repas préparés par les fermières soucieuses de bien traiter leurs équipes de "battaux" étaient de véritables petits festins de noces.

Aujourd'hui les moissonneuses-batteuses ont supprimé bien des sueurs mais aussi bien des joies. On admire les vieillards racontant qu'à leur jeune temps et jusqu'à la fin du XIX^e siècle ils passaient plusieurs semaines courbés sur le sol et sous un soleil de plomb à couper avec la faux ou la faucille l'herbe ou les blés.

Dans toutes les campagnes le jour où l'on tuait le porc était un événement. Mais cet animal qui de tout temps avait rendu tant de services dans l'alimentation de ceux qui l'élevèrent était "habillé" de bien des façons. A Toutlemonde et dans les Bauges on invitait parents et amis à "brasser la fressure" dans un grand chaudron d'airain ou de cuivre. Il y fallait une bonne nuit au cours de laquelle on ne s'ennuyait guère.

Devant le chaudron à fressure ...

Tuer le cochon signifie pour les paysans s'approvisionner de charcuterie et de morceaux de choix sans oublier la graisse pour toute l'année. Depuis des temps et des temps cet animal rend des services inestimables dans les métairies, les fermes et jusque dans les plus humbles domaines. Au long des siècles les gens de la terre en ont tiré l'unique chair à rôtir, à confire, à mettre au saloir. Les pauvres le pouvant élever à peu de frais, il a sauvé des griffes de la faim, des familles entières qui vivaient en plaines, landes, vallées, montagnes solitaires où nul n'apportait le moindre secours. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que son trépas ait pris tournure de fête, puisqu'il en résultait tant d'avantages de satisfactions immédiates ou futures. Et donc, comme il n'est pas de fêtes sans invités, on accoutuma d'y prier les proches, les voisins et les amis.

... D'ailleurs il y a beaucoup à faire autour d'un porc expirant. Le "saigneur" lui-même a besoin d'aides. Et quand la bête est débitée, qu'il s'agit de la mettre en train, à la fois, des combinaisons culinaires diverses, il y faut des collaborations concertantes sous la direction d'une maîtresse de maison déjà formée ou d'une grand-mère experte.

Enfin il y a la fressure c'est le plat régional. En fait de combinaison ce n'est pas là le plus difficile. Il y entre, comme on le sait tous les déchets du dépeçage, les lardons les lanières découpées sur les jambons farés de la couenne, de la graisse pure, des oignons bien portants, du sang et de l'eau pour augmenter la sauce. L'amalgame demande à fondre, à mijoter lentement dans le chaudron posé sur un tréped ou pendu à la crémaillère dominant les braises ardentes au fond de l'âtre hospitalier.

1991 Parce que longue à conduire, l'opération paraît monotone si l'on y voyait une excellente occasion d'organiser le soir, par devant le vaste récipient qui fume et qui odore la plus amicale des veillées.

... Mes paysans ont leurs joies saines... ils prennent à tâche d'élever des porcs, on ne voit pas pourquoi ils se priveraient du plaisir d'apprécier les boudins, les rillettes, les saucisses et de tremper leur pain dans la fressure.

Car la fressure, une fois à point reste liquide; elle ne se présente pas en aliment consistant mais comme une purée quand l'heure est venue de la déguster. Cette heure vous fait des précautions, des vigilances exercées, comme aussi de la peine que l'on s'impose en la brassant à tour de bras tandis qu'elle bout et se consume dans le précieux chaudron.

Que parlons-nous de peine? ce brassage ininterrompu, qui dure autant que la cuisson fait le charme des veillées. D'entre les assistants c'est à qui s'y essaiera, des plus petits aux plus grands. Du reste la formule d'invitation dans sa simplicité ne fait que vous convier à cet exploit sympathique "Venez donc brasser la fressure chez nous".

En invité qui comprend son rôle, vous empoignez à votre tour l'instrument à brasser. Il n'a rien que d'élémentaire. C'est un bâton lisse de la longueur d'un manche à balai, parfois aplati au bout qui trempe. Il se manœuvre comme une godille. Debout devant la cheminée vous godillez dans le chaudron, comme vous le feriez sur un lac ou dans une baie tranquille.

Il n'est guère de rural qui n'ait eu l'honneur de brasser ainsi le brouet brun relevé d'arôme au moins une fois dans sa vie. Tous les ruraux ne sont pas cultivateurs mais tous ont eu ce sublime honneur. Une amitié sincère unit la maison des champs et les logis proches du clocher.

Dans cette atmosphère de cordialité, la besogne qui s'accomplit n'empêche pas les langues d'aller, les histoires se content, les mots fusent et les rires sont de la partie. Le bâton tourne, tourne... on chante par moments quelques chansons lentes, le plus souvent plaintives, berceuses d'intérieur et pour une seule voix.

À deux époques de façon très particulière, notre monde paysan reconnaît les siens quand il vide ses ruches, les plus beaux gâteaux de miel s'en vont chez les amis; quand il tue le cochon les amis s'en aperçoivent encore. Absents de la fête, ils reçoivent de la fressure qui, refroidie, prend de la consistance et se conserve appétissante dans son apprêt de graisse, devenue d'albâtre.

La Chesnaie